

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES SOCIALE ET
EDUCATIVES

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POST GRADUATE SCHOOL FOR
SOCIAL AND EDUCATIONAL
SCIENCES

RESEARCH UNIT FOR
DOCTORAL FORMATION FOR
SOCIAL SCIENCES

**CRISE DE LA GOUVERNEMENTALITÉ DANS LES ÉTATS
CONTEMPORAINS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE
FRANCOPHONE. ESQUISSE D'UNE DÉMARCHE
THÉRAPEUTIQUE A LA LUMIÈRE DE *CORRUPTION ET
GOUVERNANCE* DE LUCIEN AYISSI**

Mémoire Présenté et soutenu le 21 février 2023, en vue de l'obtention du diplôme de Master
en philosophie

Spécialité : Éthique et Philosophie politique

Par

Serge ABOWINDAO

Matricule 16C471

Licencié en philosophie



Jury

Qualité	Noms et prénoms	Grade	Université
Président	MAZADOU Oumarou	Pr	Yaoundé 1
Rapporteur	OWONO ZAMBO Noël N.	MC	Yaoundé 1
Membre	MENYOMO Ernest	MC	Yaoundé 1

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	v
RÉSUMÉ	vi
ABSTRACT	vii
ABRÉVIATIONS/SIGLES	vii
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
PREMIÈRE PARTIE	20
GENÈSE HISTORICO-POLITIQUE DE LA CRISE DE LA GOUVERNEMENTALITÉ DANS L’AFRIQUE CONTEMPORAINE SUDSAHARIENNE FRANCOPHONE	20
CHAPITRE 1	24
LA PROBLÉMATIQUE DES PROTONATIONS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE.....	24
CHAPITRE II	47
L’ENDÉMICITÉ DE LA CORRUPTION DANS LES ÉTATS CONTEMPORAINS D’AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE.....	47
CHAPITRE III	78
L’INADÉQUATION ENTRE LE MODÈLE DE LA CIVILISATION OCCIDENTALE ET LA RÉALITÉ CULTURELLE DES SOCIÉTÉS POLITIQUES AFRICAINES.....	78
DEUXIÈME PARTIE	100
L’ÉTHIQUE DE LA GOUVERNANCE ET DU DÉVELOPPEMENT CHEZ LUCIEN AYISSI	100
CHAPITRE IV	102
LA PÉDAGOGIE CITOYENNE COMME PROPOSITION ÉTHICO-THÉRAPEUTIQUE À LA QUESTION DE LA MAL-GOUVERNANCE.....	102
CHAPITRE V	109
L’ÉTHIQUE DE LA GOUVERNANCE RÉPUBLICAINE CHEZ AYISSI.....	109
CHAPITRE VI	125
LE PARADIGME AYISSIEN COMME RÉPONSE THÉRAPEUTIQUE AU RAPPORT DÉLICTEUX DU CITOYEN À L’ÉTAT ET AU BIEN COMMUN.....	125
TROISIÈME PARTIE	134
LE PARADIGME AYISSIEN DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET LES DÉFIS ACTUELS	134
CHAPITRE VII	136
LA PLUS-VALUE SOCIOPOLITIQUE ET LES DIFFICULTÉS D’OPÉRATIONNALISATION DE LA PENSÉE D’AYISSI.....	136
CHAPITRE VIII	142
MENTALITÉ ET CITOYENNETÉ.....	142
CHAPITRE IX	149
LA MENTALITÉ DE DÉVELOPPEMENT À PROMOUVOIR EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE.....	149

CONCLUSION GÉNÉRALE.....	163
GLOSSAIRE.....	167
BIBLIOGRAPHIE	171
TABLE DE MATIÈRES.....	184

À mes parents

REMERCIEMENTS

Ce travail est le produit des efforts et apports issus des horizons divers et réalisés par des différentes figures à qui nous exprimons nos affections, reconnaissances et gratitude méritées :

- Nous avons tout d'abord une joie immense et un sincère plaisir d'exprimer nos réelles reconnaissances et notre gratitude émue à l'endroit du Professeur Noël Nathanaël OWONO ZAMBO, qui nonobstant ses innombrables occupations, a bien voulu diriger ce travail ;

- Notre reconnaissance émue va également à l'ensemble des enseignants du département de philosophie sans le concours desquels ce travail n'aurait pu voir le jour ;

- Nous tenons enfin à remercier nos parents pour leur soutien moral et matériel multiforme. Ils ont toujours été proches de nous et prêts à répondre à nos demandes et à nous encourager dans les moments de doute et d'inquiétude par leurs conseils de réconfort.

RÉSUMÉ

La corruption et la mal-gouvernance sont à la fois des maux politiques, économiques et socioculturels qui minent les liens intercitoyens, bradent l'économie politique, sapent les institutions et l'idéal de la gouvernance. La corruption endémique et la mal-gouvernance qui engendrent la crise de la gouvernementalité et la faillite des institutions étatiques ont des causes endogènes et exogènes. Ces maux sont fonction de la dynamique extérieure, en l'occurrence les avatars de la colonisation, la néocolonisation et bien avant, l'esclavage et la traite négrière. À l'intérieur, la mauvaise foi de l'élite politique locale qui milite hypocritement pour le pillage du continent. De ce fait, l'Afrique francophone dans sa partie subsaharienne reste une vassalité de l'Occident. Ainsi, autour du rapport délictueux que les citoyens entretiennent avec l'État et au moyen de la méthode analytico-critique utilisée, le présent travail propose des solutions palliatives afin de sauver l'Afrique subsaharienne francophone du joug de l'impérialisme occidental et de la domination interne de ses populations par l'élite gouvernante et autres gestionnaires, prestataires et agents des affaires et des services publics corrompus. Pour y parvenir, nous jugeons nécessaire que les gouvernants et les citoyens soient éduqués à l'éthique de la bonne gouvernance, cultivent le sens de bien commun et le respect de l'État de droit. Cette trajectoire préconisée par Lucien Ayissi est porteuse de progrès et de justice sociale de manière globale et durable.

Mots clés : gouvernementalité, gouvernance, corruption, bien commun, citoyens.

ABSTRACT

Corruption and poor governance are both political, economic and socio-cultural evils that undermine inter-citizen ties, sell off the political economy, undermine institutions and the crisis of governmentality and the failure of state institutions have endogenous and exogenous causes. These evils are a function of the external dynamics, in this case the avatars of colonization, neocolonization and long before, slavery and the slave trade. Inside, the bad faith of the local political elite who hypocritically militate for the plunder of the continent. As a result, French-speaking Africa in its sub-Saharan part remains a vassalage of the West. Thus, around the criminal relationship that citizens have with the State and by means of the analytical-critical method used, this work proposes palliative solutions in order to save French-speaking sub-Saharan Africa from the yoke of Western imperialism and the internal domination of its populations by the governing elite and other managers, providers and agents of corrupt public affairs and services. To achieve this, we believe it is necessary for governments and citizens to be educated in the ethics of good governance, cultivate a sense of the common good and respect for the rule of Law. This trajectory advocated by Lucien Ayissi brings progress and social justice in a global and sustainable way.

Keywords : governmentality, governance, corruption, common good, citizens.

ABRÉVIATIONS/SIGLES

RDC : République Démocratique du Congo

ONU : Organisation des Nations Unies

SDN : Société des Nations

DDHC : Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

CEDEAO : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CAD : Comité d'Aide au Développement

CEA : Commission Économique des nations unies d'Afrique

DUDH : Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

BCE : Banque Centrale Européenne

OMC : Organisation Mondiale du Commerce

FMI : Fonds Monétaire International

BM : Banque Mondiale

CONAC : Commission Nationale Anti-Corruption (du Cameroun)

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La question de la gouvernance est l'une des préoccupations qui marquent la société politique contemporaine tant de l'Afrique subsaharienne francophone que celle du reste du monde. L'homme en tant qu'élément fondamental de la cité et un « animal politique » averti comme le souligne Aristote, il lui revient de penser un modèle adéquat de gouvernance et de contrat social devant réguler la société au sein de laquelle il vit. C'est dans ce sens que Platon a pu faire de la question de gouvernance de la cité l'une de ses multiples préoccupations politiques et philosophiques voire éthico-morales. Il a consacré une place de choix à la problématique de la gestion de la cité en vue de penser et de fonder une « cité idéale » et rationnelle. Pour l'auteur de « Le politique », l'art de « policer l'État » n'est pas l'apanage de tous, car pour piloter un navire-État, pense-t-il, il est indispensable de faire recours systématique au « bon tisserand » ou au « bon pilote », selon la très belle métaphore du théoricien de la cité idéale. Cette prise de position platonicienne qui confie fort bien la gestion de l'État au « philosophe-roi ou au roi-philosophe » a une valeur préventive par rapport aux ravages néfastes de la corruption et autres scandales de malversations qui s'insurgent contre l'ordre des affaires publiques et qui sapent la dialectique du bien commun tout en fissurant bien entendu l'ordre public établi ; car, renchérit l'auteur de *La République*, tant que les philosophes ne seront pas rois dans les cités contemporaines, ou que ceux qu'on appelle aujourd'hui rois et souverains ne seront pas vraiment et sérieusement philosophes incorruptibles, les maux ne cesseront pas dans les États¹.

Bien plus, la philosophie se pose ici comme une thérapie pouvant atténuer sinon endiguer les effets ravageurs de la mauvaise gouvernance qui entraînent sans précédent un dysfonctionnement systématique des institutions étatiques. Autrement dit, les fragilités consécutives à l'instabilité et à l'insécurité sociopolitiques, économiques et culturelles qui matérialisent l'extrême précarité à la fois matérielle et déshumanisante, interpellent, à bon droit, la philosophie dans son pouvoir critique et prospectif ainsi que dans son devoir téléologique relativement aux conditions outrancières et inhumaines de l'homme dans le monde contemporain², affirme Jean-Bertrand Amougou. Ainsi, la philosophie de par son caractère réflexif et sa nature critique et prospective, aide l'homme à se soustraire des inconvénients

¹ Platon, *La République*, Paris, GF Flammarion, Introduction, traduction et notes par Robert, 1966, p. 229.

² J.-B. Amougou, « PHI 428 : Mondialisation et problème du développement de l'Afrique », Cours manuscrit de Philosophie africaine, Université de Yaoundé 1, FALSH, Département de philosophie, Yaoundé, 2020.

existentielles fort atroces qui s'appliquent à lui dans sa quotidienneté socio-historico-politique. Monde sujet au « chaos appétitif » initié par la corruption et ses avatars les plus délétères pour la stabilité, le vivre-ensemble harmonieux et la salubrité républicaine. La crise de la gouvernementalité peut donc être perçue comme l'une des caractéristiques nécessaires d'une politique corrompue, elle-même entretenue au sein d'un « État prévaricateur » ayant à sa tête une chaîne de malfaiteurs sociaux qui subtilisent le bien commun et pillent, sans vergogne, les derniers de l'État.

Pour percer et atteindre le tréfonds du message que porte notre préoccupation heuristique et/ou thématique, il convient d'établir une sociologie de cohérence conceptuelle, elle-même fondée sur l'enchaînement logique entre les mots majeurs qui forment notre grand thème. Ceci étant, il faut dire qu'il existe une dissonance cognitivo-sémantique entre les uns et une harmonie de sens établie ou à établir entre les autres. Autrement dit, s'il existe entre les concepts de crise et de corruption d'une part, et ceux de gouvernementalité et de gouvernance d'autre part, une harmonie consonante ou un sens similaire, l'on parlera cependant d'une opposition entre les notions de crise et de gouvernementalité, et celles de corruption et de gouvernance, car elles entretiennent des rapports de dissonance au sens conflictuel dans leur déploiement habituel respectif. En d'autres termes, il y a entre les concepts de crise et de corruption d'une part et entre les notions de gouvernementalité et celle de gouvernance d'autre part, une discrédence de sens, car une crise peut être perçue comme étant un moment fort de trouble qui hypothèque déléterement tant la gouvernance que la gouvernementalité qui devrait, à bon droit, fonder et porter cette dernière. La crise, comme l'a si bien souligné Ayissi, entraîne « la phobie d'État ». Elle constitue une gangrène pour l'ordre public et fissure la cohésion sociale tout en dérangeant les liens intercommunautaires fort considérablement. Il faut également noter que la crise constitue un moment de trouble périlleux et décisif dans le fonctionnement normal de l'activité économique et sociopolitique. C'est ainsi qu'elle peut avoir pour cible la rationalité gouvernementale ou, à tout le moins, les rapports sociaux et les liens sociétaux dans l'optique de les hypothéquer.

La gouvernementalité dans sa première acception s'entend comme la « rationalité propre au gouvernement » d'un État ou d'une société étatique quelconque. D'après Michel Foucault, la raison gouvernementale ou la gouvernementalité correspond à une rationalité politique qui s'oppose à la raison des princes désireux de dominer la joute politique. Vu dans cette perspective, les dynamiques des raisons gouvernementales constituent une discipline de taille

pour amorcer la généalogie de l'État moderne et éviter la phobie d'État en vue de penser une cohésion sociale sans faille se fondant sur l'inviolabilité du *contrat social*.

Il importe de préciser par ricochet que, lorsque la rationalité gouvernementale est frappée d'une crise de l'humain ou, à tout le moins de l'éthique, l'on assiste à la mauvaise gouvernance qui s'entend comme l'une des manifestations dramatiques de la corruption dans un État ou dans une société humaine donnée. La gouvernance comme l'art de gérer les affaires publiques ou privées, ou mode de gestion rationnelle et équitable des affaires publiques peut se heurter aux avatars de la corruption, elle-même entretenue par la « rationalité prédatrice »³ telle fustigée par l'auteur de *Rationalité prédatrice et crise de l'État de droit*⁴. Parlant de la rationalité prédatrice Ayissi écrit :

*Par rationalité prédatrice, nous entendons l'expression zoologique des diverses formes de préférences appétitives dont les multiples calculs fondés sur la logique d'appropriation du bien public ou de subordination de l'État à la réalisation des intérêts dont la particularité et la diaspora sont de nature à l'euthanasier, du moins à le désintégrer politiquement dans le temps*⁵.

Il faut préciser que, de par ses lois et principes de déploiement habituel et ses principes d'être, la « rationalité prédatrice » s'oppose à l'idéal gouvernemental ou à la gouvernementalité tout court. Si l'on s'en tient ainsi à la cohérence logique entretenue entre les concepts sus-déclinés, l'on est en droit d'affirmer qu'une crise de la gouvernementalité est une crise de la rationalité propre à la gestion d'un État donné ou d'une société étatique quelconque. Une telle crise consacre le dessus et la dominance ou même la prédominance des normes et logique prédatrices des décideurs sociopolitiques sur l'État de droit tout en le dénudant du point de vue éthique et politique voire socio-économique.

Le phénomène de la corruption qui menace de plein fouet la notion de bonne gouvernance, c'est-à-dire celle de transparence et de redevabilité dans la gestion des biens communs, problématise la notion de l'État et l'ordre public en termes de l'échec politique et de sous-développement, car par corruption et dans la mal-gouvernance l'État devient nul et sans effets positifs notoires. Ainsi, la corruption bafoue cyniquement l'idéal étatique car elle se fonde

³ Par honnêteté intellectuelle nous reconnaissons la paternité de l'expression à Lucien Ayissi qui, dans *Rationalité prédatrice et crise de l'État de droit*, la définit comme étant une rationalité qui se fonde sur l'égoïsme et l'expression animale de diverses formes de pillage et de subtilisation du bien public qui visent à vider l'État de ce qui fait de lui une substance politique. Par rationalité prédatrice Ayissi désigne la rationalité vénale sous les modes de laquelle la corruption et la mauvaise gouvernance se déploient dans un État ou une société quelconque.

⁴ En 2011 Lucien Ayissi publie un ouvrage aux Éditions L'Harmattan, Paris, qui s'intitule *Rationalité prédatrice et crise de l'État de droit*. Ouvrage dans lequel l'auteur met en exergue les failles que crée la corruption dans un État de droit.

⁵ L. Ayissi, *Rationalité prédatrice et crise de l'État de droit*, L'Harmattan, version numérique, Paris, 2011, p. 2.

désormais sur des mobilités individuelles et particularistes. C'est en cela que dans l'opposition qu'il établit fièrement entre les types de rationalités en guerre, Lucien Ayissi estime que deux types de rationalité ne sauraient faire bon commun ménage lorsqu'ils renvoient à la même réalité. Voilà l'éclaircit-il, « c'est pour cette raison que si le politique a un sens dans la rationalité politique de l'État de droit, elle en est tout à fait dépourvue dans la rationalité prédatrice »⁶. Autrement dit, ces deux modalités de déploiement de rationalité ne coexistent guère. De par sa dynamique destructrice et son pouvoir d'instituer la mafia par le biais de la prédation, la « rationalité prédatrice » est la cause déterminante de la crise de la gouvernamentalité qui gangrène la société contemporaine d'Afrique subsaharienne. En d'autres termes, la corruption comme action de détourner quelqu'un de son devoir civique et politique pour l'engager à se dresser contre l'éthique de sa mission ou contre celle de la chose publique, subtilise la substantifique moelle de l'État et s'insurge dangereusement contre le droit de l'homme et du citoyen.

Vu sous ce prisme, mener une étude analytico-critique sur la notion de la corruption et autres malversations de même acabit en vue de les examiner de l'ordre politique et de celui de l'éthicité, et y proposer des solutions palliatives tout en pensant les voies et moyens de sortie est un devoir citoyen à assumer avec sans aucune autre forme de procès. Ceci relève du patriotisme, du républicanisme et du civisme. L'analyse théorique d'un tel phénomène par un citoyen participe de sa modeste contribution à la construction d'une république digne et exemplaire. Cela témoigne de son sincère et citoyen attachement à la consolidation des institutions dans un État de droit. Ceci étant, un citoyen qui écrit sur la corruption et la mal-gouvernance prouve son niveau de patriotisme et la sincérité du civisme qui l'animent et le caractérisent. C'est un citoyen soucieux de l'avenir et du devenir de l'Afrique dans sa globalité politique et géographique.

La thématique ainsi abordée porte l'écho d'un problème d'actualité qui mine la quotidienneté sociopolitique, c'est-à-dire ce qui fait l'ordinaire de l'existence sociale et politique, et ravage du point de vue politique les États contemporains. Le thème de notre recherche porte sur le problème du rapport délictueux que les citoyens entretiennent avec l'État dans les sociétés politiques contemporaines. En d'autres mots, nos investigations heuristiques apporteront d'éclaircissements sur l'impact de la crise de la gouvernamentalité sur la gouvernance dans l'appareil politique contemporain. Mieux, nous avons en vue de mettre en

⁶ *Ibid.*, p. 8.

relief, les défauts, les faillites ou même les défaillances grossières de la rationalité politique ou de la raison gouvernementale dans la gestion des affaires publiques. Il s'agira en réalité de passer au crible de la critique l'épineux problème de la mal gouvernance à l'ère de la « biopolitique »⁷ et du « biopouvoir »⁸. En effet, en émettant l'hypothèse du bio-pouvoir, c'est-à-dire un certain rapport entre le pouvoir politique et la vie humaine, Michel Foucault entend étudier la « technologie du pouvoir » sous l'angle de l'humain et de la vie. Il opte pour ce faire pour une nouvelle approche du pouvoir politique et social, et lui adjoint un mode spécifique d'exercice du pouvoir lorsque la vie humaine entre au centre de ses préoccupations politiques et idéologiques. Il s'agit du bio-pouvoir dans son rapport à la biopolitique. Et par biopolitique il faut entendre la dynamique de déploiement du bio-pouvoir dans sa version politique, c'est-à-dire déploiement par la prise en compte de la vie des êtres humains et l'amélioration des conditions de vie et du milieu d'existence de ceux-ci. Ainsi, « le bio-pouvoir est un type de pouvoir qui s'exerce sur la vie : la vie des corps et celle de la population. Selon Michel Foucault, il remplace peu à peu le pouvoir monarchique de donner la mort »⁹.

Se pencher sur la question du rapport délictueux que les citoyens entretiennent avec l'État implique l'idée de vouloir conférer aux sociétés politiques des nouveaux paradigmes de fonctionnement qui auraient pour feuille de route la culture de transparence dans les affaires publiques, d'abnégation au travail, d'équité, de déontologie et de l'éthique professionnelle. Ce serait le début de fondation de l'État de droit tant attendu. Pour cela, l'on se demande de quel type de comportement devraient-ils se doter les citoyens afin de construire une société d'honnêtes hommes où les notions de transparence, de redevabilité et celle de bonne gouvernance seront de mise ? Autrement dit, de quel genre de citoyens que l'Afrique contemporaine subsaharienne francophone a besoin pour sortir de son anxiété, de sa rareté et de sa déliquescence notoires ? En un mot, comment les citoyens africains arriveraient-ils à substituer aux mentalités des crises et de rétrograde politique celles de l'émergence, de développement et de respect de l'éthique des liens intercitoyens ?

⁷ Nous devons l'origine et le sens du mot à Michel Foucault qui, dans *La volonté de savoir* et dans les cours contemporains donnés au collège de France (*Il faut défendre la société*), définit le biopouvoir dans sa version politique comme tendance sociopolitique qui s'exerce d'abord via la prise en compte des êtres humains en tant qu'espèces vivantes ; puis via leur milieu d'existence ou de vie. Par exemple la pandémie à Coronavirus a vu naître une politique d'hygiène qui s'est mise en place nécessairement.

⁸ Nous empruntons également le terme à Foucault. Par celui-ci il entend les techniques spécifiques du pouvoir comme activité sociopolitique s'exerçant sur les corps individuels et les populations « hétérogènes aux mécanismes juridico-politiques du pouvoir souverain ».

⁹ Wikipédia, fr.wikipedia.org>wiki>biopouvoir. En ligne, page consultée le 27/04/2022 à 8h 42 minutes.

Pour donner une réponse satisfaisante et millimétrée à cette fameuse problématique sur laquelle s'adosse notre périple heuristique, il faut que le politique, c'est-à-dire le prince ou un groupe de princes, « souscrive aux plateformes de l'éthique comportementale » tout en mettant la question de l'humain, du bien commun, de « l'éthique de l'altérité »¹⁰ et celle de droit de l'homme au-devant de la scène politique. Mais il faut cependant relever que la corruption ne concerne pas que le prince ou un groupe de princes, sinon elle est une affaire de tous, car comme l'a si bien remarqué Hubert Mono Ndjana, « le concept de corruption n'épargne personne »¹¹. Elle peut rendre tout le monde victime tout comme elle peut rendre tout le monde bourreau du mal. Ainsi, l'indignation de la riposte à cette grande et oppressante machine qui détruit les liens inter-citoyens doit être collective, interpellante et interpellative. Tout le monde, sans distinction de chapelles politiques et idéologiques, sans distinction de races, de sexes et de tranches d'âge, ni celle de rang social, est pour ce faire interpellé pour asseoir une stabilité économique, politique et socioculturelle et une salubrité républicaine dans la société contemporaine globale tant sur le plan politique qu'au niveau gouvernemental.

Ceci étant dit, pour mettre en exergue un tel rapport, il importe d'établir une harmonie de synonymie entre les concepts porteurs de la thématique. Autrement dit, il importera de dire en quoi la corruption est synonyme de crise, d'une part et qu'au revers, dans quelle mesure gouvernementalité et gouvernance sont deux notions qui renvoient aux mêmes réalités mais pas nécessairement identiques ? La corruption a donc un sens polysémique.

De par son sens étymologique latin, la corruption vient du verbe *corrumpere* qui veut dire briser complètement, détériorer physiquement, moralement voire psychologiquement. Pris dans cette optique, le phénomène de la corruption peut être entendu comme étant l'utilisation abusive ou tout au plus l'usage cynique du pouvoir qui se manifeste sous diverses facettes : dessous-de-table, pots-de-vin, fraude ou falsification de données et des services publics, le favoritisme ou népotisme qui consiste à favoriser des proches, le détournement de fonds publics¹² qui se matérialise sous forme de vols géants de ressources publiques par certains fonctionnaires de l'État aux âmes impies ou par n'importe quel citoyen lambda. En d'autres termes, la corruption est la lucratisation pure et simple des services et de biens de l'État au

¹⁰ Nous empruntons cette expression à Lucien Ayissi cf. l'article qui s'intitule : « Philosophie de la vie et éthique de l'altérité face aux défis du sida », publié en ligne le 17/08/2008 à 06h 58 minutes. Page consultée par nous le 17/05/2022 à 10h 43 minutes.

¹¹ H. Mono Ndjana, Préface de *Corruption et gouvernance*, Presses Universitaires de Yaoundé, Yaoundé-Cameroun, 2003, p. 10.

¹² Wikipédia, l'encyclopédie (lexique), « La Corruption », [en ligne], page consultée le 12 mai 2022 à 07h 15 minutes à l'adresse www.nothic.fr/lexique/detai. La Corruption en entreprise_Nothic.

grand mépris de ce qu'Hubert Mono Ndjana appelle « l'éthique de la chose publique »¹³. La « prédation sociale »¹⁴ est donc un acte malveillant qui consiste à privatiser le bien commun à des fins égoïstes, particularistes et donc individualistes.

Par ailleurs, le corrupteur et le corrompu relèvent de « ceux qui pactisent avec le diable ou ourdissent un macabre complot contre la société et l'humanité tout entière »¹⁵ en sacrifiant le bien public au principe de l'individualisme ou du particularisme tout en sapant l'ordre de l'État de droit ; c'est-à-dire, à la manière des larrons en foire, « les corrupteur et corrompu avachis sont donc les vecteurs de la déchéance qui finira par les emporter eux-mêmes »¹⁶, détruisent la chose publique pour assouvir leurs besoins particuliers. Autrement dit, la corruption est un acte anti-État ou un comportement contradictoire aux institutions étatiques, à l'éthique professionnelle, au droit et à la morale, car elle nie *ipso facto* l'éthique politico-républicaine, réproouve la raisonnable de l'action humaine et entrave concomitamment le vivre-ensemble. Le phénomène de ce fléau sociopolitique tel que décrit et fort décrié par Lucien Ayissi, est un jeu régi par la logique de l'inversion de la réalité sociale du corrupteur et du corrompu car, « en somme, le trafic dont il s'agit consiste à faire passer le faux pour le vrai, le mal pour le bien, l'illégal pour le légal, l'injuste pour le juste, le laid pour le beau, le coupable pour l'innocent, le malade pour le bien portant, l'imaginaire pour le réel et vice versa »¹⁷. Cette mise en exergue fort affreuse établit avec netteté le comportement qu'affichent les responsables et agents des services publics dans l'exercice de leurs fonctions respectives. Autrement dit, si la corruption consiste à faire passer les voleurs pour d'honnêtes hommes, la transparence dans la gestion des ressources de l'État devient curieusement un délit, l'opacité prend la place de la norme professionnelle. Comme tel, qui ne s'initie pas au jeu « corruption-services publics » devient coupable, car il serait traité comme tel, le praticien du phénomène de la corruption devient paradoxalement « patriote, républicain, etc. » puisque justement la logique ici est de prendre le mauvais pour le bon et le mal fait pour le bien fait et c'est ainsi que le bienfaiteur n'est plus reconnu dans une société corrompue comme auteur des bons actes, mais il est pris comme celui qui ternit l'image de l'État, un ennemi de la république, un anti-patriote. Cela dit,

¹³ H. Mono Ndjana, « L'Éthique dans les services publics : cas spécifique du monde de l'éducation ». Exposé fait au séminaire de formation en management à l'intention des responsables des services centraux et extérieurs du MINEDUC les 8 et 9 octobre 1998, cité par Lucien AYISSI dans *Corruption et pauvreté*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 74.

¹⁴ Nous reconnaissons la paternité de l'expression à l'auteur de *Corruption et gouvernance* qui, par elle, désigne la psychologie des fonctionnaires prédateurs qui privatisent le bien commun au nom de l'égoïsme et de l'intérêt particulier au mépris de la volonté générale au sein d'État ou d'une unité politique quelconque.

¹⁵ L. Ayissi, *Corruption et gouvernance*, p. 19.

¹⁶ H. Mono Ndjana, Préface de *Corruption et gouvernance*, p. 8.

¹⁷ L. Ayissi, *op. cit.*, pp. 68-69.

le patriote ou républicain exemplaire est celui qui vole le plus de milliards à l'État, l'ennemi de la républicain, selon la fameuse logique de renversement ou de permutation de l'ordre social par l'effet de la corruption, serait celui qui veille sur le bien public et le sécurise, c'est-à-dire le non-voleur, l'homme honnête et intègre. Ainsi, il s'agit dans une politique corrompue de renverser la hiérarchie des valeurs, de promouvoir la dialectique du vol et d'enseigner à ceux qui sont encore moins malfaiteurs, la stratégie du vol, celle de la rapine et du détournement de fonds publics. Ainsi, la corruption consacre cyniquement *l'anarchie des valeurs*¹⁸. Tel est l'être des sociétés politiques africaines corrompues ! Du sectarisme politique politicien comme norme de vie ! Mais quelle serait donc l'image de l'État comme principe régulateur et norme normalisatrice ? Dans cette optique, l'on a l'ultime droit d'affirmer que le phénomène de la concussion est un art qui consiste à ériger le contraire du donner et du recevoir sociopolitiques en règles de conduite communes dont les artistes les plus lotis sont des prévaricateurs qui consacrent et célèbrent le deuil du droit, de la déontologie et de l'éthique professionnelle¹⁹, allègue l'auteur de *Corruption et pauvreté*.

Il importe de noter par ricochet, que le corrupteur en tant qu'acteur du jeu de la corruption initie la besogne pour pallier ses « conditions historiques » et améliorer ses défaillances sociales et les incommodités existentielles qui s'appliquent à lui en vue de se hisser au rang des bourgeois. Il devient l'agent actif en raison d'en être l'initiateur. Quant à son compère le corrompu, comme l'affirme l'auteur de *Corruption et gouvernance*, il est « l'agent passif du phénomène ». Nonobstant cette minable différence portée par un jeu de mots qu'on peut qualifier d'une simple phraséologie, le corrupteur et le corrompu n'agissent que dans l'ordre de satisfaction de leurs désirs et intérêts égoïstes. Ils se dressent ainsi contre l'ordre public et la dialectique de bien commun tout en le privatisant au nom de l'individualisme, de l'égoïsme et du népotisme. Ils sont des fieffés négateurs sociaux, des déviateurs de l'ordre politique commun et sapent par leur malveillance l'idéal économique. Ceci étant dit, « la négation de la société, estime Lucien Ayissi, participe de la volonté de détruire un ordre qui dérange le sujet. Si le corrupteur ou le corrompu fait preuve de cynisme en court-circuitant les normes qui régissent l'ordre civil, c'est parce qu'il cherche à donner aisément libre cours à ses désirs »²⁰. On peut donc dire en ce sens que, « l'esthétique de la corruption » est l'antithèse ou tout au plus l'antinomie de l'éthique de la gouvernance politique et économique.

¹⁸ L'expression est de Paul VALADIER cf. son ouvrage intitulé *L'Anarchie des valeurs*, Paris, Albin Michel, 1997.

¹⁹ L. Ayissi, *Corruption et pauvreté*, p.71.

²⁰ L. Ayissi, *Corruption et gouvernance*, p.24.

En outre, selon Transparency international, « la corruption consiste en l'abus d'un pouvoir reçu en délégation à des fins privées » ou encore « abus de pouvoir à finalité d'enrichissement personnel ». La corruption est en réalité un phénomène politique, social, économique et culturel qui consacre le dessus du privé sur le public, du particulier sur le général, du mal sur le bien, du mauvais sur le bon, ou comme pour reprendre Hubert Mono Ndjana, de l'écart sur la norme, bref en matière de corruption « on écarte la norme et normalise l'écart »²¹. Dans la gouvernance corrompue, les gestionnaires du pouvoir politique écartent la norme et normalisent l'écart dans le secteur de l'économie politique et sociale.

Comme l'a définie la Commission des communautés européennes, « la corruption est liée à tout abus de pouvoir ou toute irrégularité commise dans un processus de décision en échange d'une incitation ou d'un avantage indu »²². Ainsi compris, le phénomène de la corruption est un fléau sociopolitique qui contredit les normes politico-éthiques sous la pression de la « rationalité prédatrice » qui habite aussi bien les « prédateurs sociaux » que les prévaricateurs des services publics. La crise de la gouvernamentalité dans les États actuels est fonction d'un méfait prédateur entretenu par ceux qui se plaisent à liquider ou à vider la substance économique, politique et socioculturelle de l'État tout en subtilisant les biens de l'État avec toutes ses institutions qui lui sont « le poumon ». Les « collusions mafieuses ou les complots de prédation sociale » deviennent pour ainsi dire, une forme de falsification, de fraude ou de surfacturation de services publics qui se tisse dans le tissu sociopolitique et économique et qui peut générer une grande hypothèque sur la démocratie et de ce fait, automatiquement sur le développement et la cohésion sociale tout en entraînant le sous-développement et le chaos public.

Il faut souligner que, un État corrompu est un non-État, car l'expression « État corrompu » est une contradiction dans les termes. Autrement dit, comme pour reprendre notre auteur, la notion d'État et le phénomène des « collusions mafieuses », des prévarications et des prédatations sociales s'excluent mutuellement en ceci que la corruption « est l'ailleurs de la raison, du droit et de la morale »²³. Un État mafieux est donc celui au sein duquel le droit ne s'exprime pas suffisamment ou les lois sont faites à l'avantage des plus forts, c'est-à-dire au

²¹ H. Mono Ndjana, « L'Éthique dans le service public. Cas spécifique pour le monde de l'éducation », Exposé N°3 présenté au Séminaire de formation en Management à l'intention des responsables des responsables des services centraux et extérieurs du MINEDUC les 8 et 9 octobre 1998, p. 10.

²² Commission des communautés européennes, « A] La lutte contre la corruption comme impératif permanent », en ligne, page consultée le 11 mai 2022 à 18h 03 minutes sur le site www.institut-numetique.org. ADIAL, Non classé.

²³ L. Ayissi, *op. cit.*, p. 11.

mépris des faibles. Cela dit, un État défectueux en termes du droit et du devoir est une aire géographique mue par « la politique du ventre »²⁴. C'est un « État malfaiteur ». Un État falsificateur, comme le conçoit Bayart, est celui qui est pris en otage par la dictature de l'instinct grégaire et sauvage ayant un dessus farouche sur la raison. Nous sommes ainsi confrontés à « cette sombre vérité »²⁵ qui témoigne avec amertume et déboire qu' « une politique corrompue est celle d'une faune vorace et violente constituée de dinosaures à l'appétit financier gargantuesque qui jettent aux orties les notions de bien commun et de droit de l'homme »²⁶. Ceci revient à dire que, la mafia et le bien commun ou le droit de l'homme s'excluent mutuellement. Cela explique le fait que la corruption implique nécessairement la mise en latence ou la mise hors jeu de la logique du bien commun et du sens de droit de l'homme dans l'appareil politique corrompu.

Il importe également de préciser qu'un État corrompu est une institution indigeste, c'est-à-dire difficile à diriger en raison du « cynisme appétitif » qui y règne et s'y niche nécessairement. Cela dit, la logique de subtilisation des biens de l'État par les hommes d'État corrompus suppose un grave déficit de l'équilibre étatique, car ceci constitue un obstacle majeur à la marche progressive vers la démocratie qui incarne l'État de droit. Dès lors, ceux qui se livrent à la recherche de pots-de-vin dans une structure publique violent impunément le contrat social et manquent à leur devoir de probité, de professionnalisme, de responsabilité et font passer leurs intérêts particuliers avant ceux de la masse en abusant de plain-pied de leurs pouvoirs discrétionnaires. La concussion ou profit illicite que l'on s'arrose et se délecte dans l'exercice d'une fonction publique est un manquement grave à l'éthique professionnelle et à la logique de la coexistence pacifique. C'est une violation apparente du « pacte social » ou, pour parler comme le philosophe français J.-J. Rousseau, violation du « contrat social ». Cet acte de mauvaise foi commis dans la gestion des affaires publiques est une prévarication qui célèbre ce qu'Alain Etchegoyen l'a appelé : « l'argent-roi ». Ce grave manquement d'un fonctionnaire, d'un homme d'État, d'un juge, d'un administrateur civil, etc. aux devoirs de sa charge met en péril l'harmonie sociale en vertu d'une gouvernance corrompue où les gouvernants règnent sans partage avec les gouvernés.

En effet, la crise de la gouvernance se manifeste sous plusieurs formes au modèle protéiforme. Elle est révélatrice du fossé qui existe entre les gouvernants et les gouvernés qui

²⁴ Nous faisons ici allusion à l'ouvrage de J.- F. Bayart intitulé *L'État en Afrique. La politique du ventre* publié aux éditions Fayard, Paris, 1989.

²⁵ J. Ngué, *La Croix du Sud*, Éditions Les classiques africains, Versailles Cedex, France, 1997, p.24.

²⁶ L. Ayissi, *op. cit.*, p. 35.

met en évidence la mise à l'écart systématique de la majorité par une classe démographiquement minoritaire qu'est la classe politique. Bien entendu, la multitude des occurrences sauvages et inhumaines de la crise de la gouvernabilité dans les États contemporains est la triste réalité qui illustre cet état de cause. C'est ce qui plonge l'État dans des illusives chimères quant à son rôle régalien. C'est de la pure rareté politique et du pire nihilisme économique ! Le citoyen contemporain qui se contente à parasiter la société est un véritable prévaricateur qui pollue le tissu sociopolitique sous le poids de la corruption qui pèse sur les institutions étatiques.

Par ailleurs, s'appesantir sur la thèse de la politique corrompue des États contemporains ne signifie nullement que la mauvaise gouvernance ait vu le jour dans les États actuels. Comme le soulignait à grand trait le philosophe camerounais Lucien Ayissi, la corruption transcende les réalités historiques et géographiques, car le phénomène existe et persiste dans le temps et dans l'espace. Autrement dit, la gouvernance corrompue a fait écho de l'Antiquité jusqu'à nos jours en passant par le Moyen-âge et le temps moderne. Dès lors, faut-il se poser la question de savoir si le phénomène de prédation politique et économique est consubstantiel à l'homme ou c'est un effet simple d'habitude sociale et de perversité politique ? En d'autres termes, qu'est-ce qui peut être à l'origine d'un acte de prévarication dans une société donnée ? Mieux, quelle est la cause efficiente de la corruption dans les États actuels ?

À ce niveau, en répondant objectivement à cette série de questions nous marquerons un pas supplémentaire et décisif vers le combat pour la dignité humaine et l'éthique de la cohésion sociale. Les causes de la crise de gouvernance sont multiples et variées. Mais il faut avant tout noter que ce phénomène est la cause finale de l'abus du pouvoir éprouvé par les gestionnaires du pouvoir politique, car ceux qui s'arrogent le monopole du pouvoir politique ne rendent compte à personne en raison de leur pouvoir discrétionnaire qui leur confère à la fois l'audace et raison même s'ils sont pris en flagrant délit de vol, de fraude massive et barbare, de détournement de fonds publics, de rapine, de tripatouillage constitutionnel, etc. Nous dirons en d'autres termes que la mauvaise gouvernance prend généralement effet dans un cadre législatif et juridique quasiment flou, c'est-à-dire un système judiciaire inadéquat et opaque qui laisse transparaître un vide juridique et donne libre cours à l'effectuation de la corruption à travers le manque de transparence dans des lieux stratégiques du pouvoir et de responsabilisation des services publics. Le manque ou l'étouffement de liberté d'expression et de liberté de presse peut occasionner une sorte de magouille dans l'ombre par certains fonctionnaires qui se plaisent à l'exercice de la sale besogne de la corruption. Besogne digne d'être réprimée et les auteurs à sanctionner du point de vue politique et juridique.

Il importe de préciser dans le même sillage la part de la faiblesse des institutions qui constitue un « terreau fertile » à l'effectuation d'un acte de prédation sociale dans les milieux stratégiques de l'État à savoir les ministères, les tribunaux, la liste est loin d'être exhaustive. Pour être clair dans cet état de cause, l'on peut s'en tenir au fait que certains fonctionnaires et cadres d'administration publique s'octroient un salaire colossal à leur guise, à tort ou à raison de leur haute autorité. Les failles institutionnelles créent donc des cas de porosités financières, des gabegies sans issu et destination valables et des vides juridiques qui facilitent le pillage des biens communs, le détournement des deniers de l'État et autres malversations et vols gigantesques qui mettent à vide certaines structures au sein de l'État. La bassesse des salaires incite aussi à la corruption. C'est ainsi que certaines réalités du terrain montrent que certains corps de métier versent automatiquement, mieux spontanément ou par trop nécessairement dans des malversations éthiques et déontologiques de leur fonction en vertu de leurs minables salaires.

Dit autrement, l'administration publique ou tout au plus la constitution de nombreux États prévoit des salaires relativement bas ou faibles pour certains agents de la fonction publique. Nous avons à titre illustratif au premier rang desquels, les médecins (cas du Cameroun par exemple), les policiers (à l'instar de corruption policière), les douaniers, etc. qui sont par exemple exposés par nature à la malversation et marchandisation professionnelles de par leur salaire. Ces corps de métiers seraient des victimes programmées de la concussion dans l'administration où la constitution admet qu'on n'ait pas besoin de les rétribuer colossalement étant donné qu'ils peuvent tirer des avantages occultes de leurs services. Ça s'appelle vulgairement « avantages de service ». Des telles mesures motivent les concernés à s'infiltrer dans les réseaux mafieux. C'est la raison suffisante qui explique le fait que nous entendons sans cesse certains policiers tenir des expressions tendancieuses relatives à la violation de l'éthique et de la déontologie professionnelle comme : « Je mange les papiers ? » ; « parlez bien monsieur ! » ; etc. accompagnées le plus souvent par des gestes lucratifs voire des menaces à caractère pécuniariste.

Cela dit, la corruption se dilate et la concussion se répand dans toute la couche sociale au point où tout se définit quasiment par un acte de prévarication. Vu sous ce prisme, le philosophe camerounais Hubert Mono Ndjana fait comprendre que la corruption se pratique au quotidien par :

L'agent de police et le chauffeur, le mécanicien, l'homme d'affaires et le comptable-matières, puis le directeur général ou l'ordinateur des dépenses le proviseur et le

*parent d'élève, le professeur et l'étudiant, le médecin et le malade, le prêtre, [...] le Lamido, etc. Bref le concept de corruption n'épargne personne*²⁷.

Nonobstant certaines thèses qui attestent que la corruption ait un rapport de « causalité nécessaire » à la pauvreté, ce phénomène n'a pas pour cause que l'anxiété du pauvre, car elle est aussi et surtout pratiquée par le riche. Ceci étant, de par cette révélation, « le prétexte de Moana ou la justification de la corruption du pauvre » est donc moins convaincant compte tenu de la corruption du riche, témoigne Lucien Ayissi. Le phénomène de la corruption ne saurait donc avoir pour seul mobile étiologique ou causal la pauvreté, car « si les hommes pratiquent la corruption tout en sachant qu'ils transgressent les diverses formes de régulation sociale que sont le droit, la déontologie, la morale et l'éthique »²⁸, la corruption est donc l'effet de « l'indigence morale », c'est-à-dire « l'indigence d'esprit » du corrupteur et du corrompu comme l'a expliqué E. Njoh Mouellè dans *De la médiocrité à l'excellence*.

Vu sous cet angle, nous sommes à mesure d'affirmer avec force que l'État dont la crise de la gouvernementalité est avérée et révélée est une institution victime d'un déficit éthique délétère pour la cohésion sociale. Dès lors, le citoyen d'un État sujet à « la politique du ventre » comme le constate Bayart, ne peut jouir dans le meilleur des cas que des droits partiels et déguisés ou tronqués. Cela dit, face à cet imbroglio et à ce désordre d'oubli de génération future, de brigandage éthique et de violation ou manipulation constitutionnelle, le peuple perd sa civilité, sa citoyenneté et son patriotisme parce qu'il est exclu de la gestion des affaires de l'État dont il est supposé être le souverain. De cette psychologie du corrupteur et du corrompu nous remarquons que la pauvreté morale ou l'indigence éthico-morale de l'homme qui liquide sa dignité, sacrifie son humanité et le bien commun à l'autel de l'argent-roi est à la fois alarmante et dangereuse pour une république en construction²⁹. Cette mise entre parenthèses des gouvernés dans la répartition de bien commun dans une république amène sans précédent à lire et à décrire l'économie politique de notre temps en termes d'injustice, de mépris, d'indifférence, de monologue, d'arrogance et de complexe des gestionnaires du pouvoir politique. Autrement dit, les mots dont se sert l'économie politique contemporaine sont totalement malades. Nous comprenons ainsi dans cette optique que l'espace politique de notre époque est devenu le lieu où l'intérêt personnel prime sur l'intérêt général. Ce qui veut dire en d'autres termes que la volonté générale est menacée. Le besoin qui se fait sentir, vu la complexité de la gouvernance, exige pour ce faire la reformulation et l'émergence d'un espace

²⁷ H. Mono Ndjana, Préface de *Corruption et gouvernance*, p. 10.

²⁸ L. Ayissi, *Corruption et pauvreté*, p. 16.

²⁹ *Ibid.*, p. 76.

politique suffisamment responsable. D'où l'urgence ou même la nécessité d'une démocratisation de la scène politique dans les États contemporains afin d'impulser un vivre-ensemble harmonieux et sans faille.

La notion d'État n'est pas une invention *ex-nihilo*, encore moins un jeu du hasard. Car pour qu'on puisse parler d'État, il a fallu des assises au sortir desquelles un peuple uni et solidaire a pu : « « Trouver une forme d'association qui défende et « protège de toute la force commune la personne et les « biens de chaque associé, et par laquelle chacun « s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même « et reste aussi libre qu'auparavant. » Tel est le problème fondamental dont le contrat social donne la solution »³⁰. Pour que les clauses de ces dires soient respectées, il s'avérera indéniablement indispensable de militer pour l'émergence d'une société politique à visage humain, éthique et moral. Cela dit, une préoccupation majeure s'annonce et s'énonce comme suit : quelles sont les conséquences que la mauvaise gouvernance peut générer dans le milieu public, dans et sur l'État ? En d'autres termes, quel impact peut-elle avoir la corruption sur les institutions de l'État ? En un mot, comment expliquer le rapport de la crise de la rationalité gouvernementale à la gouvernance dans les États contemporains ?

Les conséquences de la crise de la gouvernementalité sont diverses et variées. Dans l'appareil politique et social corrompu, la prévarication et la « prédation sociale » sont génératrices, promotrices et ordonnatrices de la fracture sociale elle-même portée et entretenue par des compressions, des privatisations ordonnatrices d'une paupérisation déshumanisante. Il s'agit dans ce sillage d'exposer les ravages qu'un phénomène prédateur peut causer et promouvoir dans un espace public. Il importe de préciser par ailleurs que la corruption est un fléau social dont les effets pernicioseux actuels et futurs culminent sans précédent dans la notion de crise. Et dans la mesure où elle ne va ni vers le Bien ni vers le Vrai, la corruption est un pur antihumanisme qui consacre un déficit éthique délétère aussi bien pour les institutions de l'État que pour le peuple souverain. La crise de la gouvernance est révélatrice d'un espace de crises, crise de valeurs, crise de loi, crise de la norme, crise de la justice, crise du droit et de droit de l'homme. Ainsi, la corruption est révélatrice de la crise de la raisonnable de l'action ou de l'agir des certains fonctionnaires soupçonnés et/ou suspectés d'avoir posé des actes de malversations macabres. Il semble aussi important de montrer que la prédation socio-politico-économique en cours dans les États contemporains génère et promeut le désespoir lui-même porté par une double crise. La première crise est celle qui tient à un défaut d'essence

³⁰ J.-J. Rousseau, *Du contrat social*, Chronologie et introduction par Pierre Burgelin, Paris, GF Flammarion 1966, p.51.

conceptuelle, la seconde quant à elle tient à une infirmité d'ordre éthique et politique. Dès lors, nous remarquons par là que les actes concussionnaires auront libre cours dans leur effectuation lorsque et là où, le cadre social, politique, économique et culturel est déficitaire³¹.

D'une manière générale, comme l'affirme Christine Lagarde, la corruption est un véritable fléau qui met à mal et à vide la société politique. La corruption endémique peut donc fissurer les fondements d'une économie saine en dépréciant les normes sociales en vigueur et en sapant les vertus civiques et le patriotisme. Voilà, écrit-elle :

Concrètement, la corruption affaiblit la capacité de l'État à faire son travail. Elle rabote les recettes dont il a besoin et pervertit les décisions budgétaires, car les autorités peuvent être tentées de favoriser les projets qui rapportent des pots-de-vin au détriment de ceux qui créent de la valeur économique et sociale³².

Par ailleurs, la pauvreté, la précarité, la misère, le chômage juvénile, les élections confuses et peu crédibles, les conflits post-électorales à caractère ethnique, constituent entre autres les principaux impacts du phénomène de la corruption sur des liens inter-citoyens. L'espace politique corrompu s'affirme ainsi comme un cercle d'embrigadement de la liberté des peuples, car il n'y existe ni justice ni égalité devant la loi, ni communautarité tant de la parole que de l'action entre les concitoyens, d'une part et entre les gouvernants et les gouvernés, d'autre part. Autrement dit, dans un appareil politique « pourri », la paix s'expose en danger de fuite et tombe en faillite, car dans un tel système le citoyen ou l'observateur averti conclurait qu'il existe une incompatibilité notoire entre la paix et la politique. Bien plus, par la mafia, le « vice prend valeur de vertus », le vol s'érige en normalité de conduite et l'injuste prend réputation du juste, comme l'a ainsi constaté Lucien Ayissi.

Une autre précision doit s'imposer pour faire lumière sur la problématique de prédation en société. Les actes concussionnaires ou la prédation socio-politico-économique constituent une action pernicieuse de celle ou celui qui prend furtivement ou par force le bien d'autrui, du peuple ou du simple public pour se l'approprier cyniquement et parfois violemment. Vu sous ce prisme, quand le phénomène de la corruption prend la tournure de la rapine, du vol, du détournement massif des deniers publics, la société étatique se dégénère en guerre civile qui s'entend comme le plus grand des maux en termes d'horribilité. C'est ce qui explique la prolifération de guerres civiles ainsi que la banalisation de la violence mortifère protéiforme

³¹E. Young – Bruehl, *Hannah Arendt*, édition Anthropos, Traduit de l'américain la Joël Roman Étienne Tassin Préf d'Olivier Mönig, Paris, 1986, p.359.

³² Ch. Lagarde, « Les dégâts de la corruption », 8 décembre 2017, [en ligne], <https://www.org/external/french/np/blog/2017/120817f.htm>, page consultée le 13/05/2021 à 20h 20 minutes.

qui sévissent dans la scène politique contemporaine d’Afrique subsaharienne francophone. En un mot, la conséquence de la corruption sous sa forme la plus achevée est la notion de « sous-développement », lui-même matérialisé par les vides juridiques, la rapine, la porosité financière et autres gabegies de même acabit. En un mot, la misère est symptomatique de la « crise de l’homme » en tant qu’humain et de l’indigence éthico-morale qui habitent les corrupteurs et les corrompus. Ceci étant, faut-il donc s’embourber dans un pessimisme à outrance ? Autrement dit, quelles sont les mesures à proposer pour sauver la cité de la déliquescence cynique qui lui est orchestrée par la crise de la gouvernementalité ? Mieux, quelle stratégie politique faut-il entreprendre pour sortir la société actuelle de l’abîme de la mal-gouvernance et de la crise de la gouvernementalité ?

Pour sortir du terrible effroi de la corruption, l’homme, le citoyen véreux doit inévitablement souscrire à une plateforme de comportement citoyen et patriotique au sein de laquelle il se sentirait interpellé par le respect scrupuleux des valeurs humaines et citoyennes communes et inaliénables. Pour ce faire, le politique gagnerait et aura intérêt éthique et politique en mettant au centre de ses préoccupations, le respect de l’autre, de la chose publique et celui de droit de l’homme, et il doit par là savoir que la politique doit se déployer au service de l’homme et non pour son asservissement. Il s’agit d’un défi de la personne humaine comme valeur suprême et qui doit être respectée comme telle.

En outre, il s’agit dans cette optique de relever un triple défi à savoir : un défi politique, un défi économique-culturel, un défi éthique, le tout doublé d’un pari de cohésion nationale. Et ceci au prix du professionnalisme, du patriotisme et du nationalisme ou républicanisme. Pour y parvenir, la philosophie et l’éthique des relations intersubjectives méritent d’être convoquées en vue de l’émergence d’un cadre co-existential fondamentalement juste, harmonieux et pacifiste. Il faut donc cultiver l’esprit de méfiance au regard de la chose publique à travers l’éthique républicaine et la déontologie professionnelle comme condition d’une bonne gouvernance et de ce fait, comme fondement et guide de l’action de l’homme en politique. Des telles mesures ne seront prises qu’à travers ce que Lucien Ayissi l’a fort bien appelé « la pédagogie citoyenne suivie d’une éthique républicaine ». Sous sa plume, nous pouvons lire ce qui suit :

La pédagogie citoyenne consiste en une régulation destinée à civiliser les préférences appetitives des individus, afin que leur citoyenneté ne s’exprime pas de

*façon pernicieuse lorsqu'ils se rapportent à leurs concitoyens, à l'État et au bien public.*³³

L'appel est ainsi lancé pour garantir et consolider l'éthique des liens inter-citoyens à travers ce qu'Owono Zambo appelle « L'électiméthique », c'est-à-dire, un ensemble formé de « métaculturalisme, d'éthique et de métahumanisme » qui se formule comme étant une « esquisse d'une théorie de la transculturalité pour une ré-humanisation de l'être-au-monde du citoyen contemporain »³⁴. Pour l'auteur de *Cameroun : le défi de l'unité nationale. Prolégomène à une République exemplaire*, sortir de la corruption est une affaire de tous car, la corruption transcende toutes les chapelles ethniques ou tribales pour se déployer. Elle n'épargne personne et n'esquive aucune communauté ethnique ou tribale, elle est endémique et holistique comme pour dire générale. Car elle transcende les réalités et barrages historico-géographiques. Owono Zambo pense que le prétexte d'une tribalité comme cause de la corruption est très dangereux et n'aidera en rien à combattre le mal, c'est-à-dire à pallier la corruption. De ses écrits, nous retenons ceci :

La corruption au Cameroun n'est pas l'apanage d'une seule tribu, d'un seul parti politique, d'une confession religieuse ou d'une classe sociale donnée. Cette indication est utile, compte tenu de la tentation à une stigmatisation socioethnique réciproque. C'est un piège qu'il faut éviter, car il peut devenir, le prétexte d'invectives [...]»³⁵.

Il faut par ricochet, souligner qu'à la suite de la pédagogie citoyenne qui consisterait à humaniser l'individu, la gouvernance, la société et l'État, l'on doit exalter l'apport et la portée des institutions qui fortifient les rapports sociaux, car « [l'Afrique] n'a pas besoin des hommes forts, mais des institutions fortes »³⁶ pour se développer. Cela dit, une question mérite d'être posée : comment penser l'éthique des liens inter-citoyens pour une approche holistique du développement et de la vie ? Par ailleurs, si la responsabilité sociale et politique de l'État est désormais déficitaire et donc aliénée, si la garantie des droits n'est plus la caractéristique de l'État (de droit), peut-on encore parler avec assurance de l'État, de la citoyenneté et des droits de l'homme ? Pour finir, comment penser l'avenir et le devenir des États balkanisés par le choc de la corruption à l'ère de la mondialisation néolibérale et de l'ultralibéralisme économique ?

³³ L. Ayissi, *op. cit.*, p.130.

³⁴ N. N. Owono Zambo, Leçon inaugurale en vue de passage au grade de Maître de Conférences, Yaoundé (mess des officiers), 26 février 2021.

³⁵ N. N. Owono Zambo, *Cameroun : Le défi de l'unité nationale. Prolégomène à une République exemplaire*, Paris, L'Harmattan, 2018, p. 98.

³⁶ O. Barack Hussein (Barack Obama), Discours prononcé le 11 juillet 2009 à Accra au Ghana lors d'une visite officielle.

Répondre objectivement à ces préoccupations fera la charpente logique de notre recherche. À travers une méthode analytico-critique, nous y répondrons à la mesure exigée et attendue.

Il faut dire qu'Ayissi a brillamment analysé le concept de la corruption dans son rapport à la gouvernance sociale et politique. L'auteur de *Corruption et gouvernance* a minutieusement procédé à la mise en relief de la notion de corruption et ses corollaires dans le but d'endiguer le phénomène qui met à mal et parfois à sang le village planétaire, car il a proposé des solutions efficaces visant à pallier le mal. Toutefois, nonobstant la brillante et pertinente analyse conceptuelle de l'auteur, l'on peut lui reprocher en guise d'objection, à la suite du préfacier de l'essai en question, son athéisme. Mono Ndjana estime qu'Ayissi pense combattre la corruption en l'absence du Dieu omniprésent, omniscient et omnipotent. Chose impossible ! Le fait qu'Ayissi ait mis la notion du Dieu créateur hors des solutions qu'il a jusque-là esquissées est, aux yeux des lecteurs, une marque d'athéisme et par trop une erreur de démarche thérapeutique. Ainsi, l'on pourrait dire de l'auteur de *Corruption et gouvernance* qu'il serait athée, car pour lui tout ce qui participe de la crainte de Dieu est taxé de « solutions impropres » et dont il serait important de s'en prémunir, de s'en défaire.

Dès lors, il importe de fixer les pistes structurant le plan méthodologique relatif à nos objectifs principaux. Dans un premier temps, nous déclinons les causes et les manifestations du phénomène de la corruption dans les États contemporains en nous appuyant sur la crise de la gouvernabilité comme dépérissement de la substance de l'État de droit. Autrement dit, il s'agira dans cette trame d'analyse, de dégager les facteurs historico-politiques, psycho-anthropologiques et sociologiques, et les causes matérielles de la corruption. Ceci étant, il importe également dans cette première perspective, d'expliquer, d'analyser et de dire comment se manifeste le phénomène de la corruption en soulignant avec minutie le fossé grandissant qui ne cesse de se creuser entre les gouvernants et gouvernés au moyen d'une enquête éthique sur le droit de l'homme et le sens de bien commun. En *Grosso modo*, nous déclinons les causes et les manifestations de la crise de la gouvernabilité dans les États contemporains pour mieux sillonner l'ingénierie et l'artifice de la mal gouvernance : cas des États d'Afrique subsaharienne francophone. L'Afrique au Sud du désert du Sahara et son modèle civilisationnel, politique, économique et socioculturel en cours seront ici mis en exergue. Il s'agit plus exactement de donner les origines historico-politiques de la crise de la gouvernabilité dans l'Afrique contemporaine subsaharienne francophone.

Au deuxième moment, nous évoquerons les lignes d'éthique et de comportement citoyens de la gouvernance et du développement chez Lucien Ayissi. En d'autres termes, ladite partie

parlera de l'éthique de la gouvernance et du développement chez Lucien Ayissi. Comme tel, les notions de la « pédagogie citoyenne » ayissienne, de « l'éthique de la gouvernance républicaine » et celle du paradigme ayissien comme réponse thérapeutique au rapport délictueux du citoyen à l'État et au bien commun seront au menu de notre projet d'analyse.

La dernière partie de ce travail, quant elle, va consister à évaluer la pertinence éthico-morale et la plus-value politique et socio-culturelle de la pensée d'Ayissi ainsi que ses limites. Nous y insisterons sur la capacité éthique et politique de la « pédagogie citoyenne » comme principe normatif issu du paradigme ayissien de la gouvernance républicaine. Ainsi, nous relèverons toutefois les difficultés et défauts manifestes de l'opérationnalisation de la pédagogie citoyenne ayissienne qui reste condamnée à l'incapacité pratique. Il y serait en outre question de relever deux grands défis à savoir le défi de la mentalité et celui de la citoyenneté pour une Afrique prospère et émergente. Nous concluons ladite partie en marquant un temps d'arrêt sur l'idéal de développement à promouvoir en Afrique subsaharienne francophone.

PREMIÈRE PARTIE

**GENÈSE HISTORICO-POLITIQUE DE LA CRISE DE LA
GOUVERNEMENTALITÉ DANS L'AFRIQUE COMTEMPORAINE
SUDSAHARIENNE FRANCOPHONE**

Introduction partielle

Comme nous l'avons si bien indiqué dès l'entame de ce travail, la montée en puissance des crises sociopolitiques dans l'Afrique contemporaine subsaharienne d'obédience francophone ne saurait être une donnée *ex-nihilo*. Elle est révélatrice des crises républicaines et est symptomatique de la dépravation des mœurs sociopolitiques et autres déficits culturels qu'a connus et connaît la société africaine. Ces crises s'originent de l'écart des rapports générés par l'impérialisme colonial. Autrement dit, le mal de l'Afrique se réclame héritier de la colonisation, de laquelle sont nées l'*intelligentsia comprador* et la « bourgeoisie d'État ».

Rappelons-le, la crise de la rationalité gouvernementale qui court les rues à travers cette aire géographique est l'œuvre d'un « complot macabre » tissé, rythmé, entretenu et structuré par des dynamiques et contradictions qui ont cyniquement ponctué et délétement marqué la période coloniale. Cette dernière peut être entendue comme étant la tendance égoïste à caractère hégémonique et impérialiste qui fut intrinsèquement et physiquement liée en la personne du colon et lui conférant en faux le présumé courage et privilège d'occuper un territoire autre que le sien ; et ceci contre le gré des autochtones et bien-sûr au détriment de ceux-ci. Si l'on s'en tient logiquement à ce qui vient d'être dit, nous serons en droit de dire que la crise de la rationalité gouvernementale qui meuble l'appareil politique africain procède d'une crise historique à la fois occidentale ou externe et locale ou interne, c'est-à-dire intra-africaine. D'ailleurs Axelle Kabou se demandait déjà, *Et si l'Afrique refusait le développement ?* Ouvrage dans lequel elle estimait déjà que,

*l'Afrique ne peut être qu'une victime : la traite négrière, la colonisation, l'apartheid, la détérioration des termes de l'échange, la dette sont là pour situer indubitablement l'essentiel des responsabilités hors d'Afrique. Les Africains sont en tout cas, persuadés d'être totalement étrangers à l'histoire contemporaine du monde. De n'être ici et maintenant que par un pur accident historique*³⁷.

Il faut re-préciser par ricochet qu'il sera question dans cette première partie de décliner les origines, mieux les causes génératrices et ordonnatrices des crises de rationalité gouvernementale qui, pour être clair, est quasi consubstantielle à la politique africaine dans sa globalité subsaharienne francophone. Si l'on s'en tient avec sincérité aux expériences analytiques que Ziegler et Bayart ont politologiquement faites à propos de la politique en Afrique, il ne reste plus qu'à qualifier les États africains des « protonations »³⁸ et le modèle

³⁷ A. Kabou, *Et si l'Afrique refusait le développement ?*, Paris, L'Harmattan, 1990, p. 12.

³⁸ Nous empruntons cette notion à Jean Ziegler dans son ouvrage intitulé *Main basse sur l'Afrique*. Pour lui, on parle de Protonation lorsque l'impérialisme décide d'opérer un transfert formel de pouvoirs aux classes autochtones qu'il a lui-même créées et qu'il continue de dominer par la violence symbolique.

politique qui s'y exerce, de « politique du ventre ». Car la nomenclature, l'échiquier voire les normes et principes régissant le jeu politique y sont *sui generis*, c'est-à-dire en leur propre genre. Cela dit, le modèle politique africain est favorable sinon opportun à la corruption et à la mafia d'État qui mettent à mal la notion de l'État de droit et l'érigent en l'État compradore où les notions de souveraineté et de liberté politique deviennent oniriques et donc chimériques. Elles relèvent d'illusoires chimères. C'est la raison pour laquelle, la politique en Afrique se révèle être portée par des mentalités prévaricatrices et est donc tributaire de la corruption et de la mal-gouvernance. C'est en ce sens qu'elle se caractérise par des élections confuses et peu crédibles parce que truquées et les urnes bourrées, des conflits post-électorales à caractère ethnique qui incitent à la haine tribale et consacrent l'ethnicisme et sous sa forme la plus achevée et dangereuse, la guerre civile. Une telle politique est le plus souvent déclenchée par la dynamique réactionnaire qui riposte à la rapine électorale dans l'optique d'apporter une réponse à une politique déjà tombée en faillite éthiquement parlant ou du point de vue moral et juridique.

Ainsi, il faut avouer que les structures mentales qui portent les stratégies, les principes et les normes avec lesquels découle l'économie politique propre à l'Afrique subsaharienne de sphère francophone sont largement favorables à la corruption systématique du milieu politique et du climat des affaires publiques, de la mauvaise gouvernance. D'où la problématique de l'endémicité de la corruption amèrement constatée et décriée ou même vécue dans toutes les sphères sociopolitiques, économiques et culturelles africaines. Globalement, il s'agit de montrer en quoi la crise de la gouvernabilité est-elle une crise de personnalité politique ? Mais en réalité, le sort politique qui change de mal en pire la trajectoire du destin historico-politique de l'Afrique subsaharienne remonte à une période très ancienne à triple facette à savoir, l'esclavage et la traite négrière, l'impérialisme colonial et tout récemment, le néocolonialisme courant.

Dès lors, l'on peut, à partir de ce qui précède, établir la responsabilité historique du sort de la politique africaine. Autrement dit, les notions de protonation, de néocolonialisme, d'État compradore, sont des notions presque identiques ou similaires et qui ont pour géniteur commun l'impérialisme colonial. Il faut noter que, qu'il s'agisse du néocolonialisme, de la protonation ou de l'État dont le mobile politique est régi par « le fameux paradigme du joug colonial », l'objectif visé est de concourir à la remise en cause pure et simple de la souveraineté des États africains devant l'histoire et vis-à-vis de la marche de la politique mondiale.

Pour cerner et établir en toute netteté la responsabilité historico-politique de la crise de la gouvernamentalité dans l'Afrique subsaharienne, nous allons nous atteler sur trois grands points à savoir la problématique des protonations où nous insisterons de fond en comble sur les éclairages qu'ont faits Bayart et Ziegler sur les modèles de politique de l'Afrique ; sur l'endémicité de la corruption, ici nous mettrons en exergue les raisons suffisantes qui témoigneront, expliqueront et renseigneront à souhait que la corruption se pratique dans le temps et dans l'espace ; et enfin nous marquerons un temps d'arrêt analytique sur le tourbillon de la mondialisation et ses séquelles sur le continent noir tout en relevant les affres du capitalisme ultra-libéral et de l'hégémonie occidentale sur le reste du monde et en faire un procès idéologico-politique voire géopolitico-stratégique et économique.

CHAPITRE 1

LA PROBLÉMATIQUE DES PROTONATIONS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE

Parler des protonations nous amène lucidement à épiloguer le plus nettement et largement possible sur la sacro-sainte question de la souveraineté des États africains vis-à-vis des manipulations extérieures qui s'abattent sur eux et qui font la loi de leur systématique déliquescence politique et économique. Il est en réalité question d'une réflexion primordiale, réflexion sur les crises politiques qui prédominent en Afrique. Bien plus, notre tâche ici est de questionner de fond en comble la notion de liberté politique dont les sociétés étatiques africaines devraient faire preuve devant l'histoire de l'humanité. Il faut dire pour être plus explicite que, les protonations sont, comme l'a fort honorablement expliqué Ziegler, des « États » aux indépendances fictives et fausses. C'est-à-dire des « pseudo-États » au sein desquels les personnalités politiques sont assidûment caractérisées par l'intelligence compradore et se définissent par le « paradigme du joug colonial ». L'auteur de *Main basse sur l'Afrique* ne manque pas de dire que la protonation constitue un gouvernement formellement indépendant. C'est un gouvernement régi par une permissivité politique qui, paradoxalement tient un discours « nationaliste » alors qu'il est soigneusement dominé par la rationalité gouvernementale soumise aux lois et principes édictés et dictés par le capital financier multinational, « bras séculiers » des États du Nord.

En définitive, la protonation consacre le règne de l'impunité, du pillage des biens communs et de ressources nationales internes car la politique de la gouvernance ou l'économie politique en général est ici régie et définie par l'élite politique locale avide de l'argent et du pouvoir. Ainsi, dans une telle société, aucune décision ne saurait être prise sans qu'on ait préalablement consulté les grandes forces sociales exogènes à l'instar des institutions de Bretton Woods, au premier rang desquelles le FMI et la Banque Mondiale. Ci-dessous lisons la conception zieglérienne de la notion de protonation :

Dans la plupart des États décolonisés règne la dictature militaire ou des bourgeoisies compradores. L'indépendance de ces États est largement fictive. J'appelle protonation (du grec protos : « primitif », « rudimentaire ») la formation sociale qui gouverne aujourd'hui les trois quarts du continent³⁹.

Il ressort de ces allégations que la protonation n'est, à proprement parler, ni une nation achevée, ni un État souverain et serein encore moins une « pseudo-nation. Elle est, pour

³⁹ J. Ziegler, *Main basse sur l'Afrique*, Paris, Éditions du SEUIL, 1978, p. 9.

reprendre Ziegler, une sociabilité rudimentaire. Dès lors, l'on peut s'interroger sur la vraie nature des États subsahariens francophones. Autrement dit, qui est responsable de l'extranéité des sociétés politiques africaines ? Mieux, comment expliquer la mise en dépendance systématique de ces États par l'Occident impérialiste voire raciste ?

I.1. Le caractère diachronique de l'histoire des États de l'Afrique subsaharienne d'obédience francophone

Il faut dire d'entrée de jeu, que l'histoire de la formation des États africains a connu une double face : d'abord l'Afrique dans son rapport à l'ethnicité, c'est-à-dire à son passé ancestral d'une part et l'Afrique face aux multiples situations coloniales et/ou néo-coloniales qui exercent de violences tant physiques que symboliques sur elle, d'autre part. En d'autres mots, il est visiblement question dans le cadre de cette étude de nous atteler sur les problématiques des rapports qui existent entre la tradition ancestrale et la modernité politique en Afrique subsaharienne francophone. Mais pour y parvenir, force serait de procéder par une analyse critique rationnelle du passé et du présent à l'effet de mieux cerner et maîtriser la post-colonialité africaine.

I.1.1. La débilite du rapport de l'Afrique à l'Occident impérialiste : le passage de l'Afrique de la colonisation à la fondation des États compradores

Il s'agit de la débilite comportementale. On peut dire, de par son histoire dialogique, que la société africaine s'est forgée à cheval entre les contraintes exogènes qui lui venaient de l'Occident impérialiste et les incongruités et tares politiques endogènes lui venant des entrepreneurs politiques autochtones ou locaux. Cet imbroglio initié par la méchanceté du colon a beau érigé les États africains en un théâtre de corruption, de prédation et de rapine communautaires au détriment des règles établies et au mépris des institutions étatiques en vigueur. Car, n'ayant plus d'autonomie politique suffisante, ni de degré d'efficacité et de capacité économiques conséquentes, encore moins d'avenir socioculturel subséquent, les Africains se plient malgré eux à l'ordre qui leur est physiquement ou, à tout le moins, sournoisement imposé par la « violence symbolique » de l'impérialisme occidental qui réifie la conscience de l'élite gouvernante de l'Afrique comme continent dont la déliquescence notoire n'est plus à démontrer. C'est ainsi que « la politique du ventre » s'installe puisque justement ce n'est pas l'Africain qui gouverne mais le maître d'hier, c'est-à-dire l'ancien colonisateur qui s'est déguisé en coopérateur pour ratifier les contrats de pillages sur le sol africain. Il s'agit d'une nette politique d'ingérence à caractère hégémonique et par trop raciste.

Par ailleurs, ce manque de souveraineté et de personnalité politique requises a une fois pour toutes amené les États africains à pactiser une sorte de complots et de contrats secrets qui définiront dans l'ombre et l'opacité la loi de leurs rapports à l'Occident impérialiste, raciste et hégémonique. D'après ce qui précède, l'on peut être en droit de dire que le concept de « décolonisation » longtemps proclamé n'est qu'un mot creux et vide de sens. Vide parce qu'il n'obéit en rien aux clauses qui l'ont vu naître. Les attentes et les aspirations à la décolonisation ou, à tout le moins, à l'indépendance laisse à désirer. Ce qui revient à dire que les États post-coloniaux d'Afrique subsaharienne francophone ne sont pas en réalité indépendants compte tenu des relations qui se nouent entre eux et la France colonisatrice. France de François Mitterrand, France de Jacques Chirac, France de Nicolas Sarkozy, France de François Hollande, celle d'Emmanuel Macron ! Ce sont là les cinq figures de proue praticiennes du néocolonialisme d'origine parisienne et à destination africaine.

En outre, il faut dire qu'il existe entre la France et ses anciennes colonies une sorte de dominations sournoises qui mettent à mal sinon en péril les États dits indépendants d'Afrique du Sud du Sahara. Vu les gesticulations et les avances politiques politiciennes de la France vis-à-vis de ses anciennes colonies suivies de la nature des rapports qui existent entre cette puissance colonisatrice et ses colonisés, l'on peut dire que ces États ne font preuve que d'indépendance de façade et d'une autonomie conditionnée par les intérêts français. D'où le règne de la protonation qui est une forme de société aujourd'hui répandue à travers l'Afrique subsaharienne de classe francophone. Cela dit, les sociétés étatiques africaines en phase de modernisation politique sont confrontées à la donne occidentale qui les éloigne de leur propre histoire et environnement propre et propice aux couleurs africaines. Car, « les mesures d'austérité imposées par l'Occident impérialiste se font au détriment des pays africains, de l'Homme africain, de sa dignité et de son essentielle quiétude », comme pour reprendre les termes de Mohamadou Labarang. L'auteur de *Main basse sur l'Afrique* est assez clair sur ce sujet. Voilà pourquoi, écrit-il :

La protonation [...]. Elle est une pure création de l'impérialisme. Si l'impérialisme est en crise, cette crise n'est pas une agonie, c'est une simple phase de réadaptation, de redéploiement des forces, de mise en place de formes de domination plus efficaces, plus simples, plus rationnelles et finalement plus sûres qu'auparavant⁴⁰.

Vu sous cet angle, la pire réalité est de dire que le type de coopération, la qualité de rapports et autres relations de types politico-diplomatiques qui se tissent entre les sociétés

⁴⁰ *Ibid.*, p. 227.

étatiques d'Afrique subsaharienne et l'Europe voire l'Occident dans sa généralité politique et géographique ne constituent qu'une recrudescence de l'impérialisme colonial d'antan. C'est en réalité une forme de domination que la métropole occidentale ait redéployée pour asseoir un nouveau « paradigme du joug » impérialiste dont les rouages sont difficilement maîtrisables par les victimes du choc. Comme telle, la donne nous place devant la triste réalité du néo-colonialisme qui est dans ce cas d'espèce, une mégamachine de domination mise en marche par la Françafrique pour imposer à l'Afrique des prévenances et aspirations politiques qui sont les siennes.

Le mal criard de l'Afrique est à diagnostiquer entre l'ethnocide, l'occidentalisation ou la capitalisation de ses sociétés étatiques déjà réifiées par les multinationales. Ceci n'est pas un constat fortuit ni une affirmation anodine, c'est un « diagnostic-constat » qui a sa pleine raison d'être. Car la déliquescence sociopolitique de l'Afrique subsaharienne francophone et sa tartufferie économique sont à la fois l'œuvre de son étroit attachement à l'ethnicité qui l'éloigne de la modernité politique et de la qualité d'amitié qu'elle entretient avec l'extérieur au premier chef duquel se trouvent la France et les institutions de Bretton Woods : le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (B.M.) harcèlent de façon sournoise et stratégique « les sous-préfectures françaises » basées dans l'Afrique francophone au nom de la Françafrique.

Ainsi, pour pallier ce manque de considération d'ordre géopolitique par l'Occident et sortir la tête du joug de l'impérialisme, il urge que l'Afrique s'unisse et pense l'histoire comme l'histoire de sa propre société. C'est d'ailleurs l'appel qui fut déjà depuis fort longtemps lancé par Nkrumah à travers son fameux projet du socialisme. Nkrumah n'eut pas cessé d'inviter au « consciencisme », car pour lui *l'Afrique doit s'unir* pour s'émanciper et se développer ; bref pour se soustraire à la domination occidentale « nous devons écrire notre histoire comme l'histoire de notre société, jouissant de sa propre intégrité, son histoire doit être le reflet d'elle-même et le contact avec les Européens ne doit y figurer que sous l'angle de l'expérience des Africains »⁴¹, martèle Kwame Nkrumah.

Parlant ainsi de la nature des contrats et du modèle des relations qui existent entre les États africains et la bourgeoisie métropolitaine, Bayart reconnaît déjà une notoire inégalité entre les contractants. Autrement dit, Bayart pense qu'un tel rapport est tout simplement inégal,

⁴¹ K. Nkrumah, *Le consciencisme*, Traduit de l'anglais par Starr et Mathieu Howlett, Paris, Présence Africaine, 1976, p. 80.

inégalité bénéfique à l'Occident, car pour lui l'élite politique africaine n'est qu'un fantoche, c'est-à-dire une élite locale manipulée et réifiée de l'extérieur. À cet effet, il écrit :

Outre la prédation domestique, les fantoches gérant les « fausses indépendances [...] ne pouvaient nourrir d'autres ambitions que celles de laisser [...] la bourgeoisie autochtone grignoter les intérêts de la bourgeoisie métropolitaine et, pour les puissants d'entre eux, de devenir les « relais » régionaux de l'impérialisme⁴².

Dans cette drastique remise en cause de l'autonomie politique des sociétés étatiques africaines, l'auteur de *L'État en Afrique. La politique du ventre* laisse croire que les dirigeants fantoches et prédateurs domestiques des sociétés politiques africaines ne constituent qu'une élite gouvernante réifiée par la métropole occidentale pour relayer les pratiques néocolonialistes et impérialistes dans leurs pays respectifs. Mais déjà bien avant Bayart, Amin affirmait déjà dans la même optique et avec la même dynamique au sujet de la Côte d'Ivoire que :

La société ivoirienne n'a pas d'autonomie propre, elle ne se comprend pas sans la société européenne qui la domine : si le prolétariat est africain, la bourgeoisie véritable est absente, domiciliée dans l'Europe qui fournit capitaux et cadres⁴³.

Ceci est un message fort qui vient s'ajouter aux maintes contingences des rivalités internes et les mésintelligences historiques intra-africaines qui sont des maux qui gangrènent l'appareil politique des États d'Afrique subsaharienne en général, pire encore les « pseudo-États » de l'Afrique subsaharienne d'obédience francophone. Il est donc à noter que, les sociétés étatiques africaines sont prises en tenaille par des dynamiques manipulatrices internes et les dynamiques dominatrices externes qui créent impunément des multiples dysfonctionnements dans la sphère politique gouvernante de l'État qui, à proprement parler, est un État comprador. Il résulte ainsi de ce qui précède, que le plus pénible et le plus amer des maux politiques à l'ère du néo-colonialisme reste et demeure la cendre de la colonisation et tout ce dont elle s'accompagne. Telle est l'amertume générale ! Le gâchis des anciennes colonies historiques, en l'occurrence les colonies françaises.

Aussi, convient-il de relever le volet tribaliste des États subsahariens francophones. En d'autres termes, le chauvinisme ethnique entraîne une large méconnaissance des biens communs et des institutions de l'État.

⁴² J.- F. Bayart, *op. cit.*, p. 26.

⁴³ S. Amin, *Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire*, Paris, Ed de Minuit, 1967, pp. 279-280.

I.1.2. De la considération tribaliste des sociétés politiques africaines : gouvernance par filiation ou par lien du sang

Si « la chèvre broute là où elle est attachée » alors l'accès aux herbes à brouter se fait par un nécessaire lien de consanguinité absolue manifeste. En d'autres mots, dans la strate politique africaine, la lignée tribale et clanique définit les normes politiques. Car en Afrique on gouverne avec les fils, les cousins, les neveux, etc. et non avec les concitoyens, et le partage de butins se fait ainsi entre familles et dans un rapport strictement lignager. C'est ce qui vient manifestement contredire voire phagocyter les injonctions éthiques et les normes démocratiques.

De toute évidence, en Afrique subsaharienne francophone, le tribalisme est pour certains entrepreneurs politiques un véritable ascenseur, une échelle ou une passerelle qui hisse le membre de la tribu au perchoir politique. Et ceci dans l'optique de se partager le bien commun entre membres de la tribu. Ça s'appelle « partage de butin ». Pourtant, les biens communs et les institutions sont destinés à l'ensemble des citoyens de la cité sans distinction de groupes ethniques ou claniques. Autrement dit, les biens d'une république appartiennent à tous les membres de la cité.

C'est la raison pour laquelle, dans le jargon philosophique, ces biens de la *Res publica* sont désignés par le concept de « bien commun », lequel est susceptible d'appartenir à tous les citoyens d'une nation et non à une poignée de personnes, à un groupe ou à une famille. Pour reprendre Bayart, l'État en Afrique est le véritable « théâtre d'ombres de l'ethnicité ». Reconnaissant ainsi la paternité et les méandres de la politique en Afrique subsaharienne francophone, Bayart pense que « la conception générative » du pouvoir ne vient pas de l'Occident colonisateur mais de l'Afrique elle-même, héritage qui lui vient de son immédiat passé historique. Dès lors, d'où viennent donc les maux qui gangrèment le tissu sociopolitique d'Afrique subsaharienne francophone : de sa traditionnalité ethnique ou de la modernité politique régnante ? En d'autres mots, ces maux sont-ils endogènes ou exogènes ? Mieux, l'extranéité des sociétés politiques africaines est-elle voulue par l'élite politique locale ou imposée de l'extérieur par le « paradigme du joug » de l'impérialisme occidental ?

L'interpellation est pressante et les questions sont politiquement préoccupantes. L'objectif est de concilier les extrêmes pour une coexistence pacifique et rationnelle entre la démocratie moderne et le pouvoir politique qui sont difficilement conciliables dans l'arène politique de l'Afrique subsaharienne. Mais déjà il faut noter à l'avance que l'Afrique subsaharienne francophone est le théâtre de maints coups d'État qui y surviennent de façon incessante et/ou régulière. En d'autres termes, la théâtralisation du politique dans cette partie

du continent noir se solde nécessairement par des guerres civiles, des conflits ethniques et des violations des droits de l'homme qui hypothèquent mortellement le vivre-ensemble et la cohésion sociale.

I.1.3. La traditionnalité politique des États d'Afrique subsaharienne francophone

Si l'on est ou pourrait être d'accord avec la question des origines de la théâtralisation du politique en Afrique subsaharienne sous le poids de l'impérialisme de l'exogénéité des savoirs scientifiques et politiques qui portent les stratégies et les idéologies politiques africaines, l'autre pan du mal politique africain est ailleurs. C'est un problème d'ordre éthico-culturel. Il s'agit bien évidemment d'une très grande difficulté d'ordre politico-culturel générée par le pouvoir politique traditionaliste qui défraie la chronique sociopolitique nationale dans cette partie du continent. En ce sens, la donne prête à dire que les causes des innombrables crises politiques actuelles procèdent non seulement de l'extranéité ou de l'exogénéité des savoirs et des paradigmes politiques occidentaux, mais aussi et surtout du caractère traditionaliste du pouvoir politique africain. Il faut dire qu'il s'agit ici d'un inéluctable défaut de spiritualité et de culture politiques propres à l'Afrique elle-même et qui évoluent *in fine* dans les violences et les radicalismes politiques de toute sorte dont la finalité est de confisquer le pouvoir politique et s'y éterniser. Le confisquer le plus éternellement possible. Le caractère ethniste et la qualité de dévolution du pouvoir politique à caractère génératif ou dynastique constituent pour ainsi dire une préoccupation centrale dans l'appareil politique de l'Afrique subsaharienne francophone.

Par ailleurs, le caractère ethniste et l'épineux problème de dévolution dynastique et monarchique du pouvoir politique qui prédominent en Afrique contemporaine exemplifie à souhait la traditionnalité de son modèle politique et civilisationnel. Cela dit, loin d'oblitérer le modèle de gouvernance « prêt-à-porter » qui lui est imposé de l'Occident impérialiste et lui occasionnant ainsi de tristesse géopolitico-stratégique en raison de la marginalisation culturelle, technologique et socio-économique dont elle est victime, l'Afrique reste et demeure responsable de son sort politique. Elle est et se définit comme étant le principe premier de son état de délabrement politique, économique et socioculturel. Autrement dit, les crises politiques africaines sont beaucoup plus endogènes qu'exogènes. Il faut souligner que, l'un des maux cruciaux du politique africain est les pratiques tribalistes qui ne permettent pas de construire une nation transethnique ou un État pluriethnique, théâtre de cohésion sociale et de vivre-ensemble harmonieux au nom du multiculturalisme. Car, la logique tribaliste ne consiste qu'à viser avant tout les intérêts égoïstes de sa propre tribu et de son clan. Lisons ci-contre les

affirmations révélatrices des rapports tribalistes qui existent dans les « républiques bananières » d'Afrique subsaharienne :

Sur le plan politique, la forme suprême de tribalisme consiste à revendiquer la formation de républiques soi-disant indépendantes mais à base tribale ; à défaut de cette situation, on réclame "la fédération autonome régionale", étant bien entendu que le morcellement du pouvoir politique et administratif doit s'inscrire dans un cadre tribaliste⁴⁴.

Au vu de ce qui précède, « l'on ne peut nier l'existence voire l'irréductibilité des consciences ethniques » et régionalistes au sein de l'appareil des États africains, car le modèle politique qui s'y déploie épouse une connotation ethnico-régionaliste. Ceci revient à dire que les groupes ethniques contemporains de l'Afrique subsaharienne et leur politique traditionnaliste sont des sources avérées des discours et pratiques obscurantistes des extrémistes civilo-militaires qui ensanglantent les sociétés étatiques et perturbent du même coup la stabilité politique et socio-économique des États.

Ainsi, il paraît important de préciser que les multiples cas de tueries dont s'accompagnent les pratiques politiques politiciennes au Sud du désert du Sahara ont une base pure tribaliste. Car, si le tribalisme est comme la méthode la plus avisée et la plus sûre d'accéder au pouvoir, alors les sociétés étatiques africaines ne cesseraient de s'ériger en un mouvoir où les tueries et horribilité deviennent coutumes, la violence devient règles de conduite politique exemplaires. Cela étant dit, la triste réalité est qu'en Afrique les guerres de succession ou la question de l'alternance politique se font dans une mouvance hyper-tribaliste et c'est ce qui entraîne des hécatombes et ensanglante les champs politiques africains. Le cas des guerres civiles qui ont vu naître le génocide au Rwanda du 07 avril 1994 au 15 juillet 1994 et qui avait fait état d'énormes pertes en vies humaines, pertes qui se chiffraient d'environ 800.000 à 1.000.000 âmes tuées. Cette affreuse révélation est un exemple très éclairant venant à point nommé.

Les boucheries humaines qui ont mis tout Rwanda à sang et à feu étaient les pires conséquences des affrontements tribaux qui opposaient les Tutsi aux Hutu. Des cas similaires se sont opérés tout récemment en Côte d'Ivoire en octobre 2011 entre le camp Gbagbo, d'une part et le camp Ouattara, de l'autre. Tous ces agissements inhumains ne nous viennent pas de l'Occident dominateur ou impérialiste mais d'abord de nous-mêmes Africains qui sommes antidémocratiques et rebelles à la notion de l'État de droit. D'ailleurs, Bayart pense déjà bien

⁴⁴ *Les Cahiers de Gamboma, Instructions politiques et militaires des partisans congolais (1964-1965)*, Bruxelles, CRISP, 1965, p. 52.

fort à propos que « la force contemporaine des consciences ethniques provient bien plus de leur réappropriation par les autochtones dès qu'elles circonscrivent l'allocation des ressources de l'État »⁴⁵.

Dans cette perspective, la lecture strictement tribaliste des phénomènes sociopolitiques comme les tentatives de putsch et les opérations des multiples coups d'État réalisés hier voire aujourd'hui témoignent à suffire que la conception générative ou tribale de la politique est tout simplement dangereuse compte tenu des dangers qu'elle profère et prolifère sans cesse. Pour conclure, les clivages ethnico-politiques et les crises socio-économiques influent largement et donc négativement sur le processus électoral dans tous les pays de l'Afrique subsaharienne francophone. Car certaines personnalités politiques prennent l'ethnie pour de l'ascenseur politique. Tel est le constat que fait Bayart lorsqu'il écrit :

Indéniablement, les candidats se virent « piégés par les perceptions ethniques de leurs partisans et de leurs opposants », en dépit du caractère très contraignant des clauses constitutionnelles. Au dire d'un observateur averti, on ne peut cependant en « conclure que les partis, la campagne électorale, les résultats furent dominés et déterminés par le tribalisme »⁴⁶.

De par l'ampleur et le cynisme du tribalisme qui sévissent dans l'appareil des États africains l'on est à mesure de dire que la conception ethnique et générative du pouvoir n'est que pure légitimation de la « prédation domestique » et de la corruption de l'État ; car dans une société où toutes les décisions se prennent et les discours politiques se tiennent sous l'angle de tribalisme, les liens inter-citoyens se fondent non plus sur les règles du contrat national mais sur le postulat des relations de causalité intrinsèque nécessairement tribale voire tribaliste. Cette conduite à la fois illégale et immorale est généralement enclenchée par l'ethnie au pouvoir au strict mépris des autres ethnies qui sont pour ainsi dire réduites à leur triste sort. Alors, s'agit-il donc d'une tare ontologico-politique, d'une fatalité socioculturelle ou tout simplement d'un défaut du contrat social propre aux sociétés politiques dans le Sud du Sahara ? Question fort embrouillée ! Mais il faut déjà y répondre qu'il s'agit là d'un déficit du « contrat social » doublé de manquement éthique et politique criard. Comme tel, à en croire Lucien Ayissi, l'État est vidé de sa substance politico-économique sous le coup de la lignée tribale et de la corruption endémique. À ce titre, écrit-il, « vidé de sa substance économique par des citoyens qui le parasitent mortellement comme s'il n'avait aucun avenir, l'État est politiquement émasculé »⁴⁷.

⁴⁵ J.- F. Bayart, *op. cit.*, p. 77.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 80.

⁴⁷ L. Ayissi, *op. cit.*, p. 11.

De même, en Afrique la mangeoire change de paradigme et de vecteur dès lors que le pouvoir quitte d'une tribu à une autre. C'est ce qui se traduit par ces fragments bayartiens : « Hier les chèvres étaient attachées et elles broutaient. Aujourd'hui, les chèvres sont attachées et elles broutent. Demain, les chèvres seront attachées et elles brouteront »⁴⁸. Ainsi, nous connaissons déjà qu'au Cameroun « la chèvre broute là où elle est attachée »⁴⁹. Rappelons ici que l'auteur part d'un proverbe dérisoire d'origine camerounaise et met ainsi en exergue le cynisme de la corruption politique, administrative et socio-économique qui fait du vol et de la rapine prédatrice dans toutes les couches sociales camerounaises une réalité irréfutable. Et pour être plus explicite dans son analyse critique sur l'immixtion de la lignée ethnique dans le champ politique en Afrique subsaharienne francophone, l'auteur de *L'État en Afrique. La politique du ventre* fait une révélation très amère en ces termes :

*Or, seuls, en définitive, les gangstérismes politiques d'une famille Touré en Guinée ou d'une famille Nguema en Guinée équatoriale ont pu s'approcher d'une confiscation de facto des moyens d'enrichissement, sans toutefois y parvenir*⁵⁰.

D'après tout ce qui vient d'être dit, il y a lieu d'indiquer que la traditionnalité politique de l'Afrique subsaharienne francophone conçoit et reçoit le pouvoir politique comme legs des formes anciennes des formations lignagères. Tout ceci sous prétexte de tribalité. Mais que vaut la tribalité lorsqu'elle est exercée dans la sphère politique de l'État sinon de marques de l'ethnisme. Cela dit, nous nous appuyerons quelque peu sur la forme de succession au pouvoir ou la qualité de l'alternance politique qui prédomine dans l'Afrique contemporaine

Mais, qu'en est-il de l'ingérence occidental-française dans sa double version tant coloniale que néocoloniale ?

I.2. Les origines occidental-françaises des crises de la rationalité gouvernementale en Afrique subsaharienne francophone : le sacre de la colonisation et les avatars du néocolonialisme

Il faut préciser au préalable que les Occidentaux, se fondant sur la rationalité de l'occidentalisation du monde qui, elle-même participe des préjugés européocentristes, ont décidé d'apporter une mission civilisatrice aux peuples africains. Ainsi, l'un des objectifs de cette mission dite de civilisation consiste à influencer les formes d'administration de la cité propres aux Africains. Nous avons deux formes d'administration coloniale à savoir,

⁴⁸ J.- F. Bayart, *op.cit.*, p. 122.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 84.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 124.

l'administration centralisée ou l'administration directe de la France et l'*Indirect Rule* ou administration indirecte par la Grande Bretagne. Mais nous allons nous intéresser à l'administration centralisée que la France ait entretenue dans ses colonies au premier chef desquelles figurent celles de l'Afrique subsaharienne francophone.

I.2.1. L'administration centralisée ou directe du pouvoir colonial en Afrique subsaharienne francophone

Par administration directe ou centralisée que la France ait mise en œuvre dans ses colonies, il faut entendre l'administration où le gouvernement est assuré de manière directe depuis la métropole française par l'intermédiaire des agents de celle-ci. Tout ceci pour une fallacieuse mission dénommée « mission civilisatrice ». Car d'après cette puissance colonisatrice « l'Afrique baigne dans une mentalité prélogique » et donc pour ce faire il urge qu'elle lui vienne en aide. Arguant dans le même sens, l'auteur de *La Raison dans l'histoire. Introduction à la philosophie de l'histoire* laisse entendre un discrédit dérisoire lourd de mépris et de dénigrement à l'égard du « pays de l'enfance ». Cette locution nominale lourde de mépris et de condescendance proférée par Hegel à l'encontre du continent noir laisse amèrement croire que le système colonial français n'est rien d'autre qu'une machine savamment instituée et rationnellement orchestrée par la France colonisatrice dont la finalité ultime fut « le pillage de l'Afrique, de ses ressources minières et de son capital humain ». À cet effet, il écrit :

L'Afrique n'est pas intéressante du point de vue de sa propre histoire mais par le fait que nous voyons l'homme dans un état de barbarie et de sauvagerie qui l'empêche encore de faire partie intégrante de la civilisation. L'Afrique, aussi loin que remonte l'histoire est restée fermée, sans lien avec le reste du monde ; c'est le pays de l'or replié sur lui-même, le pays de l'enfance, au-delà de l'histoire consciente, est enveloppé dans la couleur noire de la nuit⁵¹.

Ainsi, vu la puissance tant militaire, économique, culturelle qu'idéologico-politique de la France colonisatrice, l'Afrique fût contrainte sinon astreinte à se conformer à la donne coloniale qui eut pour feuille de route l'exploitation humaine suivie de l'extraction arbitraire du sous sol, du pillage de fonds et autres malversations de nature à subtiliser les biens et les ressources minières du continent. Convaincue de ses faiblesses protéiformes sur moult plans, l'élite gouvernante de l'Afrique saharienne surtout francophone a jugé opportun de se familiariser une fois pour toutes avec le colon plutôt qu'avec ses concitoyens. C'est ce qui a amené bon nombre des États africains à manager au profit du colon et de ce faire, au détriment de leurs populations.

⁵¹ G. W. F. Hegel, *La Raison dans l'Histoire. Introduction à la philosophie de l'Histoire*. Introduction et traduction de l'allemand par Kostas Papaioannou, Paris, U. G. E., p. 247.

Christian Potholm était suffisamment clair sur cet état de choses lorsqu'il réalise que, « le système français partait, en théorie tout au moins, du principe que les colonies faisaient partie intégrante de la France et que, à ce titre, elles devaient être économiquement et politiquement intégrées [...] d'une administration centralisée ayant la haute main sur l'éducation, la vie économique et politique des territoires »⁵².

Précisons en outre que l'Afrique fut victime de plusieurs formes de maltraitance ou de traitement inhumain et dégradant qui l'ont détournée de sa bienveillance et de sa bienséance originelles. Parmi celles-ci nous avons l'esclavage, la colonisation ci-dessus exposée et la nouvelle forme de la colonisation sous sa version néo-coloniale. Dans les lignes qui suivent nous tenterons de relever les implications néo-coloniales dans la politique de l'Afrique subsaharienne francophone.

I.2.2. Les formes post-coloniales du pouvoir politique en Afrique : le néo-colonialisme régnant

Pour être bref et concis, avec l'accession des pays africains à « l'indépendance » vers les années 60 pour la plupart d'entre eux, les leaders politiques d'Afrique en général et ceux de l'Afrique subsaharienne francophone en particulier vont se doter d'un modèle de gouvernement hérité de la colonisation. Mais il faut dire qu'une telle indépendance s'est révélée être fictive sinon fausse. Autrement dit, il s'est agi d'une « autonomie politique piège », c'est-à-dire conditionnée par la métropole occidentale. En effet, le 20 juin 1990 le président français d'alors, François Mitterrand convoqua une conférence intergouvernementale baptisée fort à propos, « Sommet de la Baule ». Il faut entendre par ce sommet la conférence qui a vu réunir les chefs d'État de France et d'Afrique en 1990 à l'issue de laquelle des mesures et conditionnalités furent dégagées en vue d'asseoir la démocratie moderne en Afrique subsaharienne francophone.

En fait, alertée par le contexte historique de la « pérestroïka »⁵³ et la « chute de mur de Berlin »⁵⁴, la puissance tutrice, par le biais de François Mitterrand, prononce un discours lors

⁵² Ch. Potholm, *La politique africaine. Théories et pratiques*, Ed. Economica, Paris, 1981, p. 6.

⁵³ Le concept de Pérestroïka gorbatchévienne est un nom d'origine russe qui veut dire « Restructuration », c'est-à-dire transformation par un nouvel aménagement. C'est en fait le nom donné à la politique sociale et économique de Michaël Gorbatchev dont la quintessence de l'idéologie est donnée dans son ouvrage *La Pérestroïka, vues neuves sur notre pays et le monde*. Cette idéologie fût l'une des propédeutiques qui ont vu naître la démocratie.

⁵⁴ Le mur de Berlin est un mur construit dans la nuit du 12 au 13 août 1961 par la République Démocratique d'Allemagne et sa chute a permis l'avènement de la démocratie sous forme libérale. Nos sources : <http://www.fr.wikipedia.org/wiki/Mur-de-Berlin> . Site consulté le 24/11/2021 à 03h 15 minutes.

de ce sommet où il invite les leaders politiques africains à tenir compte du contexte historique pour l'amélioration de leurs sociétés et pallier leurs conditions historico-politiques et « les impératifs historiques » qui exercent une dictature civilisationnelle sur leur continent. Il faut noter que la chute du mur de Berlin fût enclenchée par un « vent d'Est » insufflé par M. Gorbatchev et qui a vu gagner l'Allemagne de l'Est. C'est ainsi que le 4 novembre 1989, un grand rassemblement de protestation dont les thèmes sont liés aux libertés individuelles, telles que voulues par la « glasnost », a eu lieu à Berlin Est. Sous la pression de la rue (manifestation populaire), le gouvernement de l'Est allemand autorise donc les habitants de Berlin à se rendre à l'Ouest : c'est la chute du mur de Berlin.

Dès lors, ce « tsunami géopolitique »⁵⁵ enclenché par la politique de restructuration elle-même amorcée par la dynamique gorbatchévienne fut un véritable catalyseur ayant démantelé moult dictatures à travers le monde en général et l'Afrique en particulier. Car il a servi de stimuli aux soulèvements populaires dans plusieurs États d'Afrique qui vivaient encore sous le joug de l'impérialisme occidental ou sous celui des leaders politiques locaux. Lesquels soulèvements ou mouvements de protestations réactionnaires ou réactions protestataires, conséquences des « libertés attachées aux pouvoirs oppresseurs »⁵⁶, ont enclenché et développé l'éveil de conscience et des débats qualifiés fort à propos de « conférence nationale », laquelle a préparé l'Afrique subsaharienne à un retour, léger soit-il, au multipartisme comme l'a si honorablement témoigné Meinrad Hebga. Sous l'effet efficient de cet éveil des consciences, des conférences nationales furent convoquées et tenues à travers l'Afrique ; et ceci à l'effet de « laver les linges sales en famille » et surtout de briser la chaîne d'oppression dont elle était victime afin de s'affirmer avec franchise et détermination sur la scène politique. Figurons-nous que Mitterrand est explicite et largement clair à ce sujet. Il souligne d'ailleurs dans ce sens que :

*Lorsque je dis démocratie, lorsque je trace un chemin, lorsque je dis que c'est la seule façon de parvenir à un état d'équilibre au moment où apparaît la nécessité d'une grande liberté, j'ai naturellement, un schéma tout prêt : système représentatif, élections libres, multipartisme, liberté de la presse, indépendance de la magistrature, refus de la censure*⁵⁷.

Fort de cette alerte hypocrite soit-elle, lancée par Mitterrand au lendemain de tsunami géopolitique enclenché en Occident, se fondant sur l'ironique sagesse africaine qui dit que « les linges sales se lavent en famille », les leaders consciencieux d'Afrique ont multiplié des assises

⁵⁵ F. Bitée, *La transition démocratique au Cameroun : de 1990 à 2004*, L'Harmattan, Paris, 2008.

⁵⁶ P. Meinrad Hebga, *Afrique de la Raison Afrique de la foi*, Ed. Karthala, Paris, 1995, p. 10.

⁵⁷ Cet extrait a été tiré dans le site de l'Assemblée nationale française : <http://www.assemblee-nationale.fr> (site consulté le 24/11/2021 à 01h 02 minutes, p. 3).

nationales en vue d'extirper les crimes politico-économiques, le tribalisme d'État, bref tous les maux et turpitudes qui ont marqué et jalonné l'histoire politique du continent africain. C'est la raison pour laquelle le philosophe camerounais Eboussi Boulaga laisse entendre qu' « un vaste forum national rassemblant les représentants de toutes les forces vives de la nation : partis politiques, syndicats, associations de masses, grandes associations socio-professionnelles, congrégations religieuses et personnalités indépendantes, leaders d'opinions, etc., »⁵⁸ doit d'urgence être convoqué pour le cas du Cameroun.

Rappelons que ces mesures drastiques prises par Mitterrand au nom de la France a permis de maintenir le cap de la colonisation mais sous une autre forme : le néo-colonialisme, la forme la plus achevée de l'exploitation et de la domination atroces et inhumaines. Car le Sommet de la Baule a vu naître des conditionnalités à l'endroit des sociétés politiques africaines. Mitterrand lui-même l'a si bien affirmé qu' « il y aurait une aide normale de la France à l'égard des pays africains, il est évident que cette aide sera tiède envers ceux qui se comporteraient de façon autoritaire, et plus enthousiaste envers ceux qui franchiront, avec courage, ce pas vers la démocratisation »⁵⁹. Ceci est un message fort, message entaché de ruse et d'hypocrisies géopolitiques elles-mêmes participant de discrimination et mépris racistes. Et depuis lors l'on assiste à un fameux système : la Françafrique. C'est un système qui a su, qui sait et saura fort opportunément créer des camps d'intérêts et de trafic d'influence : créer des États compradores, imposer des dettes, bref contraindre les États d'Afrique subsaharienne francophone à se plier à un modèle et système politiques « prêt-à-porter ». Autrement dit, la Françafrique avec elle, les multinationales au premier chef desquelles figurent en primauté les institutions de Bretton Woods ont, par le biais du capital financier multinational, dominé le monde en général et réifié l'Afrique subsaharienne francophone en particulier. À cet effet, l'auteur de *Corruption et gouvernance* écrit :

*Dans l'histoire, le grand capital a consolidé, par la corruption des gestionnaires politiques des États, et contre la volonté populaire, le pouvoir des régimes autoritaires et liberticides. Il a pu également déstabiliser ceux qui, par nationalisme, se sont montrés hostiles à la politique impérialiste des puissants lobbies industriels et financiers multinationaux*⁶⁰.

Dans les lignes qui suivent nous tenterons de dire les raisons et les moyens voire le secret de la domination du capital financier multinational sur les pays de la périphérie.

⁵⁸ F. Eboussi Boulaga, *Démocratie de transit au Cameroun*, L'Harmattan, Paris, 1997, p. 72.

⁵⁹ F. Mitterrand, Site de l'Assemblée nationale française : <http://www.assemblee-nationale.fr>. Site consulté le 24/11/2021 à 01h 02 minutes, p. 06.

⁶⁰ L. Ayissi, *Corruption et gouvernance*, p. 63.

I.2.3. Du capital financier multinational et la domination du monde

Les pays du centre, c'est-à-dire les sociétés capitalistes marchandes et maximalistes financieristes d'Europe, d'Amérique du Nord, exercent une sorte de stratégie de réification et de domination sur les pays du tiers-monde. À partir de sa stratégie rationnelle et géopolitique et de sa logique propre de l'interventionnisme envahissant, le capitalisme multinational laisse transparaître une sorte d'hibernation dans les pays de la périphérie. En d'autres mots, la domination du monde par le capital financier multinational est manifeste en ce sens que les pays ayant un certain confort militaire, économique et une puissance idéologico-politique suffisante exercent une sorte de suprématie sur ceux dont la faiblesse militaro-économique, la rareté industrielle et la précarité du niveau de développement politico-idéologique sont largement avérées. Alléguant dans le même sillage, Ziegler pense que le capital financier multinational vit de la maximalisation des profits, de l'échange inégal, de la surexploitation la plus rationnelle possible des ressources naturelles et des hommes des pays militairement, politiquement et économiquement précaires ou tout simplement en retard. Parmi ces pays figurent en bonne place ceux de l'Afrique subsaharienne d'obédience francophone. Lisons à cet effet l'un des fragments de son texte :

Les sociétés multinationales, bancaires, industrielles, minières pillent les ressources, organisent l'armée de réserve des chômeurs, fixent le niveau de vie infra-humain des populations de la périphérie afin d'assurer, à travers des dictatures militaires qu'elles installent ou les oligarchies compradores qui les servent, leur domination de plus en plus indéracinable⁶¹.

Nonobstant leur politique d'aides financières et fiscales apportées pour le redressement et la stabilisation de la macro-économie, leur promptitude à combler et assainir le plus rapidement possible les crises financières internationales par leur stratégie des politiques de relance économique, les institutions de Bretton Woods ont une vision secondaire de nature perverse, hypocrite et donc dominatrice : dominer le monde, imposer des dettes à l'Afrique. Car par exemple l'octroi des prêts, l'allègement des dettes et les conditions d'y accéder sont assortis des lourdes conditionnalités qui, parfois s'accompagnent de chantage géopolitique, de trafic d'influence et des mises en garde non fondées de nature impérialiste et raciste. Il faut néanmoins relever les bien-fondés des mises en garde proférées à l'encontre des personnalités politiques surtout celles d'Afrique subsaharienne francophone. Ceci pour deux grandes

⁶¹ J. Ziegler, *op.cit.*, p.23.

raisons : les intérêts des donateurs, c'est-à-dire les multinationales et leurs bras séculiers les États dits puissants ; le détournement de prêts par l'élite politique locale.

En effet, de manière prosaïque, lorsque les bailleurs de fonds accordent des dettes aux Pays Pauvres Très Endettés, ceux-ci n'en font pas souvent bon usage. Ces prêts se soldent généralement par le détournement de fonds, la corruption et la prédation domestique locale. Visiblement, la bonne gouvernance, la transparence et la redevabilité prescrites et instruites par les bailleurs de fonds à titre de conditionnalités sont purement et simplement négligées et donc rejetées *mutatis mutandis*. En bref, ces aides génèrent un double inconvénient. Elles sont généralement conditionnées par les intérêts des donateurs, elles apparaissent comme une forme de néo-colonisation et contribue à maintenir les pays bénéficiaires dans une situation d'éternels assistés, d'une part et pire encore elles sont systématiquement détournées et subtilisées par l'élite gouvernante locale, d'autre part. En définitive, l'ennemi juré ou, à tout le moins, la manne doigtée par le capital financier multinational est « le continent de l'or et de diamant », c'est-à-dire l'Afrique. Allant dans le même sens, Ziegler renchérit en ces termes : « On comprend dès lors que les seigneurs du capital financier multinational tentent par tous les moyens de s'assurer le contrôle de ce continent fabuleux »⁶². D'où la naissance et la prospérité des États compradores, fruits d'une complicité complexe et complexifiée nouée entre les leaders politiques africains et les seigneurs du capital financier multinational.

I.2.4. Les États compradores d'Afrique subsaharienne francophone et la fragilité de leur personnalité politique

Comme si haut décliné, un État compradore est un pays qui fait preuve d'une souveraineté politique, économique et militaire cuisamment précaire et donc insignifiante du point de vue diplomatique, géopolitique voire géostratégique. Lequel État sied avec ceux de l'Afrique subsaharienne dont d'aucuns les qualifient des « sous-préfectures françaises ». Car par le truchement de l'*Intelligentsia comprador*, l'élite gouvernante ou leaders politiques locaux travaillent en phase directe avec la métropole occidentale impérialiste pour berner la vie des populations locales qui croupissent dans la misère, le chômage, la sous scolarisation, pour ne citer que ces quelques maux qui écument la république. Cela dit, les États compradores, à la manière des protonations ziegleriennes sont une pure création de l'impérialisme occidental avec la complicité des chefs d'État d'Afrique dans l'optique, soit de s'éterniser au pouvoir, soit de s'enrichir tout simplement. Ce sont des États au sein desquels l'on assiste à une totale confusion

⁶² *Ibid.*, p. 21.

entre la bourgeoisie d'État ou bourgeoisie nationale et la bourgeoisie compradore, car l'heure est à la privatisation ou, tout au plus à la personnalisation de la substantifique moelle de l'État. C'est-à-dire privatiser le bien commun. Cette nette confusion se traduit comme suit :

La bourgeoisie « nationale » ne cesse d'exiger la nationalisation de l'économie et des secteurs commerciaux. C'est que, pour elle, nationaliser ne signifie pas mettre la totalité de l'économie au service de la nation, décider de satisfaire tous les besoins de la nation. Nationalisation, pour elle, signifie très exactement transfert aux autochtones des droits hérités de la période coloniale⁶³.

Cet amalgame initié par la coercitive bourgeoisie d'État à caractère fictif est la véritable « cause causante » des crises de la gouvernamentalité qui rendra endémique le phénomène de la corruption tant au niveau de l'État qu'au niveau socio-économique. Car ce *Modus Vivendi* renverse *mordicus* la hiérarchie des valeurs politiques et consacre par ce coup le triomphe des contre-valeurs socio-économiques tout en plongeant l'État et ses institutions dans des illusives chimères politiques, sociales et économiques.

Au vu de ce qui précède, force est de réaliser que les sociétés étatiques africaines constituent des irréfutables « terreaux fertiles » à la corruption et à la prédation socio-économique et culturelle. Ce théâtre régi par le cynisme de la corruption politique est, aux dires de Lucien Ayissi, « l'ailleurs de la raison, du droit et de la morale ». À ces maux, Nkrumah donne quelques voies et moyens de sortie.

I.3. La philosophie politique de Nkrumah : l'éveil des consciences africaines

Le vibrant appel stratégique, social et politique lancé à la conscientisation de la masse africaine par Nkrumah fut couronné par un double écho : un écho politique de type revanchard et un écho social de type stratégique-socialiste. Autrement dit, le *Consciencisme* du philosophe ghanéen s'est révélé être comme étant un stimulus visant à déclencher un nouveau paradigme sociopolitique en Afrique post-indépendantiste. Pour ce faire, il s'est assigné pour mission principale de penser une stratégie qui vise à reconfigurer la sphère politique africaine en s'appuyant sur la conscientisation de l'élite politique. Pour être clair et objectif dans sa méthode, Nkrumah eut pensé une logique d'interdépendance entre philosophie et société car, estima-t-il, philosophie et société sont foncièrement inextricables. Une telle inextricabilité s'explique par le fait que le propre de la philosophie est de penser le social voire la société dans sa considération holistique ou globale. C'est d'ailleurs thèse que développe Armel Fofou Tchio lorsqu'il estime que

⁶³ F. Frantz, *Les Damnés de la terre*, Maspero, 1960, p. 124.

*Société et philosophie sont inextricables du point de vue de Kwame Nkrumah. Cette interdépendance essaie de trancher la question du développement de l'Afrique. Son souci primordial était de sortir d'un contexte culturel, social et politique trouble. Pour en découdre, il élabore une philosophie, une idéologie pour la révolution et le développement de l'Afrique [...]*⁶⁴.

Étant prise et comprise comme reflet de la société, la philosophie conscientisante nkrumahienne, mieux, le « consciencisme » doit être la sève nourricière de la société politique africaine, estime à juste titre l'auteur de *Le Consciencisme*. La considérant comme étant « un instrument de justice sociale », Nkrumah pense que la philosophie, si elle est bien faite, entretient une relation fondatrice avec la politique et la démocratie. C'est en cela qu'à la suite de Socrate et Platon, le philosophe panafricaniste ghanéen réalise que, pour une meilleure salubrité éthique des sociétés politiques africaines, « tout pouvoir politique et social devait être concentré entre les mains des intellectuels, à qui l'on pouvait faire confiance »⁶⁵.

À en croire ainsi le président ghanéen d'alors, le mal de l'Afrique post-indépendantiste procède d'un défaut mental de nature intellectuelle qui se matérialise, pense-t-il, à travers les croyances et pratiques religieuses à partir desquelles l'on peut définir et établir en toute netteté désirable les responsabilités manifestes de la pauvreté et de la misère du continent noir. Vu la logique de la démarche épistémologique, politique et socioculturelle du panafricaniste ghanéen, l'on convient de dire avec force que la philosophie constitue la matrice même de la société. Cela étant dit, considérée comme la pierre de touche de toute société humaine quelle qu'elle soit, la philosophie constitue pour ainsi dire une nécessité politique, économique voire militaire de toute structure humaine. Car elle moralise, conscientise et juridicise l'humain et sa société. Notons par ricochet pour plus de clarté que, Nkrumah va plus loin dans sa description philosophique de la société politique africaine, car il repense la politique africaine et réexamine l'action du politique tout en critiquant celui-ci jusque dans sa conscience et son mental. Il questionne pour ce faire le modèle mental et la capacité intellectuelle des entrepreneurs politiques africains dans leurs rapports tant à l'État qu'à l'extérieur, c'est-à-dire à l'Occident impérialiste. À partir de là nous puiserons toutes les ressources nécessaires pour une déclinaison sommaire de ses idées et projets sociaux et politiques.

⁶⁴ A. Fofou Tchio, « Société et philosophie chez Kwame Nkrumah. Portée du Consciencisme sur le développement de l'Afrique », [en ligne], page consultée le 17/01/2022 à 04h 12 minutes au site [HTTPS://www.thinkingafrica.org/v2/société-et-philosophie-chez-kwame-nkrumah/](https://www.thinkingafrica.org/v2/société-et-philosophie-chez-kwame-nkrumah/).

⁶⁵ K. Nkrumah, *op. cit.*, 1976, p. 56.

I.3.1. Politique africaine au tribunal de la philosophie : sortir de l'indigence humaine et de l'archaïsme mental

La méthode philosophique enclenchée et émise par Kwame Nkrumah est celle qui consiste à rapprocher la science philosophique ou toute entreprise humaine de cette nature à la nature de l'homme et de la société dont il vit. Laquelle méthode philosophique vise à établir des rapports cognitifs et des liens intrinsèques et étroits qui devant régir et réguler le traditionnel rapport « politique-homme », « philosophie-société ». En d'autres termes, le « consciencisme » tel décrypté et analysé par le Ghanéen s'inscrit dans le fameux projet politique permettant de suivre et accompagner le processus et l'aboutissement du chantier de « l'égalitarisme » et du « socialisme » qui résumant presque globalement la pensée politique et philosophique de Kwame Nkrumah comme étant l'idéologie de restructuration, de reconstruction et de reconfiguration de la sphère sociale et politique de l'Afrique.

Ayant constaté la nature et le fondement même du sort sociopolitique du continent africain, l'auteur de *Le Consciencisme* estime que, « l'émancipation du continent africain, c'est l'émancipation de l'homme. Cela requiert deux buts : premièrement, reconstituer la société égalitaire ; secondairement, mobiliser logiquement toutes nos ressources en vue de cette reconstruction »⁶⁶. Telle est la thèse qu'a réitérée à bon droit l'auteur de *De la médiocrité à l'excellence* lorsqu'il parle de « la pauvreté mentale » ou de « l'indigence d'esprit ». Ces auteurs ghanéen et camerounais soutiennent une et même idée en des termes différents. Précisons-le, l'émancipation de l'homme ici convoquée vise à se départir au point de se prémunir de tout ce qui constitue une crise de la moralité de l'action sociopolitique de l'homme.

D'après ce qui précède, à « l'indigence d'esprit » qui plonge davantage l'Afrique dans l'abîme et le chaos éthique et politique ; dans la corruption endémique et la frénétique mal-gouvernance, Nkrumah oppose une philosophie qu'il l'a beau appelée le « *consciencisme philosophique* ». Par cette expression, il faut entendre la philosophie qui doit définir, soutenir et accompagner les mécanismes et le processus de la révolution africaine. De sa plume, nous lisons ce qu'est le *consciencisme* :

Le consciencisme est l'ensemble, en termes intellectuels, de l'organisation des forces qui permettront à la société africaine d'assimiler les éléments occidentaux, musulmans et euro-chrétiens présents en Afrique et de les transformer de façon qu'ils s'insèrent dans la personnalité africaine. Celle-ci se définit elle-même par

⁶⁶ *Ibid.*, p. 98.

*l'ensemble des principes humanistes sur quoi repose la société africaine traditionnelle*⁶⁷.

L'auteur fait ici l'exégèse cognitive de type politique en vue de promouvoir la personnalité sociopolitique africaine par la mise sur pied d'une sorte de politique calculatrice et maligne qui se fonde sur un type prudent de syncrétisme cognitif qui définirait une sorte de brassage éclectique entre les cultures occidentale, musulmane et euro-chrétienne présentes en Afrique d'une part et la traditionnalité africaine de l'autre. Et ceci à l'effet de former un tout homogène en vue de la construction d'une Afrique forte, prospère et épanouie. Autrement, il préconise une vision globale de la société africaine qui consisterait, estime-t-il, à faire une synthèse maligne, prudente et délibérée ou réfléchie à la façon et mesure exigées des cultures occidentales et des valeurs traditionnelles africaines. Il s'ensuit pour ainsi dire, que « la philosophie appelée *consciencisme* est celle qui, partant de l'état actuel de la conscience africaine, indique par quelle voie le progrès sera tiré du conflit qui agite actuellement cette conscience. Son fondement est le matérialisme »⁶⁸. Dès lors, la question qu'on se pose est celle de savoir si la philosophie est-elle inutile comme l'ont prétendu ses détracteurs ? Est-elle indispensable pour la construction et la sauvegarde de la société ? Faut-il penser à la manière du *Vulgum pecus* (le commun des mortels, la multitude ignorante) qui conclut avec gaillardise à l'inutilité de cette science car, pense-t-il, la philosophie, vu sa nature spéculative et éthérée, ne change en rien le vécu de l'homme ?

I.3.2. De l'utilité de la philosophie : politique sans philosophie n'est que ruine des institutions

Par la philosophie, de par sa nature réflexive et critique, le continent africain réussirait à se soustraire de son état de déliquescence politique, économique et socioculturelle qui retarde et tergiverse la restructuration de son économie politique et la sauvegarde de son idéal type de développement. Il faut dire que l'intérêt du *consciencisme* apparaît ici comme étant essentiellement émancipatoire pour l'homme et par conséquent pour la société dans laquelle il vit. Il faut d'ailleurs préciser en outre que la philosophie comme attitude d'esprit critique empêche d'être prisonnier des coutumes et des traditions qui asservissent et bloquent l'élan évolutif. En d'autres mots, elle nous libère du joug de la démagogie politique et de l'apparence trompeuse à caractère obscurantiste et tyrannique qui détournent l'élite gouvernante africaine

⁶⁷ *Id.*

⁶⁸ *Id.*

de l'essentiel politique et socio-économique. Lucien Ayissi est pourtant largement explicite sur la question de l'utilité sociopolitique de la philosophie lorsqu'il estime que :

Elle [la philosophie] pense les situations critiques pour les conditions de possibilité de leur dépassement. Elle participe à la libération de l'humanité d'une actualité corrompue soit par l'obscurantisme des philodoxes et philomythes, soit par la dictature des instincts sauvages auxquels les hommes donnent de plus en plus cours lorsque les enjeux d'ordre politique, économique, idéologique ou objectif les opposent dans le temps et dans l'espace⁶⁹.

L'auteur réitère ici de manière peu élogieuse la capacité politique et la pertinence sociale qu'a la philosophie à contenir les « appétits préférentiels » et les instincts grégaires qui caractérisent les agents des services publics. Autrement dit, l'irréductible utilité de la philosophie s'évalue à l'aune du fait qu'elle ait cette capacité cognitive et une perspicacité scientifique qui lui confèrent le degré d'efficacité souhaitée à penser par le concept les crises sociopolitiques dont la cité tout entière fait face en vue d'envisager une perspective d'un futur plus humain et donc plus humanisant.

Il convient de dire en d'autres termes que la philosophie, contrairement à ce que le *Vulgum pecus* ou la foule ignorante en pense, est en quelque sorte une propédeutique à la rigueur intellectuelle, à l'appréciation critique voire au contrôle des passions démesurées dont l'expression dans l'espace public est d'une conséquence fort délétère et fatale. Dès lors, l'on peut dire, de par sa nature réflexive et sa capacité critique d'envergure cognitive, la philosophie éveille les consciences ; elle forme l'homme à la culture du vivre-ensemble et à la sauvegarde de la chose publique. Elle aide en outre le sujet humain à penser par lui-même les diverses manières dont il peut mener sa vie en société et comprendre le monde dans lequel il vit. La philosophie aide les alternatives démocratiques à innover et à émerger. Ainsi, elle contribue à penser et re-africaniser les valeurs humaines universelles. Voilà donc pourquoi, l'auteur de « À quoi sert la philosophie ? » estime que « la philosophie a pour fonction de maintenir en éveil la conscience critique sans laquelle la dignité de l'homme risque d'être aliénée dans la masse hétéroclite des choses à vendre, à acheter, à produire et à consommer »⁷⁰. Laquelle conscience se destine à la libération de l'humanité de l'homme très souvent aliénée par les aléas de la corruption sociale et la forte pression de conformité sociale jointe à des sources obscurantistes.

⁶⁹ L. Ayissi, « À quoi sert la philosophie ? » [En ligne] <http://lucayi.overblog.com> (page consultée le 20/02/2022. 10h 28 minutes.

⁷⁰ *Id.*

À partir de ce qui vient d'être dit, l'on est à mesure de dire avec force, que les sociétés quelles qu'elles soient, qui sont mieux ou bien gouvernées par l'ordre, la justice et l'éthique de la bonne gouvernance sont évidemment celles qui ont pu avoir en leur sein beaucoup d'authentiques philosophes. D'ailleurs si l'on s'en tient à René Descartes qui pense dans *Les principes de la philosophie* que « c'est proprement avoir les yeux fermés, sans tâcher jamais de les ouvrir, que de vivre sans philosopher »⁷¹. La philosophie est finalement et manifestement, au sens cartésien, une lumière dont la tâche principale est d'éclairer ou d'étayer l'humanité de l'homme en société et de guider toutes ses actions. Elle est en définitive ce dont l'homme a besoin pour s'épanouir et cohabiter avec ses semblables au nom du vivre-ensemble harmonieux et de coexistence pacifique « puisqu'elle s'étend à tout ce que l'esprit humain peut savoir, on doit croire que c'est elle seule qui nous distingue des plus sauvages et barbares, et que chaque nation est d'autant plus civilisée et polie que les hommes y philosophent mieux ; et ainsi que c'est le plus grand bien qui puisse être dans un État que d'avoir de vrais philosophes »⁷².

À partir des analyses sus-déclinées une question se pose au point de s'impose comme telle. Il s'agit de savoir quels sont les grands axes de la philosophie politique portée par le *consciencisme* ? Autrement dit, quels sont les grands courants et doctrines politiques portés par Nkrumah dans le cadre de la pensée politique africaine ? En prélude au projet de répondre aux interrogations ainsi posées, il faut dire que l'histoire de la philosophie africaine est alimentée par cinq grands courants philosophiques qu'Hubert Mono Ndjana énumère comme suit : le panafricanisme, la renaissance africaine, l'ethnophilosophie, la négritude, l'égyptologie ou l'afrocentricité.

En résumé, nous nous sommes fixés comme objectif dans ce chapitre d'étudier quelque peu les fondements historico-politiques de la crise de la gouvernabilité dans l'Afrique subsaharienne francophone et d'en dégager ses caractéristiques, ses différentes formes et le modèle politico-civilisationnel qui la sous-tend. Il ressort de notre analyse critique que le niveau de délabrement politique des États africains se fonde tant sur l'irrationalité politique qui caractérise l'élite gouvernante locale, c'est-à-dire l'irrationalité version endogène que sur les contraintes exogènes d'ordre pré-colonial, colonial et surtout néo-colonial. Autrement dit, le caractère traditionnaliste du pouvoir politique africain et l'interventionnisme envahissant de l'Occident impérialiste sur le sol africain ont fini par créer des États compradores à travers l'Afrique subsaharienne francophone. Cet imbroglio initié par la complicité instruite par la

⁷¹ R. Descartes, *Les principes de la philosophie*, Amazon France, 1644, p. 31.

⁷² *Id.*

Françafrique va rendre invivable l'appareil politique africain tout en y introduisant un cynisme de type destructeur et déstabilisateur. Il s'agit de la crise de la gouvernabilité ; cette crise de la rationalité gouvernementale se matérialise par la corruption et la mal-gouvernance. D'où l'endémicité de la corruption. Ceci étant souligné, le chapitre suivant de notre travail traitera de l'endémicité de la corruption dans les sociétés étatiques d'Afrique subsaharienne francophone.

CHAPITRE II

L'ENDÉMICITÉ DE LA CORRUPTION DANS LES ÉTATS CONTEMPORAINS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE

Au vu de ce qui se passe dans la quotidienneté sociale et politique d'Afrique subsaharienne francophone l'on peut dire que la corruption y est omniprésente, car elle s'y pratique en tout temps et en tout lieu. Son omniprésence implique subséquemment son endémicité. La corruption y est un fait social dont la récurrence, la permanence et la régularité sont clairement visibles ici et maintenant. Il est d'autant plus vrai que la subtilisation systématique des biens de l'État par l'élite gouvernante ou par n'importe quel citoyen plonge l'écrasante majorité de la population dans l'extrême pauvreté, elle aussi endémique. Et pour sortir de l'abîme de la pauvreté, la lutte contre la corruption serait l'adéquate méthode. Car justement, dans un État corrompu, « être c'est avoir, n'avoir pas c'est n'être pas ». Autrement dit, la vie, la survie ou même l'existence authentique dans un État dont la vénalité est clairement établie et visible, se définissent par l'avoir. Ceci étant dit, pour aussi s'inscrire dans la page ou la plage de l'existence authentique et faire son entrée dans l'humanité et l'histoire, au moyen de la corruption, le pauvre se prémunit des « impératifs historiques »⁷³ qui lui sont imposés par la corruption et la mauvaise gouvernance. Mais, quel paradoxe ! Vouloir se soustraire aux effets de la mal-gouvernance par la méthode de la corruption, n'est-ce pas c'est opposer la corruption à la corruption de même nature vénale ?

Ce chapitre a donc pour objectif majeur, stratégique et épistémologique de faire état sinon d'étudier la phénoménologie de la violence politique et la mafia d'État ; les « préférences appétitives »⁷⁴ et la chute drastique et délétère de l'éthique de la bonne gouvernance qui constituent en *grosso modo* la dépravation des mœurs politiques et citoyennes, et la violation des idéaux républicains. En bref, il s'agit de faire une analyse théorique de l'ingénierie et l'artifice de la mal-gouvernance et de la corruption. Dès lors, quelles sont les causes directes du phénomène de la corruption ? Autrement, comment la corruption se manifeste-t-elle dans les chaumières de nos États, mieux, dans les sociétés politiques d'Afrique subsaharienne francophone ? L'espoir d'y mettre fin est-il encore permis une fois que celle-ci ait entretenu la misère des citoyens et problématisé le développement de l'État et celui de l'homme en termes de l'échec ?

⁷³ L. Ayissi, *Corruption et pauvreté*, p. 19.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 7.

II.1. Le clientélisme politique et la corruption au niveau de l'économie

La corruption, ici comme ailleurs, est un fléau qui porte atteinte à la dignité humaine, exposant ainsi ses adeptes à la déchéance éthique et au déficit moral. Elle est la violation des devoirs de probité, de fidélité et d'impartialité requises dans l'exercice d'une charge politique ou sociale au détriment de l'usager. Son rapport à la crise de la gouvernabilité témoigne tout simplement de sa dangerosité. Car, le propre des corrupteurs et des corrompus est d'ériger leurs appétits particuliers et égoïstes en règle officieuse et de se déployer à l'encontre de l'intérêt général. À entendre Lucien Ayissi,

Les corrupteurs et les corrompus qui prennent cette initiative congédient l'éthique et font cyniquement l'impasse sur l'humain pour faire régner leurs appétits égoïstes. Ils font partie de ceux dans la psychologie desquels les appétits particuliers ont généralement le dessus sur l'intérêt général au terme de la croisade qu'ils mènent contre les impératifs civiques et éthiques⁷⁵.

Pour être clairement compris, l'auteur de *Corruption et pauvreté* pense que, si les praticiens de la corruption préfèrent écouter l'empire ou les exigences de leurs préférences singulières, appétitives et égoïstes c'est parce qu'ils pensent justement que ces préférences sont les seules à être satisfaites. Vu sous cet angle, la quête de l'avoir et la passion du pouvoir instillées et entretenues par les adeptes de la corruption transforment ainsi l'État et le monde socio-politique et économique en un théâtre de prédation. Ceci étant, à partir de ces révélations quelque peu superficielles nous procéderons à l'énumération des causes directes de la corruption après avoir décliné les causes historico-lointaines dans le chapitre de départ. Ainsi, tout d'abord, quelles sont les causes de la corruption socio-politique en Afrique subsaharienne francophone ?

II.1.1. Les causes de la corruption chez Lucien Ayissi

Comme l'on peut amèrement le diagnostiquer et le constater au quotidien, la corruption procède de moult pratiques politiques politiciennes et des statuts socio-historiques régnants. Pour plus de détails nous pouvons dire que le phénomène de la corruption n'est pas *ex-nihilo*. La corruption ou toute autre prédation politique et sociale se fonde soit sur « l'équation de Robert Klitgaard »⁷⁶ ; le « prétexte de Moana » ; la pauvreté morale et matérielle ou faible conscience éthique et morale ; la législation laxiste et l'administration procédurière et tracassière, soit sur l'abus du pouvoir et trafic d'influence. De manière très précise et concise,

⁷⁵ *Id.*

⁷⁶ Dans son ouvrage intitulé *Combattre la corruption*, Robert Klitgaard établit la cause de la corruption comme suit : corruption = monopole + pouvoir discrétionnaire – responsabilité.

la corruption procède de la mise entre parenthèses de l'éthique républicaine, éthique dont la nécessaire fonction est de cultiver dans l'esprit des citoyens républicains le sens et la sacralité de l'humain, de la chose publique et de l'État. La notion de l'éthique républicaine ainsi convoquée est donc exclusive de la logique et principes de l'accaparement des biens de l'État ou, pour reprendre Lucien Ayissi, « de la commutation de l'intérêt public en intérêt privé ». Sur ce, nous verrons donc distinctement chacune de ces causes ci-dessus citées.

II.1.1.1. La fameuse équation de Robert Klitgaard

L'économiste américain Robert Klitgaard établit en toute netteté la cause déterminante de l'ingénierie de la corruption socio-politique et économique. Pour lui, il y a corruption lorsque les responsables des services publics abusent du pouvoir qu'ils ont reçu en délégation, exploitent l'ignorance des usagers en vue de satisfaire à souhait leurs « préférences appétitives » au détriment de l'éthique et de la déontologie dans le traitement des procédures administratives. Autrement dit, l'auteur de *Combattre la corruption* trouve l'origine des pratiques corruptrices dans le fait que ceux qui ont le pouvoir de décision politico-administrative et économique, au moyen de leurs caprices et au nom du pouvoir discrétionnaire, optent volontiers pour la « commutation de l'intérêt public en intérêt privé ». Ceci revient à dire que la corruption s'origine de la monopolisation des services publics et de bien commun au moyen du pouvoir discrétionnaire qui remet en cause leur responsabilité professionnelle et leur compétence administrative. Il décline donc à cet effet l'équation suivante : « CORRUPTION = MONOPOLE + POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE – RESPONSABILITÉ »⁷⁷. Il pense en réalité qu'il y ait pratique de la corruption lorsque « les comportements illicites fleurissent quand les agents ont sur les usagers un pouvoir exclusif, quand ils disposent d'une grande marge de pouvoir discrétionnaire et quand leur responsabilité devant le chef devient faible »⁷⁸. Bien avant lui au XIXe siècle Auguste Comte décria déjà cet abus de pouvoir dans les procédures administratives avec la même perspicacité sinon plus. Pour lui, le « ministérialisme » ou le « despotisme administratif » est le principal facteur de la corruption qui sévit dans les services publics⁷⁹.

⁷⁷ L. Ayissi, *op. cit.*, p. 63.

⁷⁸ R. Klitgaard, *Combattre la corruption*, traduit de l'américain par Bernard Vincent, Nouveaux Horizons, 1988, p. 34.

⁷⁹ A. Comte, « Considérations sur le pouvoir spirituel », 5^e Opuscule de philosophie sociale, in *La Science sociale*, introduction et présentation par Angèle Kremer-Marietti, Paris, Gallimard, 1972, 103. (Cité par Lucien Ayissi dans *Corruption et pauvreté*, p. 63)

Ainsi, il convient également de voir si Klitgaard a totalement épuisé la déclinaison de l'origine déterminante ou fondement sociopolitique et économique de la corruption dans un État. Le truisme de la quotidienneté peut démentir cette impression. La pauvreté ne peut-elle pas aussi générer de la corruption dans la société ?

II.1.1.2. La pauvreté matérielle et prédation sociale et politique : le curieux prétexte de Moana

Il s'agit ici d'établir un rapport de nécessité ou non de la pauvreté à la corruption. Par prétexte de Moana tel qu'expliqué et analysé par Lucien Ayissi, il faut entendre ce penchant vénal qui incite les agents de l'État ou ceux des services publics mal rétribués à la pratique de la corruption. Car leurs minables salaires ne suffisent pas à subvenir aux besoins primaires qui sont les leurs. En effet, attrapé en flagrant délit de détournement de fonds publics et conduit à la barre du tribunal de Milan, Moana, l'ex-secrétaire de Charles Quint, pour se défendre devant le juge, « formula un prétexte en justification de la corruption des salariés mal rétribués. À cette catégorie des salariés, il est, affirma-t-il, « permis de se dédommager par une autre voie » ». La voie dont parla le mis en cause est celle de la corruption. Pour l'ex-secrétaire de Charles Quint, la subtilisation des biens de l'État est permise aux « gagne-petit » qui sont exposés à l'extrême et chronique pauvreté. Précisons-le, Moana ne nie ni n'ignore le fait que la corruption soit proscrite par la règle du droit et celle de la morale. Il agit en toute connaissance de cause. Il sait que la corruption est un mal sociopolitique et s'y livrer c'est se dresser contre l'ordre établi. Pour lui la corruption aide à pallier les conditions de vie ou les « impératifs historiques » qui intriguent les « gagne-petit » ou les pauvres. Pour plus d'éclaircissement sur le prétexte de Moana, lisons ci-dessous Lucien Ayissi :

Par prétexte de Moana, nous désignons la corruption dont l'alibi est la pauvreté de ceux qui la pratiquent. En effet, inculpé pour ses diverses malversations, Moana, l'ex-secrétaire du gouverneur de Milan, se justifiait en alléguant que Charles Quint « traitait mal ses serviteurs et que, pour cette raison, il leur était permis de se dédommager par une autre voie »⁸⁰.

Nous rejoignons ici Moana pour témoigner de l'impossibilité du pauvre à se soustraire à la pratique de la corruption. Car la pauvreté retire à l'homme son humanité, négative son existence et perturbe son rapport à l'histoire et au monde authentique. La pénurie, la précarité et la misérabilité qui définissent les conditions socio-historiques du pauvre réifient sinon fragilisent sa moralité, négativent sa citoyenneté, aliènent sa dignité et sa personne humaine et, par conséquent l'exposent à la corruption. Se sentant ainsi exclu de la société, de l'histoire et

⁸⁰ L. Ayissi, *op.cit.*, 23.

du monde des humains par la tracasserie, la vicissitude et la vulnérabilité qui sont conférées par son anxiété, le pauvre s'astreint et est contraint à pratiquer « nécessairement » la corruption. Dès lors, serait-il donc judicieux de parler d'une « nécessaire causalité de la corruption par rapport à la pauvreté ? ». Apparemment la réponse est non. Car, le pauvre est « dominé par une inquiétude obsédante, parce que l'histoire ne lui assure pas les conditions minimales de vie », alors il lui serait difficile de se soustraire à la pratique de la corruption. Ainsi, poursuivant dans le même sillage, Lucien Ayissi estime que,

La pénurie qui définit la condition historique du pauvre fragilise sa moralité, éprouve négativement sa citoyenneté et aliène sa dignité d'être humain. Le pauvre, c'est finalement l'individu que la précarité exclut de la société, de l'histoire et du monde, tant sa survie est gouvernée par l'adversité due aux multiples difficultés qu'il éprouve [...]»⁸¹.

De surcroît, face à ce constat d'ordre existentiel anxieux qui expose le pauvre à l'immoralité, Lucien Ayissi pense que le rapport de la pauvreté à la corruption serait une relation de causalité nécessaire ; bien avant lui Cheikh Hamidou Kane pensa déjà que, « lorsque la main est faible, l'esprit court de grands risques »⁸². Cela dit, l'on est à mesure de dire que la pauvreté est l'une des causes déterminantes de la corruption. Car étant alerté et convaincu que c'est « l'avoir » qui confère la raison « d'être » ou d'exister à l'homme, le pauvre en crise de l'avoir, c'est-à-dire en carence matérielle, va subtiliser les biens de l'État pour avoir un confort matériel suffisant qui lui permettra d'être compté parmi les humains dont il ne faisait précédemment pas partie. Il ressort de ce qui précède, que la corruptibilité *a priori* du pauvre ou sa vénalité essentielle et la corruption à laquelle il s'adonne nécessairement participeraient de la précarité de ses conditions de vie et la vulnérabilité de la moralité qui le définissent.

Nous avons quelque peu exposé les raisons qui définissent le rapport de la causalité nécessaire de la pauvreté à la corruption dont parle magistralement Lucien Ayissi. Dès lors, les deux raisons ci-dessus déclinées suffisent-elles à définir elles seules les causes de la corruption ? Quid de l'indigence morale, du faible niveau de conscience éthique, de la législation laxiste, de l'administration procédurière et tracassière ?

⁸¹ *Ibid.*, p. 21.

⁸² Ch. Hamidou Kane, *L'Aventure ambiguë*, Paris, Union Générale d'Éditions, Collection « 10/18 », 1961, p. 20.

II.1.1.3. L'indigence morale, la législation laxiste, l'administration procédurière et la faible conscience de l'éthique républicaine et manquement à la déontologie professionnelle

La problématique de la mal-gouvernance naît de « l'indigence d'esprit » qui caractérise les décideurs des services publics. La transgression des diverses formes de régulation sociale et des lois en vigueur dont ces décideurs des services publics s'accoutument à merveille participe de l'épineux problème de la déchéance morale qui les caractérise. Ces agents des services publics aux faibles consciences éthiques rendent le milieu des affaires de l'État invivable et donnent une valeur vénale à la vertu et à l'éthique professionnelle qui devraient en principe définir leurs agirs et comportements socio-professionnels. Il faut noter que la législation laxiste et l'administration procédurière permettent à ces fonctionnaires de l'État aux âmes impies de se passer de la rectitude morale, de probité et de l'éthique professionnelle pour se retrouver dans « l'ailleurs du droit ». De cette anomie professionnelle qui est une totale délinquance des mœurs administratives prennent donc naissance le monnayage des services publics, le trafic d'influence dans tous les secteurs de vie, bref, la mal-gouvernance dans son effective maturité.

Il s'agit tout simplement de se servir de son statut de responsabilité publique à son bénéfice personnel. C'est ce qui expose le plus grand nombre de citoyens à la misère, au chômage juvénile, bref à la délinquance sociale très chronique. Car tout le milieu socio-professionnel de l'État revient de plus en plus aux charges vénales où tout est monnayé. Tout devient lucratisé. C'est donc de cette permissivité politico-administrative, de cette racaille professionnelle et de cette anomie gouvernementale que la mal-gouvernance se définisse en tout libertinage et en toute impunité dont elle est assortie.

Ayant ainsi présenté les diverses causes de la corruption, il convient à présent de faire un bref aperçu sur les manifestations de ce fléau socio-politique dans les sphères des États d'Afrique subsaharienne francophone. Cela dit, comment la mal-gouvernance se manifeste-t-elle au quotidien dans les sociétés étatiques d'Afrique du Sud du Sahara ?

II.2. Les manifestations de la corruption : de la délinquance économique-administrative

Les États post-coloniaux d'Afrique subsaharienne francophone se sont transformés en des « terres fertiles » très favorables à la pratique endémique de la corruption. Le modèle

archaïque de son architecture politique, l'irruption de l'ethnicité dans l'appareil d'État, le joug de l'impérialisme occidental, l'abus du pouvoir par l'élite gouvernante locale et, pour ne citer que ceux-là, ces agissements asociaux et par conséquent inhumains ont transformé les États de cette partie du continent en « des États kafkaïens ». C'est-à-dire des États régis et mus, comme l'a fort honorablement témoigné Bayart, par « l'*ethos* de la politique du ventre ». L'*ethos* de la manducation dont parle le politologue et l'anthropologue politique français se matérialise par les rapports intimes que ceux qui sont en position de responsabilité ou de pouvoir politique entretiennent avec leurs instincts d'accumulation matérielle et d'enrichissement illicite.

Eu égard à ce qui vient d'être dit, la notion de bien commun et celle des institutions étatiques deviennent incomprises et par conséquent non respectées. Car, la logique politique en vigueur dans un tel État est celle de s'enrichir et de se servir en lieu et place de servir la volonté générale et promouvoir l'intérêt de tous. Cela dit, la notion d'État ou celle de bien commun n'existe plus ou elle existe tout simplement dans l'ordre de l'onirisme. Car l'État se trouve sous le déterminisme économique et politico-administratif des corrompus et des corrupteurs. Ceci étant dit, dans les lignes qui suivent nous tenterons de faire une analyse théorique et non exhaustive des concepts de bien commun et de corruption.

II.2.1. Bien commun et institutions de l'État : notions non ou mal comprises

Précisons de prime abord que la notion de bien commun provient du latin *Bene* et *Communis* et désigne le bien accessible à tous les individus membres de la *Res publica*. Dans l'histoire de la philosophie, on attribue à Saint Thomas d'Aquin l'une des références à la notion philosophique de *bene communis*. Le bien commun est donc la chose qui appartient à tous les citoyens en règle, c'est-à-dire à tous les citoyens membres du contrat social. Alors, monopoliser le bien commun ou le privatiser ce sera se méprendre sur la sacralité du contrat républicain et se déployer, voire s'insurger contre l'éthique de la chose publique qui doit pourtant obéir aux normes et principes régissant la logique de la volonté générale.

Reconnaissant l'origine ou la paternité du concept de bien commun à Saint Thomas d'Aquin, Goyard-Fabre pense dans le même sens que le terme renvoie au bien suprême de la communauté. Dès lors, le bien commun peut être déduit de la cité. Car la cité suppose d'après d'Aquin l'existence d'un bien commun, c'est-à-dire d'un bien susceptible d'être partagé par chaque citoyen de la cité⁸³. Ceci étant dit, nous pouvons soutenir que le bien commun est un

⁸³ S. Goyard-Fabre, *Encyclopédie philosophique universelle. Les notions philosophiques*, T.1, PUF, Paris, 1990, p. 231.

bien qui appartient à l'être entier de la cité ou de l'État. En d'autres termes, le bien commun ne doit pas se réduire à un simple bien particulier. Il s'agit d'un patrimoine collectif dont la répartition doit nécessairement se faire dans le canon de la volonté générale. Cependant, l'auteur de la *Somme théologique* est-il le seul philosophe à avoir théorisé la question de bien commun ? On n'y peut répondre que par la négative. Car bien avant lui les penseurs de l'Antiquité grecque eurent donné une vision panoramique de la notion de bien commun mais sous le vocable de l' « intérêt général ». Cela dit, Platon par exemple conçoit l'intérêt général comme étant le bien de tous. Ce dernier n'est évidemment pas à confondre avec le bien particulier. Car le bien particulier « divise » alors que le bien commun « unit ». Le bien commun encore appelé « la chose publique » désigne l'ensemble de ressources appartenant à la république dont la répartition doit obéir au canon du droit émanant du contrat social et non à celui de l'*ethos* de l'accaparement par un individu ou un groupe d'individus. C'est donc la raison pour laquelle, en citant Platon, la philosophe française Simone Goyard-Fabre souligne que : « Le bien commun assemble, le bien particulier déchire les cités »⁸⁴.

À partir de ces analyses ci-devant avancées, il apparaît explicitement que l'art de gouverner ne doit pas valoriser le bien particulier au point de confondre la *politeía* avec une entreprise privée. Il doit promouvoir le bien commun pour le bien-être de la communauté sinon, de la cité au sens de la *Res publica*. Autrement dit, la privatisation de la chose publique par l'élite gouvernante ou les agents des services publics tient lieu, pour ainsi dire, de corruption, de mauvaise gouvernance et tout ce qui va dans le sens de la subtilisation des biens de l'État. Car le bien particulier ou la privatisation des affaires étatiques est susceptible de déclencher les désirs et les passions qui incitent à la haine intercitoyenne ou même encouragent les détenteurs du pouvoir et les responsables des services publics à commuter les affaires de l'État en bien particulier. Or, les crises de la gouvernance politique, elles-mêmes procédées de la crise de la gouvernementalité, menacent généralement les États d'Afrique subsaharienne francophone compte tenu de l'importance et parfois de la nécessité qu'on octroie à la corruption, à la prévarication et à la prédation sociale. Plutôt que d'harmoniser et assembler les citoyens au sein de la cité, les États « kafkaïens » d'Afrique subsaharienne optent passionnément pour la corruption et le détournement de fonds de l'État. Vu sous cet angle, il convient de rappeler que la corruption est génératrice et ordonnatrice des crises dans la cité. D'où la dégénérescence ou, par trop, la déliquescence des États post-coloniaux d'Afrique subsaharienne francophone.

⁸⁴ *Id.*

Parlant de *bonum civilitas*, Aristote réitère que le bien commun est le bien qui relève de l'avantage des membres de la cité. L'auteur de l'*Éthique* établit un rapport de nécessité qui doit exister entre la vertu, la paix et la notion philosophique de bien commun. Ce rapport de nécessité entre ces valeurs sociales suprêmes est possible en ce sens que le bien de la cité ou le *bonum civilitas* vise l'utilité commune, gage de paix et de vivre-ensemble. Telle est la raison pour laquelle Aristote estime que « l'utilité commune est le but ultime de la communauté politique ». Nous convenons donc avec le philosophe athénien que la fin de la politique est le bien proprement humain « et c'est en vue de l'avantage de ses membres, pense-t-on généralement, que la communauté politique s'est constituée à l'origine et continue à se maintenir. Et cette utilité commune [*communis civilitas*] est le but visé par les législateurs qui appellent juste ce qui est à l'avantage de tous »⁸⁵. Ayant ainsi établi et défini la finalité de la *politeía*, Aristote renchérit en ces termes :

*La fin de la politique sera le bien proprement humain. Même si en effet, il y a identité entre le bien de l'individu et celui de la cité [bonum civilitas], de toute façon c'est une tâche manifestement plus importante et plus parfaite d'appréhender et de sauvegarder le bien de la cité*⁸⁶.

En écho à ce qui précède, nous retenons des dires d'Aristote que le bien commun est identique au bonheur, c'est-à-dire à la vie vertueuse. Il est associé à la justice et à la paix. C'est d'ailleurs la remarque qu'a faite si honorablement Bénédicte Sète car, pense-t-elle, « au livre premier de l'*Éthique*, (Aristote affirme que) le bien commun est identique au bonheur, c'est-à-dire à la vie vertueuse : il relève de la *ratio boni* et du principe du bien. Au livre VIII du même texte, le bien commun est associé au juste et à la paix, et relève du principe d'ordre lié au *bonum universi* »⁸⁷. Est ainsi mis en exergue le sens de la vie vertueuse et de l'ordre social chez Aristote.

À partir de ce qui vient d'être dit, nous comprenons que la corruption est un fléau socio-politique qui dévie le sens de la communauté politique. Il résulte de ce qui précède qu'un État corrompu est un non-État, car sa gouvernance est dominée par la corruption et que dans un tel État les notions de transparence et de redevabilité dans la gestion des affaires publiques sont inopérantes et par conséquent inexistantes. De là, tout porte à croire que dans une politique

⁸⁵ Aristote, *Éthique*, VIII, 11, 1160a 11-13. Traduction, préface et notes par Jean Voilquin.

⁸⁶ *Ibid.*, I, 1, 1094 b6-10.

⁸⁷ S. Bénédicte, « Aristote et le bien commun au Moyen Âge : une histoire, une historiographie », *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, 2010/2 (N°32), en ligne, page consultée le 30/12/2021 à 09h 37 minutes.

corrompue le sens de bien commun et celui de droit de l'homme sont purement et simplement « jetés aux orties ».

Pour ce faire, nous allons scruter les différents niveaux de manifestations de la corruption. Autrement dit, nous tenterons de présenter « la magie de la corruption » au plan institutionnel, au niveau de la gouvernance et de la finance, au plan socio-éducatif et au niveau politique et moral.

II.2.2. De la corruption institutionnelle : le tripatouillage constitutionnel et le devenir de l'État en Afrique subsaharienne francophone

En Afrique subsaharienne francophone les clivages politiques et le cynisme de la corruption les plus saillants voire saignants s'originent d'un mal bien connu : la manipulation nombriliste et intéressée de la constitution. Par cette manœuvre qui nie la sacralité des institutions étatiques et le nombrilisme qui l'accompagne nécessairement, l'élite politique qui a la charge de bien commun et le mandat de gérer les institutions étatiques brille par un comportement prédateur et une conduite manipulatrice. Or, nos analyses précédentes ont montré fort à propos que le bien commun est un bien qui appartient à l'ensemble de la communauté au nom de l'équité, de la justice distributive et/ou rétributive et au nom des lois en vigueur. Mais qu'est-ce qui se passe généralement dans l'arène politique des États d'Afrique subsaharienne francophone ?

Rappelons d'entrée de jeu, que la manipulation constitutionnelle se veut monnaie courante en Afrique subsaharienne et la corruption devient par conséquent la tendance notoire de l'élite gouvernante ou politique. Bien souvent, le bien commun prend une allure des biens particuliers, car les praticiens de la corruption le privatisent cyniquement et le transforment en bien particulier, ethnique ou même familial. Tout devient privatisé et par conséquent pillé. Le « gâteau national » devient soit « gâteau familial » soit celui d'un « groupe de princes ». Vu dans ce sillage, l'État et avec lui ses institutions sont tous « criminalisés ». « Et, comme le conçoit Bayart, l'appareil d'État est en soi un morceau de ce « gâteau national » - conformément à l'expression en vigueur au Nigeria – que tout acteur digne de ce nom entend croquer à belles dents »⁸⁸. Abondant dans le même sens, Michalon écrit :

Ce qui s'affronte en réalité, sur les scènes politiques africaines, ce ne sont pas des visions différentes de l'avenir de la cité, correspondant à des attentes différentes,

⁸⁸ J.-F. Bayart, *op.cit.*, p. 122.

mais – dans une mesure certes variable – des groupes désireux d'accéder au pouvoir afin de faire bénéficier leurs membres des privilèges qui y sont attachés⁸⁹.

Nous pouvons dire dans cette optique que la conception africaine de l'État qui consiste à privatiser au lieu de gouverner dans le sens du droit et de l'éthique tel le prévoient les principes de l'État de droit, nie le sens originel du concept de l'État. Car comme l'indique le cours de l'histoire politique africaine, loin d'être un principe de cohésion et de vivre-ensemble harmonieux, la chose publique, parce qu'elle est privatisée, devient plutôt une matrice de division et de conflit de classes. Ce faisant, les institutions publiques ne servent plus l'intérêt général, principes de la volonté générale. À cet effet, Michalon renchérit pour le déplorer en ces termes :

Pour ces cultures, les institutions publiques ne représentent guère ces lieux où se prennent des décisions d'intérêt général et où se gèrent les services publics, mais plutôt, on l'a dit, des gisements des richesses matérielles ou symboliques à se répartir à travers les réseaux rationnels : de leur point de vue, l'État (ou collectivité décentralisée) est ainsi, d'une certaine manière, quelque chose de comestible⁹⁰.

Dès lors, cette tendance malveillante notoire de l'élite politique africaine qui consiste à s'entourer de préférence des collaborateurs ressortissants de leur ethnie ou de leur appartenance géographique laisse transparaitre un soupçon de narcissisme et de népotisme dans la sphère de l'État. Partant ainsi de là, le bien commun n'est que théoriquement la chose du plus grand nombre en ce sens que sur le plan pratique, une particularité, mieux, une frange d'individus « sans foi ni loi » se l'approprie à l'effet d'y exercer une pression prédatrice. Or, l'exemple qui vient d'en haut étant facile à imiter, les ministres et autres hautes personnalités de l'État qui ont la charge de piloter les institutions de l'État s'entourent, eux-aussi, des ressortissants de leurs ethnies ou régions respectives en vue d'attenter à la chose publique connue sous le vocable de bien commun. Allant dans le même sens, Thérèse Pujolle estime que, « l'intérêt de la famille passe toujours avant l'intérêt public. En Afrique, l'appareil d'État ne peut qu'être l'instrument d'enrichissement de groupes privés »⁹¹. Alors, les notions de bien commun et d'institutions ne sont pas bien perçues et assimilées dans l'arène politique d'Afrique subsaharienne francophone. Car une société politique qui se fonde sur les relations de parenté aura du mal à se reconnaître dans les institutions de l'État de droit et sur le plan éthique. C'est donc visiblement dans cette

⁸⁹ T. Michalon, *Refus du marché et rejet de l'État, vrais blocages de l'Afrique?*, Éd. Université des Antilles et de la Guyane, 2001, p. 19.

⁹⁰ *Id.*

⁹¹ Th. Pujolle, *L'Afrique noire. Un exposé pour comprendre. Un essai pour réfléchir*, Paris, Flammarion, 1994, p. 107.

perspective que Thierry Michalon réaffirme que les notions de sévices publics, de gouvernement et de gouvernance

*Restent des concepts bien abstraits aux yeux de la plupart des Africains, qui continuent à se percevoir bien plus comme membres d'une ethnie, d'une tribu, d'une famille, comme originaires de telle région, comme rattachés à telle religion [...] que comme citoyens de tel État*⁹².

Michalon lance ainsi une invite à l'éveil de conscience que, c'est le respect de l'État de droit et des institutions étatiques qui peut transcender la délétère solidarité ethnique ou régionale pour gérer rationnellement et juridiquement le bien de l'État ; alors que le « citoyen ethnique ou tribal » a cette tendance nombriliste qui consiste à se recentrer et se concentrer sur son ethno-géographie pour présider à la destinée des citoyens ordinaires ou des autres membres de l'État de droit. Ainsi, ce dernier et sa suite s'approprient les biens et les affaires de l'État qui, en fait, sont des biens publics. À cet effet, Michalon renchérit que « l'État apparaît essentiellement comme un gisement de richesses sans maître dont les plus malins, les plus forts, ou les plus diplômés, peuvent légitimement s'emparer, à la condition d'effectuer une certaine redistribution aux membres de leur communauté d'origine »⁹³. Au vu de ce qui précède, nous pouvons soutenir et retenir que la notion de l'État est perçue de manière parcellaire en Afrique subsaharienne francophone pour la seule simple raison que, comme l'estime Lucien Ayissi, l'État est entre les mains de ceux qui sont habiles « à transformer un devoir administratif en une faveur exceptionnelle » d'envergure égoïste et donc particulariste voire puérile. Quid de la manipulation constitutionnelle ?

Tendance notoire et chère aux chefs d'État africains, le tripatouillage constitutionnel est un mal criard et quasi insurmontable qui se veut monnaie courante en Afrique surtout dans le Sud du Sahara. Par tripatouillage constitutionnel nous entendons « l'expression utilisée en Afrique francophone pour désigner l'acte ou le fait de faire modifier la constitution d'un pays pour sauvegarder des intérêts personnels, en particulier le maintien au pouvoir d'un chef d'État en prolongeant la durée de son mandat ou en modifiant le nombre maximal de mandats »⁹⁴. C'est une tendance malveillante si chère aux chefs d'État africains et leur permettant ainsi à se prémunir de tout barrage juridiquement institué et toute monarchie constitutionnelle qui

⁹² Th. Michalon, *op.cit.*, p. 86.

⁹³ *Ibid.*, p. 18.

⁹⁴ Wikipédia, « Tripatouillage constitutionnel – Wikipédia » [HTTPS://de.m.wikipedia.org/wiki/Tripatouillage-constitutionnel](https://de.m.wikipedia.org/wiki/Tripatouillage-constitutionnel). En ligne page consultée le 05/12/2021 à 08h 10 minutes.

constituent pour eux des ombrages infranchissables dont il faut nécessairement s'en débarrasser pour se pérenniser le plus longtemps possible au pouvoir.

Cependant, indiquons que la modification des constitutions en elle-même n'est pas *a priori* une chose à réprimer, car la révision ou la modification de la constitution d'un État est un acte fort important surtout si c'est l'intérêt de la nation qui y prévaut. Mais il faut dire que le cas de l'Afrique se montre inquiétant au vu de ce qui se fait dans l'arène politique par l'élite dirigeante. Inquiétant parce qu'il y a souvent des manipulations aléatoires des dispositions fondamentales des constitutions en Afrique et ceci dans l'intérêt personnel ou dans celui d'un groupe d'individus en vue de se maintenir ou s'éterniser au pouvoir et bénéficier de la chaleur de celui-ci. Ce « diagnostic-constat » ne saurait être tenu pour affirmation anodine, car à y voir de près l'on se rend compte qu'en Afrique subsaharienne tout est manipulation constitutionnelle et tripatouillage des textes sacrés.

Dès lors, l'on peut se poser la question de savoir s'il n'y a pas des mécanismes politiques qui peuvent être mis en place afin d'empêcher ces dirigeants à manipuler de façon unilatérale les dispositions constitutionnelles fondamentales voire nécessaires ? Mieux, n'existe-t-il pas de mesures juridico-politiques et institutionnelles à mettre en place à l'effet de dissuader ces leaders et leurs régimes politiques de tripatouiller les textes fondamentaux ? Il se pose là en réalité la problématique de la séparation des pouvoirs telle qu'amorcée par Locke et Montesquieu qui fera aussi l'objet intégrant d'étude dans l'un de nos chapitres suivants. À présent intéressons-nous à l'élaboration d'un répertoire renfermant à juste titre les cas flagrants des tripatouillages constitutionnels qu'à connus l'Afrique du Sahara.

Le tripatouillage constitutionnel de 2002 au Malawi est un exemple fort honorable et éclairant à cet égard. En effet, le président d'alors Bakili Muluzi avait opté pour un troisième mandat et pour y parvenir celui-ci entreprit une manipulation unilatérale de la constitution qui s'est toutefois malheureusement heurtée au barrage parlementaire qui s'y oppose farouchement avec l'appui de l'opposition y compris celui des églises. Un cas similaire s'est produit au Niger en 2009, cas ponctué et soldé par la crise constitutionnelle initiée par la volonté du président d'alors Tandja de réformer la constitution à sa guise sinon à son avantage. Rappelons que le président Tandja a dissout l'Assemblée nationale avant d'être renversé par un « coup d'État salvateur » en 2010. La même année, abondant pour la même besogne, Ismaël Omar Guelleh appelle à une révision de la constitution manipulée avec l'aide du parlement. Par ce coup manipulateur celui-ci réussit à se débarrasser de tout ce qui fait ombrage à son éternisation, mieux, à son maintien au pouvoir politique. Cela dit, le Tchad voisin n'est pas en reste. En effet,

l'ex-président Idriss Déby Itno a fait disparaître en 2005 les dispositions constitutionnelles relatives à la limitation de mandats présidentiels. En d'autres termes, il a supprimé la limitation à deux quinquennats présidentiels en vue de se maintenir, comme chef suprême, à la tête de l'État. La même année en Ouganda, le président Yoweri Museveni s'est prémuni de toute restriction au nombre maximal de mandats présidentiels.

À cette longue liste s'ajoute également le cas inquiétant de Burkina Faso en 2014 suite à la volonté de l'ex-président Blaise Compaoré de corrompre la constitution. Pour être clair, après 27 ans de règne à la tête de l'État burkinabè, Blaise Compaoré avait opté en 2014 à une falsification de la constitution pour se maintenir au pouvoir. L'heureuse opportunité fut saisie par les Burkinabè et c'est ce qui lui a valu l'exil en Côte d'Ivoire dont il s'arroge la nationalité. Et, de ce tripatouillage constitutionnel le Congo-Brazzaville n'est pas épargné car, en 2015 le président congolais Denis Sassou-Nguessou modifiait la constitution du Congo-Brazzaville en vue de s'assurer son éternel pouvoir.

Ceci étant, la république rwandaise rejoint la liste par la révision injustifiable et tripatouillée de la constitution rwandaise de 2015 qui a permis au président Paul Kagamé de postuler à la présidentielle de 2017 dont il l'a gagnée. Ibrahim Boubacar Keita s'est livré à cor et cri à la même compétition manipulatrice au Mali en 2017. Azali Assoumani, président de Comores obtient lors du référendum de 2018 la possibilité de briguer de manière frauduleuse à sa propre succession un second mandat à la présidence de l'archipel. Deux ans plus tard, Alpha Condé de la Guinée Conakry a utilisé la même méthode politique politicienne qui, malheureusement, lui a valu un coup d'État qui l'a vu déposséder de ce dont il voulait confisquer : le pouvoir. Le répertoire se poursuit par la révision de la constitution de la république togolaise de 2019. En effet, le président togolais Faure Gnassingbé, héritier politique de son défunt père Étienne Gnassingbé, a manipulé la constitution à telle enseigne qu'il se maintienne au pouvoir jusqu'en 2030. Nous refermons la liste avec la récente manœuvre d'Alassane Ouattara en Côte d'Ivoire. Rappelons que la nouvelle constitution ivoirienne a été adoptée par un référendum en octobre 2016⁹⁵. Eu égard à ce qui précède nous convenons avec Chofor Che que le Tripatouillage constitutionnel est un

Fait intéressant, systématiquement les dispositions constitutionnelles relatives à la durée du mandat des chefs d'État ont été modifiées de manière à prolonger la durée

⁹⁵ La liste des chefs d'État ayant manipulé des dispositions constitutionnelles relatives au nombre de mandats a été élaborée à partir d'un article intitulé « Tripatouillage constitutionnel » et sous-titré « Liste des modifications ou tentatives de modifications de constitutions africaines à des fins électorales au XXI^e Siècle », [en ligne], <HTTPS://fr.m.wikipedia.org/wiki/Tripatouillage-constitutionnel>, [page consultée le 06/12/2021 à 18h 14 minutes.

du mandat de ces dirigeants s'accrochant au pouvoir. Il y a souvent une manipulation aléatoire des dispositions fondamentales des constitutions en Afrique pour des intérêts personnels⁹⁶.

II.3. De l'endémicité de la corruption en question : le cynisme du mal politique

La mal-gouvernance endémique ci-dessus déclinée entraîne la corruption dans toutes ses sauvageries sociales, politiques et économiques. La corruption devient ainsi endémique au point où l'on parle et définit la logique sociale en langage corrompue, car tout est de l'ordre de la corruption et tout vise à corrompre. C'est ainsi que tout citoyen de toute classe parle de « dessous-de-table, de pots-de-vin, de fraude ou falsification de données et des services publics, de favoritisme ou népotisme », bref toutes les strates sociales sont dominées par la corruption et la mal-gouvernance. C'est la raison pour laquelle, au Cameroun par exemple la réalité du mal se traduit par ce proverbe qui se tient quotidiennement : « la chèvre broute là où elle est attachée ». Cela étant dit, nous tenterons de décrire ci-contre le phénomène de la corruption au niveau politique et moral, au plan socio-éducatif et au niveau de la gouvernance politique et économique.

II.3.1. Les crises de la rationalité étatique au plan politique et moral

Comme nous l'avons démontré dès l'entame de ce travail à travers l'analyse que nous avons menée au sujet du phénomène de la corruption, il convient de réitérer que ce fléau socio-politique dérive des régimes politiques dont les leaders sont affectés d'un confort moral et politique fort cruellement douteux. Le doute dont il s'agit est celui généré par la psychologie des gouvernants qui agissent en mode de prédation. Car, ils ont la « rationalité prédatrice » comme directrice et guide de conscience politique. L'on se rend immédiatement compte dans cette logique que la corruption vide systématiquement l'État de son oxygène qu'est son contenu politique. La corruption devient à cet effet une machine destructrice de la cité qui participe délétèrement à vider l'État de droit de sa substantifique moelle. Réitérant dans cette logique, Lucien Ayissi pense que « les corrupteurs et les corrompus soumettent les biens de l'État au principe de subtilisation ou de manducation ». Car en tant que telle, la machine destructrice de l'État mise en marche par ceux qui agissent en mode de prédation socio-politique consiste à berner la société politique et à mettre toutes ses institutions en état d'hibernation. Pour ce faire, l'auteur de la *Rationalité prédatrice et crise de l'État de droit* estime à juste titre que,

⁹⁶ Ch. Chofor, « Comment stopper le Tripatouillage des constitutions en Afrique ? », Un article de livre Afrique, 26/12/2014, [en ligne], *op.cit.*, page consultée le 06/12/2021 à 18h 28 minutes.

La corruption, pensons-nous est le mode prédateur par excellence, car c'est celui sur lequel ceux qui soumettent les biens de l'État au principe de subtilisation ou de manducation, collaborent à l'anéantissement politique de son être. En tant que telle, la corruption est ontologiquement destructrice de l'État, car l'être de la corruption est de dissoudre celui de l'État dans les catégories gastronomiques des prédateurs sociaux⁹⁷.

Le philosophe éthicien de la gouvernance politique, Lucien Ayissi réitère ici pour le déplorer que le fait que la corruption soit un fléau dont la visée est de faire de l'État un « rien politique ». Sous le joug de la corruption, l'État devient « un rien politique » à cause, comme l'a si bien vu le philosophe camerounais, de l'impunité dont bénéficient les âmes prédatrices.

Dès lors, plutôt que d'être des locomotives éthiques et morales exemplaires ou de référence des sociétés politiques dont ils ont la lourde charge, ces leaders politiques instrumentalisent l'appareil politique à des fins privées visant à s'enrichir. Cette tendance nombriliste les motive pour ainsi dire à aliéner l'appareil politique tout en instituant concomitamment en son sein de camps de rétention mafieuse. Devenu politiquement aliéné, l'État n'arrive plus à assumer ses charges ni à s'acquitter de la mission qui est la sienne. Il se dépossède de ses forces régaliennes sous la pression de la mafia, car ce qui caractérise désormais le politique de cet acabit est, d'après Lucien Ayissi, « la passion morbide de l'avoir et du pouvoir ». Ainsi, l'État devient du même coup une communauté en déficit éthique et politique notoire dont la faillite est institutionnellement avérée. Ceci étant dit, compte tenu de la gravité de la situation tendue et la viscéralité des faits légués par la corruption qui se dessine en son sein, l'État se voit aliéner et priver fort éperdument de sa violence légitime telle lui est reconnue par Max Weber.

Il faut dire que le jeu de la corruption au niveau politique et moral se définit par le fait que le politique soit transformé en sophiste dont les paroles « ampoulées » visent à baratiner au motif de flatter l'opinion ou lui mentir tout simplement dans le cadre des démagogues qu'il allègue à longueur des temps. En d'autres mots, la corruption politique prend appui par et sur les fausses promesses faites par les hommes politiques avant, pendant voire après les campagnes électorales. Le politicien, comme à l'accoutumée, exploite la conscience de son électorat en lui promettant « tout » jusqu'à l'impossible. Voyant sous cet angle, Lucien Ayissi renchérit en ces termes :

Lorsqu'elle est soumise au déterminisme de la corruption, la vie politique est dominée par ceux qui, normalement, ne devraient pas en être les maîtres. Au plan politique, la magie de la corruption est fondée sur la démagogie qui est l'art

⁹⁷ L. Ayissi, *Rationalité prédatrice et crise de l'État de droit*, p. 3.

d'appâter le peuple avec des promesses politiques agréables. Lorsque le démagogue a fini de collecter, à son avantage, les suffrages du peuple au cours d'une consultation populaire, il dispose contre les principes de bonne gouvernance⁹⁸.

Il en résulte que la corruption envoûte l'ordre politique, nie ses principes de déploiement et « écarte la norme tout en normalisant l'écart » pour consacrer dans la scène politique le culte de l'impunité et de « laisser-faire » qui définit désormais la politique gouvernementale. Nous notons par là que, lorsque « la magie de la corruption » régit l'ordre politique étatique, tous les autres secteurs de l'État deviennent affectés par cette machine destructrice. Car, le propre de la corruption, comme son nom l'indique, est de dévier l'ordre établi. La corruption érige l'ordre en désordre, elle pourrit l'ordre établi.

La démagogie politique vise pour le corrupteur et le corrompu à transmuter, mieux, à transformer les attentes et le dû du peuple en une faveur exceptionnelle en direction d'une famille, d'un clan ou d'une région donnée. Voyant l'État sous ce prisme, le politique corrompu vide l'appareil politique de sa substantifique moelle qui fait de lui une « science anthropologique » notoire. En un mot, la corruption détourne le politique de son rôle de rassembleur, de conscientiseur et d'humanisateur. Ceci étant, une politique corrompue est, comme l'a fort bien remarqué Aristote, une « politique déviée » de son sens originel et de sa logique éthico-sociale. C'est une politique pourrie, si l'on s'en tient à l'étymologie du mot corruption. Scandant dans la même optique, le philosophe camerounais, par ailleurs éthicien de la gouvernance politique, Lucien Ayissi pense que la perfidie politique qui sied à un démagogue-sophiste est celle qui consiste pour un élu du peuple, à exploiter le mandat que celui-ci lui confie, non pas en fonction des attentes et aspirations de ce dernier, mais selon les sollicitations pressantes de sa famille, de son clan ou celles de son ethnie. À cet effet, le philosophe camerounais poursuit :

Au plan politique donc, le blâmable se substitue magiquement au vertueux. L'État devant assumer impartialement son rôle d'arbitre et de gendarme, est de connivence avec les acteurs sociaux de la corruption. Lorsque les corrompus et les corrupteurs ont l'audace de pratiquer leur magie arrogamment et en toute impunité, on s'écarte, comme le fait remarquer Hubert Mono Ndjana, de la norme et on normalise curieusement l'écart⁹⁹.

La corruption devient, au vu de ce qui précède, l'ennemi juré de l'ordre politique, car politique et corruption se déploient de façon antagoniste et c'est ainsi que les lois et principes de l'une nient et contredisent ceux de l'autre et vice-versa. La corruption constitue pour ainsi

⁹⁸ L. Ayissi, *Corruption et gouvernance*, p. 77.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 78.

dire une véritable menace à la politique qui est, aux dires d'Aristote, l'autre nom de bonheur et de vertu. Mais notons par ricochet qu'il existe d'autres pans de manifestations de la corruption. C'est donc la raison pour laquelle nous étudierons le phénomène de la corruption au plan socio-éducatif dans les lignes qui suivent.

II.3.2. Les incompréhensibles mécanismes des prédateurs sociaux au plan socio-éducatif

Si l'État n'est plus bien « policé » la corruption devient une loi dont l'observance devient totale et systématique. Se sentant ainsi affecté par le mal, tout le monde s'y livre éperdument car, comme nous l'avons bien su indiquer plus haut, l'avoir confère l'humanité et l'absence ou du moins la précarité de l'avoir confère l'inhumanité. Vu sous cet angle, étant marqué par la volonté d'appartenir au florilège des humains, tout le monde se lance de façon cynico-barbare et massive à la pratique de la corruption et assiste par conséquent à la pratique systématique du mal dans toutes les couches sociales. Car, comme le fait amèrement constater Hubert Mono Ndjana, « la corruption n'épargne personne ». Mais tout le monde est-il réellement corrompible et donc corrompu ? N'existe-t-il pas des incorruptibles ? Au risque de nous détourner de l'objectif qu'on s'est fixé, daignons éluder ce débat marginal pour nous focaliser sur le jeu de la corruption au niveau socio-éducatif.

La pratique du mal en question devient effective en ce sens que les mots et expressions y afférents ne cessent d'être prononcés au quotidien par l'opinion à travers l'Afrique subsaharienne d'obédience francophone. Par exemple, des mots comme pot-de-vin, dessous-de-table, mouille barbe, etc. sont monnaie courante jusqu'aux chaumières de nos villages et quartiers, car tout prête à se définir quasi nécessairement par la stratégie corruptrice. C'est donc en cela que la corruption devient endémique. Elle se veut pour d'aucuns la voie royale et la mesure idoine visant à pallier les autres maux qui lui sont pourtant subsidiaires et subalternes. Certains la pratiquent pour se soustraire aux « impératifs historiques » à l'instar de la pauvreté. Tout devient pour ce faire vénal et par conséquent cynique. Le degré de la vénalité sociale témoigne du fait que tout le monde soit corrupteur et corrompu comme l'a si bien décrypté l'auteur de *Corruption et gouvernance*. Puisque justement pour lui, la corruption est pratiquée par tous, car « même ceux qui la condamnent officiellement la pratiquent coutumièrement au plan officieux », c'est-à-dire dans l'ombre. Il pense d'un ton assez judicieux que la « corruption se pratique dans le temps et dans l'espace par tous ». Voilà, écrit-il :

La pratique des dessous-de-tables, l'art de court-circuiter la norme en vigueur en déterminant les gardiens de celle-ci, l'expression de la volonté mafieuse de

*s'assurer certains monopoles, meublent le temps et l'espace, transcendent superbement les races, les idéologies et les cultures*¹⁰⁰.

Ayant ainsi analysé le monstre, Lucien Ayissi décrypte à juste titre la généralité du mal en s'appuyant en grande partie sur la complexité du phénomène. En parlant ainsi de l'endémicité de la corruption en Afrique subsaharienne francophone, nous nous référons aux crises de la gouvernementalité qui ont émaillé le Zaïre (l'actuelle RDC) depuis l'accession au pouvoir de M. Mobutu en 1965 et durant tout son règne ; le cas de Bénin sous le règne de Mathieu Kérékou ; la Centrafrique de Bokassa et le Togo du général d'armée Eyédema. Cette révélation n'épargne pas le pays des crevettes qui fût successivement classé comme premier pays des plus corrompus de la planète en 1998 et 1999. L'endémicité de la « rationalité prédatrice » dans les pays ci-dessus exhibés s'est matérialisée par le fait qu'

*Au plan social donc, la corruption est ce qui rend possibles certaines mutations sociologiques. Sa magie consiste à faire d'un Noir un « Blanc », à soustraire merveilleusement le pauvre de sa condition historique pour en faire un bourgeois, à conférer la dignité et la grandeur à des individus dont l'indignité et la petitesse sont pourtant établies*¹⁰¹.

Concevant de la sorte la complexité et la monstruosité du fléau ainsi décliné, l'on se rend très vite à l'évidence que la crise de la rationalité gouvernementale affecte dangereusement le secteur éducatif dans beaucoup d'États d'Afrique du Sahara. Nous témoignons cet état de choses par l'affirmation de Jean-Paul Gourévitch qui, parlant de la fictivité des diplômés en Afrique. Il pense réellement que, « Le caractère fictif des diplômés africains pose des difficultés pour une université française qui se refuse à la sélection. Au Cameroun, les enseignants vendent les sujets d'examen pour arrondir leurs fins de mois. Au Tchad et probablement dans d'autres pays, on délivre le bac par photocopie »¹⁰². Ainsi conçue, la corruption fait parachuter des cancrs qui sont intellectuellement idiots aux perchoirs et ceci au mépris du mérite qui, désormais ne compte plus. C'est ce qui pense d'ailleurs l'éthicien de la gouvernance politique camerounais quand il écrit :

*Lorsque l'argent, le sexe et le pouvoir imposent leur nécessité à l'éducation et à la formation, les cancrs passent pour des génies, il revient aux imbéciles le mérite des surdoués, on prend les valeurs épistémologiques pour des valeurs marchandes.[...] Dans ce cas, la magie de la corruption consiste à donner à l'ignorant les prérogatives d'un savant, à la fiction le statut de la réalité*¹⁰³.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 84.

¹⁰¹ *Ibid.*, p.71.

¹⁰² J.-P. Gourévitch, *L'Afrique, le fric, la France. L'aide, la dette, l'immigration, l'avenir : vérités et mensonges*, Éditions Le Pré aux Clercs, 1997, p. 67. Cité par Lucien Ayissi dans *Corruption et gouvernance*, pp. 75-76.

¹⁰³ L. Ayissi, *op.cit.*, p. 75.

Il résulte de ce qui précède que la crise de la gouvernamentalité menace tous les secteurs de la vie sociopolitique et constitue une véritable hypothèque pour le vivre-ensemble et la cohésion sociale. Cela dit, qu'en est-il de la corruption quant à son impact au niveau de la gouvernance et de l'économie ?

II.3.3. Des jeux et enjeux de la crise de la gouvernamentalité au niveau de l'économie et de la gouvernance politique

Comme manquement à l'éthique et à la déontologie républicaines, comme violation des devoirs de probité, de fidélité et d'impartialité requises dans l'exercice d'une charge politique ou sociale commune, violation d'une responsabilité économique et gouvernementale au détriment de l'utilisateur ou des membres du contrat, la corruption, enclenchée par la rationalité prédatrice, s'inscrit contre l'ordre étatique et l'éthique républicaine. C'est ainsi qu'elle se matérialise au niveau de la gouvernance par diverses formes de malversations financières et économiques protéiformes en l'occurrence la mal-gouvernance qui se solde d'aventure par la non-transparence dans la gestion des fortunes publiques, l'absence de redevabilité, fausse prestation des services de l'État, la surfacturation des services publics et le détournement des deniers de la nation.

Indiquons par ricochet qu'« une gouvernance corrompue » se caractérise nécessairement par des géantes gabegies, des porosités financières, des pillages du patrimoine national, pour ne citer que ces écarts de comportements irresponsables et irrévérencieux dont se caractérisent ceux qui président à la destinée des sociétés politiques africaines. Il s'agit en réalité des âmes dont la faible conscience éthique et morale est clairement avérée quant à l'impunité, au laxisme, à la pesanteur du pouvoir discrétionnaire qui sont les leurs. La pauvreté morale et le déficit éthique de ceux dont les âmes du Bien semblent quasiment douteuses, génèrent une crise économique cruelle et une paupérisation déshumanisante généralisée parce que tous les biens de l'État sont pour ainsi dire, pillés de la sorte. Lucien Ayissi traduit la crise de la rationalité gouvernementale au niveau de la gouvernance en ces termes : « Ici (au niveau de la gouvernance), la magie de la corruption consiste à fonder le mérite professionnel sur ce qui devrait, en principe le ruiner. Il explique aussi la transmutation du simple en complexe et du complexe en simple, du bien public en bien privé »¹⁰⁴. Ceci est une révélation forte qui témoigne à suffire que la diligence dans le traitement des dossiers des usagers et/ou des citoyens simples ne se fait plus dans l'ordre de l'impartialité et de la déontologie professionnelle. Des simples

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 73.

procédures administratives deviennent hyper-compliquées. Car elles nécessitent des motivations discrétionnaires voire discrètes. L'auteur de *Corruption et gouvernance* note à cet effet que, dans une gouvernance dominée par la « rationalité prédatrice », tout dossier doit être accompagné et motivé d'un pot-de-vin. Ainsi, sous sa plume, nous lisons :

Le tout n'est pas de produire un dossier complet dans une gouvernance corrompue. Il faut surtout le « suivre », car il ne sera jamais traité spontanément, c'est-à-dire par la seule nécessité de son contenu. Il faudra contacter personnellement ceux qui sont chargés de le traiter dans tel ou tel ministère afin que vous les motiviez à en assurer la diligence¹⁰⁵.

Quid de la « gouvernance permissive » chez Lucien Ayissi ?

II.4. Gouvernance permissive chez Lucien Ayissi : entre l'inflation de la corruption politique et la notion du *nihilisme politique*

Il s'agit ici d'enquêter sur les « nécessaires rapports de causalité » qui existent entre la pratique cynique de la corruption et la thèse du *nihilisme politique*. Le *rien politique* dont il est question dans ce cadre met exergue les failles et faillites institutionnelles que la gouvernance politique permissive peut entraîner dans l'enceinte de l'État de droit. Dans sa capacité d'initier et d'entretenir le *rien politique* dans l'appareil d'État, la permissivité politique constitue une gangrène dont la notoriété néfaste n'est plus à démontrer. En d'autres termes, lorsque la délinquance politique se manifeste sous le mode de la permissivité politique ou de l'impunité, l'État se pose en état de victime, car sa déliquescence éthique et politique devient une réalité irréfutable en ce sens que l'État quitte le champ du droit pour se retrouver dans l'illégal, déserte les normes éthiques et politiques d'envergure démocratique ou républicaine pour se consacrer dans les normes et principes politiques de préférences personnelles et égoïstes. Il convient en outre de noter que l'État, lorsqu'il est sous le joug de la permissivité politique et lorsqu'il se déploie sous les divers modes d'expression des égoïsmes des prédateurs sociopolitiques, il devient inexpressif et le nihilisme s'y niche par-dessus tout. Car, il se sent pris en tenaille voire en otage par des politiques publiques laxistes qui s'érigent politiquement contre le vivre-ensemble et l'idéal républicain en pesant en faux de tout leur poids politique politicien sur les normes politiques de référence. Ayissi pense à cet effet que,

L'éthos de la prédation sociale ou institutionnelle prédispose, lorsqu'il s'amplifie et se consolide à la faveur du laxisme ou de la connivence du politique, l'État au nihilisme politique, [...] Politiquement, l'État n'est vraiment plus rien lorsque les

¹⁰⁵ *Id.* .

prédateurs et les divers asticots sociaux imposent la nécessité de leur psychologie au vivre-ensemble¹⁰⁶.

L'on peut, au regard de ce qui précède, dire que la corruption transmue l'État de droit en un non-État dans la mesure où, la pratique de la corruption politique vide l'État de ses substances vivifiantes. Ainsi, sous l'effet de la corruption la république devient monarchie, l'État de droit devient un *rien politique* et les ordres publics deviennent des ordres appétitifs frappés du sceau de l'égoïsme et de l'individualisme. La corruption est donc pour tout dire un « suicide politique et moral » ; c'est une pratique antipatriotique et non-citoyenne que seuls ceux qui font bon marché de l'État et de leur humanité affectionnent dignement¹⁰⁷.

Ainsi donc, les États d'Afrique subsaharienne francophone sont des États tacitement vidés de leurs substances politiques compte tenu des abus de pouvoir et des gouvernances permissives qui se pratiquent en leurs seins. La politique en vigueur dans l'Afrique du Sahara est obscurantiste et donc corrompue, car les gestionnaires politiques dans cette partie du continent noir ont de feuilles de route et projet politiques entachés de la corruption, de l'arbitraire, de la débauche et de tripatouillage, bref, ils dirigent par et dans la contradiction politique. Ils sont ou deviennent ainsi par là, des artisans rusés du *nihilisme politique*. Or, l'État devient un vaurien politique lorsque la mafia assortie d'une gouvernance permissive s'érige en son sein en « code normatif de conduite ». Abondant dans ce sillage, l'éthicien de la gouvernance politique, Lucien Ayissi écrit en ces mots :

Devenu un rien politique à cause de l'impunité dont bénéficient en son sein des acteurs de la prédation institutionnelle, l'État qui n'a plus qu'une existence nominale est, dans ces conditions, une scène où se dramatisent des appétits dont la contradiction et la diaspora prédisposent à l'affrontement féroce tous ceux qui tiennent à les contenter au mépris de l'intérêt général¹⁰⁸.

Comme nous l'avons précédemment affirmé à la suite de l'auteur de la *Rationalité prédatrice et crise de l'État de droit*, la politique corrompue est celle dont le mode de déploiement consiste à nier l'État comme « l'incarnation de l'universel ». Car, par la gouvernance politique corrompue « on assiste alors à la dissolution de la citoyenneté dans le chaos des préférences appétitives et à l'ensauvagement des institutions désormais appropriées et dominées par des citoyens voyous organisés en bandes de prédateurs qui, pour satisfaire leurs appétits, font cyniquement le deuil du droit et de la morale dans une logique gastronomique

¹⁰⁶ L. Ayissi, *Rationalité prédatrice et crise de l'État de droit*, p. 78.

¹⁰⁷ L. Ayissi, *Corruption et gouvernance*, p. 135.

¹⁰⁸ L. Ayissi, *Rationalité prédatrice et crise de l'État de droit*, p. 78.

dont la fin est la mise à mort politique de l'État »¹⁰⁹. L'effort à fournir consiste ici à redorer le blason d'une politique déjà nihiliste en se prononçant sur la nature de la *morale en désordre* qui y prédomine de façon cynique tout en engageant *un plaidoyer pour l'homme*¹¹⁰, comme pour reprendre les termes si chers à Paul Valadier.

De même, la corruption politique a fait naître d'innombrables foyers d'instabilité sociopolitique à savoir les multiples coups d'État militaires qui surviennent de façon incessante et les guerres civiles qui se prolifèrent suivies des terrorismes et des fractionnismes sécessionnistes. Cela dit, parmi les moult phénomènes d'instabilité qui dramatisent et ensanglantent l'Afrique subsaharienne francophone nous allons nous intéresser en grande partie à deux : les coups d'État militaires qui sont à juste titre des rescousses salvatrices et les guerres civiles qui s'entendent comme des représailles ou même de forces réactionnaires par rapport à la crise de la rationalité gouvernementale qui est la cause génératrice et ordonnatrice du « rien politique ».

II.4.1. Les putschs militaires : mesures salvatrices ?

Comme son nom l'indique, le coup d'État militaire est un acte illégal et souvent brutal au terme duquel l'État-major de l'armée s'empare de *facto* du pouvoir politique de l'État. Un tel renversement du pouvoir ne naît *ex-nihilo*. Il survient dans une société politique lorsque les institutions sont en situation de crise éthique et sociopolitique, en situation de crise de gouvernance, c'est-à-dire qu'elles semblent ne plus pouvoir définir et administrer des solutions consensuelles telles prévues par les clauses du contrat social. Bien que ce type d'opération illégale et violente puisse aussi provenir d'une armée hyperpuissante qui veut imposer militairement aux autorités civiles ses normes de fonctionnement étatiques et à « court-circuiter les processus décisionnels constitutionnels », elle est généralement un mode de remédiation à la logique du *nihilisme politique*.

La récurrence des coups d'État qui meublent par exemple la scène politique de la république du Tchad, du Mali, de la Guinée Conakry, du Soudan, celle de Burkina Faso avec l'assassinat de l'icône de la révolution africaine Thomas Sankara, etc. sont, à l'exception du cas de Thomas Sankara, pris comme des mesures palliatives vis-à-vis de la mal-gouvernance assortie de la confiscation du pouvoir par l'élite politique. C'est d'ailleurs thèse que défend et confirme le président de la république de Guinée Bissau lors de sa prononciation relative au

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 44.

¹¹⁰ Cette expression est de Paul Valadier. Cf. *Morale en désordre. Un plaidoyer pour l'homme*, ouvrage publié à Paris, Éditions du Seuil, 2002.

putsch militaire produit le 05 septembre 2021 en Guinée Conakry. En effet, Umaro Sissoco Embaló¹¹¹ estime que,

La CEDEAO est une organisation faible et hypocrite sans pouvoir et à la limite elle est un gadget politique destiné à faire illusion. Tant que la CEDEAO sera incapable d'empêcher les chefs d'État d'opérer des modifications constitutionnelles belliqueuses pour s'éterniser au pouvoir, personne ne pourra empêcher les militaires de s'inviter dans les débats politiques¹¹².

À défaut de l'alternance démocratique on recourt aux mesures militaires pour pallier la corruption des régimes politiques. Il faut dire que l'implication des militaires dans la sphère politique de l'État est la méthode d'actualité en Afrique subsaharienne francophone. Des telles opérations militaires sont une réponse, mieux, une mesure drastique prise en vue de contrecarrer les tripatouillages des lois fondamentales. C'est donc la raison pour laquelle, dans les pays dont la gouvernance politique est corrompue, les putschs deviennent des réalités régulières ou récurrentes. Il faut nécessairement attendre la naissance d'un certain Mamady Doumbouya pour taire l'inflation de la corruption des institutions étatiques en Guinée ; il faut que les Maliens attendent la descente du prophète Assimi Goïta pour redresser la politique malienne et endiguer la gouvernance politique permissive qui s'y développe déjà démesurément et l'éradiquer à juste titre ; etc. Des pays comme le Tchad et bien d'autres qui n'ont jamais connu d'alternance politique légale témoignent à suffire que l'Afrique est un continent dont les États sont enclins à l'arbitraire et aux abus de pouvoir. Ceci étant, l'interposition des hommes en tenue (les militaires au premier chef) dans les jeux politiques sont dignes des mesures salvatrices permettant à contenir certains élans émotifs voire égoïstes qui caractérisent l'élite gouvernante. Voilà donc pourquoi Embaló renchérit en ces termes :

Si la CEDEAO n'arrive pas à avoir le leadership nécessaire pour empêcher ses membres de tripatouiller les lois fondamentales de leur pays afin de s'assurer une présidence éternelle au détriment de la vie de leurs compatriotes et de la démocratie, personne ne pourra convenablement condamner des militaires qui font un coup d'État disent-ils pour instaurer la démocratie et l'État de droit¹¹³.

Les pays du Tiers-monde ne sont pas dans cette perspective des quantités ou entités négligeables, car les questions relatives à l'alternance politique dans lesdits pays nécessite l'intervention des militaires, détenteurs des armes. C'est en cela que l'auteur de *Corruption et gouvernance* estime que, « dans les pays du Tiers-monde, la corruption des régimes politiques

¹¹¹ L'actuel président de la République de Guinée Bissau.

¹¹² U. Sissoco Embaló, « La CEDEAO est une organisation faible et hypocrite », (twitté le 12/09/2021), publié le lundi 13 septembre 2021 à béninwebtv.com. En ligne, page consultée le 23/12/2021 à 12h 47 minutes.

¹¹³ *Id.*

est souvent à l'origine des coups d'État militaires, sans qu'il faille penser que tout coup d'État militaire qui y a lieu est dû à la corruption du régime qu'il renverse »¹¹⁴.

En revanche, l'acte de pallier la gouvernance politique permissive par le coup d'État n'a pas de garantie politique de référence et de notoriété éthique. Car, la prolifération des hommes forts et la récurrence de coups d'État tiennent lieu d'instabilité sociopolitique voire économique-militaire. Les putschs militaires sont donc pour ainsi dire des solutions impropres. Quid des guerres civiles ?

Il conviendrait de convoquer aussi la notion des guerres civiles comme faisant partie du répertoire de conséquences néfastes de la gouvernance permissive entretenue dans les sociétés politiques d'Afrique noire francophone.

II.4.2. Le sacre de la guerre civile : état des lieux et horribilité

L'autre conséquence la plus horrible de la corruption politique d'un État est les multiples affrontements civilo-militaires qui meublent les tissus sociopolitiques de l'Afrique noire francophone. Les guerres civiles constituent l'un des effets explicatifs que peut générer la corruption dans un État. Autrement, la prolifération des guerres civiles est la preuve manifeste qui indique que le « nihilisme politique » ait pris corps dans l'appareil politique. De même, le chômage, les conflits post-électorales, la mal-gouvernance et autres crimes financiers en plus de fractionnement social ou la fissuration sociétale et la précarité de la paix et de la sécurité sociale, etc. entraînent des affrontements civilo-militaires mettant ainsi en danger voire à sang la qualité des rapports inter-citoyens. Les guerres civiles sont donc pour la plupart des guerres de sécession, guerres de succession, guerres idéologiques ou interraciales qui mettent généralement aux prises l'armée nationale et un groupe de civils armés. Les cas du génocide rwandais du 07 avril 1994 au 15 juillet 1994 et le conflit post-électoral de 2011 en Côte d'Ivoire constituent des illustrations fort amères des conséquences humaines et matérielles qui surviennent au lendemain des guerres civiles. La guerre civile est conçue sous cet angle comme source de déshumanisation et de l'effacement des institutions de l'État qui s'accompagne le plus souvent de violences politiques et de précarité de l'économie et de la paix sociale.

Cependant la guerre civile peut jouer le rôle d'une personne morale lorsqu'elle s'opère dans le sens d'une révolution. En effet, la révolution dans son déploiement habituel se dresse

¹¹⁴ L. Ayissi, *Corruption et gouvernance*, pp. 133-134.

contre les maux qui minent la vie sociale à savoir la corruption, la gouvernance permissive, etc. Telle est la thèse que partage Lucien Ayissi lorsqu'il pense que :

La révolution, lorsqu'elle n'est pas récupérée par un groupe d'individus ou une classe sociale donnée, a une valeur morale, en tant qu'elle a pour fonction de libérer le peuple d'une parodie de politique dont la pratique oblitère la raison, aliène l'humanité de l'homme et paralyse les institutions de l'État. La révolution est la traduction d'une volonté de rupture par rapport à un système politique corrompu¹¹⁵.

Après avoir présenté de façon superficielle les guerres civiles comme étant l'une des manifestations des conséquences de la gouvernance politique permissive, l'on peut dire que « la pratique de la corruption est assortie des lourdes conséquences économiques » qui peuvent avoir une hypothèque gravissime sur l'éthique de la gouvernance. En d'autres termes, nous tenterons de donner ci-dessous les conséquences néfastes que *la rationalité prédatrice* peut avoir sur l'économie et la gouvernance.

II.4.3. L'économie et la gouvernance des États corrompus : entre porosité financière, gabegie, faute de gestions, mal-gouvernance et le détournement de fonds

Vu la prolifération des « fonctionnaires milliardaires en pleine crise économique »¹¹⁶ parmi les agents de services publics dans nombreux pays d'Afrique notamment ceux de l'Afrique francophone subsaharienne, vu le laxisme et l'impunité qui caractérisent la qualité de recouvrement des taxes et des impôts, l'on peut dire en bon droit que la corruption a un impact négatif sur l'économie. De par sa frauduleuse stratégie de mettre en péril la démocratie et les droits de l'homme, la corruption affaiblit l'économie, tord la gouvernance républicaine et les institutions publiques sur lesquelles se basent les sociétés justes, égalitaires et équitables. Cela dit, les effets néfastes de la corruption sur l'économie sont extrêmement nuisibles en ce sens que la corruption oblitère cruellement le système économique d'un pays, entrave l'action de l'État dans sa capacité à penser une politique économique digne. De même, en tant que phénomène politique, social et économique, la corruption fructifie l'injustice, prolifère la fraude et multiplie des enrichissements aux origines douteuses tout en créant de champs de porosité financière et de gabegie impensables. Et c'est en cela qu'on y assiste à l'avènement « des feymen aux fortunes sans origines, à un pays des châteaux rapides »¹¹⁷ Un État corrompu est donc celui qui a une économie induite de pertes des recettes fiscales, car la corruption y « cause ou facilite l'évasion fiscale, la fraude, le non paiement des impôts par les plus riches ». Bien

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 133.

¹¹⁶ H. Mono Ndjana, « L'Éthique dans le service public. Cas spécifique du monde de l'éducation », p. 11.

¹¹⁷ *Id.*

plus, l'économie des pays corrompus est *sui generis*, malade. Pour sa part, Lucien Ayissi pense déjà bel et bien que, « un État corrompu est, économiquement parlant, débile, anémié qu'il est par des fréquentes hémorragies financières qu'il subit. Financièrement parlant, un tel État est un tonneau de Danaïdes »¹¹⁸.

Indiquons par ricochet que, de la corruption économique d'un État procède une gouvernance elle aussi corrompue. Reprécisons que, est bonne toute gouvernance d'un pays dont l'administration est rationnellement menée en vue de la sauvegarde de bien commun et de la volonté générale, c'est-à-dire une gouvernance sous-tendue par une éthique qui définit l'administration et la gestion saines de la chose publique. Néanmoins, est dite corrompue, toute gouvernance dont la fonction politique ne garantit pas ou ne garantit plus la sécurisation de bien commun et sa distribution suivant l'ordre et le respect de l'éthique de la « chose publique ». Une gouvernance corrompue est en réalité celle qui se mène dans l'abstraction et la mésestime de l'éthique républicaine ou l'éthique de la gouvernance politique républicaine. L'éthicien de la gouvernance politique Lucien Ayissi estime à cet effet que, « la gouvernance est nécessairement aliénée lorsque le politique destine le pouvoir au consentement de ses appétits particuliers et transforme la chose publique en possession personnelle »¹¹⁹.

En définitive, quel que soit dans le domaine de l'économie ou de la gouvernance, ce qui tient lieu de corruption est la privatisation du bien commun. C'est donc en cela que,

*Parler de la gouvernance d'un État, c'est déterminer la valeur de la gestion de la chose publique par le politique. La gouvernance est bonne quand l'État est rationnellement administré en vue du bien commun. Elle est mauvaise lorsqu'il y sévit la corruption ou, ce qui revient au même, lorsque le bien public est requalifié suivant les appétits de celui qui le privatise*¹²⁰.

En résumé, un document du comité d'aide au développement (CAD) affirme dans cette mouvance que, « la corruption est le symptôme de problèmes de gouvernance non résolus qui découlent de l'imperfection du processus visant à instaurer un État responsable et efficace »¹²¹.

Eu égard à ce qui précède, la corruption de l'économie et de la gouvernance induit le chômage juvénile et la violation des droits fondamentaux individuels et collectifs, en l'occurrence les droits de l'homme et du citoyen ; bref elle entraîne un déni de démocratie et

¹¹⁸ L. Ayissi, *op.cit.*, p. 135.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 138.

¹²⁰ *Id.*

¹²¹ Document du comité d'Aide au Développement (DAC 2006 :9), « Repenser la gouvernance afin d combattre la corruption », [En ligne, page consultée le 26/12/2021 à 00h 50 minutes] sur le site www.cmi.no/4283-repenser la gouvernance afin de combattre la corruption.

cette dénégation entraîne à son tour une conflictuation du milieu social et politique. Ceci étant, nous tenterons de présenter de façon brève l'impact de la corruption sur le sort des jeunes et sur les droits de l'homme et du citoyen.

II.4.4. Corruption comme phénomène engendrant le chômage juvénile : des dérives et délinquance juvéniles en question

On doit l'inflation du chômage juvénile en Afrique francophone subsaharienne à la corruption et à la mauvaise gouvernance qui ne permettent pas à la jeunesse de réaliser les rêves de sa trame idéologique, politique, économique et socioculturelle. Il s'agit ici en quelque sorte d'une querelle générationnelle sans issue définie qui s'effectue entre les jeunes et les vieux accrochés au pouvoir sans aucun projet politique identifiable ou valable. Autrement dit, à travers la corruption et la gérontocratie régnautes, les vieux exercent sur la jeunesse une sorte de domination qui la prive de tous ses droits fondamentaux. En d'autres mots, la jeunesse se voit exclue des affaires de l'État ou de la question sociale et politique.

En effet, la population africaine est majoritairement jeune, car environ 75% de la population a moins de 20 ans. Mais nonobstant la donne ainsi mentionnée, dans les pays d'Afrique francophone subsaharienne le taux du chômage des jeunes « est au moins deux fois supérieur à celui des adultes (vieux) ». Ce chômage se matérialise le plus souvent par la délinquance juvénile, l'exode rural et la migration, et surtout l'inquiétude relative au sous-emploi grandissante. Telle est la raison suffisante qui conduit les jeunes d'Afrique francophone subsaharienne à mourir dans les océans et les déserts en route vers la métropole européenne, américaine, chinoise, etc.

De même, la mauvaise gouvernance a fait naître des jeunes diplômés et formés dans des centres de formation compétents et qui misèrent dans les rues nationales à cause du manque d'emplois et de subventions de l'État. L'État se désengage de plus en plus du secteur de création d'emplois à cause de la corruption politique et de la mauvaise gouvernance ambiante. Ainsi, comme l'affirme la Fondation Mo Ibrahim, « la mauvaise gouvernance tue les jeunes africains ». C'est donc la raison pour laquelle lors de ce panel dirigé par l'ancienne présidente libérienne Ellen Johnson-Sirleaf dès l'ouverture du forum il a été attesté que « les jeunes africains portent le poids de la crise sur le continent en raison d'une mauvaise gouvernance et non de la migration ». Thèse que réitère l'un des membres du panel, la secrétaire exécutive de la commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) lorsqu'elle dit : « Je pense que nous parlons aujourd'hui de migration parce que nous sommes indignés que nos jeunes

meurent dans les océans. Je pense que nous devrions être totalement troublés par le fait que nos jeunes meurent à cause d'une mauvaise gouvernance. Ils ne meurent pas à cause des Océans »¹²².

Par ailleurs, un État corrompu est celui qui manque à assumer sa politique de résorption du sur-chômage, car la corruption vide l'État de sa substantifique moelle avec laquelle il peut pousser et encourager les jeunes à créer leurs entreprises qui est l'une des voies techniques et stratégiques visant à réduire le taux du chômage et pallier la prolifération des chômeurs. Il faut dire en d'autres mots que, l'une des raisons du sur-chômage en Afrique subsaharienne francophone provient en grande partie du « déséquilibre entre l'offre et la demande » sur le marché du travail. Car il y a plus de jeunes demandeurs d'emplois que de postes disponibles ou à promouvoir. Ainsi, pour pallier ces problèmes chroniques d'ordre social, il faut, en toute urgence, encourager l'avènement des nouveaux paradigmes tant sur le plan politique qu'économique visant à conduire les jeunes sur le chemin de la vie active et professionnelle. Il faut encourager des statuts académiques comme « les statuts d'étudiants-entrepreneurs ». Mais l'État ne doit fuir en aucun cas sa responsabilité légendaire d'encadrement, d'encouragement et de subvention d'entreprises. Ce n'est qu'à ce prix qu'on réussirait à réduire au mieux le taux du chômage et l'inflation des sans-emplois stables à travers le continent africain. En un mot, il urge d'encourager la jeunesse à se lancer dans le secteur entrepreneurial. Quid de la corruption dans ses rapports aux droits de l'homme ?

La mauvaise gouvernance et la corruption ont aussi d'impacts délétères sur les droits fondamentaux des citoyens. Ces fléaux sociopolitiques sapent et dénie les droits de l'homme et du citoyen. Ainsi, dans un État corrompu le droit à la liberté d'expression, l'égalité devant la loi, etc. sont systématiquement bafoués.

II.4.5. Corruption comme atteinte aux droits de l'homme et du citoyen

De par ses manifestations habituelles et dans ses rapports à l'homme comme l'être social, la corruption se pratique dans l'ailleurs de l'humain et à son détriment. Elle nie en l'homme ce qui fait de lui un sujet moral. Le corrupteur ou le corrompu agit contre les valeurs humaines et sape les droits fondamentaux de l'homme et du citoyen. Alors que les droits fondamentaux sont des droits accordés à chaque individu et qui lui sont reconnus et assurés dans un État de droit

¹²² G. Kamdem, « La mauvaise gouvernance tue les jeunes africains selon la Fondation Mo Ibrahim », Forum organisé le samedi 06 avril 2019 à Abidjan en Côte d'Ivoire, En ligne, page consultée le 26/12/2021 à 19h 08 minutes sur le site www.afrikmag.com>la-mauvaise-gouvernance.

et dans une démocratie digne de ce nom par des institutions juridiques. Il faut dire que « les droits fondamentaux sont constitués au sens large du terme des droits de l'homme et du citoyen, et des libertés publiques ». Or, dans son déploiement et son cynisme habituels, la corruption ne constitue nécessairement qu'une atteinte gravissime à l'homme comme valeur suprême et sacrée. Lorsqu'elle a atteint sa maturité politique, économique, sociale et judiciaire, la corruption tue l'humain et le prive de la liberté, gage de toute vie humaine ou de toute existence épanouie, car tous les droits fondamentaux qui lui sont conférés et reconnus à bon droit par les principes de la démocratie lui sont néanmoins cyniquement violés et souvent même violentés.

Ainsi, on ne peut parler de la corruption que de celle des droits fondamentaux de l'homme et du citoyen. Nous comprenons pourquoi l'irruption de la corruption dans la sphère de l'État de droit porte nécessairement sur les droits de l'homme tels définis et reconnus par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) adoptée lors de l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948 à Paris en France. À en croire Lucien Ayissi, la politique corrompue est celle où les « dinosaures à l'appétit financier gargantuesque jettent aux orties les notions de bien commun et de droit de l'homme »¹²³.

L'acte par lequel le corrupteur et le corrompu manipulent la notion de bien commun constitue déjà en lui-même une corruption de l'homme et des droits fondamentaux individuels et collectifs. La liberté et l'égalité constituent la pierre de touche des droits de l'homme. Or, la corruption sape la liberté d'expression et celle de la presse, nie l'égalité devant la loi et devant la justice, bafoue la liberté de réunion et d'association et surtout celle de manifester son ras-le-bol, qui sont les maillons nécessaires de l'État de droit et de la démocratie version moderne. Cela dit, qui dit corruption dit corruption des droits fondamentaux de l'homme et du citoyen et pour pallier ce mal il faut en toute urgence faire recours à la pédagogie citoyenne tout en promouvant l'éthique républicaine.

Dès lors, il faut déduire à partir de cette analyse que la corruption, rendue endémique par le modèle politique ci-dessus démontré, constitue une véritable menace aux principes de la démocratie et à l'ordre public de référence. Autrement dit, la crise constitutionnelle ou faiblesse des institutions étatiques remet en cause la capacité de l'État à exercer ses fonctions au point d'assumer son rôle d'arbitre tel lui reconnaissent les clauses du *contrat social*. Alors, vu la superpuissance technoscientifique, vu le capitalisme maximaliste des métropoles occidentales, la corruption n'étend-elle pas ses ramifications et ses rayonnements à travers le monde ? En

¹²³ L. Ayissi, *op.cit.*, p. 35.

d'autres termes, la mondialisation des cultures et la stratégie géopolitique ne définissent-elles pas la crise de la gouvernamentalité comme « la chose du monde la mieux partagée » ? Mieux, le mondialisme comme forme de gouvernance sans gouvernement identifiable ne fait-il pas du monde un théâtre de la domination et de la rapine à but économique-lucratif ? Pour y répondre nous tenterons d'examiner les affres du tourbillon de la mondialisation et le degré de la capacité de l'Afrique subsaharienne francophone à intégrer la mondialisation néolibérale afin de participer de façon significative à la dynamique politique et économique qui rythme le cours de l'ultralibéralisme économique régnant afin de dire un mot sur la qualité de vie que mènent les citoyens du monde dans le « village planétaire ».

CHAPITRE III

L'INADÉQUATION ENTRE LE MODÈLE DE LA CIVILISATION OCCIDENTALE ET LA RÉALITÉ CULTURELLE DES SOCIÉTÉS POLITIQUES AFRICAINES

L'ordonnement de cette réflexion s'articulera autour des ressorts et conceptions méthodologiques, et appuis pédagogico-philosophiques et rationnels qui ont régi et régissent même encore aujourd'hui les lois qui gouvernent la mondialisation. Le mondialisme dans son acception originelle voire originale est reposé et repose même encore aujourd'hui sur la loi de la domination, de l'exploitation et de l'« esclavagisation » des plus faibles, des plus vulnérables et des plus démunis. Ainsi, dans la configuration historico-idéologique, politico-militaire, anthropo-sociologique voire économique-culturelle des continents et des sociétés étatiques, l'Afrique est le continent dont le retard et la précarité scientifiques et politiques sont âprement avérés sur plusieurs plans. Cela veut dire que l'Afrique est une entité insignifiante voire une quantité négligeable dans le jeu de la mondialisation. Car celle-ci s'est définie et continue même à se définir par le rapport de forces tant militaires, politiques et surtout économiques et culturelles aux principes desquelles l'Afrique s'est tout simplement déclarée incapable et minable compte tenu de son retard scientifique et économique qui l'exclut du jeu initié par ses marraines d'hier : les grandes puissances occidentales, par ailleurs détentrices du grand capital financier multinational. En d'autres termes, la mondialisation n'est rien d'autre que « l'occidentalisation du monde », c'est-à-dire l'occidentalisation de l'ordre politique, économique et militaro-culturelle de la planète terre. Il s'agit de la planétarisation du *jus publicum europaeum*, la vulgarisation et la planétarisation de l'ordre public européen et du dictat de l'Occident impérialiste.

Il est en réalité question de la pire et pure matérialisation de la dictature civilisationnelle occidentaliste qui croit avoir le monopole planétaire des valeurs, nous pensons aux valeurs humaines, aux valeurs économiques, aux valeurs militaro-culturelles et leurs ramifications politiques, géopolitico-stratégiques et leurs avatars diplomatico-géostratégico-économiques le tout dans un monde maximaliste et financieriste voire économique-financiarisé.

Cela étant dit, ce chapitre sera consacré à l'étude non exhaustive du phénomène de la mondialisation tant dans sa vaine volonté de penser le monde en langage de l'unicité au nom du « village planétaire », c'est-à-dire l'unité ou l'uniformisation du monde que dans celle de vouloir définir l'ordre mondial en terme de domination des États économiquement hyper-forts sur des États économiquement hyper-faibles. Mais bien avant cela nous marquerons un temps

d'arrêt analytique sur l'état des lieux et essai de définition du phénomène de la mondialisation pour enfin donner la place de l'Afrique dans le « *clash of civilizations* », comme pour reprendre les termes si chers à Samuel Philips Huntington, homme politique et scientifique américain. L'on retient que le mondialisme repose sur un seul principe : « le choc des civilisations ».

III.1. Mondialisation comme dynamique détournée de sa visée géopolitico-stratégique

Par mondialisation, nous entendons les processus d'intégration mondiale qui prône dans une large mesure la libéralisation du commerce international, l'élimination des écueils et barrières douaniers entre les États au nom du principe de l'interdépendance des composantes étatico-économiques et socioculturelles. Autrement dit, la mondialisation dans sa conception et acception capitalistes milite pour « la libéralisation du commerce international, l'expansion des investissements directs étrangers et l'émergence des mouvements financiers transfrontaliers ». Il faut dire de l'idée de mondialisation qu'elle présuppose et suppose celle de l'internationalisation des échanges de toute nature visant à réduire tendanciellement la distance qui sépare les peuples et les cultures. C'est ainsi que dans la perspective globalisante les hommes forment désormais une communauté internationale dont l'expression la plus symbolique est « l'unité du monde » ou son uniformité.

Parler du tourbillon de la mondialisation prête à dire et revient à dégager ce qui relève de ce qui est chaotique et chimérique dans ce processus phénoménal. C'est la raison pour laquelle nous l'étayons ici et maintenant dans le sens de l'impérialisme occidental, car le phénomène de la mondialisation n'est rien d'autre que le mouvement autrefois soutenu par Hegel et autres partisans de l'impérialisme occidental. Il faut noter que le projet de mise en commun des citoyens du monde ne se fait pas sur la base d'un dialogue consensuel à interlocuteurs égaux. Ce qui définit les lois de fonctionnements de la globalisation du monde tient lieu de « rapport de forces ». Ceci étant dit, les hommes et autres entités qui en sont acteurs sont habités par une volonté de domination ou, pour parler en jargon nietzschéen, sont caractérisés par une frénétique « volonté de puissance ». C'est alors en cela que chaque conscience se pose qu'en s'opposant aux autres.

Allant ainsi dans la perspective hégélienne, l'on peut dire que la mondialisation se fonde sur « la ruse de la raison ». Puisque justement, le philosophe allemand pense que, seul le « grand homme » est capable d'avoir la capacité requise et le degré d'efficacité souhaitée d'entrer dans l'histoire et de faire l'histoire. L'on convient dans ce sens qu'« il n'y a donc rien de grand ne

s'est accompli dans ce monde sans passion ». Et rien n'est de nouveau sous le soleil, car l'auteur de *La raison dans l'Histoire* l'a autoritairement affirmé que, « le pays de l'enfance » n'a pas de liberté pouvant lui conférer le droit et le pouvoir requis d'accéder à l'histoire. Or un peuple qui n'est pas libre est un peuple anhistorique. Cela dit, l'Afrique occupe une place marginale dans le jeu de la mondialisation. De surcroît, comprendre la mondialisation à la lumière de Hegel c'est tenter de justifier la logique qui gouverne ce phénomène dès la première moitié du XXe siècle, c'est-à-dire celle de l'impérialisme occidental que l'auteur de *Leçons sur la philosophie de l'Histoire* et Cie ont théorisée et préconisé ou même imposé au reste du monde. À cet effet, Hegel écrit :

Le caractère particulier de l'Afrique est difficile à saisir [...] le Nègre représente l'homme naturel dans toute sa sauvagerie et sa pétulance [...] Le seul lien essentiel que les Nègres aient eu et ont encore avec les Européens, c'est celui de l'esclavage [...] ainsi, l'esclavage a fait naître plus d'humanité parmi les Nègres [...] Car ce (l'Afrique) n'est pas une partie du monde historique¹²⁴.

En d'autres termes, la mondialisation est la planétarisation de *Jus publicum europaeum* qui aurait pris appui et effet avec les traités de Versailles et celui de Yalta qui ont respectivement vu naître la Société des Nations (SDN) et plus tard l'Organisation des Nations Unies (ONU). En effet, le 10 janvier 1920 une organisation internationale fût créée à Genève dans une perspective bien claire : restaurer la paix et le vivre-ensemble dans le monde. Autrement dit, penser l'unité du monde. Rappelons que, la SDN dès son introduction en 1919 par le traité de Versailles s'est fixée pour feuille de route et visée ultime, « la définition et la pacification » de l'ordre du monde en langage mondialiste. Ce produit de traité de Versailles a existé de 1919 à 1946 (date de sa dissolution). C'est une organisation qui est née de rapports de forces sous haute tension qui ont ponctué la dramatique dynamique de la première guerre mondiale qui avait commis d'énormes crimes entre 1914 -1918. En un mot, le traité de Versailles marque la fin de la première guerre mondiale.

En outre, dès 1945, date qui marque aussi la fin de la deuxième guerre mondiale qui a régné de 1918 à 1945, l'ONU voit le jour dans l'optique de pacifier les belligérants de la guerre en particulier et le monde entier en général. Ainsi, l'on note que l'ONU est le pur produit du traité de Yalta, traité à l'issue duquel l'Allemagne (vaincue de la deuxième guerre mondiale) s'est vue détrônée et punie à juste titre. Soulignons à la suite de ces deux grands piliers ainsi déclinés et qui ont défini l'ordre mondial et le processus de la mondialisation que, bien avant

¹²⁴ G. W. F. Hegel, *Leçons sur la philosophie de l'histoire*, Introduction et notes par J. Gibelin, Éditions Vrin, Paris, 1963, pp. 74-81.

eux, le traité de Westphalie (24 octobre 1648) et la révolution française eurent déjà pensé et indiqué leur marque de fabrique dans le processus de *Jus publicum europaeum* à travers la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 (révolution française). Il est important de le rappeler, « la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 (parfois abrégée en DDHC) est un texte fondamental de la révolution française qui énonce un ensemble de droits naturels individuels et communs ainsi que les conditions de leur mise en œuvre ».

Au regard de ce qui précède, la réalité est que, de la révolution française au traité de Yalta en passant par celui de Versailles, l'on peut conclure que l'ordre du monde est défini par l'impérialisme occidental. À ce truisme s'ajoute le fait que la quasi-totalité des organisations mondiales et internationales soient implantées dans la métropole occidentale, en l'occurrence Genève, les États-Unis et dans bien d'autres pays de l'Occident. Il y a lieu de relever en outre que la mondialisation se dessine par l'accaparement des multinationales qui constituent le grand capital financier multinational à l'instar de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International qui sont basés en Occident et sont pour ainsi dire dirigés par des Occidentaux à l'exclusion des Africains et bien d'autres peuples du monde asiatique, chinois, etc. Voilà donc pourquoi Lucien Ayissi écrit à cet effet :

*Dans l'histoire, le grand capital a consolidé, par la corruption des gestionnaires politiques des États, et contre la volonté populaire, les pouvoirs des régimes autoritaires et liberticides. Il a pu également déstabiliser ceux qui, par nationalisme, se sont montrés hostiles à la politique impérialiste des puissants lobbies industriels et financiers multinationaux*¹²⁵.

Ayissi met ici en exergue la figure hypocrite des bailleurs de fonds qui, en complicité avec les leaders politiques africains, manœuvrent contre la volonté des populations locales de l'Afrique. Il accuse à juste titre le système financier international d'avoir domestiqué la corruption en Afrique subsaharienne francophone. Ainsi qui suivent ses chefs d'accusation formulés : « La subordination, au moyen de la corruption, de l'élite autochtone des régimes politiques de la périphérie par le grand capital, crée un courtage à la solde des intérêts du système financier rentier international »¹²⁶. Sur ce, nous sommes bien à mesure d'alléguer que le projet de la mondialisation ou la construction du « village planétaire » n'est qu'une politique de l'euphémisation du monde africain et asiatique. Cela veut dire que tout discours sur la mondialisation relève de l'onirisme et de chimère sinon, il s'agit tout simplement du phénomène de l'occidentalisation du monde et la matérialisation de la dictature civilisationnelle

¹²⁵ L. Ayissi, *op.cit.*, p. 63.

¹²⁶ *Ibid.*, p. 62.

occidentaliste qui croit avoir le monopole planétaire des valeurs. Celui des valeurs politiques, militaires, géopolitiques et diplomatico-géostratégico-économiques.

Ainsi, plutôt que de la mondialisation, ne faut-il pas parler de mondialisme ou de l'ultralibéralisme économique enclenché par le mouvement impérialiste lui-même amorcé par l'Occident capitaliste ? Mais bien avant cela indiquons déjà que cette approche pédagogique permettra aux chercheurs avertis de faire un déblayage théorique de thématique ainsi abordée afin d'acquérir l'outillage épistémologique et la masse critique indispensables pour la prise en charge réflexive du problème généré par l'impérialisme occidental dans un monde désormais globalisé. Dès lors, pour y parvenir, vu la complexité de la problématique de la mondialisation ultralibéraliste, il faut que nous abordions le problème avec une précaution réfléchie et prudente en convoquant à point nommé tous les secteurs de la vie pour une indication et une invitation en vue d'entreprendre une analyse théorique qui s'appuierait sur des textes venant de « diverses disciplines à savoir, philosophie, sociologie, anthropologie, démographie, géographie, géopolitique, psychologie sociale, sciences politiques, économie ou économie internationale, géostratégie »¹²⁷, comme l'atteste Amougou. En un mot, tout ce qui regarde et définit la dynamique qui régit les mécanismes des relations internationales et la diplomatie internationale.

C'est donc cette dernière approche qui nous interpelle davantage pour comprendre le phénomène de la mondialisation surtout dans sa version capitaliste à teinture impérialiste. Mais la question qui se pose ici est celle de savoir si la mondialisation est-elle ou non la poursuite ou même la matérialisation de l'impérialisme occidental tant soutenu par les tenants de la déshumanisation du continent noir au premier chef desquels figure Hegel ? La mondialisation n'est-elle pas l'autre nom du capitalisme occidental courant ? Peut-on véritablement parler d'une gouvernance sans gouvernement constitué ? Autrement dit, comment dépasser la lutte des classes pour parvenir à un équilibre harmonieux construit à partir d'un dialogue interculturel à l'échelle internationale voire mondiale ? Ayons le courage de l'avouer en toute franchise, la mondialisation, si l'on veut comprendre, est une lutte de classes qui se déroule de façon sanglante entre les pays du Nord bourgeois et ceux du Sud qui misèrent. Mais pour notre cas l'opposition ou la lutte se fera entre l'Occident et l'Afrique subsaharienne francophone.

¹²⁷ J.-B. Amougou, *op. cit.*

III.2. L'Afrique subsaharienne francophone dans les méandres de la mondialisation : entre capacité et volonté de compétir

Notre époque se caractérise par une surpuissance technoscientifique, une mondialisation régie par un capitalisme avancé qui, lui-même obéit aux principes des multinationales hyper-impérialistes parfois suivies de « l'hyper-terrorisme » qui entraîne des « méga-morts ». Toutes ces sollicitations à caractère eurocentriste voire raciste initiées par l'Occident surpuissant s'insurgent à souhait contre l'émergence d'une nouvelle société politique mondiale assurant le plein bien-être parmi les humains et l'égalité entre les citoyens du monde. Vu sous ce prisme, il se pose là le sincère problème de cohabitation inter-citoyenne dans un espace-monde dénommé « village planétaire ». Des « propagandes à super dose suivies des mutations et des bouleversements fonctionnels immaîtrisables tant dans la vie des individus que dans celle des nations et des États naissent pour des raisons capitalistes ». Une étude, mieux, une découverte véritable des phénomènes de la mondialisation laisse transparaître une stratégie monstrueuse, une affreuse déshumanisation, une dé-citoyennisation, une dé-socialisation voire une dé-axiologisation des pays du Tiers-monde¹²⁸, en l'occurrence ceux de l'Afrique subsaharienne francophone. Car, comme l'ont si honorablement remarqué François Paillat et Jean-Christophe Delmas,

À l'échelle du monde, l'Afrique cumule les indicateurs économiques, sociaux et environnementaux défavorables, auxquels s'additionnent de multiples conflits locaux, des problèmes de gouvernance et une place marginale dans la mondialisation. En réalité, le continent africain n'est pas homogène en termes de développement et les situations ne sont pas figées¹²⁹.

Ces théoriciens de développement de l'Afrique pensent que le continent noir est, compte tenu de son incapacité stratégique-technique à intégrer la mondialisation néolibérale, à l'écart de la logique du monde. Autrement dit, l'Afrique subsaharienne francophone est largement placée en relation subordonnée dans les échanges mondialisés en raison de la pauvreté, de l'insécurité sociopolitique, de la misère cruelle et endémique, etc. qui la frappent de plein fouet et lui font ainsi largement défaut quant à son émergence. Si aujourd'hui l'Afrique francophone est en marge de la mondialisation c'est parce qu'elle se sent prise en tenaille par des difficiles écueils d'ordre sécuritaire, économique et politique qui lui font largement obstruction quant à sa stratégie d'intégration internationale voire mondiale, c'est-à-dire à l'échelle globale. Le premier

¹²⁸ *Id.*

¹²⁹ F. Paillat et J.-C. Delmas, « Le continent africain face au développement et à la mondialisation », Thème 3- Dynamiques géographiques des grandes aires continentales, Question 2- L'Afrique : les défis du développement, LMA, 2012-2013, p.1.

obstacle au développement politique local et géopolitique de l'Afrique subsaharienne francophone est, reprécisons-le, l'instabilité sociale et politique. Pourquoi ? Parce que l'Afrique a longtemps été et est même encore aujourd'hui le continent des excellents coups d'État, de la frénétique mal-gouvernance et des guerres civiles. En d'autres termes, la population d'Afrique du Sud du désert du Sahara est à la merci des conflits armés et la prolifération des régimes autoritaires ont une mainmise haute et dangereuse sur les quelques cas de démocraties velléitaires qui sont encore à l'état larvaire. De toute évidence, le continent noir dans sa considération géopolitique et géostratégique reste très fragile et plus vulnérable face aux aléas politiques, historiques et aux dynamiques économiques et culturelles mondiales de l'heure. Néanmoins, l'Afrique est une actrice stratégique dans le processus de la mondialisation. Mais au premier abord indiquons déjà que :

A priori, l'Afrique est en marge de la mondialisation. Le continent ne produit que 1% des richesses mondiales et ne compte que 3% des importations et des exportations à l'échelle planétaire. Il faut ajouter que 80% des exportations sont constituées des matières premières et dans la plupart des États africains, celles-ci sont limitées à deux ou trois produits¹³⁰.

Il s'agit ici d'épiloguer en quelque sorte sur l'état des lieux et les manifestations de la mondialisation en Afrique subsaharienne francophone. Ainsi, quelles sont les politiques intégratrices que l'Afrique déploie ou qu'on lui impose afin d'incorporer le système ultralibéraliste de la mondialisation ? En d'autres mots, comment l'Afrique subsaharienne francophone aborde-t-elle la problématique actuelle qui défraie la chronique mondiale ? Pour ce faire, nous tenterons de faire une analyse théorique des manifestations des politiques d'intégration mondialiste d'Afrique subsaharienne francophone.

III.2.1. Les manifestations de la mondialisation au Sud du désert du Sahara

La mondialisation se manifeste de plusieurs façons en Afrique bien qu'elle y soit connue sous la dénomination « mondialisation sauvage ». Par mondialisation sauvage, il faut entendre celle dont les processus d'intégration se font avec « les trafics illégaux et non régulés d'armes, de diamants, de drogue, des déchets toxiques, des ossements humains ; et par la « mondialisation par le bas », c'est-à-dire mondialisation liée au secteur informel ». Il faut noter que l'Afrique est un continent au sous-sol extrêmement riche et c'est ce qui cristallise et polarise l'attention de la métropole européenne et qui l'attire à déployer sa politique de pillages au motif de la coopération internationale bilatérale ou multilatérale, de la diplomatie internationale ou

¹³⁰ *Ibid.*, p. 3.

au nom des relations internationales. De même, les flux humains qui traversent le continent, entre les pays subsahariens francophones et entre ceux des autres sous-régions avec pratiquement 82% de migrations, entre l'Afrique centrale et l'Afrique du Sud, entre le Sud du Sahara, l'Afrique et l'Europe, participent également des manifestations de la mondialisation, à défaut d'une réelle intégration dans la manifestation. Paillat et Delmas pensent à cet effet que, après l'intégration de l'Afrique dans mondialisation dirigée par des puissances extérieures à travers les politiques des traites négrières, la campagne de la colonisation et l'impérialisme néo-colonialiste régnant, l'accélération des échanges transnationaux est une autre grande manifestation de l'influence de la mondialisation en Afrique. Abondant dans ce sillage, ils écrivent ce qui suit :

Elles (ces manifestations) s'accompagnent d'échanges d'informations, de biens, de transferts de capitaux, etc. On peut évoquer également le développement d'activités touristiques dans certaines régions d'Afrique du Nord et même d'Afrique subsaharienne¹³¹.

Surprise par le monstre (mondialisation), l'Afrique est contrainte à s'y plier en dépit de son incapacité dans les domaines de la technologie et de la science, de l'économie et de la géopolitique. Ainsi, la question d'être pour ou contre le phénomène de la mondialisation devient à cette allure un faux débat. Autrement dit, le débat sur la mondialisation présente toutes les allures d'un faux débat, car le rouleau compresseur est en marche et ses tenants sont convaincus qu'il est insensé de s'en interroger en termes de « pour ou contre ». Car, s'en défaire relève de l'onirique. Le processus de la mondialisation est un « déjà-là ». La seule question qui mérite d'être posée est celle de savoir comment s'adapter dans ce monde nouveau baptisé à juste titre « village planétaire » ? Notre interrogation doit être orientée dans le sens de la mondialisation idéale plutôt que dans le faux problème de son être ou de son non-être, car le « mal ou le bien est déjà là ». L'Afrique ne saurait pouvoir se soustraire à la donne planétaire dont elle est l'une des parties prenantes. La question principale et interpellante doit consister à réorienter le sens de la mondialisation ultralibéraliste au lieu d'alimenter des polémiques stériles sur son existence ou sa non-existence. Des telles polémiques gardent toutes les caractéristiques d'un faux débat.

En définitive, le mondialisme évoque et convoque analytiquement, pratiquement voire pragmatiquement l'idée de processus, c'est-à-dire l'idée d'action sur des choses éparses afin d'en faire un agrégat, un ensemble et un tout homogène. D'où l'urgence pour l'Afrique francophone de rejoindre de plus bonne heure la nouvelle donne qu'est la dynamique de

¹³¹ *Ibid.*, p. 4.

l'ultralibéralisme. Pour cela, la question de volonté ou de non-volonté, celle de pouvoir ou de faiblesse doit être éludée afin de polariser celle de l'adaptabilité ou de l'adaptation en urgence.

Ainsi exposées, les manifestations de la mondialisation en Afrique sont à cheval entre les méthodes archaïques et sauvages comme les trafics des ossements humains, et les méthodes par impositions venant des puissances extérieures. Ci-dessous nous analyserons quelque peu le statut de l'Afrique comme continent sous forte influence extérieure. Influence matérialisée par des moult phénomènes selon que l'on parte de la traite négrière ou de l'esclavage au néocolonialisme en passant par la colonisation.

III.2.2. L'Afrique et la mondialisation : intégration et marginalisation

L'intégration par marginalisation présuppose ici l'idée d'impérialisme, de domination, d'exploitation voire de surexploitation de l'homme par l'homme dans la dynamique mondialiste. Ceci revient à dire en toute franchise que l'intégration de l'Afrique en général et celle de l'Afrique subsaharienne francophone en particulier dans la mondialisation a été dirigée par des puissances extérieures. Ces pays émergents ou développés considèrent l'Afrique comme une opportunité à saisir de toute urgence compte tenu de ses terres rares, de son pétrole, de ses minerais, etc. Mais en réalité, les États d'Afrique subsaharienne francophone ne sont réellement intégrés à la mondialisation que grâce à leurs ressources pétrolières ou minières, ou par l'exportation de leurs produits agricoles à savoir, le cacao, le coton, le café, les fruits tropicaux. Malheureusement le prix de ces produits sur le marché mondial est dicté par le grand capital financier multinational au détriment des producteurs africains qui n'ont aucune possibilité de pouvoir se prononcer sur le prix qui leur est homologué, monologué et imposé par les puissances émergentes, les pays du Nord qui sont hyper-développés. Cela dit, pour établir les relations de faits entre les processus d'intégration de la mondialisation et les impératifs historiques qui se sont vus imposer à l'Afrique par la métropole, nous allons à nouveau lire Paillat et Delmas dans l'article déjà cité :

Dès le VII^e siècle, le trafic d'esclavage est organisé à travers le Sahara et vers l'océan Indien et les caravanes transportent de l'or, de l'ivoire, etc. à travers les routes commerciales débouchant sur le monde musulman. [...] Au XIX^e siècle, la colonisation partage l'ensemble du continent africain entre les métropoles européennes, la France et le Royaume-Uni au premier chef¹³².

Eu égard à ce qui précède, on est en droit de dire que la mondialisation s'est montrée hostile à l'Afrique sous son masque dominateur ou manipulateur en ce sens que l'Europe quitte

¹³² *Id.*,

de domination en exploitation de l'homme par l'homme pour mettre le continent noir dans un état d'éternel dominé et/ou assisté. Par l'exploitation économique de l'Afrique subsaharienne francophone et les échanges commerciaux qui en résultent, les États et les entreprises européens plongent cette partie du continent dans une mondialisation non ou mal assimilée, pas maîtrisée. De même, vu ce qui se déroule à visage découvert aujourd'hui devant l'histoire, après la fameuse décolonisation, la plupart des pays africains conservent des liens privilégiés avec leur ancienne métropole dans la même mouvance qu'à la période coloniale.

Pire encore, l'on se rend très vite à l'évidence que, avec la « Françafrique » et la « Chinafrique », l'Afrique serait mal partie dans le processus de la mondialisation, car elle se sent ravalée au rang des simples « marionnettes » dignes d'être manipulées et réifiées par la Chine et la France. Le terme de « marionnette » n'est pas ici fortuitement évoqué. Nous faisons ici allusion au fait que la France ait multiplié des cas de terrorismes à travers l'Afrique subsaharienne et au fait que la Chine ait acheté tout récemment plusieurs milliers d'hectares de terres agricoles à Madagascar. Pour cela, les multiples richesses du continent africain, le pétrole, les minerais et les terres rares sont, de façon effective et barbare, exploitées par les compagnies et les multinationales européennes nord-américaines et tout récemment les pays émergents, la Chine et l'Inde se sont greffées à la liste. Et la réalité nous démontre à suffire que des États comme le Brésil, la Turquie et le Qatar s'intéressent démesurément désormais aux richesses de l'Afrique.

Vu dans cette perspective, la méthode politique et économique avec laquelle l'Afrique aborde la problématique de la mondialisation se doit, soit d'être revue soit d'être tout simplement révoquée afin de pouvoir jeter de nouveaux jalons dignes de défis et de compétition tels préconisés par les lois de l'ultralibéralisme économique régnant.

III.3. Encadrement éthique de la dynamique ultralibéraliste dans un monde globalisé : quelle économie pour un monde en mutation culturelle et géopolitico-stratégique ?

En tant que culte des « appétits préférentiels » à caractère individualiste ou privatiste, l'ultralibéralisme excelle dans la culture de prolifération des conflits internationaux, car le mondialisme néolibéral qui est son schéma porteur est une sorte de gouvernance spéculative et fictive qui ravale chaos et mépris des inférieurs sociaux au rang des normes par des élans émotifs à caractère pervers voire hypocrite. C'est une gouvernance nocive parce qu'elle n'a aucun gouvernement constitué et géographiquement repéré et circonscrit. En d'autres termes, personne ne peut marquer ni évaluer les contours, les tenants et les aboutissants de la

gouvernance mondiale comme étant une entité politique et économique unifiée compte tenu de sa conception imaginaire. L'ultralibéralisme, qu'est-ce sinon le mépris de l'ordre et la promotion du désordre dans un environnement économiquement chaotique et du commerce de la perversité ? Cela dit, quelles sont les faces nocives et perverses de la mondialisation néolibérale ou du mondialisme de libre-économie ?

III.3.1. L'ultralibéralisme comme crise de l'équilibre des pouvoirs politiques et économiques : la bipolarisation du monde

Le libéralisme économique dans sa maturité ultra forte et son achèvement ultralibéraliste ou extrémiste prédispose l'idée de globalisation comme définissant le devenir des pays du Nord ou des métropoles occidentales. Comme tel, le mouvement ultralibéraliste est la poursuite de *jus publicum europaeum* qui se fonde bien entendu sur la dictature civilisationnelle occidentaliste qui croit avoir le monopole planétaire des valeurs humaines, économiques, politiques et militaires sous son modèle « ultra-hyper-économiste » que nous décriions tant. Autrement dit, la dynamique de l'ultralibéralisme économique qui a vu effondrer le monde en deux grands pôles se déploie dans la stricte logique de l'hégémonie impérialiste initiée par les puissances dites grandes et détentrices des grands capitaux internationaux. Le jeu et l'enjeu de libre-échange à l'échelle mondiale dont l'art de mesurer la gabarie des foyers économiques en ébullition est franchement lisible en termes de grandeur, se font ou se jouent dans une lutte des valeurs marchandes où les pays du Sud ou ceux économiquement précaires s'appauvrissent au profit des pays du Nord ou ceux économiquement potelés et lotis s'enrichissent fabuleusement. Le mouvement de l'ultralibéralisme économique est l'art ou même la stratégie de maintenir le plus foncièrement possible les États sous-développés ou ceux en voie de développement dans le bas-fond de la misère en lieu et place d'enclencher leur politique de réforme économique afin de résorber les crises tendues qui y ont cours. Sous son modèle ultralibéral, la mondialisation n'a rien de coopératif et de socialisant ; elle est, comme le remarque Owono Zambo, « plus au service des intérêts de l'Occident animé par sa « volonté de puissance » exclusive ». Les pays du Nord pensent et définissent de façon exclusive et hégémonique l'ordre économique mondial dans l'optique de garantir leurs stricts intérêts et faveur et le Sud par contre, renchérit Owono Zambo, « reste confiné dans son statut de réservoir de matières premières et de ressources naturelles. Par ailleurs, son rôle de consommateur ne lui permet pas de jouer un rôle stratégique

dans les échanges commerciaux à l'échelle planétaire »¹³³. Parmi ces pays figurent en bonne place ceux de l'Afrique subsaharienne francophone.

Par ailleurs, condamnés à l'impossibilité pratique de jouer un rôle stratégique et déterminant dans le flux commercial et économique mondial, les pays du Sud se posent en victimes tout en se résignant face à la compétition de l'ultralibéralisme économique, car ils sont manifestement faibles sur le terrain. Ce qui règne et prédomine dans des tels pays est le rapport de forces comme l'a si bien témoigné Karl Marx, pour qui les détenteurs des capitaux et des moyens de production capitaliste bouleversent le monde et mettent au premier chef de tout la technologie de domination. Il s'agit de « suprématisme économique et politique » qui se fonde sur « la suprématie financière ». Dès lors, l'on comprend alors fort à propos que,

*L'hégémon impérialiste porté par certains États dits puissants et leurs bras séculiers que sont les multinationales, domine et phagocyte les économies, les ressources naturelles et l'univers culturel de la plupart des États précaires en général et africains en particulier. Le rapport de force, comme le relève Karl Marx, reste à l'avantage des détenteurs des capitaux et des moyens de production*¹³⁴.

De toute évidence, toutes les structures et institutions financières stratégiques sont concentrées en Occident et dirigées par les Occidentaux. Des structures financières comme la Banque Mondiale, le FMI, l'OMC, etc. se présentent aujourd'hui comme les propriétés des métropoles occidentales. Ainsi, il serait contradictoire voire désastreux de parler de manière judicieuse d'une quelconque globalisation de l'économie, car la doctrine qui la porte et le mouvement social et politique qui la définit peuvent être soupçonnés ou même accusés d'impérialisme voire d'hégémonie raciste. Cela étant dit, la nouvelle donne économique issue du modèle civilisationnel actuel indique et fait croire sous la bannière de l'économie ultralibéraliste que, la mondialisation néolibérale n'a pas de prise ni aucune emprise positive et significative sur les pays du Sud. Car ceux-ci se maintiennent toujours et davantage dans la misère endémique et l'archaïsme économique-politique hyperchronique qui les éloignent pour ainsi dire de l'excellence économique leur permettant de participer notablement au jeu des échanges commerciaux ultralibéralistes en cours.. Dès lors, il se pose là un réel problème d'organisation politique et un souci structurel voire configurationnel très sérieux.

Les pays du Sud connaissent, contrairement à ceux du Nord, d'énormes problèmes d'ordre politique et économique, et surtout un problème idéologique consécutif au modèle

¹³³ N. N. Owono Zambo, *Penser la Covid 19 en Afrique. De la crise sanitaire à l'éthique de la crise*, L'Harmattan, Paris, 2021, p. 46.

¹³⁴ *Id.*

sociologique et anthropologique dont il convient d'opposer à juste titre une franche politique de reconfiguration et de restructuration de leurs sociétés politiques et économiques respectives.

Toutefois, compte tenu de son accaparement politique et idéologique, et son attachement aveugle à l'impérialisme occidental enclin à l'eurocentrisme économique, politique et culturel, la gouvernance économique mondiale, comme l'a si bien indiqué le philosophe camerounais Owono Zambo dans l'ouvrage déjà cité, est la transfiguration dominante du capitalisme sous sa forme ultralibéraliste récidivée. Pour cela on doit lui imposer en conséquence la question ou même la stratégie d'un réel changement paradigmatique tant au niveau local et international qu'au niveau de l'éthique économique qui porte sa fulgurante ascension vers l'effondrement systématique du monde, et sa dynamique évolutive qui obstrue et perturbe l'élan économique des pays du tiers-monde. En d'autres termes, pour une globalisation économique franche et sincère, il faut que les pays dits puissants puissent manifester un désintéressement notoire et appréciable vis-à-vis des multinationales qu'ils considèrent aujourd'hui comme « leurs bras séculiers ».

Ainsi, en dépit des quelques produits qu'elle exporte sur le marché mondial, l'Afrique subsaharienne reste marquée du sceau de l'incapacité notoire à compétir dans le clash des échanges commerciaux en cours. L'autre défaut criard de l'Afrique serait son modèle politico-civilisationnel et socioculturel.

III.3.2. La qualité de dévolution du pouvoir et la question de l'alternance politique à la tête de l'État

Il faut dire que la question de dévolution du pouvoir politique est une préoccupation commune à tous les États d'Afrique en général et inhérente surtout aux sociétés étatiques d'Afrique subsaharienne francophone en particulier. Et ceci pour plusieurs raisons : d'abord, rappelons-le, l'inadaptation environnementale des théories occidentales en Afrique subsaharienne est avérée, car l'implémentation de la démocratie moderne ou représentative de souche occidentale pose d'énormes problèmes en Afrique. Pourtant, la démocratie dans sa version occidentale tout comme le pouvoir politique traditionaliste de l'Afrique précoloniale se réclame d'une même finalité, d'une même valeur : l'Homme en tant que valeur suprême et le respect strict de la personne humaine comme *credo* non négociable et donc inaliénable. Ainsi, les deux concourent en toute franchise éthique et politique au mieux-être des humains citoyens. En d'autres termes, la démocratie moderne aussi bien que la traditionnalité politique de l'Afrique subsaharienne francophone se définissent comme des normes éthiques ou des catégories morales donneuses de sens de vie en communauté quand bien même l'avènement de

la démocratie représentative en Afrique ne date que de 1990 à l'issue d'une fameuse conférence : « Sommet de la Baule »¹³⁵.

L'instrumentalisation de la démocratie et des droits de l'homme qui se pratiquent dans l'appareil d'État en Afrique subsaharienne francophone prêtent à croire que ce qui se vit actuellement dans cette partie du continent est digne de « kleptocratie » ou, à tout le moins, pour parler comme Achille Mbembe, de « démocrature » ; c'est-à-dire le règne de l'assemblage de démocratie et de dictature mais sous haute dose de la dictature voilée ou déguisée. C'est une démocratie de façade dont le premier rôle indiqué consiste à instituer l'impunité, la permissivité politique et la subtilisation des biens de l'État sous un silence ferme du peuple qui s'indigne tout en se résignant malgré lui. Il s'agit tout simplement d'un prétexte pour voiler le règne de la prédation sociale et de la mauvaise gouvernance déjà instituées.

Bien que Rousseau lui-même l'ait si bien remarqué que la démocratie est « une affaire des anges », celle qui se pratique en Afrique subsaharienne francophone a trop de « pré-civiques ». Ainsi, vu la manipulation et le tripatouillage constitutionnels l'on est en droit de conclure qu'il n'y ait tout simplement pas de démocratie bien qu'on n'ignore la nature et le caractère complexes de ce régime comme l'a si bien souligné Christian Daves à la suite de l'auteur de *Du contrat social*. Nonobstant le fait qu'il soit la meilleure forme de gouvernement, la démocratie, aux dires de l'auteur de la *Pathologie de la démocratie. Essai sur la perversion d'une idée*, a quelque chose de pervers, d'énigme et de complexifié. À cet effet, Savès écrit :

*L'expérience passée des démocraties a montré de façon irréfutable qu'il n'y ait pas d'État social démocratique, ou prétendu tel, qui soit achevé, les inégalités et exclusions qu'il génère exigent toujours que soient lancées des dynamiques correctrices*¹³⁶.

Comme nous l'avons précédemment indiqué en toute franchise, qu'il est ici question de l'alternance politique à la tête de l'État qui se pose avec autant d'acuité et avec toute sa pertinence sociopolitique et économique-militaire. Ceci étant dit, éludons d'abord tout débat marginal qui nous détournerait de la question posée afin de nous y atteler convenablement et en toute connaissance de cause : la problématique de dévolution du pouvoir politique en Afrique subsaharienne francophone. Tel est l'essentiel de cette sous-partie.

¹³⁵ Le 20 juin 1990, le président français d'alors, François Mitterrand convoqua un sommet baptisé Sommet de la Baule. Sommet convoqué dans le cadre de la 16^e conférence des chefs d'État d'Afrique et de France à laquelle étaient invités 37 pays africains et qui s'est déroulée dans la commune française de La Baule-Escoublac (Loire-Atlantique). L'ordre du jour y portait sur l'initiation et l'inculcation des idéaux démocratiques aux chefs d'État africains. D'où le début de la démocratie en Afrique.

¹³⁶ Ch. Savès, *Pathologie de la démocratie. Essai sur la perversion d'une idée*, Paris, Imago, 1994, p.180.

En Afrique comme dans tout le reste du monde, la chaleur du pouvoir n'est pas chose moindre et quitter le trône comme l'indique pourtant fort à propos la constitution au nom de la démocratie devient un problème pour certains dirigeants politiques. Mais qu'à cela ne tienne, la quasi-totalité des États occidentaux respectent tant bien que mal les règles constitutionnelles telles édictées par les principes de la démocratie moderne. Mais il faut noter en tout regret que cette nouvelle donne politique est volontiers éludée en Afrique subsaharienne francophone. Ayons le courage et l'honnêteté politiques de l'avouer en toute franchise. Ce dur refus d'obtempérer aux impératifs constitutionnels relatifs aux injonctions de la démocratie moderne se matérialise par la manipulation ou le tripatouillage de la constitution qui renseigne en toute vérité sur le nombre de mandats à mettre au pouvoir.

Cette dure réalité qui court les rues à travers l'Afrique est un truisme. Truisme parce que rien n'est de nouveau sous le soleil ; car en Afrique subsaharienne francophone, le pouvoir est, pour la plupart des cas, confisqué par un prince ou un groupe de princes pour une durée illimitée. C'est-à-dire, une fois arrivé au pouvoir ou y parachuté, le quota d'années à y mettre change pour une durée minimale de 20, 30 et 40 ans révolus. Face à cette lutte pour la survie politique et politicienne, les maintes tentatives de coups d'État ou de putschs militaires qui s'opèrent de façon incessante ne sont que des mesures palliatives visant à se prémunir de politique de confiscation du pouvoir. À titre illustratif, prenons le cas de l'affreuse opération de putsch militaire qui a vu chuter et déloger le président guinéen Alpha Condé. En effet, le 05 septembre 2021, un collège de militaires lourdement armés est conduit par le colonel de corps d'armée Mamady Doumbouya en direction du palais présidentiel pour y cueillir Alpha Condé qui a opté pour un troisième mandat alors que la constitution n'en recommande qu'un seul renouvelable une seule fois. Cueillir Condé du fauteuil présidentiel, chose faite. Pire phénomène de même nature s'est déroulé le 20 avril 2021 au Tchad voisin avec l'assassinat du maréchal Idriss Déby Itno, 30 ans à la tête de l'État tchadien. Le surprenant en est que, ledit assassinat s'est soldé par une transition dynastique de nature générative, car c'est son fils qui lui succède comme chef de transition. Rappelons qu'un cas similaire s'est produit au Mali le 24 mai 2021 avec le colonel Assimi Goïta aujourd'hui président de transition et chef de l'État malien. Ces amères révélations ne sont que des mesures drastiques prises à titre réactionnaire visant à veiller au respect scrupuleux de la constitution consécutive au nombre d'années à mettre au pouvoir, seul guide dans une république. Le respect du « contrat social », fils aîné de la « volonté générale », pour reprendre les termes si chers à l'auteur de *Du contrat social*.

Dès lors, une question de sens et d'éthique se pose au point de s'imposer : le putsch militaire est-il donc une solution salutaire et une mesure digne d'être encouragée ? Question fort interpellatrice et y répondre nécessite une observance rigoureuse et un respect scrupuleux des règles et principes démocratiques. Autrement, il faut le strict respect de la constitution relative au nombre de mandats à mettre pouvoir. Comme tel, il faut œuvrer pour la bonne gouvernance et veiller au respect inconditionnel de bien commun ; c'est-à-dire avoir pour seul guide l'éthique républicaine et la déontologie citoyenne. Mais, au-delà de tout cela, il urge de dire quelques mots sur la succession dynastique qui caractérise les sociétés étatiques d'Afrique. Alors, quid de transition dynastique dans l'Afrique subsaharienne francophone ?

Pour être court, clair, précis et concis comme nous nous y attendons, il faut dire qu'à force de confisquer le pouvoir politique certaines élites gouvernantes partent jusqu'à proposer et parfois imposer leurs enfants à la tête de l'État après leur départ du pouvoir ; d'aucuns dirigent même ensemble avec leurs propres enfants on dirait que nous avons affaire à des monarchies ou à des principautés modèle antique ou moyenâgeux. À titre illustratif, nous avons eu affaire à des chefs d'État qui nomment leurs enfants au poste de vice-président de la république, au poste ministériel. Des enfants des chefs d'État africains occupent des postes de responsabilité stratégiques au sein de l'État. Ce sont là des agissements anti-républicains déployés par pur mépris des principes démocratiques et donc de la constitution. La démocratie version moderne est cruellement sourde et inexpressive en Afrique subsaharienne d'obédience francophone. Ci-dessous nous tâcherons à donner quelques noms des dynasties d'Afrique subsaharienne :

III.3.3. Le paradoxe des « républiques dynastiques aux allures génératives » dans l'Afrique subsaharienne

- Commençons en Afrique centrale avec le cas du Gabon voisin.

De façon très brève et globale, la lignée Bongo a présidé à la destinée des Gabonais pendant 54 ans. En effet, Omar Bongo, père d'Ali Bongo Ondimba a régné à la tête de la république gabonaise du 02 décembre 1967 au 08 juin 2009, date de sa mort. Et il faut préciser que son fils aîné Ali Bongo Ondimba, d'abord il a sévi comme ministre de la défense sous le règne de son défunt géniteur de 1999 à 2009 et qui, après la mort de celui-ci, devient l'actuel président de la république du Gabon. Et comme cela ne suffisait pas, il nomme, à la manière de son père, son fils aîné Nouredin Bongo Valentin à la présidence de la république et celui-ci y exerce comme « coordinateur général des affaires présidentielles » et ceci dans l'optique de

devenir président de la république juste après le décès de son père, l'actuel président. En d'autres termes, sur le plan officieux, c'est-à-dire dans le fait, connaissant tous la teneur physique du président Ali Bongo, ce serait Noureddin Bongo Valentin qui est l'actuel président de la république du Gabon.

- Le cas de la dynastie togolaise.

Le pouvoir de la famille Gnassingbé du Togo témoigne à suffire qu'il existe bel et bien des transitions dynastiques à caractère génératif à la tête de l'État en Afrique subsaharienne francophone. En effet la lignée Gnassingbé dirige le Togo depuis le 15 avril 1967, date pendant laquelle Gnassingbé père, de son vrai nom Gnassingbé Eyédema accède au trône comme président de la république togolaise. Et celui-ci met 37 ans 09 mois et 25 jours au pouvoir. Juste après la mort de Gnassingbé père en 2005, Gnassingbé fils, de son vrai nom Faure Gnassingbé saisit de nouveau le trône le 24 avril 2005 et il y est jusqu'à nos jours ;

- Dynastie en gestation au Congo Brazzaville.

Rappelons qu'il existe désormais une dynastie qui se prépare au Congo Brazzaville. En effet, Denis Sassou-Nguessou, homme politique de formation militaire, fut le président de la république populaire du Congo de 1979 à 1992 et il est l'actuel président de la république du Congo depuis 1997. Et comme il craint que la chaleur du pouvoir lui soit enlevée après sa mort, celui-ci ne tarde pas à préparer son fils aîné à la conquête du pouvoir et surtout à son maintien. Pour parvenir à la besogne, il nomme volontiers son fils Denis Christel (46 ans) comme ministre de la Coopération internationale et de la promotion du partenariat public-privé et ce dernier exerce à ce poste depuis le 16 mai 2021. C'est une décision forte qui a relancé les spéculations médiatiques selon lesquelles il (Denis Sassou-Nguessou) aurait en tête une succession dynastique¹³⁷. C'est ce qui a défrayé la chronique nationale et médiatique au Congo Brazzaville ;

- Le sort de la République démocratique du Congo avec le pouvoir Kabila.

Joseph Kabila a présidé à la destinée de la RDC pendant 18 ans, c'est-à-dire il fut président de la république du 17 janvier 2001 au 25 janvier 2019. Et rappelons qu'il succédait à son père Laurent-Désiré Kabila assassiné à la tête de l'État le 16 janvier 2001. Notons en outre

¹³⁷ P. Melly, « Politique africaine : ces présidents qui préparent leur fils à la succession », 31 mai 2021, [en ligne], www.bbc.com, page consultée le 22/11/2021 à 11h 10 minutes.

que Laurent-Désiré Kabila a dirigé comme président de la république du 17 mai 1997 au 16 janvier 2001 (3 ans 07 mois et 30 jours) ;

- La récente catastrophe d'avril 2021 au Tchad avec l'assassinat du maréchal Idriss Déby Itno.

En effet, le 20 avril 2021, le président de la république du Tchad fût assassiné pour des raisons qui restent jusque-là non éclairées, mais nonobstant la méconnaissance desdites raisons l'on retient que son fils l'a remplacé au poste de président de la république. Ceci étant, avant d'annoncer son décès, son fils Mahamat Déby Itno avait déjà occupé le fauteuil présidentiel. En d'autres mots, son fils lui a concomitamment succédé au mépris flagrant de la constitution et des normes démocratiques, et au détriment de l'État de droit.

Au vu de ce qui précède, l'on est à mesure de souligner avec force que l'Afrique subsaharienne francophone n'est pas encore prête pour assimiler et domestiquer la démocratie version moderne. Car, dans cette partie du continent l'élite gouvernante ne dirige pas conformément à la constitution, mais conformément aux penchants grégaires et à la dictature gérontocratique. Il s'agit de la direction gouvernante par ambitions personnelles. C'est de *struggle for life*, comme pour reprendre l'expression darwinienne. Il s'agit tout simplement des sociétés lignagères. C'est, comme l'a si bien vu Bayart,

Une entreprise politique mettant en cause la parenté, les droits sur les femmes, les richesses et les conventions généalogiques. Mutatis Mutandis, il en est de même de la « politique politicienne » au sein de l'État postcolonial. Et les mécanismes qui la régissent s'ordonnent de manière assez compatible au déroulement de la compétition lignagère¹³⁸.

Voici donc quelque peu exhibées les raisons dont procède la crise de la gouvernamentalité dans les sociétés étatiques d'Afrique subsaharienne francophone. Ainsi, pour sortir d'une telle situation il faut entre autres abandonner les vieux discours traditionalistes et identitaires.

III.4. Tourner le dos aux vieux discours traditionalistes et identitaires

Pour redorer le blason de sa pénible histoire et accéder à son développement économique, politique et culturel, l'Afrique subsaharienne francophone se doit de rompre d'urgence avec son culte de tous les jours qui consiste à ressasser le passé stérile assorti d'une tradition inféconde et donc incompatible avec les secrets de son émergence et de son ouverture. Ainsi,

¹³⁸ J.- F. Bayart, *op.cit.*, p. 281.

« les tabous pesant sur les mentalités africaines doivent disparaître » pour donner libre cours aux mentalités critiques et analytiques porteuses de l'esprit d'émancipation et de développement. Car, jusqu'ici l'histoire du continent se révèle être encore tronquée et mal analysée. À cet effet, de la plume de Kabou nous pouvons lire :

L'Afrique est à la fois sous-développement et sous-analysée. Nous avons vu que les discours dominants sur les causes de son sous-développement se fondaient sur des types d'hommes inexistantes et sur les réalités historiques tronquées¹³⁹.

Telle est la raison pour notre philosophe qui estime que « l'Afrique n'est pas en danger d'occidentalisation, quoique ce mot veuille dire »¹⁴⁰. Renoncer au fétichisme, au charlatanisme et éviter d'articuler des discours irréfléchis et imprudents liés à la tradition et à l'identité, le tout enclin à la décadence rationnelle et scientifique, constituent déjà la bonne voie à choisir pour notre libération consécutive assortie d'émancipation subséquente. Car, il serait désastreux pour un peuple d'orienter le secret de son émergence vers la tradition ancestrale quasiment périmée en ce XXI^{ème} siècle. En d'autres mots, se prémunir des aléas du passé et se départir de tout discours à caractère identitaire et tribaliste constituent les voies et conditions de possibilité d'une Afrique développée et compétitive vis-à-vis de la donne de l'ultralibéralisme régnant. Il faut, à défaut, que la tradition et la modernité, la mentalité magique et la rationalité, et les prouesses de la technoscience y coexistent pour son développement. Car, seul au nom des traditions ancestrales assorties des discours passésistes, l'Afrique périra et sombrera davantage dans l'abîme du sous-développement où le néocolonialisme ferait ses lois sur tous les plans. Cela dit, l'avènement d'une Afrique en mutation culturelle et scientifique doit être le vœu ultime de tous les Africains conscients et avertis. À cet égard, la Sénégalaise renchérit en ces termes : « l'Afrique ne sortira du trou culturel où elle se terre depuis trente ans qu'au prix d'une révolution mentale permettant de purger une fois pour toutes la honte de la traite et de la colonisation »¹⁴¹. Cependant, l'acte de renoncer au ressassement du passé suffit-il à fonder la dynamique du développement de l'Afrique ? Ici, il convient de dire que renoncer au jeu de tradition ancestrale inféconde et domestiquer la culture scientifique et technique doivent être complémentaires et concomitants pour le développement de l'Afrique.

Parvenu au terme de ce chapitre qui traitait de la problématique liée au processus de la mondialisation dans son rapport à l'histoire, il y a lieu de dire avec honnêteté intellectuelle et impartialité géopolitique que l'Afrique est un continent dont les infirmités, mieux, l'incapacité

¹³⁹ *Ibid.*, p.86.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 95.

¹⁴¹ *Ibid.*, p.98.

notoire à intégrer la donne de l'ultralibéralisme mondial sont manifestement révélées et fortement établies. Cela veut dire tout simplement que l'Afrique en général et l'Afrique subsaharienne francophone au premier chef est un ensemble de pays où les indicateurs de développement sont extrêmement bas et insignifiants bien qu'il existe de fortes disparités entre les pays. Ainsi, ne pouvant pas respecter les lois du libéralisme économique courant, l'Afrique se voit comme perdue dans les méandres de la mondialisation ultralibéraliste. Or le phénomène en question se définit en s'imposant à tous en dehors de toute question de volonté et de libre-arbitre. Alors, comment faire à ce que le berceau de l'humanité cesse d'occuper sa place de marginalité dans la mondialisation afin de s'arrimer à la compétition rudement annoncée ? Question fort interpellatrice pour tous les leaders politiques africains conscients et avertis.

Conclusion partielle

Dans la première partie de ce travail, nous avons jeté un regard historico-politique dans le dessein de scruter le passé historique des États d'Afrique subsaharienne francophone et examiner leurs rapports aux impératifs socio-historiques qui leur sont imposés par les métropoles européennes et/ou occidentales. Autrement dit, cette rubrique intitulée « Genèse historico-politique de la crise de la gouvernementalité dans l'Afrique contemporaine subsaharienne francophone » nous a permis de faire l'exégèse détaillée de la configuration architecturale et celle de la nomenclature architectonique des sociétés politiques africaines. Et c'est en cela que ce déblayage historico-politique nous a permis de manier les faits légués et d'établir les responsabilités du sort de l'Afrique subsaharienne francophone sur moult plans.

Nous avons tenté d'établir lesdites responsabilités en menant des analyses théorico-critiques sur l'être et le sens historico-politiques des protonations, chapitre à l'intérieur duquel nous avons osé d'exposer entre autres sur l'état des lieux des États compradores d'Afrique subsaharienne francophone. Le chapitre sur les protonations nous a permis à juste titre de marquer un temps d'arrêt analytico-critique sur l'endémicité de la corruption qui a tenu lieu de chapitre deuxième. Mais avant de clôturer ladite partie nous n'avons pas ignoré au point de l'éluder, le volet planétaire du phénomène de la corruption. Pour ce faire, nous avons évoqué ces perspectives en nous appuyant sur le tourbillon de la mondialisation qui est un chapitre dans lequel le sort de l'Afrique dans le processus d'intégration de la mondialisation et sa politique et capacité à coexister dans le village planétaire a été à juste titre évoqué et passé en revue.

Bien plus, il ressort de cette partie que l'Afrique subsaharienne francophone est une partie du continent noir où l'Occident impérialiste a une mainmise forte sur l'appareil politique en général et sur les leaders politiques au premier chef. Cela dit, cette manigance a beaucoup d'impacts voire d'incidences notoires sur la souveraineté politique des sociétés étatiques locales, car la sagacité politique des chefs d'État africains est prise en tenaille par leurs anciennes métropoles, comme pour dire leurs anciennes puissances tutrices ou colonisatrices.

Vu dans cette optique, nous convenons à la fin de cette partie que l'Afrique ne bénéficie d'aucun confort requis lui permettant d'entrer dans la compétition initiée par l'ultralibéralisme économique compte tenu des conflits armés, des guerres civiles et la prolifération des coups d'État qui définissent de façon honorable ses lois et sa logique politiques. Elle devient donc pour ainsi dire, un continent d'éternels assistés. En un mot, un continent où les aides et les dettes se multiplient fort éperdument.

Pour conclure, nous avons tenté de diagnostiquer en quelque sorte le mal criard qui mine les États d'Afrique subsaharienne francophone dans la première partie, la partie suivante sera entièrement consacrée aux politiques de traitement du mal. Autrement dit, la deuxième partie traitera des stratégies et conduites à tenir afin de construire une éthique de la gouvernance au service de l'homme et du développement.

DEUXIÈME PARTIE

**L'ÉTHIQUE DE LA GOUVERNANCE ET DU DÉVELOPPEMENT CHEZ LUCIEN
AYISSI**

Introduction partielle

Il n'y a guère de communauté humaine qui puisse fonctionner sans un minimum de règles ou lois acceptées par tous, du moins par la majorité. Car, « si, martèle Jacques Dame Ndongo, « l'homme nie la mort par l'art », comme l'a écrit avec perspicacité André Malraux, force est de reconnaître que le genre humain évite le chaos par le droit »¹⁴². Ainsi, aucune société digne de ce nom ne saurait être neutre en matière de l'observance des règles régissant une communauté intègre. En d'autres mots, aucun État dans l'histoire des sociétés politiques au monde ne s'est passé des règles et d'accorder à celles-ci un rigoureux respect et qui se compte aujourd'hui parmi les sociétés réussies ou développées. Les règles sont et demeurent « le socle granitique » de toute société quelle qu'elle soit.

Pour le bon fonctionnement de la cité, les hommes politiques ou non font recours à un certain nombre de formes de gouvernement susceptible de réguler le vivre-ensemble. Nous voulons ainsi, dans le cadre de cette partie, tenter de présenter la politique visant à construire pour l'intérêt du plus grand nombre, une éthique de la gouvernance, gage de cohésion sociale. Rappelons que la bonne gouvernance se fonde sur le professionnalisme, la déontologie et l'éthique républicaine qui constituent des mœurs inviolables pour une république intègre, c'est-à-dire une république où l'éthique de la chose publique et celle du « contrat social » sont de mise. Mais d'où nous viendra-t-elle cette opportunité dont la saisie, mieux, le saisissement requiert une éthique maximale ? À cette question, nous y répondrons par la bouche et mots de Lucien Ayissi lorsqu'il administre sa thérapeutique stratégie de « la pédagogie citoyenne » à laquelle nous adjoindrons la salvatrice éthique de la gouvernance républicaine qui se pose ici comme l'ultime finalité de la pédagogie citoyenne.

¹⁴² J. Fame Ndongo, Préface de *Le Code de Procédure Pénale en français facile*, Les éditions de la Fondation Stanislas Méline, Yaoundé (Cameroun), 2009, p. 5.

CHAPITRE IV

LA PÉDAGOGIE CITOYENNE COMME PROPOSITION ÉTHICO-THÉRAPEUTIQUE À LA QUESTION DE LA MAL-GOUVERNANCE

La pédagogie citoyenne ayissienne a, comme toutes les autres, une fonction double. Elle joue le rôle d'éducation et de formation de la masse citoyenne à la culture de l'esprit républicain. Une telle pédagogie définit les principes fondateurs de l'État de droit de par le souci éthique et politique qu'elle se donne pour feuille de route et sa tendance humanisante qui vise à humaniser l'environnement administratif, politique et économique. La pédagogie pratico-citoyenne forme les agents des services publics et les gestionnaires du pouvoir politique ou ceux du pouvoir discrétionnaire à la culture de « l'éthique de la chose publique ». Telle est la raison motivante qui a permis à l'auteur concepteur et théoricien de la pédagogie citoyenne de la prescrire à titre thérapeutique au phénomène de la corruption sociopolitique et administrative. Elle vise à sauver la masse populaire du péché politique dont elle est la victime cible et permet ainsi à l'État de se soustraire du *nihilisme politique* qui entraîne la population dans des incommodités existentielles atroces et donc insupportables du point de vue éthique et sociopolitique.

IV.1. La pédagogie citoyenne comme dynamique éthique et politique citoyennisante

La pédagogie éthico-citoyenne ayissienne est la formulation théorique des *interpellations éthiques et propositions politiques*¹⁴³ visant à normer, corriger et pallier le déficit éthique et autres écarts d'ordre politique, économique et administratif. Comme réponse antidotique à tout défaut de la gouvernance politique, économique et administrative, le paradigme éthique de la gouvernance ayissienne contribue efficacement à prévenir le *nihilisme politique*. Car lequel paradigme permet maximale d'éviter d'éventuelles ou réelles « permissivité politique et contre-productivité éthique »¹⁴⁴, administrative et sociopolitique. Ceci étant, la pédagogie pratique ayissienne vise à remodeler, moduler et reconfigurer l'appareil politique et socio-économique des États corrompus au moyen d'un effort éthique et politique qui humanise. Elle permet de redorer le blason de la dignité politique déjà annihilée par la machine corruptrice.

¹⁴³ Nous nous référons ici au titre de l'ouvrage de Lucien Ayissi intitulé *Gouvernance camerounaise et lutte contre la pauvreté. Interpellations éthiques et propositions politiques*, L'Harmattan, Paris, 2009. Ouvrage dans lequel le philosophe de la gouvernance s'interroge sur la « capacité de la gouvernance camerounaise actuelle à lutter efficacement contre la pauvreté ». Il décline les « modalités pratiques de la correction de la médiocrité politique de la gouvernance camerounaise ».

¹⁴⁴ Nous empruntons également l'expression à Lucien Ayissi dans *Gouvernance camerounaise et lutte contre la pauvreté*. Expression par laquelle il traduit la corruption des conduites des usagers et agents des services publics dans la gouvernance politique, économique et administrative camerounaise.

La question de la gouvernance politique est l'une des préoccupations qui minent l'Afrique en général et l'Afrique subsaharienne francophone en particulier. En effet, l'épineux problème de la mal-gouvernance n'épargne en rien les régimes autocratiques d'Afrique subsaharienne francophone. Eu égard à ces escalades éthiques et aux dérives politiques d'envergure avec lesquelles la gouvernance politique se voit piloter en Afrique, nous avons pertinemment jugé utile de jeter un regard critique sur la mauvaise gouvernance politique. Autrement dit, il s'agit de porter un regard critique et éthique sur la gouvernance politique afin de savoir ses tenants et ses aboutissants en contexte négro-africain et dans les régimes politiques sujets à l'instabilité sous le prisme de la moralité et de l'ordre de l'éthicité. Pour ce faire, nous dénicherons ses lacunes, mieux, ses insuffisances et proposerons des voies d'issue et les mécanismes de sortie de cette crise politique et socio-culturelle qui constitue une hypothèque pour l'ordre étatique et la stabilité politique et sociale de référence. Il s'agit en effet de nous atteler sur la notion de mal-gouvernance et de proposer des mesures thérapeutiques en vue d'éradiquer le phénomène, mieux, d'en alléger les dégâts ravageurs qui font le lit de gabegie, de détournement des derniers de l'État et autres malversations dignes d'un déficit moral et de celui de l'éthique républicaine. Pour cela, nous optons avec Lucien Ayissi à administrer « la pédagogie citoyenne » comme solution la plus efficace visant à guérir les gouvernances politiques corrompues, c'est-à-dire celles qui sont affectées à mort par la *rationalité prédatrice*. Il s'agit en réalité ici de rationaliser la gouvernance, c'est-à-dire de corriger, au moyen d'une *pédagogie citoyenne*, les dérives et autres erreurs éthico-républicaines au niveau de la gouvernance politique. Alléguant dans cet ordre d'idée, le Camerounais, éthicien de la gouvernance politique souligne :

Nous pensons que la promotion de l'éthique républicaine à travers la pédagogie citoyenne peut aider à la correction de la pathologie des gouvernances dominées par la rationalité prédatrice, à condition que le politique assume convenablement l'impératif régalien qui consiste à protéger, sur la base des conventions communes le vivre-ensemble contre les effets néfastes de la prédation sociale¹⁴⁵.

Cette affirmation est une invite délibérée à l'observance effective et systématique des règles éthiques de référence en général et celles de l'éthique républicaine en l'occurrence. Elle est également un appel politique à l'égard de l'État jugé faillible ou même déjà en faillite notoire vis-à-vis de sa mission régaliennne à garantir l'ordre et la sécurité tant sur le plan politique, économique que sur le plan de la gouvernance. Telle est visiblement la raison pour laquelle, Lucien Ayissi estime que, « la pédagogie citoyenne se trouve renforcée lorsque, sous-tendue

¹⁴⁵ L. Ayissi, *Rationalité prédatrice et crise de l'État de droit*, p. 170.

par le principe de vigilance publique, elle accroît son efficacité par l'appropriation par les citoyens de la gestion du bien commun pour qu'il ne soit plus à la discrétion des prédateurs et des asticots sociaux »¹⁴⁶. Ceci étant dit, l'éducation à la citoyenneté et au patriotisme a une fonction civilisatrice visant à discipliner ou à humaniser « les appétits financiers gargantuesques »¹⁴⁷ de ceux qui se plaisent à pratiquer la corruption, afin de leur enseigner le sens républicain et la sacralité des institutions étatiques en vue de la sécurisation de bien commun et de l'ordre politique établi.

IV.2. La fonction civilisatrice de la pédagogie citoyenne chez Lucien Ayissi

Comme son nom l'indique, la pédagogie citoyenne consiste à inculquer aux citoyens, le sens de l'État de droit, la sacralité de bien commun et le respect scrupuleux des concitoyens membres du contrat républicain tant dans leurs personnes que dans leur humanité sociopolitique qui se veut inaliénable. La pédagogie citoyenne joue ainsi le rôle d'une personne morale et communique les idéaux républicains et les mœurs de l'État de droit au point d'éduquer les individus dont l'incivisme ou l'incivilité voire l'inconsistance éthique et politique sont clairement établies ; le pédagogue citoyen forme la masse populaire à la citoyenneté et à la républicanité. Il faut le rappeler, la citoyenneté et la républicanité ici convoquées et auxquelles doivent se conformer de plus bonne heure les citoyens aux âmes impies, se montrent comme le socle granitique visant à homogénéiser, à éthiciser et à citoyenniser ceux qui se plaisent à être dominés par la *rationalité prédatrice* plutôt que par « la rationalité politique de l'État de droit »¹⁴⁸, comme pour reprendre les expressions si chères à l'auteur de la *Rationalité prédatrice et crise de l'État de droit*. À cet effet, Lucien Ayissi fait une révélation fort affreuse en ces termes :

*L'État ne peut convenablement éduquer les individus à la citoyenneté que s'il soumet constamment l'expression de leurs préférences appétitives à la sanction des normes publiques de référence et si le politique est déjà lui-même un homme de bien capable donner à la dynamique de sa gouvernance un sens citoyen et républicain*¹⁴⁹.

Étant donné qu'une gouvernance corrompue est celle qui se fonde sur le laxisme et l'impunité des citoyens qui dirigent au nom du *credo* de laisser-faire pour mieux régner, il y a lieu d'établir un rapport de « causalité nécessaire » entre la gouvernance politique corrompue et la rationalité prédatrice. C'est justement l'analyse que mène Lucien Ayissi lorsqu'il pense

¹⁴⁶ *Id.*

¹⁴⁷ L. Ayissi, *Corruption et gouvernance*, p. 35.

¹⁴⁸ L. Ayissi, *Rationalité prédatrice et crise de l'État de droit*, p.7.

¹⁴⁹ *Ibid.*, pp. 165-166.

que le *nihilisme politique*, c'est-à-dire *le rien politique* se fonde bien entendu sur la rationalité prédatrice. Par rationalité dite prédatrice, Ayissi entend la rationalité sur les lois de laquelle se dessinent les appétits particuliers des agents de l'État ou des simples citoyens lambadas qui se livrent à cor et à cri à l'impropre besogne de la corruption. Il conviendrait de souligner avec le philosophe camerounais que, « lorsque sa gouvernance est dominée par les appétits particuliers de ceux qui participent à sa dynamique, l'État est voué à la corruption et à la pauvreté »¹⁵⁰.

Au regard de cet argumentaire, il semble plausible que le *rien politique* procède du fait que le pessimisme républicain se soit inscrit dans l'appareil politique et ayant ainsi affecté le politique voire la politique dans son acception holistique. Pour ce faire, la corruption s'installe jusque dans les veines de la république. Ainsi, l'on comprendra alors à ce sujet que les agents de l'État, mieux, les citoyens corrompus font de l'État, un théâtre de non-sens politique, une proie à dévorer et c'est comme cela que l'État devient un *nihilisme politique*, c'est-à-dire que l'État est dépourvu de son contenu politique qui tient lieu de son oxygène et de sa substance inaliénable et qui, normalement, devrait par conséquent être incorruptible. Sous la plume de Lucien Ayissi nous lisons ce qui suit pour déplorer le manque de l'éthique républicaine dans les cœurs des « prédateurs et asticots sociaux » :

*Comme tel, le nihilisme politique est foncièrement destructeur parce qu'il s'accompagne du phénomène de l'affaiblissement de l'éthique publique et de la décadence de l'État. Il est l'indice de perception du crépuscule politique d'un État institutionnellement précarisé par les acteurs de la prédation sociale*¹⁵¹.

Nous convenons ici avec l'éthicien camerounais que, en sacrifiant leur citoyenneté et par conséquent leur civisme et patriotisme sur « l'autel de la corruption et de la prédation sociale », les corrupteurs et les corrompus militent du même coup pour la négation des valeurs que l'État démocratique a en vue, à savoir la paix, les droits de l'homme, la justice et la liberté individuelle et collective. Pour ce faire, les « prédateurs sociaux » tuent l'État de droit et aliènent le vivre-ensemble. C'est donc en guise de solution à ces comportements politiquement déviants et non-citoyens, et par conséquent antipatriotiques que l'auteur de *Corruption et gouvernance* ait su à juste titre opposer la pédagogie citoyenne. Laquelle pédagogie consiste, comme nous l'avons précédemment démontré, à civiliser « l'anarchie des valeurs » politiques dans laquelle prospèrent la corruption et la mauvaise gouvernance ; à humaniser l'appareil d'État, à assainir

¹⁵⁰ L. Ayissi, *Corruption et pauvreté*, p. 140.

¹⁵¹ L. Ayissi, *Rationalité prédatrice et crise de l'État de droit*, p. 97.

l'économie politique de l'État et à sécuriser le bien commun en vue de construire un vivre-ensemble épris de paix et de patriotisme. Voilà, renchérit-il à cet effet :

La solution que nous proposons ici, c'est la pédagogie pratique. L'objet de celle-ci, c'est l'âme à conduire vers le bien. La pédagogie pratique, dont la fin est la programmation éthique des âmes, est définie par un ensemble des principes dont l'application est subordonnée à l'humanisation de l'individu, de la gouvernance, de la société et de l'État¹⁵².

Telle est la fonction publique civilisatrice dont le pédagogue pratique tel préconisé par le paradigme ayissien de la gouvernance politique et économique est le dépositaire. Dès lors, quel est le rôle du pédagogue citoyen ayissien face au *nihilisme politique*, à la dérive éthique et patriotique et à la *rationalité prédatrice* dans un État corrompu ?

IV.3. La pédagogie citoyenne ayissienne face au *nihilisme politique*, à la dérive éthique et patriotique et à la *rationalité prédatrice* dans un État corrompu

La pédagogie citoyenne ainsi déclinée et la pédagogie politique dont le rôle consiste à discipliner les responsables des services publics qui sont dans les écarts politiques auxquels ils se livrent à satiété, jouent un rôle fondamental dans le processus de pacification et de stabilisation des composantes étatiques et des institutions républicaines. Car, ce sont elles qui renforcent, du point de vue éthique et politique, la capacité de l'État à jouer pleinement son irremplaçable rôle d'arbitre et de censure. En d'autres termes, la pédagogie politique et « l'éthique de la chose publique » s'inscrivent ou doivent être inscrites en droite ligne et en bonne place dans le programme politique et économique des États, car elles sont, pour ainsi dire, les seules mesures à prendre à l'effet d'endiguer le laxisme et la permissivité politique qui constituent une véritable hypothèque à la marche sincère, franche et véritablement intègre de l'État de droit et enfreignent les institutions légiférantes. Il s'agit en réalité des pédagogies d'envergure éthique et d'importance socialisante aux allures républicaines dont l'ultime visée est de désamorcer le rouleau compresseur de la « gouvernance permissive ».

Le rôle du pédagogue pratico-citoyen face au *nihilisme politique* et à « la rationalité prédatrice » est immense. Le pédagogue citoyen ayissien enseigne le sens de l'humain et de l'éthique politique et administrative aux gestionnaires du pouvoir politique et agents des services publics dans une gouvernance politique corrompue. Ainsi,

Le nihilisme politique est foncièrement destructeur parce qu'il s'accompagne du phénomène de l'affaiblissement de l'éthique publique et de la décadence de l'État. Il est l'indice de perception du crépuscule politique d'un État institutionnellement

¹⁵² L. Ayissi, *Corruption et gouvernance*, p. 155.

*précarisé par les acteurs de la prédation sociale. En sacrifiant leur citoyenneté sur l'autel de la prédation sociale, les prédateurs sociaux collaborent à la négation des valeurs que l'État de droit a en vue*¹⁵³.

C'est donc face à un tel État que la mission civilisatrice publique du pédagogue citoyen et humanisateur social et politique se précise urgemment.

Bien plus, la pédagogie citoyenne ayissienne peut être définie comme « l'une des modalités pratiques de civilisation citoyenne » de l'expression chaotique et naturelle du modèle de vie propre aux corrupteurs et aux corrompus. C'est en cela qu'elle est comprise comme l'une des thérapies efficaces à administrer aux politiques et gouvernances corrompues par la *rationalité prédatrice*. En un mot, la pédagogie citoyenne consiste à moraliser, à discipliner et à humaniser politiquement, socialement et économiquement les gestions animales des biens de l'État. Cela veut dire en d'autres termes que, la civilisation des préférences égoïstes et sauvages que Lucien Ayissi qualifie à juste titre de *zoologiques*, n'est possible qu'au moyen de l'éducation à la citoyenneté, au goût de l'État de droit et aux droits de l'homme et du citoyen. Une telle éducation a pour fonction éthique et pour mission politique de corriger la crise du comportement gouvernemental ou celle de la rationalité gouvernementale et autres dérives de l'État de droit y compris les épineux problèmes d'efficacité éthique et politique. Une fois de plus, lisons à cet effet l'auteur de *Corruption et gouvernance* :

*L'inquiétude éthique que le pédagogue pratique doit cultiver et entretenir dans les âmes à conduire vers le bien, a pour fin de conformer l'agir des individus, par-delà l'économiquement, le politiquement ou le juridiquement acceptables. Il s'agit pour le pédagogue pratique de rechercher et de cultiver l'humain dans les consciences, [...]*¹⁵⁴

Ainsi, Ayissi estime que les « appétits préférentiels des prédateurs sociaux » et politiques exercent sur la moralité individuelle et collective « un déterminisme éthique » subordonné aux principes du vol et de discrimination politique politicienne.

Au vu de ce qui précède, il convient de nous interroger sur la capacité éthique et la stratégie politique de la pédagogie politico-citoyenne à mettre de l'ordre dans le chaos de la mal-gouvernance politiques en cours dans les États contemporains d'Afrique subsaharienne francophone. Mais avant d'aborder la question sur ledit angle il importerait de l'étayer prioritairement sous le prisme de la permissivité politique, entendue dans ce cadre comme dérive politique à laquelle Lucien Ayissi oppose royalement sa thérapeutique stratégie de la pédagogie citoyenne. Car, au regard des pratiques politiques actuelles qui pousseraient au

¹⁵³ L. Ayissi, *Rationalité prédatrice et crise de l'État de droit*, p. 97.

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 156.

pessimisme grandissant, nous nous interrogeons sur la pertinence et la valeur sociopolitique de l'État dans la gestion des tensions factionnistes inter-communautaristes, sur sa capacité à domestiquer la mauvaise gouvernance afin de la traiter dans l'optique d'opter pour une gouvernance de qualité et sur sa capacité politique à prendre en charge tout citoyen membre du contrat conformément aux clauses du contrat républicain consensuellement signé et ratifié par tous.

Notons en effet que pour agir subséquemment, le pédagogue citoyen convoque la notion de l'éthique républicaine, la morale du devoir qui préconise au point de recommander les impératifs politiques catégoriques à la manière d'un Kant, l'infaillible mission politique du philosophe à la manière de l'auteur de *La République* et à cela s'ajoute à point nommé la responsabilité inaliénable et inviolable de l'État dans l'exercice de ses missions régaliennes et coercitives.

Parvenu au terme de ce chapitre, nous avons analysé dans le sens de Lucien Ayissi, les principales solutions pouvant aider à sortir la tête du déluge des phénomènes de la corruption et de la mal-gouvernance au point de les éradiquer. Il s'agit de la pédagogie citoyenne. De ce fait, il a été question d'opposer la pédagogie citoyenne à la mal-gouvernance sociopolitique et économique et à la corruption endémique. Ainsi, le propre de la pédagogie pratique est d'enseigner l'éthique de la gouvernance républicaine aux citoyens. Le chapitre suivant de notre travail parlera de l'éthique de la gouvernance républicaine.

CHAPITRE V

L'ÉTHIQUE DE LA GOUVERNANCE RÉPUBLICAINE CHEZ AYISSI

La pédagogie citoyenne et l'éthique républicaine nous ont, chacune en son sens, indiqué la méthode et les modalités politico-pratiques visant à sortir la gouvernance politique du tribunal de la vénalité et de la *rationalité prédatrice*. Nous nous sommes attelés sur l'étude de la pédagogie pratico-citoyenne dans sa capacité évidente à « civiliser les appétits particuliers » des agents des services publics qui confondent le trésor public avec le compte privé. En un mot, dans le chapitre précédent, nous nous sommes fixés l'objectif et la tâche d'administrer l'éducation citoyenne en guise de solution thérapeutique et à titre antidotique. Allant ainsi dans le même ordre d'idée et avec le même objectif, nous tenterons de dégager les conduites éthiques et politiques à tenir en vue d'éradiquer les phénomènes de la corruption et de la mal-gouvernance dans le présent chapitre. Autrement dit, l'actuel chapitre se donne pour ultime visée la déclinaison des paramètres éthiques et politiques qui permettront d'empêcher l'État de verser dans du *nihilisme politique*. Il s'agit en réalité de faire un déblayage éthique et théorique à l'effet de débarrasser le dédale de la gouvernance de toutes ses impuretés politiques qui l'entraînent dans l'abîme et le chaos de la mal-gouvernance et autres formes de malversations financières et comportementales. Toutefois, nous tâcherons beaucoup plus à orienter l'étude de ce chapitre vers les apports de la légalité et de la juridicité dans le vaste projet de transmuter la mal-gouvernance en la bonne gouvernance. Mieux, il s'agit de convoquer les notions de loi et de droit comme instances susceptibles de normer les institutions déjà pulvérisées et subtilisées par des prédateurs sociopolitiques et économiques. Il s'agit dans cette dynamique analytique de faire une étude d'abord théorique et ensuite empirique des psychologies propres aux architectes de la corruption et de la mal-gouvernance comme l'une des manifestations de cette dernière pour enfin proposer des mécanismes et voies d'issue.

La notion de république et celle de l'éthique républicaine reposent sur trois grands piliers, à savoir la liberté, l'égalité et la fraternité citoyenne. L'éthique républicaine est celle qui se fonde sur le respect de bien commun et la soumission de l'intérêt égoïste à l'autorité de l'État comme instance régaliennne et coercitive. L'éthique de la gouvernance républicaine présuppose dans cette optique l'idée de concitoyenneté, de confraternité et de juridicité holistiques exemplaires. Comme telle, la pédagogie citoyenne s'assigne la lourde mission éthique visant à promouvoir l'éthique républicaine dont la fin est de corriger les mauvaises mœurs sociopolitiques qui gangrènent l'État et sa gouvernance politique et économique. Autrement

dit, l'éthique républicaine engage la responsabilité de chacun et de tous les citoyens dans le domaine de l'intérêt commun. Le bien commun, objet de l'éthique républicaine, ne peut exister sans la moindre conscience d'appartenance à une même communauté de destin politique et patriotique commun. Parlant de l'éthique républicaine, Faouzi Lamdaoui écrit :

*Ainsi, l'éthique républicaine, qui plonge ses racines dans la mémoire sociale des injustices, ne vaut et prévaut que dans la mise en pratique incessante des deux principes intangibles de justice et d'égalité, une justice indépendante de toute interférence politique, une égalité exempte de toute manipulation discriminatoire*¹⁵⁵.

Étant donné que, l'éthique quelle qu'elle soit, se doit d'être foncièrement inscrite dans le social à l'effet d'y mettre de l'ordre au moyen des idéaux de paix, à savoir la justice, l'égalité et la légalité. La tâche maîtresse qui revient à l'éthique républicaine est sa préoccupation liée au progrès de l'humain. C'est donc en cela que Lucien Ayissi pense que, « en exaltant la valeur humaine, il s'agit pour le pédagogue pratique, de substituer, dans l'esprit de l'enfant ou de l'adulte, à la phobie ou à la haine de l'homme, l'amour et le profond respect de cet être. L'éthique humaniste dont la pédagogie pratique est assortie, vise la protection de l'humain contre l'érosion évidente de la vertu dans un contexte régi par la dictature de l'argent et la recherche effrénée de la puissance »¹⁵⁶. Il convient de dire à la suite de notre éthicien républicain que l'éthique républicaine est l'autre nom de l'humanisme républicain, car laquelle éthique est assortie d'une discipline philosophique d'envergure républicaine qui porte sur les jugements moraux dont le concept est très proche de celui de la morale qui participe bien évidemment de l'humanisme politique. Ceci étant, nous examinerons ci-dessous la place de la justice dans la mise en œuvre de l'éthique de la gouvernance républicaine.

V.1. La question de la justice dans la mise en œuvre de l'éthique républicaine

L'éthique républicaine est ce sur quoi se fonde la justice dans une république exemplaire. La justice elle-même est la matérialisation « du respect de la chose publique » qui est censée être distribuée suivant l'ordre et la logique du mérite et donc de la volonté générale par le concours éthique et politique de « la pédagogie pratique ». Autrement dit, nous parlerons ici du respect de la chose publique, de la notion de la pédagogie pratique et de l'idée de volonté générale.

¹⁵⁵ F. Lamdaoui, « L'éthique républicaine », Tribune, Débat publié en ligne le 10/11/2010 sur le site www.leonde.fr>Débats. Page consultée le 16/12/2021 à 04h 08 minutes.

¹⁵⁶ L. Ayissi, *op.cit.*, pp.160-161.

V.1.1. Le respect de la chose publique

Pour Mono Ndjana, la « chose publique » est ce qui revient de droit aux membres de la *res publica*. Le respect de bien commun par les citoyens républicains et patriotiques est la marque et caractéristique ultimes de l'État de droit comme État gouverné, comme l'affirme Lucien Ayissi, dans le sens et l'ordre de « la rationalité politique de l'État de droit ».

L'éthique républicaine est cette tendance citoyenne qui vise à promouvoir le professionnalisme, le patriotisme, la concorde et l'intégrité nationales dans le strict respect de la fortune publique. Elle est cette personnalité morale et politique qui s'assume et se résume en *la déontologie et l'éthique professionnelle*. Autrement dit, « il faut, en plus de criminaliser les divers modes d'expression de la rationalité prédatrice, créer une dynamique citoyenne qui permette que le problème de la gouvernance, donc la sécurisation de la chose publique et de sa gestion rationnelle, deviennent un problème populaire »¹⁵⁷.

Dès lors, il convient d'indiquer que, pour que l'État jouisse convenablement de ses fonctions d'arbitre et de coercition rationnelle et réfléchie, il faut qu'une dynamique citoyenne populaire lui vienne en aide à l'effet de renforcer l'impératif régalien qui est le sien. Ainsi, la création d'une telle dynamique n'est possible que lorsqu'on promeuve le professionnalisme, la déontologie et l'éthique professionnelle qui sont des conditionnalités cardinales qui visent à marquer l'État d'un sceau de paix et de vivre-ensemble harmonieux. Comme tel, vidé de son contenu éthique et politique, l'État se doit de solliciter à travers la réitération des « prières républicaines » et patriotiques, l'apposition ou l'aide des pédagogues pratico-citoyens qui étendront les cris de l'éthique républicaine afin de redorer l'image et le blason de l'État qui s'est vu dépourvu de sa substance et de ses biens sous la pression des corrupteurs et des corrompus. Image déjà salie et ternie par la *rationalité prédatrice*, État déjà pillé par les « asticots sociaux ». Il importe en termes de nécessité, de solliciter l'apport de « la rationalité politique de l'État de droit » pour que règnent l'ordre, la paix, la concorde intercitoyenne, la sécurité sociale et donc la sécurité de la chose publique. De ce fait, aux « gouvernances permissives qui assurent le triomphe de la rationalité prédatrice sur la rationalité politique de l'État de droit », il faut leur opposer la « pédagogie citoyenne » qui déjouerait, au moyen de l'éthique républicaine, toute tentative réelle ou velléitaire d'atteinte ou d'hypothèque à la gouvernance politique. Dans ce cas, estime Lucien Ayissi, « pour corriger le prisme manducatoire à travers lequel l'État est aperçu, il importe que le politique promeuve l'éthique

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 171.

républicaine gage d'un vivre-ensemble juste et pacifique »¹⁵⁸. En définissant donc l'éthique républicaine, Ayissi poursuit en ces termes :

*Par éthique républicaine, nous entendons celle qui, en se fondant sur le respect de la chose publique par la soumission de nos appétits à l'autorité des artifices régulateurs, vise l'articulation de la politique autour des valeurs cardinales telles que la liberté, la justice et la paix. La promotion de l'éthique républicaine n'est possible qu'au moyen d'une pédagogie citoyenne*¹⁵⁹.

Eu égard à ce qui précède, la pédagogie citoyenne permet, au moyen de l'humanisme politique et républicain, de passer du *nihilisme politique* forgé par la *rationalité prédatrice* aux « pays des hommes intègres », États où la bonne gouvernance et l'éthique de la chose publique sont de mise et tiennent à respect. En d'autres termes, la pédagogie citoyenne consiste « en l'éducation des individus et des communautés à la citoyenneté par un heureux exercice des normes publiques référentielles destinées à contenir les appétits des individus et leur groupe d'appartenance dans les proportions qui ne permettent pas que l'État devienne un *rien politique* »¹⁶⁰.

Au vu de ce qui précède, le respect de la fortune publique reste l'une des conditions non négociables visant à la construction d'une république digne et exemplaire. Il faut par ailleurs noter que le respect de bien commun n'est possible que par le biais du « pédagogue pratique ».

V.1.2. La pédagogie pratique

Pour l'éthicien camerounais de la gouvernance politique, la solution au problème de la corruption et de la mal-gouvernance passe nécessairement par la culture de la « pédagogie pratique ». Comme nous l'avons vu précédemment, Ayissi assigne au pédagogue pratique le rôle « d'humaniser, de civiliser et de citoyenniser » les corrupteurs et les corrompus. Lequel pédagogue, estime-t-il, sensibilise les citoyens à la culture du respect de bien commun.

Il s'agit dans cette sous-partie, de mettre en relief le fossé grandissant qui ne cesse de se creuser entre les gouvernants et les gouvernés. Autrement dit, l'étude de l'éthique de la gouvernance républicaine porte sur l'ultime rapport qui se noue entre la classe gouvernante et le bas peuple, c'est-à-dire les gouvernés.

La gouvernance politique des États d'Afrique contemporaine subsaharienne francophone est déviée de son sens éthique de référence et est vidée de son contenu éthique et politique. Car,

¹⁵⁸ *Ibid.*, p. 168.

¹⁵⁹ *Id.*

¹⁶⁰ *Id.*

la trajectoire sociopolitique des gouvernants des États d'Afrique subsaharienne francophone est nécessairement faite de gabegie, de détournement massif de fonds publics et autres porosités financières qui se font au détriment des populations qui misèrent dans les chaumières des bidonvilles. Un gouvernement qui « fait preuve de connivence et de laxisme » vis-à-vis de détournement massif, du vol, de la rapine communautaire et autres formes de malversations financières et économiques viole cyniquement les clauses du *contrat social* et manque pour ainsi dire à l'éthique de la gouvernance républicaine. Par éthique de la gouvernance républicaine nous entendons celle à la loi de laquelle les gestionnaires des services publics se doivent de se subordonner afin d'infléchir à la gouvernance les normes de référence escomptées. Laquelle éthique s'oppose à la « mentalité digestive »¹⁶¹ qui, selon Hubert Mono Ndjana, s'insurge contre l'éthique de bien commun tout en promouvant curieusement le particularisme et les intérêts personnels et égoïstes. L'État doit en toute objectivité politique jouer son rôle d'arbitre à travers ses forces régaliennes à savoir la justice, la police et l'armée afin d'imposer et de renforcer la transparence, la redevabilité et l'éthique de la gestion des affaires de l'État pour une gouvernance saine, équitable et équilibrée. La salubrité éthique et politique au niveau de la gouvernance républicaine dépend de la psychologie qu'affichent ceux qui sont aux commandes ou qui sont impliqués dans la gouvernance politique, psychologie qu'ils affichent vis-à-vis de bien commun. La mal-gouvernance est donc la preuve têtue et flagrante qui renseigne à suffire sur le fait que l'État ait manqué à assumer son devoir politique et à jouer son rôle de restauration, de coercition et de violence légitime. C'est aussi l'idée qu'en fait l'auteur de *Corruption et pauvreté* lorsqu'il estime que :

*Pour que l'humanité de l'homme soit pleinement actualisée, il incombe à l'État le devoir politique de combattre la pauvreté qui prédispose l'homme non seulement à la corruption de sa moralité et de son humanité, mais aussi à l'aliénation de la possibilité d'un vivre-ensemble juste et pacifique*¹⁶².

Il ressort de notre argumentaire que le projet éthique et politique de combattre la crise de la rationalité gouvernementale nécessite que l'État déploie et renforce ses forces régaliennes et coercitives contre « l'éthique digestive » par le biais d'une « pédagogie pratique », celle qui vise à prioriser l'humain et à le mettre au centre de l'État et de la scène politique. L'éthique de la gouvernance républicaine recommande donc à l'État, à ses institutions et aux dirigeants de garantir la sécurité économique et de sécuriser la dignité humaine. Sa fonction est de libérer les

¹⁶¹ H. Mono Ndjana, « Le Banquet : Esquisse d'un type idéal au sujet de la mentalité camerounaise », in *Le Synop*. Bulletin du Cercle Universitaire d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires, N°001. Communication et débat des séances de l'année universitaire 1984-1985, p. 26.

¹⁶² L. Ayissi, *Corruption et pauvreté*, p. 147.

citoyens des affres de la corruption et « du fétichisme de l'avoir ». En d'autres termes, l'éthique de la gouvernance républicaine doit lutter efficacement contre « la politique du ventre » à l'effet de répartir dignement le bien commun au nom du contrat et conformément à la « volonté générale ». Si les institutions publiques sont protégées et respectées à la lettre, la salubrité politique et économique, et l'intégrité nationale, mieux, l'honnêteté dans la gouvernance seront à jour et de rigueur. Dans une gouvernance politique corrompue le plus grand nombre de personnes est atrocement frappé du sceau de la paupérisation déshumanisante, car la population est congédiée de la distribution de bien commun. L'humain est négligé. Or, la politique vise la restauration et la protection de l'homme ; voilà pourquoi, si elles sont « protégées, grâce à la pédagogie citoyenne, contre la tyrannie des appétits égoïstes de ceux qui sont chargés de les animer, les institutions de l'État devraient sécuriser la dignité de l'homme »¹⁶³. Parlant de la corruption des institutions étatiques, Ayissi renchérit en ces termes :

Lorsque les citoyens interviennent dans les institutions de l'État, non pas suivant le souci des autres et le sens de l'État, mais en fonction de la pression tyrannique de leurs appétits, ils donnent libre cours à la corruption, appauvrissent nécessairement l'État et contribuent, par conséquent, à la paupérisation du plus grand nombre de personnes »¹⁶⁴

Eu égard à ce qui vient d'être dit, la « pédagogie pratique » est l'ultime méthode qui mène efficacement aux politiques et stratégies de traitement du phénomène de la corruption et de la mal-gouvernance dans la cité. Ainsi, le pédagogue pratique aide à la promotion de l'idée de volonté générale dans une république.

V.1.3. L'idée de la volonté générale

Dans une république la notion de la justice se fonde sur l'idée de la volonté générale. C'est la volonté générale qui fonde et définit les principes régulateurs et les normes novatrices de la justice au nom de l'intérêt public. Comme tel, chaque citoyen est appelé à œuvrer pour l'intérêt supérieur de la république ou de la nation. S'inspirant ainsi de la pensée de Rousseau et de Hegel, Ayissi fait de la volonté générale le soubassement même de l'État de droit.

Le théoricien de la notion de la volonté générale réalise que « la politique implique d'abord l'éducation du citoyen. [Et] la cité n'existe qu'en vue du bien de l'homme, c'est-à-dire son accomplissement comme volonté éclairée »¹⁶⁵. « [...] et le genre humain périrait s'il ne

¹⁶³ *Ibid.*, pp. 149-150.

¹⁶⁴ *Ibid.*, 149.

¹⁶⁵ J.-J. Rousseau, *op. cit.*, p. 26.

changeait sa manière d'être »¹⁶⁶. Ces deux grandes maximes constituent l'essentiel, mieux le résumé de la philosophie politique de Rousseau. La philosophie politique du philosophe genevois a inspiré l'auteur de *Corruption et gouvernance* dans sa théorie de « l'éthique républicaine ». L'éthicien camerounais de la gouvernance républicaine, Lucien Ayissi, se préoccupe davantage des questions éthiques et politiques relatives à la régulation et à la réglementation des relations intercitoyennes dans une république. L'idée de volonté générale est une philosophie qui définit les « normes sociales et politiques de référence » à l'effet d'enclencher une démocratie digne et exemplaire. Il s'agit d'une philosophie qui pense, humanise et harmonise les liens inter-citoyens au moyen d'une logique de « rationalité politique de l'État de droit » afin de stabiliser durablement *l'unité politique* et sociale comme le conçoit l'éthicien camerounais de la gouvernance politique.

La volonté générale comme volonté devant servir l'intérêt commun, se trouve être inscrite au cœur de la conception de l'État démocratique tel théorisé par l'auteur de *Du contrat social*. Autrement dit, Rousseau met l'intérêt général comme l'intérêt émanant de la volonté générale, au centre de la république, car pour lui les citoyens d'une république et par ailleurs membres du *contrat social* doivent être subordonnés aux lois au nom des principes de la « monarchie constitutionnelle ». Bien plus, les lois constituent le soubassement même de l'État, car ce sont elles qui concourent au bon fonctionnement de l'État de droit. Pour Rousseau, souligne Lucien Ayissi, en vue de bien diriger la politique de l'État conformément aux normes démocratiques de référence, « le grand prince » doit réguler l'« expression des appétits particuliers » en se fondant sur la logique et le principe de la volonté générale dont la rectitude morale et politique est le piédestal de ce qu'on appelle aujourd'hui à juste titre la bonne gouvernance¹⁶⁷. À ce titre, Rousseau souligne :

J'appelle donc République tout État régi par des lois, sous quelque forme d'administration que ce puisse être : car alors seulement l'intérêt public gouverne, et la chose publique est quelque chose. Tout gouvernement légitime est républicain : j'expliquerai ci-après ce que c'est que gouvernement¹⁶⁸.*

Au regard de ce qui précède, l'on convient avec le philosophe genevois que les lois sont pour une république ce que le carburant est pour un moteur. De même, Rousseau attache du crédit éthique et politique aux lois dans la construction d'une république en ce sens que, pour lui les lois confèrent aux citoyens les garanties de sécurité et de liberté ; car, estime-t-il, que

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 50.

¹⁶⁷ L. Ayissi, *Rationalité prédatrice et crise de l'État de droit*, p. 159.

¹⁶⁸ J.-J. Rousseau, *op. cit.*, p. 75.

« l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté »¹⁶⁹. Dès lors, souscrivant volontiers à la thèse du philosophe genevois, l'éthicien camerounais de la gouvernance politique, Lucien Ayissi pense que,

L'État est une machine politique qui a pour mécanicien le législateur et pour pilote le prince, son fonctionnement n'est assuré que si le pilote le gouverne conformément aux prescriptions légales de son inventeur. La direction politique de l'État est compromise lorsque les lois cessent d'être « les saines maximes de la politique »¹⁷⁰.

Vu sous ce prisme, la politique de Hegel n'est pas loin de celle de Rousseau ci-dessus déclinée. Autrement dit, Ayissi Lucien s'inscrit en droite ligne dans la dynamique philosophico-réflexive de ces deux philosophes en ce sens qu'il fonde sa rectitude éthique et politique sur la rectitude morale au nom de l'égalité et de la justice. Ainsi, à la philosophie politique de la volonté générale nous adjoindrons celle de la « volonté objective » comme Idée participant de la « moralité objective » hégélienne. Dès lors, quelle est donc la conception philosophique de l'État chez Hegel qui ayant inspiré celle de Lucien Ayissi ?

Notons tout d'abord que nous n'allions pas faire ici une étude exhaustive de la conception hégélienne de l'État. Nous allons tout simplement donner ce qui fait l'essentiel de sa pensée politique conformément à sa philosophie du droit.

Il faut noter que l'État chez le philosophe allemand est à la fois un processus et un achèvement. L'État est la marche de l'esprit dans l'histoire selon Hegel. Un processus parce qu'il s'agit d'un passage, celui de la « moralité subjective » à la « moralité objective », c'est-à-dire l'avènement de l'État résulte d'une sorte de dialectique qui consiste à partir du particulier à l'universel, de la volonté libre à la volonté objective qui est l'autre nom de l'universel ; l'État hégélien est donc l'incarnation du Bien. Autrement dit, l'auteur de *Principes de la philosophie du droit* estime que l'État est l'incarnation rationnelle de la « liberté objective », liberté résultant de la moralité objective et que « le Bien, qui est la substance universelle de la liberté » procède de l'Idée de la moralité objective. C'est la raison pour laquelle Hegel estime que,

L'État est la réalité en acte de l'Idée morale objective. [...] l'État, comme réalité en acte de la volonté substantielle, réalité qu'elle reçoit dans la conscience particulière de soi universalisée, est le rationnel en soi et pour soi : cette unité substantielle est un but propre absolu, immobile, dans lequel la liberté obtient sa valeur suprême¹⁷¹.

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 56.

¹⁷⁰ L. Ayissi, *op. cit.*, p. 159.

¹⁷¹ G. W. F. Hegel, *Principes de la philosophie du droit*, traduit de l'allemand par André Kaan et préfacé par Jean Hyppolite, Paris, Gallimard, 1940, p. 270.

Ainsi, de façon sournoise, Hegel définit déjà les canons de l'idéal d'une gouvernance politique héritée de Platon. En faisant du Bien la substance universelle de la liberté, c'est-à-dire la poursuite téléologique de la « moralité objective », le philosophe allemand fait de l'État un lieu où les « appétits particuliers » et les intérêts personnels de nature perverse, éparse et égoïste sont nécessairement proscrits. Telle est l'idée que promeut le théoricien de la « pédagogie citoyenne ». À travers le concept de la « substance universelle », Hegel met la notion de l'intérêt commun au centre des préoccupations pressantes relatives au fondement même de l'État idéal, c'est-à-dire l'État comme « le rationnel en soi et pour soi ». C'est donc la raison pour laquelle le philosophe allemand estime que l'État est l'incarnation de « l'intérêt universel ». « Que le but de l'État soit l'intérêt universel en tant que tel »¹⁷². Dès lors, faut-il confondre la notion de la volonté générale avec la volonté objective ? Nous y répondrons par la négative.

La volonté générale telle qu'elle apparaît dans la philosophie politique des contractualistes n'est la somme des volontés individuelles, mais la manifestation d'un consensus autour d'une question. La volonté générale est encadrée par la loi ou le droit positif. Elle est le déterminant de la forme du gouvernement. La démocratie en est une illustration. Alors que la volonté objective est celle qui, d'après Hegel, s'identifie ou se conforme au Bien. Elle est donc objective en vertu du Bien qu'elle poursuit et qui est nécessairement universel. Bien plus, pour l'auteur de *Principes de la philosophie du droit*, « l'État est la réalité en acte de la liberté concrète »¹⁷³. Ainsi, parlant de la moralité objective, Hegel écrit en ces termes :

*La moralité objective est l'Idée de la liberté en tant que bien vivant, qui a son savoir et son vouloir dans la conscience de soi, et qui a sa réalité par l'action de cette conscience. Cette action a son fonctionnement en soi et pour soi, et son but moteur dans l'existence morale objective. C'est le concept de liberté qui est devenu monde réel et a pris la nature de la conscience de soi*¹⁷⁴.

De ce fait, s'inspirant de l'éthique et de la philosophie politique de Platon, de la volonté générale de Rousseau et de la volonté objective hégélienne, Lucien Ayissi a construit sa notion de « l'éthique républicaine » qui définit son paradigme de la gouvernance politique à travers la « pédagogie citoyenne » et la rectitude morale et politique. La gouvernance républicaine, pour qu'elle soit exemplaire dans une république il faut que la notion de l'égalité intercitoyenne soit de mise et donc une exigence inviolable.

¹⁷² *Ibid.*, p. 284.

¹⁷³ *Ibid.*, p. 260.

¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 142.

V.2. L'exigence de l'égalité intercitoyenne pour une république exemplaire

Deux grands principes juridiques conditionnent l'effectivité et l'actualité de l'égalité intercitoyenne dans une république. Il s'agit de principes de la séparation des pouvoirs et de principes du respect des lois.

V.2.1. La problématique de la séparation des pouvoirs

Notons au préalable que la séparation des pouvoirs n'est rien d'autre qu'un principe de répartition des différentes fonctions de l'État entre les mains des différentes entités de ce dernier. Elle a été théorisée par les philosophes des Lumières parmi lesquels Charles de Montesquieu. Mais bien avant ce dernier, il faut noter que John Locke a eu à réfléchir sur cette question. Il part d'ailleurs de l'idée selon laquelle les hommes, pour se mettre à l'abri de l'instabilité et de l'insécurité sociales et politiques qui caractérisent l'état de nature, ont décidé de former une société politique. Ainsi, c'est dans une telle société que les libertés de chacun seront respectées. Mais afin de bien préserver ces libertés il faut établir une séparation des pouvoirs, car pour lui, un État qui n'a pas de constitution est supposé être un État régi par la jungle et où l'anarchie et l'abus de pouvoir seraient de l'ordre de nécessité. C'est ainsi qu'il va distinguer le pouvoir législatif, pouvoir suprême de la société du pouvoir exécutif qui est subordonné au premier et a pour mission d'exécuter les lois. Quant au dernier pouvoir il le désigne par le vocable de pouvoir fédératif qui est chargé de traiter des différends. Cela dit, cette théorie lockéenne de la séparation des pouvoirs inspirera toute la génération des philosophes des Lumières. C'est ainsi que Montesquieu, dans son ouvrage *De l'esprit des lois*, va prôner, à la suite de Locke, la séparation des pouvoirs. Afin de s'assurer la liberté de l'individu et du citoyen dans un régime démocratique ou dans une république, Montesquieu soutient l'équilibre entre les pouvoirs exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire. Évoquant ainsi l'indépendance de cette trilogie des pouvoirs, Montesquieu envisage faire en sorte que « par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir ». Autrement dit, il prône l'autonomie sinon la souveraineté au sein de ces trois entités étatiques. En un mot, les trois pouvoirs sont chacun indépendant l'un des autres.

Si le pouvoir législatif apparaît comme l'instance qui fait des lois, le pouvoir exécutif a pour tâche de faire appliquer ces lois. Bien entendu, les lois sont des règles de droit les plus importantes dans un État. C'est la raison pour laquelle Montesquieu estime que, « La loi, en général, est la raison humaine, en tant qu'elle gouverne tous les peuples de la terre ; et les lois politiques et civiles de chaque nation ne doivent être que les cas particuliers où s'applique cette

raison humaine »¹⁷⁵. Le pouvoir judiciaire alors est celui qui punit les crimes et juge les différends entre les peuples. Ceci étant, la doctrine de la séparation des pouvoirs amorcée par Locke et développée par Montesquieu va contribuer à nourrir les fondements philosophiques dans des différentes constitutions occidentales et plus tard africaines.

Ne perdons pas de vue le fait que nous soyons ici dans la perspective politique des États d’Afrique contemporaine subsaharienne francophone qui, nonobstant les efforts de Locke et Montesquieu, n’appliquent rien pour ce qui est du mécanisme de la séparation des pouvoirs étatiques. En Afrique subsaharienne francophone, comme il en est de coutume, la logique politique concentre la totalité de pouvoir en la personne de chef de l’État qui détient pour ainsi dire la trilogie, l’exécutif, le législatif et le judiciaire par devers lui. En effet, dans le mécanisme de la séparation des pouvoirs en Afrique, l’exécutif prime sur les deux autres pouvoirs à savoir le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire. Dans la plupart des constitutions des États d’Afrique subsaharienne francophone, le président de la république a ce pouvoir qui lui est conféré et reconnu par la constitution de dissoudre l’Assemblée nationale, c’est-à-dire il a une mainmise sur le pouvoir législatif ; le président de la république est le chef suprême de la magistrature. En d’autres mots, il est le garant de la justice et est par conséquent, le commandant du pouvoir judiciaire. Il préside le conseil de la magistrature et en est le chef « suprême ». Visiblement, plutôt que de la séparation des pouvoirs à la manière de Locke et Montesquieu, il convient en Afrique subsaharienne francophone de parler d’un « unique pouvoir » en trois, c’est-à-dire l’exécutif qui, au moyen de la ruse politique, se subdivise en trois. Cette manigance doublée de connivence politique politicienne ne permet pas d’obtenir la transparence dans la gestion des affaires de l’État, car l’État est à la solde d’une seule personne. D’où la manipulation de la constitution et la minimisation, mieux, la négligence des lois. Dès lors,

Si la vertu cesse [...] ce qui était maxime, on l’appelle rigueur ; ce qui était règle, on l’appelle gêne ; ce qui était attention, on l’appelle crainte. C’est la frugalité qui y est l’avarice, et non pas le désir d’avoir. Autrefois le bien des particuliers faisait le trésor public ; mais pour lors le trésor public devient le patrimoine des particuliers¹⁷⁶.

Or, ce qui constitue le ”socle granitique” d’une république ou d’un État de droit est la constitution positive des lois régissant le « droit politique ». La place de loi dans la construction de l’État de droit est d’une importance capitale et donc jouant un rôle fondamental et irremplaçable. Il faut, en plus de la théorie de la séparation des pouvoirs, convoquer le

¹⁷⁵ Montesquieu, « De l’esprit des lois », in *Œuvres complètes*, Paris, Seuil, 1964, p. 532.

¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 537.

« républicanisme » de Montesquieu pour éradiquer la pratique de la corruption et pallier la mauvaise gouvernance, c'est-à-dire lui substituer la bonne gouvernance assortie d'une transparence dans la gestion et d'une redevabilité.

V.2.2. Le respect des lois républicaines

Dans *De l'esprit des lois*, Montesquieu s'est assigné une tâche digne de la philosophie politique et de l'éthique républicaine. Cette tâche est celle qui consiste à veiller sur le respect scrupuleux des lois afin de poser les jalons d'une république exemplaire, c'est-à-dire une république où vivent des hommes intègres ou des patriotes incorruptibles. À travers son républicanisme, l'auteur de *De l'esprit des lois* insiste de toute sa rigueur philosophique sur le respect des lois dans une république. Par républicanisme du philosophe français, il faut entendre « cet amour par lequel le citoyen donne la preuve de son attachement à la république qui est le garant de ce qu'il est aujourd'hui convenable d'appeler la bonne gouvernance »¹⁷⁷. Se fondant ainsi sur la vertu politique et le respect des lois, le républicanisme ainsi évoqué constitue la pierre angulaire de la gouvernance républicaine puisqu'il se définit comme l'une des modalités politiques capables d'amener les citoyens à renoncer à leurs intérêts personnels tout en exaltant et promouvant l'intérêt général. Dit autrement, Montesquieu hisse la loi au « rang de souverain principe » de cohésion sociale tant ensauvagée par la *rationalité prédatrice* qui se substitue nécessairement, dans la gouvernance politique corrompue, à la *rationalité politique de l'État de droit*. Les lois sont donc des commandements qui doivent tenir tout citoyen au cœur républicain à respect.

Eu égard à ce qui précède, l'on peut dire de Montesquieu qu'il est l'un de ceux qui prônent la vertu dans la scène politique. Le penseur politique estime que la loi et la vertu sont nécessaires à l'humanisation du théâtre politique. Notons par ailleurs que, par vertu politique dont préconise le théoricien-promoteur de la séparation des pouvoirs, Lucien Ayissi entend une sorte de patriotisme qu'il assimile à ce sentiment patriotique qui nous amène à aimer ou même à chérir l'État et ses institutions. Le républicanisme est en réalité l'amour qu'on éprouve vis-à-vis de la république ou de la démocratie selon qu'on ait affaire à l'État républicain ou à l'État démocratique. Montesquieu lui-même ne manque pas d'ailleurs de dire que « la vertu, dans une république, est une chose simple : c'est l'amour de la république ; c'est un sentiment, et non une suite de connaissances ; le dernier homme de l'État peut avoir ce sentiment, comme le premier »¹⁷⁸. Un tel républicanisme ne doit donc épargner personne, ni aucun citoyen ne doit

¹⁷⁷ L. Ayissi, *op. cit.*, p. 155.

¹⁷⁸ Montesquieu, *op.cit.*, p.544.

l'éluder ou le négliger. Tout le monde doit s'y conformer pour voir tout en langage républicain et tenir, pour ainsi dire, un discours citoyen dans un climat de paix et de concorde fraternelle et concitoyenne. Car tout citoyen digne de ce nom se sent en urgence interpellé par et pour la construction et la normalisation de la cité. Vu sous cet angle, le républicanisme du penseur politique français est digne d'être administré, à titre thérapeutique ou antidotique, contre la *rationalité prédatrice* et le *nihilisme politique* qui constituent la pierre philosophale de la corruption et de la mal-gouvernance dans les sociétés étatiques corrompues d'Afrique subsaharienne francophone. Bien plus, le républicanisme de Montesquieu tout comme la pédagogie citoyenne et l'éthique républicaine, concourt à la libération de la gouvernance politique du joug de la vénalité et de la « prédation sociale ». Pour conclure, l'auteur de *De l'esprit des lois* pense à juste titre que :

Quand le peuple a une fois de bonnes maximes, il s'y tient plus longtemps que ce qu'on appelle les honnêtes gens. Il est rare que la corruption commence par lui. Souvent il a tiré de la médiocrité de ses lumières un attachement plus fort pour ce qui est établi. L'amour de la patrie conduit à la bonté des mœurs et la bonté des mœurs mène à l'amour de la patrie¹⁷⁹.

Il ressort de cette analyse que le respect des lois comme « norme politique de référence » relevant du républicanisme de Montesquieu, constitue un véritable antidote qui vise à pallier l'épineux problème de la corruption politique dans le temps et dans l'espace. À ces mesures thérapeutiques jusque-là convoquées à titre palliatif s'ajoute la mesure de l'ordre juridique. Autrement, nous parlerons de l'encadrement juridique des phénomènes politiques pour une gouvernance saine, transparente et équilibrée, c'est-à-dire assortie d'une redevabilité de notoriété éthique et politique de référence et d'envergure républicaine. Le « juridisme » dont il s'agit s'exprime en lieu et place du droit constitutionnel qui s'assigne pour objet d'étude l'encadrement juridique des phénomènes politiques. C'est « ce qui revient à dire, en bonne logique, que l'activité politique relève de la règle juridique, et non plus, du bon plaisir ou de caprice »¹⁸⁰.

¹⁷⁹ *Id.*

¹⁸⁰ J. Gicquel, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Éditions Montchrestien, E.J.A., Paris, Dixième Édition, 1989, p. 3.

Par l'encadrement juridique des phénomènes politiques l'on entend l'apport du droit constitutionnel dans une gouvernance politique et économique exemplaire. Il s'agit de souligner le rôle du droit constitutionnel dans l'appareil politique.

Ubi societas ibi jus. Cette locution romaine signifie, « le droit est inhérent à l'organisation sociale depuis l'origine des sociétés humaines ». En d'autres mots, « il n'y a pas de société sans droit ». Nous retenons de la toute première maxime romaine dont tout « étudiant nouvellement inscrit à la faculté de droit apprend » en priorité qu'il y a nécessairement du droit ou de l'ordre juridique dès lors que les hommes se mettent et vivent ensemble. Le droit ou l'ordre juridique doit tenir tout citoyen à respect, car le droit se constitue en norme sociale visant à réguler et à réglementer l'ordre étatique. Cela dit, comme mode de régulation sociale, le droit, selon que l'on parle du droit privé, du droit public ou du droit constitutionnel, vise en l'encadrement des conduites humaines bien que le droit constitutionnel soit entièrement consacré à la juridicisation des phénomènes et ordre politiques, car il n'y a de politique que par et pour l'homme.

Le droit constitutionnel ainsi convoqué est, dans le cadre de cette étude, une instance qui consiste, comme l'a fort bien remarqué Gicquel, à organiser, dans le cadre de l'État, une coexistence pacifique du pouvoir et de la liberté. La raison d'être du droit constitutionnel dans la sphère politique de l'État se dessine avec urgence et nécessité dans la mesure où les gouvernants qui détiennent *le monopole de la contrainte* ont souvent tendance à en user ou abuser afin de se soustraire de la contrainte inhérente à l'État de droit. Ainsi, au moyen du droit, la *monarchie constitutionnelle* exerce sur eux sa contrainte et son pouvoir de légitimation. De ce fait, rappelons-le, la politique est une activité humaine qui ne saurait être laissée pour se déployer seule. D'ailleurs, le commun des mortels voit en la politique une entreprise dangereuse et une source de misère. Gicquel, pour reprendre Alfred de Musset et François Mauriac qui réduisent respectivement l'activité politique à une « source de misère » et « aux batailles de singes », écrit que,

Pour le commun des mortels, on le sait, la politique est repoussée avec une belle indignation. Activité peu ragoûtante, et pour tout dire sale, selon le tempérament poujadiste. Qui ne se souvient de l'invocation d'Alfred de Musset : la politique, voilà notre misère ! Ou de la réflexion de François Mauriac : la politique ? Est-ce qu'on s'intéresse aux batailles de singes ?¹⁸¹.

Or, la politique est tout excepté un danger et une source de misère. Pour cela, « tout ce qui est humain est politique, et tout ce qui est politique est humain ». La politique devient source

¹⁸¹ *Ibid.*, p. 4.

de misère et un danger pour l'homme et pour la société lorsqu'elle est vidée de son contenu substantiel ou, comme l'a si bien vu Lucien Ayissi, lorsqu'elle se sent frappée du sceau du *nihilisme politique* qui est entraîné et entretenu par la *rationalité prédatrice* qui corrompt les normes et principes publics de référence et les transmue en principes et normes de la mauvaise gouvernance politique.

Dès lors, la notion de droit en général et celle de droit constitutionnel en particulier doivent être d'urgence convoquées pour faire régner l'ordre dans la scène politique en vue de civiliser les « appétits particuliers » et les écarts des normes politiques qui sont quasi consubstantiels à toute activité politique quelle qu'elle soit. Ainsi, l'on comprend pourquoi le droit comme mode de régulation, de civilisation et de réglementation de liens inter-citoyens est « l'ensemble des règles de conduite humaine édictées et sanctionnées par l'État et destinées à faire régner dans les relations sociales l'autorité et la liberté ». Bien plus, dans son rapport à la gouvernance politique, le droit, qu'il soit privé, public ou constitutionnel contribue à redorer le blason d'une gouvernance déjà corrompue et tombée en faillite éthique et politique sous le coup de la crise de la gouvernamentalité ambiante.

Sans qu'il soit nécessaire d'insister outre mesure, le « droit constitutionnel a pour objet de réglementer l'activité politique, c'est-à-dire de la juridiciser »¹⁸². Il pose les règles du jeu politique et répartit les rôles entre les différents acteurs tout en jouant, au moyen de la constitution, le rôle d'arbitre entre les gouvernants et les gouvernés. Pour une gouvernance politique réussie, la politique doit être saisie et régie par le droit.

À cet égard, l'avènement du droit constitutionnel a été concomitant à celui de la liberté politique, de la bonne gouvernance et de la transparence dans la gestion des affaires de l'État. Ainsi, le droit nous révèle en toute franchise et objectivité son implication dans le passage de la mal-gouvernance à l'éthique de la gouvernance politique réussie. Le droit, à travers ses multiples démembrements, a permis et permet encore aujourd'hui l'harmonisation entre toutes les composantes étatiques : « le droit constitutionnel détermine les relations entre l'État et les citoyens, les gouvernants et les gouvernés ; le droit administratif, celles entre l'État et les administrés et le droit financier met aux prises l'État et les contribuables »¹⁸³. Ceci étant, par le truchement du droit l'on peut espérer et aspirer à un lendemain meilleur dans le domaine de la gouvernance politique.

¹⁸² *Ibid.*, p. 8.

¹⁸³ *Ibid.*, p. 12.

Il ressort de ce qui précède dans le cadre de ce chapitre que l'on peut espérer voire aspirer à une gouvernance politique transparente digne et exemplaire. Le passage de la mal-gouvernance à l'éthique de la gouvernance républicaine bonne et transparente est possible si et seulement si les citoyens, après la pédagogie citoyenne et l'éthique républicaine, se conforment au culte du républicanisme de Montesquieu qui se fonde sur le respect des lois ; à la contrainte du droit comme instance régulatrice des relations inter-citoyennes, et pensent la marche de l'État dans le sillage de Rousseau et Hegel, c'est-à-dire mettre les notions de la « volonté générale » et de la « volonté objective » au cœur de l'activité politique.

CHAPITRE VI

LE PARADIGME AYISSIEN COMME RÉPONSE THÉRAPEUTIQUE AU RAPPORT DÉLICTEUX DU CITOYEN À L'ÉTAT ET AU BIEN COMMUN

Étudier la corruption comme travestissement de l'idéal républicain revient en bonne place à dégager les conséquences néfastes que peut générer cette pratique antipatriotique sur l'État et ses institutions. Le propre de la corruption comme nous l'avons vu fort amèrement est de travestir les idéaux républicains et d'ériger concomitamment l'État et ses forces régaliennes et coercitives en un « rien éthique et politique ». Comme machine destructrice, la corruption dans son déploiement le plus néfaste s'entend comme ce fléau socio-politique dont la fin consiste à freiner la croissance économique d'un pays, nuire à l'État de droit et entraîner un « gaspillage de compétences et des précieuses ressources » de l'État. Alors, fragilisant ainsi les compétences de l'État et les structures de sûreté et de sécurité, en l'occurrence les services de police et de justice, la corruption peut avoir des effets cruellement négatifs sur les recettes publiques des États, car elle peut générer d'impacts politiquement dangereux sur la capacité sociopolitique de l'État en l'affaiblissant dans sa tâche de recouvrement et de réception des taxes et des impôts. Or, la fiscalité est l'un des principaux et fondamentaux moyens stratégiques d'un État qui visent à mobiliser et à renforcer les ressources nationales. Ainsi, la corruption comme pratique dont les effets visent à transformer l'État de droit en un *nihilisme politique*, freine les normes et principes démocratiques sur lesquels se fonde l'État de droit comme l'a honorablement témoigné Rousseau dans son projet politique dénommé à juste titre *Du contrat social*. Autrement dit, la corruption de l'État ou celle de ses institutions prive les citoyens de la liberté, la légalité, l'égalité et la paix qui constituent les bases fondamentales de la démocratie. La corruption est donc une pratique contre l'État et la personne humaine, car sa pratique nie les droits de l'homme et ceux du citoyen.

Comme pratique vicieuse et pernicieuse, la « gouvernance permissive » vide l'État de ses substances politiques, économiques et socioculturelles et nie le droit, car elle se pratique « dans l'ailleurs du juridique et du légal » comme l'affirme l'auteur de *Corruption et gouvernance*. Pour ce faire, nous avons en vue d'enquêter sur les conséquences de la gouvernance permissive sur l'État et ses différentes composantes locomotives telles la politique, l'économie, la gouvernance, et pour tout dire, la société dans sa globalité ou sa considération holistique.

VI.1. Les repères théorétiques du paradigme ayissien de la gouvernance politique et socio-économique : les notions de pauvreté et de corruption

De par l'analyse théorique qu'il fait du phénomène de la corruption, Lucien Ayissi se préoccupe davantage du devenir des États corrompus. Il décrit comment la corruption politique entraîne les citoyens dans l'extrême pauvreté et problématise les rapports qu'ils entretiennent avec l'État et le bien commun en termes d'échec éthique et politique. C'est visiblement en réponse à des tels rapports qu'Ayissi ait théorisé le lien entre la corruption et la pauvreté. Car, estime-t-il, après avoir vidé l'État de ce qui lui confère un contenu politique, la corruption appauvrit inhumainement la population tout en déshumanisant les gouvernés et en décitoyennisant la masse. Puisque justement,

Lorsque les citoyens interviennent dans les institutions de l'État, non pas suivant le souci des autres et le sens de l'État, mais en fonction de pression tyrannique de leurs appétits, ils donnent inévitablement libre cours à la corruption, appauvrissent nécessairement l'État et contribuent, par conséquent, à la paupérisation du plus grand nombre de personnes¹⁸⁴.

L'auteur pense que la « médiocrité politique de la gouvernance économique » appauvrit l'État et déshumanise d'autres citoyens en position de victimes, car une telle politique incarne la « permissivité politique et la contre-productivité éthique » qu'il décrie tant. Les modalités théorétiques qui visent à pallier la débilité politique et le déficit éthique qui caractérisent la gouvernance corrompue des États contemporains d'Afrique subsaharienne francophone passent nécessairement par ce que l'auteur de *Corruption et pauvreté* appelle la « pédagogie citoyenne » qui tient également lieu d'une pédagogie éthique et politique. Par « pédagogie politique » nous entendons la tendance éthique et cognitive qui consiste à introduire en toute urgence les notions d'éthique, d'humanisme et de morale dans l'appareil politique à l'effet de conférer à la politique un contenu éthique, moral et humain. La pédagogie politique dont il urge à prédire l'avènement en Afrique subsaharienne francophone se donne pour mission la domestication des notions de respect du bien commun et de la dignité humaine dans la scène politique.

Il convient de préciser que la pratique corruptrice vide l'État de sa substance éthique et politique. La pauvreté qui est l'une de ses conséquences est la marque de sous-développement politique et économique dans un État. La corruption engendre et fonde la pauvreté sous toutes ses facettes. Étant causée par la pauvreté morale des élites gouvernantes, la corruption cause elle aussi à son tour la pauvreté matérielle. Autrement dit, la gouvernance politique corrompue

¹⁸⁴ L. Ayissi, *Corruption et pauvreté*, p. 149.

a pour dynamique causale « l'indigence d'esprit » et pour conséquence finale la pauvreté matérielle. Or, Ayissi estime que « la politique la meilleure est celle qui considère la pauvreté et la corruption comme faisant partie des principaux ennemis publics à vaincre absolument. La pauvreté à combattre, rappelons-le, n'est pas seulement celle qui est relative au « cri du ventre » »¹⁸⁵

Les jeux d'interdépendance entre la pauvreté et la corruption au niveau de leur déploiement aliènent à la fois l'humanité des individus, l'idéal de l'économie et la politique des États victimistes. On peut par ailleurs parler d'interdépendance réactive de pauvreté et de corruption en ce sens que la dynamique fonctionnelle de l'une enclenche et amplifie celle de l'autre et vice versa. Lesquels jeux se fondent sur la qualité des rationalités qui habitent les décideurs du pouvoir politique et les citoyens agents des services de l'État. Mais en réalité tout part de la *rationalité prédatrice* qui conditionne la dynamique du rapport délictueux que les citoyens entretiennent avec l'État et le bien commun. L'on peut encore l'appeler « rationalité de la discorde intercitoyenne », la *rationalité prédatrice* est le véritable principe de la pauvreté dans un État corrompu. Car en réalité,

*La pauvreté constitue en soi la corruption de l'humanité. La pauvreté matérielle et morale aliène l'humanité et la citoyenneté des personnes. La pression corruptrice que les impératifs historiques exercent sur la psychologie du pauvre explique pourquoi ce dernier ne parvient pas à faire partie du monde authentiquement humain*¹⁸⁶.

Une telle déclaration fait de la pauvreté matérielle et morale la cause première de la corruption. Ainsi, si la pauvreté matérielle et morale est la cause déterminante de la corruption sociale et politique, la corruption est celle du sous-développement sous toutes ses facettes. Dès lors l'on s'interroge sur le rapport de la corruption au sous-développement politique et socio-économique. Quelle est la nature dudit rapport, conflictuelle ou accommodante ?

VI.2. La théorie ayissienne du développement : la dialectique de *corruption et pauvreté*

Il s'agit d'établir une dynamique éthique et logique qui renseigne sur le fait que le propre de la corruption est le sous-développement politique et socio-économique. Cela dit, un État corrompu est celui qui est pauvre et donc sous-développé. Ayissi pense que « l'esthétique de la corruption » est aussi celle de la pauvreté et d'office de Sous-développement politique et économique. L'on comprend qu'une gouvernance politique corrompue est celle qui est en

¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 150.

¹⁸⁶ *Ibid.*, p. 147.

carence manifeste de ce avec quoi répondre à l'attente des citoyens sujets à la précarité matérielle.

Lorsqu'un État est politiquement et économiquement corrompu, la pauvreté et le sous-développement y deviennent légion et par conséquent une nécessité vitale. Un État mal gouverné, c'est-à-dire dirigé par une élite politique et gouvernante corrompue est celui qui est nécessairement pauvre ; or, un État pauvre ne saurait se développer. Il est tout simplement voué à l'échec en termes d'émergence et d'émancipation, car il répond aux principes et pressions qui lui sont exercés par le *nihilisme politique* qui est le produit final de la *rationalité prédatrice*.

La priorité en politique et en philosophie du développement n'est pas de développer mais de se développer, car on ne développe pas, on se développe. Ainsi, la médiocrité éthique et politique conditionne le sous-développement tandis que l'excellence politique amorce l'émergence, l'émancipation et donc le développement. Or en Afrique subsaharienne francophone, estime Lucien Ayissi,

Ceux qui ont le sentiment d'avoir été réduits à la pauvreté par un État injuste et irrationnellement gouverné, soumettent alors ses institutions au principe de vénalité. À l'injustice dont l'État est, d'après eux, le répartiteur politique et économique, ils répondent également par celle qui consiste à pratiquer la concussion et à destiner le trésor public au contentement de leurs appétits égoïstes¹⁸⁷.

Une telle méthode politique et administrative consiste tout simplement à faire « le deuil de l'État de droit et de la démocratie ».

Pour sortir du sous-développement l'Afrique subsaharienne francophone se doit de soigner ses problèmes de corruption et de pauvreté qui constituent une priorité urgente pour son émergence sociale et politique tant attendue par tous. Le traitement de ces fléaux nécessite de sacrifice éthique et politique fort qui consisterait à réprimer tout cas de corruption et de prédation socio-politico-économique au moyen de l'éthique républicaine. Les interpellations citoyennes ainsi formulées doivent porter des fruits éthiques et politiques escomptés jusque dans l'appareil étatique où se trouve le foyer des multiples dysfonctionnements politiques et économiques entretenus dans la politique et l'administration par l'élite gouvernante qui brille par sa « tendance à la prédation ou à l'appropriation de la fortune publique ».

Bien plus, sachant qu'un État corrompu est un État nécessairement pauvre, le niveau de sous-développement d'un État dépend du degré de la corruption qui s'y pratique et s'y

¹⁸⁷ *Ibid.*, p. 149.

développe au quotidien. Vu sous cet angle, on doit l'inflation de la pauvreté des pays d'Afrique subsaharienne francophone à l'endémicité de la corruption qui prend en otage l'idéal et la dialectique de Bien et de bien commun. Dès lors, « la nature du rapport de la politique à la corruption et à la pauvreté » tue ou dévie la logique du bien commun, car par la corruption et la pauvreté l'État est harcelé et pillé à mort par des dirigeants qui jouent avec la richesse de l'État qu'est le brin commun en faisant preuve, comme l'affirme Ayissi, d'une évidente pauvreté morale. De cette révélation l'on retient que,

La politique est légitime ou illégitime selon qu'elle vise ou se détourne de sa finalité essentielle qui est le bien commun. La politique ne rapporte donc à la corruption que quand elle est déficitaire par rapport à l' « éthique de la chose publique » ou, ce qui revient au même, quand les dirigeants se rapportent à la richesse de l'État en faisant preuve d'une évidente pauvreté morale¹⁸⁸.

Vu la complexité évidente qui rythme la dynamique du « double rapport de la politique à la corruption et à la pauvreté » l'on s'interroge sur la survie de l'État et sur sa capacité et pertinence sociales et politiques à s'acquitter, à la lettre, de ses fonctions civilisatrices, régaliennes et coercitives. Ainsi, quels mécanismes éthiques et politiques faut-il entreprendre et déployer pour sauver l'État des pressions indignes que la corruption et la pauvreté exercent sur lui au quotidien ? Question fort interpellante. Mais pour y répondre nous scrutons quelque peu les diverses propositions éthiques et politiques d'Ayissi faites à ce sujet.

VI.3. Les propositions issues du paradigme ayissien de la gouvernance politique pour une Afrique en devenir éthique et politique sans corruption

Étant profondément préoccupé par le « cynisme de la corruption » dans l'appareil politique, économique et administratif, l'auteur de *Corruption et pauvreté*, à la suite de la pédagogie citoyenne ci-dessus déclinée, a proposé des mesures palliatives vis-à-vis de la corruption, de la pauvreté et de la mauvaise gouvernance. Autrement dit, Ayissi propose à la suite de Daniel Kaufmann quatre solutions qui viseraient à sortir la société politique africaine des maux qui la gangrènent. La déclinaison des solutions proposées par notre auteur est de quatre plans. Elle est à la fois d'ordre préventif, politique, économique et répressif. En d'autres termes, Ayissi Lucien, après la déclinaison éthique et politique de sa pédagogie pratico-citoyenne, propose quatre autres solutions thérapeutiques à savoir : « les stratégies préventives, les stratégies politiques, les stratégies économiques et les stratégies répressives ». Lesquelles stratégies posent *illico presto* les jalons d'une atmosphère éthique et politique humainement acceptable dans l'environnement de la gouvernance politique pour une république digne et

¹⁸⁸ *Ibid.*, p. 101.

équitable. Ci-dessous nous nous permettrons de décliner ses quatre mesures palliatives ainsi proposées.

VI.3.1. Les thérapies préventives ayissiennes vis-à-vis de la corruption et de la pauvreté

Nous verrons dans cette rubrique des mesures visant à prévenir d'éventuels praticiens de la corruption dans le traitement des services publics. Des telles stratégies visent à mettre sur pied des institutions nationales dont le rôle primordial est de surveiller des cas de corruption. Et pour échapper au « prétexte de Moana » tel analysé dans l'un des chapitres précédents, Ayissi estime que ce n'est qu'en revalorisant les salaires des « gagne-petit » qu'on réussirait à prévenir la pratique de la corruption dans le traitement des services publics. Ainsi, Ayissi écrit : « Les stratégies préventives : elles consistent en l'établissement d'organes nationaux de surveillance de la corruption. La prévention de la corruption publique passe également par la revalorisation des salaires du secteur public »¹⁸⁹. Comme tel, nous sommes en droit d'affirmer que les « stratégies préventives » ayissiennes passent par la promotion, l'augmentation et la revalorisation des salaires des « gagne-petit ». Quid de mesures politiques ?

VI.3.2. Les thérapies politiques ayissiennes contre le cynisme de la corruption

Ici il est question que les gouvernants revoient leurs rapports à l'État et au bien commun tout en promouvant « l'éthique de la chose publique » à travers la culture de l'éthique républicaine. Autrement dit, il est question de conférer un sens éthique et moral à la manière avec laquelle l'élite gouvernante gère les affaires de l'État. Les stratégies politiques telles proposées par Lucien Ayissi consistent en le fait que les gestionnaires du pouvoir politique et ceux du pouvoir discrétionnaire aient un sens d'éthique et d'humanisme politique dans l'idéologie politico-administrative dont ils sont le gouvernail. Parlant ainsi des « stratégies politiques » Ayissi pense « qu'elles consistent, pour les dirigeants, à être des modèles de rectitude morale dans la gestion des affaires publiques. Elles consistent également en réformes politiques destinées à promouvoir la démocratie »¹⁹⁰. Qu'en est-il du secteur de l'économie ?

VI.3.3. Les mesures économiques issues du paradigme ayissien

Pour ce qui est des solutions économiques Ayissi pense quelque peu aux politiques de défiscalisation. Pour sauver le secteur de l'économie du danger de la corruption, pense-t-il, il faut commencer par résoudre les problèmes relatifs aux taxes douanières et réduire l'inflation après avoir libéralisé l'économie au détriment de l'étatisme. Ainsi, sauver l'économie du

¹⁸⁹ *Ibid.*, p. 117.

¹⁹⁰ *Id.*

cynisme de la corruption et de l'endémicité de la mal-gouvernance c'est promouvoir l'autonomie économique. Voilà donc pourquoi l'auteur de *Corruption et pauvreté* estime que : « Les stratégies économiques : elles consistent en réformes économiques relatives à l'abaissement des droits de douane, à la réduction de l'inflation, à l'accélération des privatisations et à la libéralisation de l'économie pour combattre les collusions »¹⁹¹. Au-delà des stratégies palliatives ci-devant esquissées, Ayissi opte pour des « stratégies répressives ».

VI.3.4. Les solutions répressives ayissiennes

Comme son nom l'indique, la solution répressive vise à réprimer la corruption sociopolitique et ses acteurs rusés. Pour le cas du Cameroun la CONAC¹⁹² peut être citée en exemple. Elle en est un exemple éclairant, car les solutions répressives que propose l'éthicien de la gouvernance politique en question consistent en la création des institutions nationales anti-corruption capables de formuler des lourdes mises en garde contre les usagers corrupteurs et les agents des services publics corrompus. Il s'agit, comme l'affirme le théoricien de la pédagogie citoyenne, de créer sur toute l'étendue du territoire national des institutions dont le rôle primordial ou la mission principale est de « protéger la déontologie de la Fonction publique ». Pour ce qui est des « stratégies répressives » Ayissi écrit :

*Les stratégies répressives : elles consistent en la criminalisation de la corruption publique et en l'amélioration de l'application de la législation anti-corruption pour une meilleure efficacité des institutions chargées de protéger la déontologie de la Fonction publique*¹⁹³.

Nous avons dans le cadre de ce chapitre marqué un temps d'arrêt sur la « nature de la politique dans son double rapport à la corruption et à la pauvreté » dans un État. On a vu en quoi « la corruption est un amplificateur efficace de la pauvreté et un accélérateur de la déliquescence de l'État »¹⁹⁴. Comme tel, nous nous sommes fixés comme objectif dans ce chapitre d'étudier de façon superficielle la notion de politique dans son double rapport délictueux à la corruption et à la pauvreté comme travestissement de l'idéal républicain en nous basant de façon non exhaustive sur la nature néfaste de la corruption et de la pauvreté qui berne l'État de droit et vide son contenu politique et économique. Pour y parvenir nous nous sommes attelés sur les conséquences néfastes que peut générer la pratique de la corruption enclenchée le plus souvent par la pauvreté sur les plans économique, politique et sur l'incidence délétère

¹⁹¹ *Id.*

¹⁹² « Commission Nationale anti-Corruption » du Cameroun. C'est un organisme public qui a été créé par décret présidentiel le 11 mars 2006 et ayant pour fonction de penser « la Stratégie Nationale de Lutte contre Corruption ».

¹⁹³ L. Ayissi, *op.cit.*, p. 117.

¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 109.

qu'elle répercute au niveau de la gouvernance. Il ressort en dernière analyse que la « gouvernance politique permissive » détruit l'État de droit en y introduisant et instituant le *nihilisme politique*, elle sape le système économique en fraudant le recouvrement de taxes et des impôts. La corruption et la pauvreté constituent enfin de compte une hypothèque pour les droits fondamentaux des humains et du citoyen en supprimant de façon systématique tous les droits individuels et collectifs par l'arbitraire et l'abus de pouvoir.

Conclusion partielle

De façon très brève, la deuxième partie de notre travail traitait des tentatives des solutions visant à l'éradication du phénomène de la corruption, de la pauvreté et celui de la « gouvernance politique permissive ». Il s'est agi de construire une éthique de gouvernance politique au service de l'homme et du développement durable, équitable et exemplaire. Et pour y parvenir nous nous sommes appuyés sur les travaux de Lucien Ayissi, plus précisément sur sa pédagogie citoyenne comme étant une sorte d'éducation qui vise à inculquer le sens de l'humain, les idéaux républicains, les conduites éthiques et politiques dignes et responsables, et le respect de la « chose publique » aux citoyens. Il pense justement que,

Le pédagogue pratique doit promouvoir le sens de l'humain, en inculquant aux enfants et aux adultes que tricher plus ou moins habilement pour accumuler des richesses ou accéder à la jouissance des avantages qu'on ne mérite pas, n'est pas digne de l'homme ; et que si l'avoir est nécessaire à la protection de la dignité humaine, celle-ci ne doit, en aucun cas, être compromise pour son acquisition¹⁹⁵.

Après la pédagogie citoyenne et l'éthique républicaine au moyen de laquelle elle opère d'effets escomptés dans le mécanisme et le processus de l'éradication du mal, nos analyses ont aussi scruté à bon droit heuristique le républicanisme de Montesquieu qui est une sorte de l'éthique républicaine dont l'auteur de *De l'esprit des lois* considère comme étant l'épine dorsale d'une république intègre.

En conclusion, à la corruption dans toute sa laideur politique, économique et socioculturelle nous avons opposé, à la suite de l'auteur de *Corruption et gouvernance*, la notion de la pédagogie citoyenne comme instance normative, éthique et morale résumant en son sein toute sorte de personnalités morales à savoir le républicanisme et l'éthique républicaine, la morale et l'éthique politique voire le juridisme politique. Nous avons conclu ladite partie en nous appuyant sur les quatre mesures thérapeutiques issues du paradigme éthique et politique de la gouvernance ayissienne à savoir « les stratégies préventives, les stratégies politiques, les stratégies économiques et les stratégies répressives ».

Ainsi, la dernière partie de ce travail consistera à juger la portée, la pertinence sociopolitique ainsi que les limites du paradigme ayissien de la gouvernance politique d'un État. Il s'agit d'établir une esquisse évaluative de la pensée d'Ayissi afin de donner des conduites éthiques et politiques à tenir à l'effet de sortir l'Afrique subsaharienne francophone de sa déliquescence politique et économique.

¹⁹⁵ *Ibid.*, p. 57.

TROISIÈME PARTIE

**LE PARADIGME AYISSIEN DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET LES DÉFIS
ACTUELS**

Introduction partielle

Ex abrupto, l'Afrique doit émerger. Mais au prix de quel sacrifice social et politique émergerait-elle ? *Error communis facit jus*, cette locution latine qui signifie « l'erreur commune crée le droit » permettrait au continent noir en général de repenser son modèle civilisationnel à partir de son erreur politique commune qui le fait plonger cruellement dans l'abîme et le chaos de la corruption et de la mal-gouvernance. Pour ce faire, l'Afrique francophone subsaharienne dans sa spécificité politique entachée de fraude, de prévarication, de corruption et de mal-gouvernance, doit apprendre à dire d'un ton unanime et consensuel : *vade retro Satana. Vade retro corruptio*. Va-t'en Satan. Va-t'en corruption. L'Afrique doit comprendre que *fraus omnia corrumpit*, qui veut dire « la fraude corrompt tout ».

Rappelons que l'idée d'une paisible refondation de la citoyenneté en Afrique subsaharienne francophone présuppose sa renaissance politique, économique et militaire. Autrement, l'Afrique, continent aux fabuleuses richesses minières et humaines, s'est plongée dans un *statu quo* de délabrement politique et économique à cause de l'extranéité de sa politique, de l'exogénéité de son économie et de son extériorité militaire sans oublier à cet effet l'égoïsme de l'élite politique locale et le tribalisme comme d'incontournables ascenseurs politiques. Cela dit, quelle stratégie adoptera-t-on pour impulser la renaissance, l'émergence voire le développement de l'Afrique subsaharienne francophone ? En d'autres termes, comment procédera-t-on à la mise sur pied d'un cadre d'éducation éthique à la citoyenneté et à la conscience politique et patriotique pour une Afrique exemplaire et souveraine ? En un mot, de quelle mentalité de développement doit-on doter l'Afrique pour son redécollage politique et historico-culturel ?

CHAPITRE VII

LA PLUS-VALUE SOCIOPOLITIQUE ET LES DIFFICULTÉS D'OPÉRATIONNALISATION DE LA PENSÉE D'AYISSI

Les grands axes théorétiques du paradigme ayissien de la gouvernance politique sont d'un grand apport éthique et politique dans les sociétés étatiques d'Afrique subsaharienne francophone. La contribution cognitive d'Ayissi dans l'analyse qu'il fait de la corruption vise à redorer le blason éthique d'une société déjà annihilée par la pression de la corruption entretenue en son sein par des « prédateurs sociaux ». La plus-value cognitivo-éthique et la pertinence sociopolitique de sa vision de la gouvernance politique résident en ceci qu'elles visent à éduquer les citoyens dans leurs rapports à l'État et au bien commun. Cela étant dit, nous tenterons d'établir ci-dessous la contribution d'Ayissi dans la reconstruction des sociétés politiques dans le monde en général et celles d'Afrique contemporaine d'obédience subsaharienne francophone en particulier.

VII.1. La vision paradigmatique de la gouvernance politique ayissienne comme guide de refondation d'une société politique nouvelle

En éthicien de la gouvernance politique et en éclairateur social averti, Ayissi a pu, à travers ses analyses théoriques d'un fait social et politique comme celui de la corruption, conférer des repères comportementaux dignes et exemplaires aux gestionnaires du pouvoir politique et instruire les peuples du monde en général et ceux de l'Afrique subsaharienne francophone en particulier à des conduites sociales et politiques plus citoyennes et plus responsables. De ce fait, le projet de l'auteur de *Corruption et gouvernance* est de reconstruire une société politique déjà subtilisée et pillée à l'effet de redéfinir les mécanismes du rapport délictueux voire défectueux que les citoyens entretiennent avec l'État. On voit dans le chef-d'œuvre d'Ayissi un culte d'efforts de décryptage et d'analyse dignement assimilé en vue d'avoir une société politique et économique plus humaine, plus commode et plus prospère. Il lutte pour l'avènement d'un monde nouveau fondé sur le respect de bien commun, le respect de droit de l'homme et sur la transparence et la redevabilité dans la gestion des affaires publiques.

Ainsi, s'ils sont bien compris et pris en compte par qui de droit, les grands axes théorétiques du paradigme ayissien des États corrompus constituent un guide pour l'Afrique subsaharienne francophone en tant qu'aire géographico-politique sujette à la corruption et à la mal-gouvernance politique et économique endémiques. Ils constituent à la fois une thérapie d'ordre

politique aux maux qui gangrèment l'environnement des humains harcelés par la pression des corrupteurs et des corrompus et une stratégie bien réfléchie jouant le rôle de sensibilisation de la masse populaire en général et des gestionnaires du pouvoir politique et du pouvoir discrétionnaire au premier chef. Autrement dit, « l'ayissisme » est une doctrine sociale et politique qui se donne pour mission d'interroger les normes éthiques et les mécanismes politiques de la gouvernance sociopolitique en vigueur, d'humaniser les gestionnaires des fortunes publiques diverses, d'éduquer les citoyens à la culture du respect de la chose publique et des droits de l'homme tout en situant la masse populaire sur le danger de la corruption politique qu'elle court dans l'impossibilité de s'y soustraire. Le « paradigme ayissiste » de la gouvernance politique indique par exemple que :

L'État dans lequel les affaires publiques sont définies par une oligarchie des corrompus, le droit n'existe pas dans sa pratique politique. On le suspend dans la gestion des affaires de la cité pour que règnent le faux et l'injustice. Un État corrompu est l'expression politique du vouloir des truands. C'est le règne de l'impunité, l'incarnation politique de l'illégalité et de l'immoralité. C'est pour cela que sa politique est largement dominée par la criminalisation de l'économie¹⁹⁶.

Une telle mise au point constitue une stratégie d'informer les citoyens sur les conduites éthiques à tenir dans un État corrompu. On peut dire dans ce sens que « la phénoménologie de la corruption » telle théorisée et analysée par Lucien Ayissi revêt un intérêt sociopolitique, car elle vise à informer les citoyens de ce que la corruption peut entretenir dans un État de droit. Au-delà de l'intérêt social et politique qu'elle revêt, la pédagogie citoyenne ayissienne comme méthode et principe qui visent à civiliser l'environnement des affaires publiques et à refaire les comportements des gestionnaires du pouvoir politique, humanise le rapport du citoyen à l'État et au bien commun. La pédagogie citoyenne, par le biais et le concours du « pédagogue pratique », confère un contenu éthique et politique d'envergure à l'atmosphère corruptrice qui fait carrière dans l'appareil politique et économique des États victimes. Ci-dessous nous tenterons d'esquisser l'apport sociopolitique de la pédagogie citoyenne ayissienne.

VII.2. L'influence sociopolitique et économique de la pédagogie citoyenne ayissienne

Le pédagogue de la citoyenneté impacte positivement sa société en disciplinant les écarts comportementaux et autres errements éthiques et politiques qui caractérisent les détenteurs du pouvoir politique et ceux du pouvoir discrétionnaire. Le pédagogue pratique ayissien sensibilise la masse populaire à la culture du vivre-ensemble harmonieux et à celle de la cohésion sociale.

¹⁹⁶ L. Ayissi, *Corruption et gouvernance*, p. 39.

Il veille sur la répartition équitable des deniers publics, il définit l'éthique et les conduites citoyennes à tenir dans un État de droit.

Comme son nom l'indique, la pédagogie citoyenne ayissienne revêt un intérêt pédagogique et joue un rôle civilisateur et civilisant. Elle est une dynamique éthique et civilisatrice qui interroge à bon droit les conduites malveillantes et les comportements subtilisateurs déviants de certains décideurs des services publics, car « elle consiste en une régulation destinée à civiliser les préférences des individus »¹⁹⁷ délinquants vis-à-vis de la chose publique.

Bien plus, le pédagogue pratique tel décrit dans le paradigme ayissien de la corruption dans son rapport à la gouvernance, propose des conduites politiques pour un avenir économique plus prospère dans un monde épanoui. Il définit par exemple les rouages de fonctionnement politique des gouvernants vis-à-vis des gouvernés ; il veille sur le respect des lois républicaines et élabore les normes devant régir la dynamique démocratique et l'ordre juridique en vigueur. La pédagogie citoyenne ayissienne marque ainsi le début de la construction d'un monde éthiquement policé, d'un environnement politique moralement régi par de l'humanisme politique. Elle est l'un des principes fondateurs du « volontarisme politique ».

Toutefois, en dépit de son apport social, politique et économique fort important dans le processus de l'éthicisation, de moralisation et de l'humanisation de l'appareil politique, le paradigme ayissien comme réponse thérapeutique au rapport délictueux du citoyen à l'État et au bien commun regorge quelques écueils qui rendent impossible son opérationnalisation. D'où les difficultés pratiques d'opérationnalisation de la pensée d'Ayissi et plus précisément de sa pédagogie citoyenne. Dans les lignes qui suivent nous déclinons quelques difficultés rencontrées. Les écueils qu'éprouve la pédagogie citoyenne.

VII.3. Les difficultés pratiques d'opérationnalisation de la pensée d'Ayissi et quelques incongruités d'ordre méthodologique et analytiques

De la pensée de l'auteur de *Corruption et gouvernance* nous retenons deux grands écueils : quelques contradictions analytiques et le défaut d'opérationnalisation de la pédagogie citoyenne.

¹⁹⁷ L. Ayissi, *Corruption et pauvreté*, p. 130.

VII.3.1. Difficultés analytiques

Ayissi décrit la corruption comme un phénomène social et politique sans principe. Il déclare *Mordicus* : « la corruption n'a même pas de principe »¹⁹⁸. À l'en croire, la corruption ne serait pas un fait social. Or il a lui-même esquissé en bonne et due forme les principes fondateurs du phénomène de la corruption dont il a consacré toute une partie qu'il l'a beau intitulée : « la phénoménologie de la corruption ».

Nous voyons quelque peu une contradiction dans les termes quant à l'analyse qu'il fait à propos des principes vis-à-vis de la corruption telle qu'elle se pratique au quotidien. Bien qu'il ait su déclarer que la « corruption est une pratique ambiguë », Ayissi aurait oublié que le phénomène de la corruption se fonde sur des principes rigoureux non négociables et difficilement repérables. Voilà pourquoi l'auteur de *Corruption et gouvernance* écrit au sujet de la corruption comme étant un phénomène sans principe:

*Cette ambiguïté traduit le défaut d'universalité, non du fait, mais du principe de la corruption : dans son fait, la corruption se pratique dans le temps et dans l'espace. Mais elle est en principe condamnée par tous. La corruption n'a même pas de principe. Elle n'est déductible d'aucun principe. Elle ne se tire d'aucune exigence rationnelle, civile ou morale, car elle contredit tout principe. C'est pourquoi elle est l'ailleurs de la raison, du droit et de la morale*¹⁹⁹.

Nous comprenons avec lui que la corruption est dépourvue de toute logique de principes. Ainsi, Ayissi estime que le défaut d'universalité de la pratique de la corruption fait d'elle un phénomène sans principe puisque justement, « un principe qui n'est pas universel, dit-il, risque d'être tout simplement l'expression de la volonté particulière d'un prince ou d'un groupe de princes, dont l'objectif est de protéger les avantages dont ils jouissent au sein de leur principauté »²⁰⁰.

Dire qu'un phénomène social et politique comme la corruption n'ait pas de principe ce serait se méprendre sur son mode de déploiement et son mécanisme de propension dans l'appareil sociopolitique. Sinon, la corruption en elle-même est un agrégat des incompréhensibles principes ombrageux qui visent à aliéner l'ordre public. Bien que « le fait que la corruption contredise tous les principes rationnels, juridiques et moraux »²⁰¹, elle ne peut ne pas avoir de principes au sens ayissien.

¹⁹⁸ L. Ayissi, *Corruption et gouvernance*, p. 11.

¹⁹⁹ *Id.*

²⁰⁰ *Ibid.*, p. 12.

²⁰¹ *Id.*

L'autre objection que l'on pourrait faire à Lucien Ayissi est ce paradoxe entaché d'une flagrante contradiction dans les termes dont il est l'auteur. En effet, l'auteur de *Corruption et gouvernance* déclare *Mordicus* que « la corruption est pratiquée par tous dans le temps et dans l'espace ». À travers ce quantificateur logique universel « tous » Ayissi entend universaliser la pratique du phénomène de la corruption par tous les citoyens sans aucune exception. Or, à l'en croire il existe des âmes citoyennes incorruptibles, car dit-il, la corruption n'est pas une fatalité, mais une « pratique sociale ambiguë ». Il s'agit là manifestement d'une pure contradiction. Il serait incongru de dire que « la corruption est pratiquée par tous » d'une part et d'autre part qu'il existe des incorruptibles. Ainsi, quid de l'athéisme de l'auteur ?

VII.3.2. Le positionnement quasi athéiste d'Ayissi

Nourri de l'empirisme humien, Lucien Ayissi n'accorde pas assez de crédit à la notion de Dieu. Dans sa démarche d'administrer des solutions « thérapeutico-palliatives » au phénomène de la corruption celui-ci qualifie « la crainte de la colère de Dieu » des solutions impropres dont il importe de formuler urgemment le procès. Or déjà dès la préface Mono Ndjana affirme : « On pourrait peut-être objecter à M. Ayissi que l'hypothèse du Dieu absent est un luxe qui ne s'impose guère si tant est qu'on fait de l'éradication de la corruption l'objectif primordial »²⁰². Le préfacier craint quelque peu le positionnement anti-religieux d'Ayissi. Qu'en est-il de la pédagogie citoyenne ?

VII.3.3. La pédagogie citoyenne ayissienne comme paradigme éthique et politique condamné à l'incapacité pratique

L'autre écueil au paradigme ayissien est à trouver dans le défaut d'opérationnalisation de la fameuse « pédagogie citoyenne ». Condamnée à l'incapacité pratique, la pédagogie citoyenne ayissienne ne saurait conférer à l'homme d'audibles et visibles effets attendus ou escomptés. Le défaut d'efficacité du pédagogue citoyen réside dans le fait qu'il ne soit capable de concrétiser ce qu'il avance dans le concept. Le pédagogue pratique dont Ayissi harangue et prédit l'avènement n'existe que de l'ordre théorico-théorique et donc discursif, car il n'y a pas une école où prendre « un cours de pédagogie citoyenne ». Une telle école n'est et n'existe que dans le concept. Ainsi, la dynamique du pédagogue citoyen dont Ayissi propose comme thérapie vis-à-vis du phénomène de la corruption sociopolitique souffre d'un défaut de pratique et de pragmatisme. Mais que faut-il donc proposer si la pédagogie citoyenne s'avère inopérante ?

²⁰² H. Mono Ndjana, Préface de *Corruption et gouvernance*, p. 9.

Plutôt que de pédagogie pratique, les États d'Afrique subsaharienne francophone se doivent d'avoir à leurs têtes des « dictateurs éclairés » à défaut des démocraties version occidentale. Par dictateur éclairé nous entendons celui dont le souci politique est de mettre de rigueur et de l'ordre par de châtement rationnel, prudent et donc délibéré ou réfléchi. Il faut des dictateurs qui châtient pour une Afrique épanouie.

L'on pourrait également reprocher à notre auteur sa dynamique analytique qui vise à généraliser la pratique de la corruption dans le temps et dans l'espace, car Ayissi estime que la « corruption est pratiquée par tous dans le temps et dans l'espace ». C'est ce qui n'est pas véritablement le cas, car il existe des citoyens au cœur républicain qui se montrent hostiles à la pratique de la corruption dans l'espace public.

Parvenu au terme de ce chapitre, nous retenons que le paradigme ayissien de la gouvernance politique énonce des idées maîtresses qui aident à sauver l'humanité politique du danger de la corruption dans la société. Nonobstant son inopérationalité, le paradigme théorique ayissien a d'impacts salutaires sur la vie des gestionnaires du pouvoir politique et autres agents des services publics. Ainsi, il faut relever deux grands défis.

CHAPITRE VIII

MENTALITÉ ET CITOYENNETÉ

Comme il a été précédemment relevé, l'Afrique fait face à un double défaut. Un défaut d'ordre mental et un autre de l'ordre de la citoyenneté, c'est-à-dire celui qui incombe à la qualité des rapports intercitoyens et ceux des citoyens à l'État et au bien commun. L'état de déliquescence politique et économique de l'Afrique subsaharienne francophone est ainsi imputable à la qualité des mentalités des Africains. Il s'agit de la conflictualité et du défaut éthique et politique du rapport qui existe entre les citoyens eux-mêmes, d'une part et entre les gouvernés et les gouvernants, d'autre part. Un tel rapport crée un climat de frustration parmi les citoyens et une fissuration sociétale voire sociologique au sein de l'État. Mais, étant donné que l'avenir d'une politique quelle qu'elle soit dépend nécessairement du modèle civilisationnel, de la qualité de la mentalité et du rapport des citoyens au bien commun, il est du devoir éthique et politique des Africains de retisser leurs rapports à la « chose publique », de remodeler leur modèle civilisationnel commun à tous et de reconfigurer leur capacité neuronale et la teneur réflexive avec lesquelles ils manient les notions de l'État, du bien commun et celle de la qualité des rapports intercitoyens. C'est ce qui revient à une démodulation-remodulation complète et systématique de la mentalité politique propre à l'Afrique subsaharienne francophone.

Ainsi, la responsabilité politique des Africains dans ladite affaire est lourde et sacrée, car il leur revient en réalité de se pencher sur la question en termes d'indispensabilité voire de nécessité de se soustraire du joug de la réification et de l'inhumanisation de l'Afrique par l'Occident impérialiste. Il revient aux Africains de relever deux grands défis à l'effet de pallier les maux et écueils qui font ombrage aux politiques de la renaissance sociale et culturelle de l'Afrique dans sa considération holistique. Pour y parvenir il faut d'urgence relever deux grands défis à savoir : le défi de la mentalité et celui de la citoyenneté ; c'est-à-dire c'est visiblement à partir de ces deux grands écueils à surmonter dont l'Afrique fait péniblement face que les Africains réussiraient à poser des nouveaux jalons solides dans les domaines politique, économique et militaire. Autrement dit, l'avenir de la politique africaine est à chercher dans l'urgence qui fait la dynamique de sa capacité réflexive. Mieux, les défis de la mentalité et de la citoyenneté conditionnent le défi politique et économique. Cela étant dit, l'actuel chapitre parlera de trois grands défis dont l'Afrique subsaharienne francophone se doit d'urgence de relever pour sa renaissance politique et socioculturelle.

VIII.1. Le défi d'ordre mental et ses ramifications éthiques et idéologiques

Mordicus, l'Afrique subsaharienne francophone souffre d'un mal chronique d'ordre éthique et politique. Il faut dire que tout a pour point de départ *la médiocrité mentale et l'archaïsme spirituel*. Comme tel, l'on ne saurait apporter un changement moindre dans le domaine du politique et de l'économie tant qu'on ne confère pas une priorité délibérée et urgente à la politique de reconfiguration de la mentalité. Il s'agit de refaire une carrière mentale et spirituelle nouvelle. Mieux, il faut substituer à la mentalité archaïque qui porte et conditionne le modèle et la teneur civilisationnels propres à l'ancienne méthode politique de l'Afrique précoloniale la dynamique réflexive impulsant le changement et donc le développement. En d'autres termes, relever un défi d'ordre mental dans un environnement politique c'est se faire inscrire dans une « plateforme comportementale » doublée de politique de retissage des différents rapports que l'on a à l'État et au bien commun. Il s'agit du défi de bien commun.

L'émancipation de l'Afrique, pense Nkrumah, c'est l'émancipation de l'homme. Et l'émancipation de l'homme c'est l'émancipation du mental et du spirituel. Comme tel,

Pour qu'elle cesse de faire simplement don au monde d'une présence purement symbolique, l'Afrique doit cesser d'exister dans le paradoxe. Le paradoxe de ce continent réside dans le fait que sa pauvreté coïncide étrangement avec ses énormes potentialités naturelles et humaines. Sa pauvreté est non seulement due à son hétéronomie politique, mais aussi à l'ignorance de l'importance de ses richesses et de sa capacité à fonder éthiquement et politiquement un monde de plus en plus régi par le cynisme du « totalitarisme marchand »²⁰³.

L'auteur relève ici le niveau d'ignorance qui caractérise l'Afrique et le paradoxe des Africains de vivre une pauvreté aiguë et insupportable en pleine abondance des richesses et des matières premières. La mentalité de l'Afrique ne lui permet pas, à cause de la méchanceté et de l'ignorance qui la caractérisent, de jouir de ses richesses fabuleuses. L'Afrique, comme l'a constaté Lucien Ayissi, mène une vie où « les notions d'hospitalité, de fraternité, de solidarité et de convivialité sont frappées d'obsolescence »²⁰⁴. Des richesses mal gérées à cause de l'ignorance et de la méchanceté de l'élite politique gouvernante et des citoyens qui jouent avec le bien public et le privatisent à souhait et à leur guise. D'où la pauvreté grandissante qui caractérise les États contemporains d'Afrique francophone du Sud du Sahara. Et ces États sont ainsi soumis aux principes de la corruption et donc de la rareté ou pénurie multidimensionnelle. Comme l'on peut comprendre à souhait, la corruption est un mal éthique, politique et moral qui

²⁰³ L. Ayissi, *Corruption et pauvreté*, p. 151.

²⁰⁴ *Id.*

sape tout ce qui fait de l'État un cadre de communion intercitoyenne et de sécurité de tous et de chacun. C'est la raison pour laquelle, « pour se déployer, celle-ci doit aliéner les règles civiles ou les éviter. Car elle ne peut exister qu'en marge des règles qui sont pour elle des obstacles ontologiques. C'est la raison pour laquelle la corruption n'existe que comme corruption de la raison, du droit ou de la morale »²⁰⁵.

Relever un défi mental dans la sphère publique c'est reconnaître en toute franchise et objectivité que l'on a failli dans sa conception du politique et du social. Il s'agit de réaliser en toute urgence un profil bas qui permettrait de redéfinir dès la base les principes fondateurs et les normes de fonctionnement des données politiques en vigueur. Un tel formatage permettrait par exemple à diagnostiquer le mal politique d'un État corrompu et à chercher des solutions thérapeutiques y relatives. Il s'agit de savoir en prélude que l'on souffre d'une pauvreté morale chronique dont il faut urgemment donner une solution. Autrement dit, relever un défi mental dans un espace politique ou public c'est reconnaître objectivement sa pauvreté mentale. Le réalisateur d'un tel défi sait ce qu'il lui manque et ce qu'il lui faut pour la reconstitution de son environnement politique, social et économique et pour la rénovation d'un monde qui n'arrive plus à répondre à ses attentes actuelles et futures. Globalement, il est question de se défaire éthiquement de ce qui est politiquement obsolète et inacceptable pour une société soucieuse d'un avenir fructueux et meilleur. En réalité, estime Lucien Ayissi,

*La pauvreté morale réside dans le fait de prendre l'argent pour une divinité à adorer et la puissance pour une fin à atteindre absolument. Si la pauvreté morale et politique des actuels maîtres du monde consiste à dramatiser arrogamment leur hyperpuissance pour subjuguier les États, terroriser les peuples et s'appropriier leurs richesses, celle de l'Afrique tient surtout à la difficulté qu'éprouve encore cette partie de l'humanité*²⁰⁶.

Voilà quelque peu présentement ce qu'il y a lieu de faire du point de vue mental pour un départ correctionnel des politiques publiques des États contemporains d'Afrique subsaharienne francophone. Et nous restons sans l'ignorer que c'est l'actualisation de la mentalité qui fonde et conditionne la qualité de la citoyenneté, du civisme et du patriotisme qu'on réserve à l'État et au bien commun. Ainsi, qu'en est-il du défi de la citoyenneté ?

²⁰⁵ L. Ayissi, *Corruption et gouvernance*, p. 12.

²⁰⁶ L. Ayissi, *Corruption et pauvreté*, p. 151.

VIII.2. Les critères normatifs d'une citoyenneté exemplaire dans un environnement politique partagé

Le modèle social et politique d'un peuple est le reflet de la mentalité citoyenne de ce peuple. Autrement dit, des citoyens dont la médiocrité citoyenne n'est plus à démontrer ne peuvent que construire une société politique médiocre, c'est-à-dire une société politique corrompue. Car nous ne pouvons réaliser que ce dont nous sommes capables de réaliser. Ainsi, le médiocre ne peut que construire une société politique elle aussi médiocre. C'est donc précisément au nom de ce postulat qu'on peut repérer et situer le sort politique de l'Afrique contemporaine subsaharienne francophone.

En outre, tout citoyen qui qu'il soit se doit de réaliser un sacrifice civique et patriotique afin de redonner à l'État déjà corrompu par des pressions malveillantes diverses, ses forces politiques et ses prérogatives éthiques à l'effet de redorer le blason global de sa gouvernance et de son économie. Pour cela, le citoyen exemplaire et soucieux d'un avenir politique et économique fructueux de son pays doit savoir évaluer ce que la pauvreté morale peut causer à sa société comme mal et défaut. Il doit chercher à comprendre par exemple que,

La pauvreté morale, c'est celle qui assure la priorité aux préférences appétitives de soi dans l'indifférence ou le mépris de celles des autres. Pour que l'ordre humain ne fasse pas place nette à l'ordre zoologique, l'expression des préférences appétitives de chacun doit, sous l'action des normes publiques de référence, subir l'opération de civilisation sans laquelle la société est condamnée à se dissoudre²⁰⁷.

Telle est la marque flagrante de la dérive citoyenne qui fait la Une éthique et politique dans une société à gouvernance corrompue. L'incivisme des certains citoyens et le défaut de patriotisme qui caractérise les autres constituent des faits qui témoignent à quel point un État est frappé d'un déficit de la citoyenneté auquel il faut opposer une digne éthique des liens et un humanisme politique à chérir et donc à promouvoir.

Bien plus, relever un défi citoyen ce n'est ni plus ni moins s'inscrire à la suite de la pédagogie citoyenne ayissienne bien qu'elle soit condamnée à l'incapacité pratique. Nonobstant sa nature théorique et son caractère quasi spéculatif, la pédagogie citoyenne ayissienne pourrait aider à redonner à ceux dont la citoyenneté et le patriotisme sont sérieusement corrompus un sens d'éthique et d'humanisme politique dans l'exercice de leurs fonctions respectives. Elle peut aider par exemple à restaurer un sens éthique et politique pouvant conférer aux usagers et agents des services publics un souci citoyen afin de sécuriser la « chose publique ». Car le

²⁰⁷ *Ibid.*, p. 150.

véritable problème qui se pose dans une société politique corrompue est celui du rapport du citoyen à l'État et au bien commun. Rapport qui se veut fort délictueux. Ceci étant, l'enseignement du pédagogue citoyen doit consister à faire comprendre aux citoyens qu'il n'est pas digne dans un État de droit de soumettre le bien public au principe de l'égoïsme et du particularisme. Il revient également au pédagogue citoyen le devoir de vulgariser le sens du civisme et celui du patriotisme dans le milieu des affaires publiques et administratives. Telle est la raison suffisante qui fait dire à l'auteur de *Corruption et pauvreté* que,

*Protégées, grâce à la pédagogie citoyenne, contre la tyrannie des appétits égoïstes de ceux qui sont chargés de les animer, les institutions de l'État devraient sécuriser la dignité de l'homme contre la pauvreté matérielle. Les hommes qui croupissent dans la pauvreté et ceux qui croient trouver leur compte personnel dans la corruption sont des êtres aliénés*²⁰⁸.

Le rôle du pédagogue citoyen doit consister dans ce sens « à libérer les individus du fétichisme de l'avoir ». Pour sortir de la corruption et de la pauvreté il revient aux citoyens de faire largement preuve du civisme et du patriotisme dans les milieux des affaires de l'État. Il s'agit pour eux de combattre effectivement ce mal sociopolitique.

Dans l'exercice de ses fonctions régaliennes et coercitives, l'État se doit de chercher des moyens éthiques et politiques adaptés afin de combattre la corruption et la pauvreté. Ainsi, il est du devoir constitutionnel de l'État d'éradiquer la corruption, mieux de l'empêcher à se développer et se dilater en son sein. À cet effet Ayissi renchérit en ces termes : « combattre la corruption exige que l'État lutte efficacement contre « l'éthique digestive » et promeuve l'éthique républicaine au moyen d'une pédagogie citoyenne, celle qui place l'homme au centre de l'État et du monde. La pédagogie citoyenne consiste également à développer en l'homme ce qu'il a d'essentiel, c'est-à-dire la raison par laquelle il participe de l'humanité universelle »²⁰⁹.

Vu sous ce prisme, le défi de la mentalité et de la citoyenneté nous met devant une triple pédagogie. Il s'agit de la pédagogie citoyenne, la pédagogie éthique et la pédagogie politique. À partir de cette trilogie pédagogique nous tenterons de faire un bref aperçu éthique et politique sur la qualité des rapports que les citoyens camerounais entretiennent avec l'État et le bien commun. Autrement dit, il s'agit de décliner en quelque sorte l'éthique des liens inter-citoyens qui caractérise l'État du Cameroun.

²⁰⁸ *Ibid.*, pp.149-150.

²⁰⁹ *Ibid.*, p. 49.

VIII.3. L'éthique des liens intercitoyens au Cameroun

Si aujourd'hui l'on parle de la corruption au Cameroun, il faut dire que celle-ci n'est l'apanage d'une seule région, d'une tranche d'âge, d'une seule ethnie ou d'une des classes sociales. La corruption au Cameroun concerne les citoyens camerounais dans leur généralité politique, sociale, économique et administrative. Il n'y a pas que le Grand Sud qui la pratique ni le Grand Nord en exclusivité qui en est le praticien. Le phénomène de la corruption au Cameroun participe de l'indiscipline éthique et sociopolitique propre aux Camerounais. Ainsi, il serait désastreux et périlleux de croire et faire croire que la corruption soit le propre d'une des classes sociales ou politiques. Pour ce faire, l'important n'est pas d'attribuer les responsabilités du mal à qui que ce soit, l'important est d'éradiquer le phénomène dans tous les milieux des services publics et administratifs à travers une pédagogie citoyenne qui tient également lieu de pédagogie éthique et politique.

En contexte camerounais actuel la notion de la pédagogie citoyenne ayissienne pourrait jouer un rôle éthique, social et politique de premier plan. Dans la guerre que chaque citoyen déclare au bien commun, l'État du Cameroun gagnerait à promouvoir le sens politique et l'esprit républicain à travers une pédagogie politico-citoyenne qui consisterait à mettre de l'ordre dans l'appareil politique et socio-administratif. Il s'agit pour le Cameroun dans sa considération politique, économique et administrative de veiller soigneusement sur le sens, la logique et la dialectique de la « la chose publique » au nom des normes politiques et juridiques en vigueur. Ainsi, les cadres politiques, juridiques et religieux se doivent de jouer un rôle éthique et moral important dans l'humanisation et la citoyennisation des Camerounais qui qu'ils soient et où qu'ils soient, car l'idéal est de promouvoir un vivre-ensemble harmonieux accru. Et pour parvenir à cette donne il faut nécessairement passer par la sécurisation des biens de l'État au nom du droit et de la raison qui confèreraient aux citoyens le goût de vivre en communion intercitoyenne dans un environnement politique et socio-administratif digne et partagé.

Ainsi, les querelles intertribales, les invectives intergénérationnelles, les joutes interculturelles et autres mésintelligences d'ordre national ne font qu'inutilement alimenter des débats qui éludent la réalité même des problèmes qui se posent. Se pencher sur le problème du Cameroun dans sa considération sociale et politique c'est diagnostiquer le mal réel qui fait la quotidienneté des Camerounais tant dans leurs rapports à l'État et au bien commun que dans ceux qui existent entre eux-mêmes.

L'antidote au problème ainsi posé passe par la promotion de « l'éthique républicaine au moyen d'une pédagogie citoyenne ». Par éthique républicaine il faut entendre la tendance éthique qui confère à chaque citoyen le goût et l'amour de son pays en tant que république. Laquelle éthique vise également à faire prospérer dans les milieux des services publics l'idéal de paix et de vivre-ensemble. C'est ce qu'on entend par « l'éthique professionnelle ». Cela étant dit, chaque citoyen camerounais soucieux de voir le Cameroun prospérer politiquement et économiquement a une part de responsabilité à assumer. Autrement dit, tout Camerounais doit avoir pour seul directeur de conscience « l'éthique professionnelle et la déontologie de servir dans l'intérêt supérieur de la nation camerounaise ».

Par ailleurs, la promotion de l'État de droit, le respect des principes démocratiques, la culture de l'éthique professionnelle et la déontologie de sécuriser les affaires de l'État doivent être garantis aux citoyens camerounais par les forces régaliennes et coercitives de l'État. Pour ce faire, tout citoyen se doit de cultiver l'esprit patriotique et civique tout en étant un « pédagogue citoyen » vis-à-vis de ses concitoyens dans l'optique de leur prodiguer l'éthique et les conduites citoyennes. En effet, tout Camerounais doit comprendre que :

Lorsque les citoyens établissent une relation de nécessité entre l'ontologie et l'accumulation, de telle sorte qu'ils finissent par s'imaginer être d'autant plus qu'ils ont accumulé des biens, ils interviennent dans la gouvernance avec la psychologie de véritable prédateurs. S'agissant du Cameroun, on comprend que se généralise la psychologie de caprine²¹⁰.

Il a été question dans le cadre de ce chapitre de mettre en exergue les conduites éthiques et politiques à tenir à l'effet de relever deux grands défis. Il s'est agi du défi d'ordre mental et de celui de la citoyenneté. Ainsi, avec le concours d'une triple pédagogie à savoir la pédagogie citoyenne, la pédagogie éthique et la pédagogie politique, nous avons essayé d'esquisser quelques conduites éthiques et politiques dont devraient arborer les citoyens camerounais pour la bonne marche de la nation. C'est ce qui a débouché sur l'épineux problème de développement en Afrique subsaharienne francophone. Dès lors l'on s'interroge « à grand renfort d'érudition » éthique et politique sur l'état de déliquescence de l'Afrique. Ceci étant dit, quelle mentalité faut-il promouvoir pour le développement de l'Afrique francophone du Sud du Sahara ? Telle est la question à laquelle le chapitre suivant se doit de proposer des solutions et conduites éthiques et politiques à tenir.

²¹⁰ *Ibid.*, p. 152.

CHAPITRE IX

LA MENTALITÉ DE DÉVELOPPEMENT À PROMOUVOIR EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE

S'inscrivant dans le prolongement de celui qui le précède, l'actuel chapitre, comme son intitulé l'indique, portera sur le rôle clé que jouent les mentalités dans le développement humain, politique, économique voire structurel propre à un pays ou à une région donnée. Le changement de mentalité est un moment fort et un élément indispensable, c'est-à-dire un élément essentiel dans le processus de développement d'un pays. Dès lors, comment pouvons-nous évoluer vers une mentalité de développement holistique qui favorise le bien-être physique, émotionnel, mental et spirituel ? En d'autres termes, la qualité ou même la vitesse du développement d'un pays ne dépend-elle pas du niveau d'évolution des mentalités propres au peuple de ce pays ?

On doit aujourd'hui le niveau du sous-développement de l'Afrique au défaut des mentalités qui caractérise les Africains. Autrement dit, les causes du sous-développement de l'Afrique sont imputables à la qualité de mentalité africaine. De ce fait,

Il est, en effet, frappant que des attitudes franchement régressives, paradoxales, considérées comme inacceptables sous d'autres cieux, se répètent indéfiniment à tous les niveaux de l'échelle sociale en Afrique, aggravant une situation de départ déjà précaire sans susciter un profond besoin de changement²¹¹.

Les dires d'Axelle Kabou ainsi déclinés témoignent à suffire que l'Afrique refuse en bloc le développement. Elle le refuse parce que les Africains prouvent par leurs comportements qu'ils sont foncièrement étrangers au concept de développement ; car ils sont nécessairement persuadés d'être effectivement étrangers à l'histoire du monde contemporain. Ils n'y sont que, réitère Kabou, par « pur accident historique parce qu'attachés au recueil d'anecdotes sur les bizarreries des mœurs politiques africaines ».

Au regard de ce qui vient d'être dit, nous tenterons ci-dessous d'exposer les raisons d'être du sous-développement de l'Afrique en général et de l'Afrique subsaharienne francophone en particulier. Autrement dit, en nous appuyant sur les écrits des philosophes, en l'occurrence Axelle Kabou et Ebenezer Njoh Mouellè entre autres, nous essaierons de mener une étude non approfondie sur la nature des mentalités du développement en Afrique subsaharienne francophone et proposer les voies de sortie dans la mesure du possible.

²¹¹ A. Kabou, *op. cit.*, pp. 12-13.

IX.1. L'influence des mentalités sur le développement en Afrique : éclairage d'Ebenezer Njoh Mouellè et d'Axelle Kabou

De la médiocrité à l'excellence. Essai sur la signification humaine du développement et Et si l'Afrique refusait le développement ?, sont les deux grands ouvrages dans lesquels Ebenezer Njoh Mouellè et Axelle Kabou passent respectivement en revue le concept de développement en Afrique dans son rapport au poids de l'archaïsme des mentalités. Les philosophes camerounais et sénégalaise estiment que la problématique du sous-développement de l'Afrique participe du modèle de mentalité qui habite les peuples africains dans leur globalité politique, socio-économique voire intellectuelle. En d'autres mots, ils pensent que la misère du continent africain est la misère de l'homme, celle qui se fonde sur la honteuse qualité de sa mentalité. Mentalité qui ne permet pas de provoquer un changement ni d'impulser un développement valable et donc enviable.

De toute évidence, le mal de l'Afrique, l'Afrique subsaharienne francophone surtout, en ce qu'elle a de barbare, de sauvage et d'irrationnel, est « cette désorientation culturelle et mentale qui entraîne ce qui est convenu d'appeler dépersonnalisation »²¹². En « homme critique », l'Africain est un désorienté pris en tenaille par une certaine dégénérescence mentale qui l'éloigne de l'essentiel et le détourne des problématiques pressantes et actuelles liées au concept de développement. Ainsi, l'Africain baigne, estime Njoh Mouellè, dans un vertigineux tourbillon de valeurs. Cela dit, pour plus de clarté, nous nous permettrons d'analyser l'idée que chacun des auteurs sus-convoqués fasse de la conception du développement de l'Afrique. Dès lors, comment Njoh Mouellè et Kabou conçoivent l'idée ou même l'idéal de développement de l'Afrique ? Quelle voie de sortie ont-ils suggérée ? Autrement dit, les suggestions cognitives faites et les propositions politiques et scientifiques apportées par ces philosophes sont-elles véritablement prises en compte par qui de droit ? Pour répondre à des telles interrogations, il importe de présenter quelque peu l'idée qu'ils ont du développement de l'Afrique.

IX.1.1. Sous-développement de l'Afrique comme crise du rationnel et du mental : éclairage d'Ébénézer Njoh Mouellè et propositions de voie de sortie

L'auteur de *De la médiocrité à l'excellence* pense avec autorité que la crise de la gouvernamentalité africaine est la crise de l'homme. Rappelons-le, un homme en crise chez Njoh Mouellè est un homme désorienté, l'homme sans repère et parfois sans objectif

²¹² E. Njoh Mouellè, *op.cit.*, p.35.

identifiable. C'est donc à l'image de l'Africain désorienté et de l'Afrique dépersonnalisée que Njoh Mouellè parle de l'homme superstitieux qu'il requalifie d'homme médiocre ou l'homme du milieu. L'homme critique, estime-t-il, est celui atteint d'une crise mentale hyperchronique, c'est un détraqué mental et rationnel « qui dandine au carrefour de l'embarras » ; il est un pur désorienté mental qui voit tout en terme de facilité et de raccourcis. Il s'agit de l'homme médiocre d'Afrique subsaharienne francophone.

Le changement drastique de mentalité est la condition première qui ouvre les portes vers l'émergence et le développement de l'Afrique. En d'autres termes, pour se soustraire du carcan des « mentalités prélogiques et mystiques » qui l'humilient, l'Africain se doit d'être à mesure d'interroger le poids du carcan traditionaliste qui s'adosse éperdument à sa capacité intellectuelle notoire tout en l'empêchant d'opérer une réflexion objective sur la notion de développement. Ainsi, pour se développer, l'Afrique et les Africains se doivent de relever un nouveau défi, le défi d'opérer un retour rationnel sur soi. Cette auto-censure cognitive à laquelle sont conviés l'élite politique et les intellectuels de rang doit faire montre d'une capacité éthique et politique visant à réaliser d'urgence une table rase mentale afin de procéder à un déblayage spirituel fondamental susceptible de poser les nouveaux jalons d'une Afrique autonome et orientée, une Afrique de rêve africain ; un continent répondant réellement aux attentes et aspirations des peuples africains à la mesure attendue. Ainsi,

Il ressort de tout cela que l'homme critique de l'Afrique sous-développée [...] est un homme médiocre. Ignorant, inauthentique, dédoublé et dépersonnalisé. C'est un homme qui doit reconquérir une identité précise. [...] L'homme critique est un homme au carrefour de l'embarras. Il ne sait quelle direction prendre²¹³.

De là l'on déduit que l'Afrique sous-développée révèle de manière objective toutes les responsabilités mentales de ceux qui l'ont vue naître ainsi. L'Afrique a donc un réel problème bien défini : l'indigence spirituelle ou la pauvreté mentale. L'ignorance, l'analphabetisme et la superstition sont les principales causes déterminantes du sous-développement de l'Afrique. Les maux qui gangrènent l'Afrique subsaharienne francophone et tergiversent le processus de son émergence dépendent sincèrement du niveau de l'ignorance et de l'analphabetisme des Africains. Cela dit, pour se développer, l'on doit se départir de tous ces indices qui nous plongent dans la sous-humanité criarde. Il s'agit d'une véritable « misère objective ». Voilà donc pourquoi Njoh Mouellè pense à juste titre que,

²¹³ *Ibid.*, pp. 56-57.

La marque particulière de sous-développement c'est la misère objective, celle qui n'a pas besoin d'être consciemment vécue pour être. Elle s'appelle ignorance, superstition, l'analphabétisme. C'est la véritable misère, celle qui maintient ou ravale l'homme à l'état de sous-humanité par l'aliénation et le défaut de liberté qu'elle entraîne²¹⁴.

Le défi de développement du continent africain c'est le défi de l'homme. L'homme médiocre doit d'urgence et rapidement céder la place à l'homme civilisé qui encouragera la culture de la science et l'éthique de la gouvernance républicaine. Il revient donc aux Africains eux-mêmes de faire un retour réflexif sur la teneur de leur mentalité de développement. Un tel retour requiert un effort rationnel et politique qui visera à questionner de fond en comble et avec une rigueur intelligente tout rapport que l'Afrique entend tisser avec l'extérieur. De même, les guerres intestines et le *clash* des intérêts égoïstes qui fragilisent les liens intercitoyens et engagent cyniquement le continent dans l'abîme et le chaos ont une part décisive dans le mal de sous-développement de l'Afrique. Chaos qui se manifeste le plus souvent sous forme de guerres civiles et autres semblables fissurations sociétales. Vu sous ce prisme l'on est en droit de dire que le continent noir est et évolue sous une braise ardente du poids de l'acculturalité qui lui est orchestrée par le choc de l'histoire et les aléas des mentalités traditionalistes, charlatanistes et autres insignes superstitieux. Ainsi, il convient de noter à cet effet que l'Afrique est un continent pétri d'une culture en crise : il s'agit d'une culture sans autonomie concrète et sincère.

Par ailleurs, l'homme médiocre d'Ébénézer Njoh Mouellè est celui qui « abdique sa responsabilité », réproouve son autonomie tout en se soumettant à la plus complète hétéronomie. L'homme critique, estime-t-il, est celui qui ne se fait pas, mais il est fait, qui n'agit pas mais il est agi par les évènements historiques et mondains, les hommes, l'entourage et le milieu²¹⁵. Pour être assez clair, l'homme médiocre de l'Afrique sous-développée n'a pas une personnalité propre, car il est pris en tenaille par l'extériorité et animé par un ailleurs qui le déresponsabilise totalement, le prive foncièrement des repères de vie et l'aliène déléterement. Parlant justement de l'homme médiocre de l'Afrique sous-développée, l'auteur de *De la médiocrité à l'excellence* réprecise que :

C'est un homme superficiel. La superficialité, qu'est-ce sinon la mesure de notre hétéro-détermination ! Se laisser fasciner par l'extériorité au point d'y oublier son âme, au point même de se laisser mécaniser par les structures de la matérialité,

²¹⁴ *Ibid.*, p.31.

²¹⁵ *Ibid.*, p.55.

*qu'est-ce d'autre sinon vivre sous le régime des conventions et divers symbolismes sociaux*²¹⁶.

Le moi superficiel dont parle avec autorité cognitive le philosophe camerounais d'obédience bergsonien est l'aspect par où l'élite politique gouvernante et les intellectuels africains s'aliènent *dans l'anonymat des conventions internationales* et des idées reçues ou même préconçues, ou du mysticisme fanatique. Njoh Mouellè remarque avec objectivité que « le spectacle le plus affligeant en situation de sous-développement c'est celui de l'irrationalité dans le comportement de l'homme ». L'homme ainsi décrit est celui dont le mobile est l'irrationalité, la boussole est l'extériorité ou « l'hétéro-détermination », pour reprendre les qualificatifs du philosophe dont la pensée critique est ainsi mise en exergue. C'est donc en cet homme, estime le philosophe camerounais, est circonscrite la paternité de l'Afrique sous-développée ou celle du sous-développement du continent africain dans sa généralité politico-civilisationnelle. Et, il estime à ce sujet que, l'homme critique n'a pas besoin qu'on lui serve à manger, ni à boire ; il a un problème spécifique bien clairement localisé et défini qui relèverait de l'inconsistance spirituelle, mentale voire rationnelle. C'est un homme en crise de la rationalité sincère et non en manque de la matérialité. C'est la claire raison pour laquelle, « le problème du sous-développement n'est donc pas de donner à manger à cet homme mais plutôt de le transformer, de supprimer sa duplicité, de substituer de la consistance à l'inconsistance »²¹⁷.

Cette analyse nous amène tout naturellement à dégager les raisons et les motivations ultimes qui portent le courage et l'entreprise philosophiques d'Ébénézer Njoh Mouellè à prêcher l'avènement d'un nouveau type d'homme afin d'impulser un développement désirable et donc durable à travers l'Afrique. Autrement dit, que propose le philosophe en guise de thérapie visant à sortir l'Afrique de l'engrenage du sous-développement, de l'endémique misère ? Mieux, comment se débarrasser du diadème de la médiocrité sociopolitique et faire noble carrière socio-professionnelle dans le monde de l'existence authentique et de la rationalité politique ?

²¹⁶ *Id.*

²¹⁷ *Ibid.*, p.47.

IX.1.2. Penser et atteindre l'excellence socio-politico-civilisationnelle avec Ebénézer Njoh Mouellè : stratégies d'une difficile transition qui mène de la médiocrité politique à l'excellence du développement

Transiter de la médiocrité politique à l'excellence du développement n'est pas chose aisée. Cette entreprise à la fois cognitive et politique nécessite beaucoup de sacrifices cognitifs et d'efforts politiques cumulés à un exercice philosophique urgent. Prêcher l'excellence du développement c'est anticiper avec la plus grande vigueur sur l'avènement d'un type d'homme nouveau. Mais de quel homme est-il question ? L'homme nouveau ou le surhomme nietzschéen, qu'est-ce sinon un sujet créatif, apte à la liberté, capable de réaliser l'excellence et d'impulser le développement ? Ou encore, pour reprendre Njoh Mouellè, le surhomme de Nietzsche et le héros bergsonien incarnent-ils des exemples matériels ou des portraits valables de l'excellence de l'homme ?

Exceller c'est donc s'arracher aux conditions de la médiocrité pour se définir résolument comme héros bergsonien ou le surhomme nietzschéen. À cet effet, Njoh Mouellè écrit :

Celui qui excelle sort effectivement d'une condition partagée par un grand nombre dans la médiocrité pour se poser supérieurement en marge de groupe. On pourrait même dire que l'excellence est la situation où la condition de celui qui s'échappe d'une cellule où se presse et s'étouffe une foule de personnes pour mieux respirer²¹⁸.

Au vu de ce qui précède, en contexte africain actuel, l'avènement du surhomme politique constitue une urgence signalée visant à renverser la présente tendance et l'ordre politique régnant. C'est donc opter, avec franchise et honnêteté sociopolitique, pour un nouvel ordre sociétal. L'excellence de l'homme politique africain doit pour ce faire consister à cultiver l'esprit de gouvernance politique qui se ferait dans l'ordre de l'équité et de la transparence dans la gestion des affaires publiques, conditions idoines de tout développement ; à créer des nouvelles valeurs éthiques tout en brisant corolairement les anciennes tendances qui empêchent le processus de libération du continent et retardent, pour ainsi dire, les mécanismes de son intégration régionale voire internationale. Le souhait de voir un héros politique de type bergsonien et un surhomme de type nietzschéen en Afrique subsaharienne francophone et plus précisément dans l'appareil politique, constituerait un moment fort qui viserait à impulser un changement radical dans l'appareil politique et jeter des vrais nouveaux jalons du développement durable et donc équitable. De même, à la manière de Nietzsche et Bergson qui l'ont respectivement démontré à souhait à travers la métaphore de surhomme et de héros,

²¹⁸ *Ibid.*, pp. 151-152.

l'avènement du politique supérieur, créatif et surhumain nous semble important voire nécessaire pour l'épanouissement et le développement de l'Afrique subsaharienne francophone. Ceci est pour plusieurs raisons valables, car lequel politique ou prince créatif ou surhumain, après son auto-libération, il libérera toute l'Afrique de toutes les formes institutionnelles et paralysantes de la vie qui mettent à mal le devenir du continent ; c'est lui qui libérera les Africains de la superstition, de l'ordre de la sclérose et de la mort. Il imposerait la logique des trois métamorphoses de l'esprit dans l'appareil politique africain telles décrites par Nietzsche dans *Ainsi parlait Zarathoustra*. En effet, Nietzsche y démontre comment « l'esprit se change en chameau, le chameau en lion et le lion en enfant » dans l'optique de renverser l'ordre ancien. Pour Nietzsche l'homme est un pont qui sert de couloir transitoire entre le singe et le surhomme : singe – homme – surhomme. C'est ainsi que se symbolise le schéma. Et une telle transivité s'appuie sur la dynamique d'esprit, esprit apte à la critique et lent à toute logique de prédation et de corruption. Parlant du héros bergsonien, Njoh Mouellè écrit :

Le héros bergsonien est celui qui vient montrer aux autres hommes que la société close n'est pas leur véritable destination quoiqu'elle réponde le plus immédiatement à leurs penchants égoïstes, que leur véritable destination est l'humanité, c'est-à-dire une société humaine sans frontières²¹⁹.

Il urge de réitérer en outre que l'Afrique doit saisir cette nécessité historique en vue de construire une société politique dirigée par des hommes excellents, c'est-à-dire des hommes politiquement supérieurs, intègres et soucieux de la volonté générale. Mais pour qu'il y ait des hommes créatifs en Afrique il importe de mettre sur pied des mécanismes politiques mobilisables en vue d'opérer une rupture réfléchie et prudente d'avec les vieilles valeurs afin de les remplacer urgemment et très rapidement par des nouvelles. L'Afrique est donc face à ce défi historique qui consiste à tourner le dos à la politique du soumis afin de concevoir et de construire le plutôt possible celle des insoumis, car

Ce qu'il faudrait retenir pour le moment est que l'excellence se conquiert sur l'abandonnement de soi aux forces extérieures, la passivité, la soumission, le manque de personnalité. L'homme ne commence à être homme qu'en apprenant à dire non²²⁰.

Dans la mouvance politique africaine régnante l'on est en droit de dire que l'acte de prêcher l'avènement ou l'existence même du surhomme doit en même temps consister à apprendre à dire non aux institutions de la « clôture conventionnelle et culturelle » nées du joug de l'impérialisme occidental. En d'autres mots, les Africains se doivent d'être à mesure de dire

²¹⁹ *Ibid.*, p.151.

²²⁰ *Ibid.*, p. 156.

farouchement et franchement NON aux multiples avances néocolonialistes ; ils doivent par conséquent pouvoir dire non à tout ce qui les nie aussi bien en eux-mêmes qu'à l'extérieur, et ce serait le développement de l'Afrique. C'est donc la fameuse métamorphose du chameau en lion nietzschéenne.

Il convient de souligner par ricochet que l'homme de l'excellence ne naîtra en Afrique subsaharienne francophone qu'à condition d'inculquer le sens du devenir sociopolitique et économique de l'Afrique tant à l'élite gouvernante qu'à la masse populaire au moyen d'une « pédagogie citoyenne ». Ceci présuppose une culture éthique et politique forte : se départir de toute attitude égoïste, individualiste ou particulariste et promouvoir, dans l'optique de communion citoyenne et de vivre-ensemble harmonieux et pacifique, la culture de la volonté générale suivie du respect de l'éthique de la chose publique sur laquelle elle s'adosse et par conséquent se fonde. Ainsi, qu'il s'agisse du surhomme de Nietzsche ou du héros bergsonien, l'idéal est la libération de la société dans sa considération holistique d'entre les mains de ce qui l'enferme « dans les cercles étroits de l'égoïsme et diverses autres clôtures que la liberté devrait ébranler ». Pour plus de précisions, lisons une fois de plus à cet effet Njoh Mouellè :

Le fait est que toute attitude égoïste et particulariste contredit l'excellence de l'homme. La responsabilité de l'homme supérieur ne peut donc être qu'une responsabilité étendue à l'humanité objective. Le vouloir de l'homme excellent ne se subordonne pas à des fins partisans ; il veut la volonté générale²²¹.

De toute évidence, pour exceller, l'Afrique et les Africains se doivent de renoncer à la culture de la corruption endémique et corriger avec rapidité exigée tout autre défaut consécutif à la gouvernance, à la transparence, à la redevabilité dans les affaires publiques. Autrement, exceller pour l'Africain c'est plaider pour une gouvernance saine et transparente dans l'arène politique à travers le continent. L'Afrique a besoin d'une élite politique redevable vis-à-vis des peuples et au nom de la volonté générale et de l'intérêt de tous.

Nous avons tant bien que mal tenté d'esquisser dans une analyse non exhaustive ce que l'auteur de *De la médiocrité à l'excellence* pense du modèle et de la qualité de mentalité qui porte le développement de l'Afrique dans sa globalité politique et socioculturelle. Il ressort donc de la quintessence de sa pensée que l'Afrique est mentalement infirme, car elle est un continent en lambeau sous toutes ses facettes. Mais qu'à cela ne tienne, le philosophe camerounais ne désespère pas quant à l'excellence de l'Afrique. Il compte sur son fameux homme supérieur, l'homme excellent et créatif. Quid de la philosophe sénégalaise ? Autrement

²²¹ *Ibid.*, p.157.

dit, que pense Axelle Kabou du concept du développement en Afrique post-indépendantiste ? Ci-dessous nous nous permettrons d'étaler et d'étayer de manière non approfondie la quintessence du contenu de *Et si l'Afrique refusait le développement ?*, livre d'Axelle Kabou.

IX.1.3. Les mentalités du développement en Afrique : éclairage d'Axelle Kabou

D'un ton qui, d'après bon nombre d'Africains moins soucieux de la question de développement, semble être peu coopératif et hyperdissident, l'auteure de *Et si l'Afrique refusait le développement ?* a, dans une mise en exergue épistémologique bien détaillée et largement étayée, dévoilé tous les immondices politiques et autres entourloupes d'ordre scientifique ou intellectuel ainsi que les tares socioculturelles, le tout cumulé aux avatars de la contingence historique qui ont durement marqué l'historicité de la politique africaine en termes d'échec quant à son émergence et son développement.

Sans avoir mâché ses mots, Axelle Kabou a eu le courage et l'héroïsme de dévoiler avec une forte énergie cognitive tout ce qui fait reculer le continent noir et lui fait obstruction quant à son développement social, politique et économique véritable. Autrement dit, la philosophe a procédé à une mise en relief intelligente de tous les maux qui gangrènent l'Afrique sous toutes ses formes ; elle a expliqué comment les intellectuels africains réprouvent avec sans aucune vergogne l'idée de la science au profit d'un aveugle ressassement des vestiges traditionalistes, le tout dans des carcans identitaires dont le déploiement est purement aux antipodes de la technoscience et donc du développement durable, car la science et la technique sont aujourd'hui la clé du développement dans tous les domaines. Elle pense en effet que :

Les intellectuels et les politiciens africains éprouvent, depuis toujours, des grandes difficultés à projeter les sociétés africaines en sociétés techniciennes ; ils récupèrent, chaque fois que l'occasion leur en est offerte, les poussées de fièvre babélistes occidentales pour s'enfoncer davantage dans la léthargie technologique et scientifique²²².

L'on comprend que le mépris de la technoscience par les intellectuels et les politiciens africains constitue la cause première du sous-développement de l'Afrique.

Ainsi, la Sénégalaise situe le sous-développement de l'Afrique dans l'inconsistance politique et l'hypocrisie de l'élite gouvernante qui affiche une nette indifférence paradoxale vis-à-vis de la déliquescence politique et économique du continent. Pour cela, ne sachant plus sur quel pied danser, les intellectuels et les gouvernants africains se fourvoient de plain-pied

²²² A. Kabou, *op. cit.*, pp. 59-60.

dans la voie de la dette assortie du mépris, de la manipulation et de l'exploitation capitaliste le tout dans des carcans de l'impérialisme occidental. Ils s'endettent donc lourdement auprès des pays occidentaux. À cet effet, l'auteur de *Et si l'Afrique refusait le développement ?* renchérit en ces termes :

Sourds aux bouleversements du monde actuel, la plupart des intellectuels africains continuent de gloser sur les fluctuations comparées de la dette africaine et l'aide extérieure, reproduisant en somme un discours tiers mondiste dont les fondements se sont écroulés. Personne ne se demande pourquoi l'Afrique devrait être aidée, et surtout jusqu'à quand ce manège dévalorisant devrait durer²²³.

Au vu de ce qui précède, l'Afrique serait à l'origine de son mal politique et de sous-développement. Il faut toutefois envisager les voies et moyens de sortie.

IX.2. Les voies de sortie de l'engrenage du sous-développement

Aujourd'hui les maux qui gangrènent le continent sont bien connus du grand public. L'Afrique est sous-développée sur tous les plans. Ce truisme ne suscite aucune tentative d'une quelconque réfutation. Mais doit-elle donc s'embourber dans un pessimisme à outrance ? Autrement dit, que proposons-nous pour soustraire le berceau de l'humanité du joug de la précarité économique et de l'archaïsme politique qui subsument la totalité de sa mentalité sauvagiste ? La voie de sortie à envisager est double mais concomitante : tourner le dos aux vieux discours traditionalistes et identitaires, et domestiquer la culture de la science et de la technique.

IX.2.1. La domestication de la technoscience comme stimulus au développement de l'Afrique

Pas besoin d'élargir le champ de réflexion pour pouvoir atteindre et toucher le tréfonds de la réalité mondiale actuelle. La domestication de la technoscience exige que l'on puisse prioritairement tourner le dos aux vieux discours traditionalistes et identitaires frappés d'obsolescence de la dynamique émancipatrice compétitive. La science est reine et se conformer à ses exigences novatrices et émancipatrices c'est promouvoir l'idéal du développement. La science est aujourd'hui pour l'homme ce que le carburant est pour l'automobile ou le moteur. Autrement dit, la science et la technique sont ce dont on doit nécessairement être pourvu ; elles sont pour tout dire ce qui ne peut ne pas être. Une nécessité ! Alors, il est donc difficile voire impossible que l'on veuille le développement en même qu'on

²²³ *Ibid.*, p. 52.

réprouve ou désapprouve les acquis de la science et de la technique, car ce serait une contradiction manifeste dans les termes usités.

De toute évidence, les réalisations visibles et palpables de la technoscience témoignent à suffire que le développement d'un monde sans la science et la technique relève de chimère et est par conséquent utopique. S'inscrire dans cette logique ce serait verser dans des illusions chimères.

Eu égard à ce qui précède, l'Afrique subsaharienne francophone se sent d'urgence interpellée à l'effet de réunir les acquis de la science pour pouvoir suivre et accompagner le processus de son développement et de sa libération. Telle est l'ultime voie de son salut politique et de sa promotion économique et socioculturelle. Pour finir, les Africains doivent comprendre que la science est pour eux ce que le soleil est pour la terre. Ainsi, qui veut le développement cultive la technoscience, qui milite pour le sous-développement la réprouve. Telle serait la maxime ultime dont tout Africain soucieux de l'avenir et du devenir du continent noir doit se la prescrire délibérément et donc s'arrimer subséquemment. Ainsi, qu'en est-il de l'Afrique face aux affres de l'économisme et de l'ultralibéralisme ?

IX.2.2. Plaidoyer pour un humanisme économique : retour à la sacralité de la notion d'État comme principe régulateur

L'art de cohabiter dans un monde sujet aux querelles de l'économisme et la faculté de coexister dans un monde globalisé posent d'énormes problèmes théorico-doctrinaux et un souci au niveau de la géopolitique et de la géostratégie fort sérieux. Certes, le brassage et la vulgarisation des cultures et leurs ramifications politiques et scientifiques ont d'impacts positifs sur le cours de l'histoire et du monde, la querelle et autres guéguerres de l'économisme aujourd'hui constatées dans le cadre du mondialisme posent d'énormes problèmes d'ordre éthique et politique, et nécessitent pour ce faire une stratégie d'encadrement éthique et moral rapide et urgent. Et cet encadrement doit consister à reconfigurer le logiciel politique et économique tout en pensant à y intégrer le sens éthique, car la mondialisation ultralibéraliste serait trop cynique et barbare d'être abandonnée et laissée se déployer seule dans l'espace-monde.

Inscrire économisme et humanisme dans un même registre idéologico-socio-culturel est l'une des voies les mieux indiquées et des solutions les mieux adaptées qui visent à substituer l'altermondialisme à l'ultralibéralisme économique, l'ordre au chaos grandissant, la justice économique internationale à l'injustice des métropoles occidentales et à celle de « leurs bras

séculiers qui sont les multinationales », etc. Pour parvenir à faire ces transmutations il faudrait qu'il soit d'urgence faite une retouche éthique et politique intelligente de logiciel mental des puissances qui gouvernent aujourd'hui le monde au nom de l'injustice ambiante, du néolibéralisme à caractère nombriliste et donc du néocolonialisme. Autrement, que les multinationales et les pays du Nord cessent d'être des machines à exploitation de l'homme par l'homme ; que les bailleurs de fonds cessent de se transformer en des foyers abritant des « lobbies d'intérêts personnels et privatistes ».

Pour que l'humanisme s'invite dans l'économisme de l'ultralibéralisme il faut qu'on puisse rétrocéder à l'État le rôle politique et économique qui lui revient. Le rôle de restauration, de protection, de sanction et celui de régulation est le propre de l'État. L'État comme institution qui régule les rapports entre les composantes sociales ne saurait être écarté du cadre de la reconstruction du vécu existentiel des humains au nom de l'acquisition des libertés soient-elles celles des individus ou de la collectivité. L'État comme organe régulateur des liens intercitoyens ne saurait être anéanti ou minimisé pour des simples raisons du libéralisme économique aveugle. Cela étant dit, tant que les citoyens du monde ne s'organisent pas en États il n'y aura rien d'éthique ni de juridique qui se construira et se produira dans le flux du mondialisme qui a cours. Ainsi, loin de verser dans l'étatisme ou la statolâtrie, l'État est une personne morale par l'entremise de laquelle les hommes cultivent le sens de l'éthique des liens intercommunautaires voire interétatiques et l'idéal de la solidarité, et de la responsabilité collective, le tout dans une mouvance de la culture de la paix et du sens du devoir moral et géopolitico-stratégique. Il en va de même pour la reconstruction et la réanimation de l'économie mondiale. Les guéguerres et guerres économiques sont pour ainsi dire les preuves manifestes et factuelles qui laissent croire que l'ultralibéralisme soit l'expression d'une démesure économiste éludant le sens de l'humain. Ainsi, le « *credo* du laisser-faire » qui meuble l'économie mondiale contemporaine constitue un danger véritable pour la consolidation de l'ordre politique et économique mondial.

En ce sens, l'économie politique ou la politique de l'économie de notre époque, fondée et ordonnée par « l'hyper-éconocratie » se présente comme preuve de l'étranglement des sociétés, des nations, des cultures et par conséquent de l'homme, martèle à cet effet Jean-Bertrand Amougou. Car, pour lui, « faire reposer le devenir des sociétés contemporaines sur les seuls intérêts économiques est non seulement une déshumanisation, mais aussi la voie qui conduit à l'implosion mondiale. Car la mondialisation, loin de tendre vers le sens, pénètre plutôt

en contre-sens voire en non-sens »²²⁴ Ainsi, le savons-nous en toute franchise que, le mondialisme néolibéral excelle dans une économie de déshumanisation et corrompt l'ordre politique mondial. Décriant une fois de plus le visage inhumaniste de l'ultralibéralisme économiste, Amougou renchérit en ces termes :

*Ainsi, face à ce visage monstrueux de l'espace politique mondial, la phénoménologie actuelle de la raison pratique doit être interpellée, dans ses dérives anti-humaines et anti-sociales. En fait, qu'il soit Occidental, Arabo-asiatique ou Africain, l'homme aujourd'hui, en dépit des prouesses scientifico-technologiques est isolé et apeuré. L'homme est isolé de l'homme et l'homme est apeuré de l'homme*²²⁵

En outre, il s'avère important de porter un regard rivé sur le modèle de l'économie mondiale contemporaine tout en interrogeant le sens éthique et l'ordre politique grâce auxquels se précise le sacre de l'ultralibéralisme. Autrement dit, l'éthique comme processus de socialisation et d'humanisation, comme fondement, guide et instance de régulation de l'action humaine doit s'impliquer dans le choc civilisationnel imposé par l'ultralibéralisme pour y introduire de l'ordre et instaurer une vie sociale fiable et harmonieuse à l'échelle mondiale. Pour y parvenir il faut nécessairement changer le paradigme de déploiement de l'ultralibéralisme et si possible lui substituer l'ordre moral.

Ce chapitre a consisté à l'énumération des critères normatifs fondant un État prospère et épanoui en termes de développement politique, économique et socioculturel. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes attelés sur le miracle que pourraient opérer « l'homme supérieur » de Njoh Mouellè, le « surhomme » de Nietzsche et le héros bergsonien dans le sens de la libération et de la libéralisation de l'Afrique du joug de l'impérialisme occidental.

²²⁴ J.-B. Amougou, Cours de philosophie, « spécialisation philosophie africaine. UEPHI 428 : Mondialisation et problème du développement de l'Afrique », Université de Yaoundé 1, FALSH, Département de philosophie, avril 2020.

²²⁵ *Id.*

Conclusion partielle

Comme toutes les deux autres, la présente partie de ce travail contient trois chapitres. Il y était question de l'évaluation de la pertinence sociale, politique et économique du paradigme ayissien de la gouvernance politique. Comme tel, nous y avons tout d'abord marqué un temps d'arrêt sur le paradigme ayissien de la gouvernance comme réponse thérapeutique au rapport délictueux du citoyen à l'État et au bien commun. Autrement dit, il était question de mise en exergue de la plus-value éthique, politique et socioculturelle du paradigme ayissien de la gouvernance politique. C'est un chapitre dans lequel la portée éthique et la pertinence sociale et politique de la pédagogie citoyenne ayissienne ont été évoquées et mises en relief. Nous y avons pu démontrer comment la pédagogie citoyenne ayissienne humanise l'environnement politique, moralise les milieux des services publics et civilise la masse populaire. Nous avons cependant relevé les difficultés d'opérationnalisation de la pensée d'Ayissi, plus précisément de sa pédagogie « pratico-citoyenne » dans le même chapitre. La pédagogie citoyenne ayissienne, avons-nous souligné, serait condamnée à l'incapacité pratique compte tenu de sa nature théorique et de son caractère spéculatif éludant tout débat d'ordre pratique et pragmatique. Quelques incongruités d'ordre méthodologique et analytique ont été à juste titre également convoquées dans le cadre des difficultés rencontrées.

Le chapitre suivant a consisté à la relève des défis de la mentalité et de la citoyenneté. Nous nous y sommes dits que relever un défi mental et citoyen c'est évaluer la capacité réflexive d'un peuple dans son rapport à « la chose publique » et à l'État. C'est la promotion de l'éthique républicaine. Autrement dit, le défi de la mentalité et de la citoyenneté consiste en la promotion de l'éthique professionnelle et de la déontologie de servir l'État. C'est la matérialisation de la pédagogie citoyenne ayissienne en question.

Le dernier chapitre quant à lui a consisté à mettre en relief les critères normatifs de l'idéal de développement à promouvoir en Afrique subsaharienne francophone. Pour ce faire nous nous sommes attelés sur les travaux de Njoh Mouellè, plus précisément sur l'avènement de « l'homme supérieur », du « surhomme nietzschéen » et du héros bergsonien en Afrique subsaharienne francophone, et sur ceux d'Axelle Kabou relatifs à notion de développement de l'Afrique du Sud du désert du Sahara.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Parvenu au seuil final de notre périple heuristique, il convient de rappeler que la question politique abordée sous l'angle de la corruption et les problématiques socioculturelles tendues qui la sous-tendent ont, dans leurs rapports à la gouvernance politique et économique, d'impacts négatifs sur la société politique. C'est ainsi que notre travail a porté sur la forme architectonique et le modèle politico-civilisationnel qui caractérisent et habitent les sociétés étatiques d'Afrique subsaharienne francophone dans la considération de sa politique contemporaine. Tel est notre souci majeur qui prête à s'inquiéter à la mesure attendue sinon exigée de l'avenir sociopolitique voire du devenir même de l'Afrique dans sa considération politique et civilisationnelle holistique ou globale. Ceci étant dit, au moyen d'une méthode analytico-critique nous avons pu examiner ou, à tout le moins, nous avons mis en exergue le rapport délictueux que les citoyens entretiennent avec l'État qui définit ainsi sur plusieurs plans la déliquescence politique et socioculturelle des États africains pris comme des victimes averties de la crise de la gouvernamentalité.

Dans l'optique de mieux cerner et résoudre le problème posé, nous avons opté pour une nette mise en relief des causes multiples qui ont vu transformer le continent africain en une terre sujette à toute forme de maux politiques. Pour ce faire, nous avons diagnostiqué le mal sur une double facette : le volet exogène et la considération endogène du phénomène. Autrement dit, nos analyses ont montré comment l'Afrique subsaharienne francophone vit sous une braise ardente de la domination historico-colonisationnelle et de l'archaïsme de son modèle politique et civilisationnel qui se fondent davantage sur la tradition ancestrale, le penchant aux formes associatives et communautaires à caractère identitaire ou par trop tribaliste plutôt que sur la démocratie moderne comme forme de gouvernement de l'heure.

Comme structure architectonique de ce travail, nous l'avons faite en trois grandes parties qui comporte chacune trois chapitres. Autrement dit, le travail dans son ensemble comporte neuf chapitres au total. C'est ainsi que la première partie a été, à travers ses trois chapitres, consacrée au discernement et décryptage de la « genèse historico-politique de la crise de la gouvernamentalité dans l'Afrique contemporaine subsaharienne francophone ». Cette rubrique a consisté d'abord à la déclinaison des problématiques des protonations. Par protonations l'on a entendu, quant aux éclairages de Jean Ziegler, des États aux indépendances fictives et à la souveraineté de façade ; elle a ensuite consisté à marquer un temps d'arrêt analytique relatif à l'endémicité de la corruption y compris ce qu'elle a d'inhumain et d'inéthique compte tenu de ses acteurs rusés et ses séquelles humiliantes et déshumanisantes ; et pour finir, un accent

critique particulier a été mis sur le tourbillon de la mondialisation tout en repérant à propos le sort, mieux la place de l'Afrique subsaharienne francophone dans les méandres de l'ultralibéralisme économique régnant.

Dès lors, après avoir répondu au souci d'ordre étiologique qui a bien porté sur des questions de causes de la crise de la gouvernabilité dans les sociétés politiques d'Afrique subsaharienne francophone, l'interrogation seconde s'est orientée dans le sens des solutions au problème qu'est celui de la corruption tant dans ses ramifications politiques qu'économiques. En d'autres termes, nous avons répondu à la question de comment construire une éthique de la gouvernance au service de l'homme et du développement. Mieux, cette partie a été consacrée à la déclinaison de l'éthique de la gouvernance et du développement chez Lucien Ayissi. C'est donc en réponse à une telle préoccupation que nous avons, en guise de mesure thérapeutique, proposé à la suite de l'auteur de *Corruption et gouvernance*, la « pédagogie citoyenne » et l'éthique de la gouvernance républicaine en vue de pallier le mal social et politique au point d'éradiquer le phénomène dans tous ses effets dilatoires. Ainsi, une telle mesure nous a permis de penser et poser des nouveaux jalons politiques et économiques en vue de transiter de la mal-gouvernance à l'éthique de la bonne gouvernance. D'où le fameux plaidoyer pour une refondation d'un État de droit où règnent des « hommes-citoyens intègres ». Cela dit, la corruption s'entend justement comme travestissement de l'idéal républicain. En d'autres termes, la corruption fait de l'État une simple quantité vidée de son contenu substantiel, c'est-à-dire son contenu éthique et politique ; et c'est en raison de cela que nous avons convoqué le concept du *nihilisme politique* auquel nous avons opposé, à la suite de notre auteur, les quatre mesures en guise de solutions. Il s'est agi des thérapies préventives qui permettent de prévenir la corruption et la pauvreté dans la cité ; des situations politiques qui consistent pour les dirigeants à être des modèles de rectitude morale et politico-administrative dans la gestion des affaires publiques ; nous nous sommes ensuite attardés sur les mesures économiques qui servent quant elles à penser les politiques de défiscalisation, la réduction des taxes douanières et celle de l'inflation, la libéralisation de l'économie du joug de l'étatisme. Nous avons conclu ladite partie par la déclinaison des thérapies répressives qui, quant elles jouent le rôle de châtier des cas de corruption et les criminaliser à travers la création des institutions nationales anti-corruption.

Indiquons de surcroît que la troisième question dudit travail, c'est-à-dire la troisième partie, nous a tout de même permis de mettre en relief le paradigme ayissien de la gouvernance politique et les défis actuels. Nous nous y sommes attelés sur la plus-value et la pertinence

sociopolitiques de la pensée d'Ayissi tout en relevant les difficultés d'opérationnalisation de la « pédagogie citoyenne » prise et comprise comme étant la dynamique éthique et politique condamnée à l'incapacité pratique. Il y a ensuite été question de mise en exergue du rapport de la mentalité à la citoyenneté des peuples des États contemporains d'Afrique subsaharienne francophone. Ainsi, un terme a été mis à cette partie avec la déclinaison de la mentalité de développement à promouvoir en Afrique subsaharienne francophone. Comme tel, que faut-il donc retenir en dernière analyse ?

De toute évidence, l'épineuse question de la crise de la gouvernementalité ainsi évoquée et convoquée pour la circonstance met en lumière toutes les failles et faillites voire les défaillances notoires d'une politique prise en otage par des forces destructrices d'origines diverses et multiples. Ces forces aliénatrices qui s'abattent cruellement sur les sociétés étatiques d'Afrique contemporaine d'obédience francophone sont, comme nous l'avons bien su indiquer, à la fois d'ordre exogène et endogène. Ainsi, notre travail a tout de même fait l'objet d'étude des questions relatives à la cosmopolitique qui voudrait, mais peut-être en vain, faire virtuellement de l'humanité un sujet politique unifié. Bien qu'elle soit un problème pratique collectif ouvert à tout, la cosmopolitique a échoué dans son projet de penser le monde en langage unifié. Ainsi, compte tenu des vives tensions entretenues entre l'idée cosmopolite et la pratique internationaliste l'on y trouve l'Afrique réifiée par les États dits puissants et surtout à travers « leurs bras séculiers » : les multinationales. On pense justement ici aux institutions de Breton Woods (FMI et BANQUE MONDIALE) qui imposent de gré ou de force, à tort ou à raison, des dettes et des aides au développement aux États africains.

En tout état de cause, au vu des mécanismes de la géopolitique et au nom de déploiement diplomatique-géostratégique consacrés à la fameuse cosmopolitique et à l'alternative aux formes présentes de la mondialisation capitaliste le tout dans une perspective résolument internationaliste suivie de sa défectueuse violation, l'Afrique se trouve sans repère politique et économique requis. Elle est en posture de dominée et elle est pour ce faire politiquement précaire dans le flux de l'ultralibéralisme économique. D'où le procès éthique et politique qui a été formulé à juste titre à l'endroit de la mondialisation ultralibéraliste y compris son extrémisme économique.

Bien plus, l'élite politique locale a une grande part de responsabilité dans l'état actuel de l'Afrique sous-développée. Car, à travers le tripatouillage constitutionnel et autres malversations d'ordre politique, économique et socioculturel, les leaders politiques locaux participent subséquemment à la régression drastique du continent noir. L'Afrique

subsaharienne francophone a plutôt besoin des hommes d'État et non des hommes politiques politiques qui règnent sans partage à la tête de l'État. Ainsi, l'Afrique est délabrée parce que « les appétits particuliers (y) ont généralement le dessus sur l'intérêt général au terme de la croisade qu'ils mènent contre les impératifs civiques et éthiques »²²⁶.

Ce travail interpelle à toute fin utile et sensibilise à bon droit tous les citoyens du monde comme entité politique, juridique et géopolitique unifiée, à faire une véritable table rase comportementale en revoyant d'abord le modèle civilisationnel et politique actuel, et à faire profil bas afin de poser les nouveaux jalons d'un monde véritablement unifié et globalisé. Les citoyens du monde en général et ceux de l'Afrique subsaharienne francophone en particulier se doivent ainsi de revoir leurs rapports qu'ils entretiennent avec l'État, le bien commun et le droit de l'homme. Ce serait le fondement véritable de notre vivre-ensemble. Il est urgent voire nécessaire pour que l'Afrique subsaharienne francophone opte pour une solution durable. Mais pour y parvenir il faut comprendre que,

*Combattre effectivement la pauvreté matérielle, parce qu'elle ruine les ressources morales de l'homme et le prédispose à la corruption pour des raisons de survie, est l'un des impératifs politiques que l'État doit prioritairement assumer. Cet impératif doit faire partie de ses principaux devoirs régaliens. C'est pour cela qu'il faut que l'État figure la lutte contre la pauvreté parmi ses projets politiques les plus importants*²²⁷.

²²⁶ L. Ayissi, *op. cit.*, p. 7.

²²⁷ *Ibid.*, p. 11.

GLOSSAIRE

À l'effet de faciliter la lecture et la compréhension de ce travail, nous avons jugé important d'établir un glossaire au sein duquel nous définirons les concepts dont l'emploi est récurrent tout au long de notre travail. Il s'agit d'apporter des clarifications conceptuelles aux mots clés comme :

Crise : événement social ou personnel qui se caractérise par un paroxysme des souffrances des contradictions ou des incertitudes pouvant produire des explosions de violence ou de révolte.

Crise politique : c'est une situation de souffrance de la population envers le régime politique ou le gouvernement ou simplement entre institutions politiques ou lorsque des désaccords apparaissent entre divers partis politiques.

Gouvernementalité : dans la perspective de Michel Foucault, puisque la paternité du mot lui revient, la gouvernementalité est la manière de gouverner un État. On parle de la gouvernementalité pour souligner un changement significatif dans les formes ou manières d'exercice du pouvoir par une autorité. Elle consiste à aller de la critique de l'État aux technologies du pouvoir.

Gouvernance : ensemble des mesures et des règles qui permettent d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle d'un État, d'une institution qu'elle soit publique ou privée.

Corruption : c'est un phénomène social, politique et économique complexe qui touche tous les pays et fait obstacle à l'État de droit. Elle sape les institutions démocratiques et affaiblit les économies et contribue à l'instabilité politique.

Politique : selon la perspective de Lalande, la politique, au sens large et étymologique, a un trait à la vie collective ou associative dans un groupe d'hommes organisé. Mais le sens usuel et habituel du mot la définit comme ce qui concerne l'État et le gouvernement d'une unité étatique.

Éthique : science ayant pour objet le jugement d'appréciation en tant qu'il s'applique à la distinction du bien et du mal.

Morale : d'après Lalande, la morale est ce qui concerne soit les mœurs, soit les règles de conduite admises à une époque, dans une société déterminée. Elle est la science du bien et du mal.

République : au sens contemporain la notion de République désigne tout ce qui n'est pas monarchique. Elle est une forme d'organisation politique dans laquelle les détenteurs du

pouvoir politique l'exercent en vertu d'un mandat qui leur est conféré par le corps social. Une république est un corps politique qui se veut indivisible, laïque, démocratique et social.

Ultralibéralisme : une doctrine qui prône le libéralisme absolu et qui tend vers un désengagement total de l'État par opposition à l'étatisme.

Ultralibéralisme économique : doctrine qui caractérise un système économique jugé néfaste et qui prône le libéralisme absolu en encourageant l'économie de marché et l'entreprise privée au détriment de l'État.

Capitalisme : régime social dans lequel les capitaux n'appartiennent pas à ceux qui les rendent productifs par leur travail. Il peut être défini comme un courant politique ou une tendance politique dont les principes de base est l'aspiration à un monde meilleur fondé sur une organisation sociale harmonieuse dans le dessein de lutter contre les injustices sociales.

Altermondialisme : mouvements qui prouvent l'idée qu'une autre organisation du monde est possible et qui, sans rejeter la mondialisation, se proposent de la réguler. C'est un mouvement contestataire qui vise à réguler la dynamique de la mondialisation et ses effets pervers.

Mondialisation : un processus d'intensification et de fluidification des échanges porté par l'essor des transports des marchandises et les mobilités des hommes et des entreprises et accéléré depuis les années 1970 par les systèmes contemporains de communication, de circulation et de traitement de l'information.

Afrique subsaharienne : la région du continent africain située au Sud du désert du Sahara. Elle compte 48 pays pour un peu plus d'un milliard d'habitants.

Afrique subsaharienne francophone : région du continent africain située au Sud du désert du Sahara qui couvre l'ensemble des pays (anciennes colonies ou non de la France) formant un corps linguistique homogène au nom de la francophonie.

État : l'État peut être compris dans un triple sens : son volet sociologique, le volet organisationnel et sa considération juridique. Sur le plan sociologique l'État est une population vivant sur un territoire délimité et soumis à un gouvernement autonome et souverain. La définition juridique de l'État fait de lui une unité politique souveraine formée par des populations vivant sur un territoire défini et reconnu comme une organisation juridique et politique de la société internationale. André Lalande pense que l'État « est une société organisée, ayant un gouvernement autonome, et jouant le rôle d'une personne morale distincte à l'égard des autres sociétés analogues avec lesquelles elle est en relation ».

État de droit : est un concept juridique, philosophique et politique qui suppose la prééminence, dans un État, du droit sur le pouvoir politique, ainsi que le respect de chacun, gouvernants et gouvernés, de la loi. L'État de droit implique une hiérarchie de règles de droit, l'égalité devant la loi et la séparation des pouvoirs. Hans Kelsen, le théoricien du concept, le définit comme un « État dans lequel les normes juridiques sont hiérarchisées de telle sorte que sa puissance s'en trouve limitée ». État où l'application de la théorie de « Checks and balances » est de mise.

Démocratie : régime politique dans lequel le pouvoir est exercé par le peuple et où tous les citoyens participent aux décisions politiques par le biais d'un vote. Abraham Lincoln la définit comme le « le pouvoir du peuple par le peuple et pour le peuple ».

Droit constitutionnel : une branche du droit public qui rassemble les règles relatives à la forme de l'État, à la constitution du gouvernement et des pouvoirs publics et à la participation des citoyens à l'exercice de ces pouvoirs. Il est par ailleurs un outil ou mécanisme d'encadrement juridique des phénomènes politiques dans un État de droit.

Médiocrité : insuffisance dans la qualité, la valeur de quelqu'un ou dans la quantité de quelque chose.

Excellence : degré éminent de qualité, de quelque chose dans son genre.

Occident : ensemble des pays d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord. La notion actuelle d'Occident et sa conception géopolitique sont issues de la guerre froide où l'Occident était constitué de l'Europe de l'Ouest et de ses alliés anglo-saxons.

État compradore : État non souverain et soumis à un ou des impérialismes. Jean Ziegler le désigne par État faisant preuve d'une indépendance fictive.

Protonation : unité sociale sous le joug de l'impérialisme pur. Ziegler la définit comme « formation sociale malheureusement la plus répandue en Afrique. Elle est création pure de l'impérialisme. Elle s'appuie sur les bourgeoisies compradores mises en place par le colonisateur lui-même, qui, à partir d'un certain moment, est forcé d'opérer un transfert formel des pouvoirs aux classes autochtones, qu'il a lui-même créées et qu'il continue à dominer par la violence symbolique ».

Tripatouillage constitutionnel: selon Wikipédia, le tripatouillage constitutionnel est « l'expression utilisée en Afrique francophone pour désigner le fait de faire modifier la constitution d'un pays pour sauvegarder des intérêts personnels en particulier le maintien au

pouvoir d'un chef d'État prolongeant la durée de son mandat ou en modifiant le nombre maximal de mandats ».

Permissivité politique : le caractère permissif d'une politique qui présuppose l'existence de l'impunité des escalades éthiques, politiques et morales commises au niveau de la gestion ou de la gouvernance par des gestionnaires cyniques et corrompus.

Droits de l'homme : encore appelés droits humains ou droits de la personne, droits de l'Homme est un concept philosophique, juridique et politique selon lequel tout être humain possède des droits « inhérents à sa personne, inaliénables et sacrés » et donc opposables en toutes circonstances à la société et au pouvoir.

Pouvoir discrétionnaire : en droit administratif, le pouvoir discrétionnaire désigne le pouvoir de l'administration d'agir, de s'abstenir ou de décider avec une marge plus ou moins grande de liberté, en fonction d'une appréciation d'opportunité.

***Struggle for life* :** lutte pour la vie ou pour la survie.

Démocrature : assemblage de démocratie et de dictature dans un État corrompu. C'est l'utilisation rusée de la dictature pure dans une démocratie de façade ou démocratie fictive, utopique, imaginaire ou chimérique.

Contrat social : l'expression « contrat social » désigne une convention tacite et librement consentie entre les membres du corps social, entre les gouvernés et les gouvernants, entre l'individu et l'État. Cette convention permet aux hommes/ citoyens de coexister pacifiquement.

***Nihilisme politique* :** c'est un rien politique, c'est-à-dire une politique vidée de sa substance qu'est son contenu éthique, moral et juridique par le coup de la *rationalité prédatrice*. C'est une politique déviée de son sens originel éthique et humaniste.

Pédagogie citoyenne : une pédagogie qui, selon Lucien Ayissi, sert à civiliser, à humaniser et discipliner les appétits particuliers et préférentiels des citoyens mus par la dynamique malveillante de la corruption et de la prédation sociale et politique.

NB : en plus de la connaissance personnelle, ce lexique est construit à partir du *Vocabulaire technique et critique de la philosophie* d'André Lalande, du dictionnaire petit Robert et Wikipédia.

BIBLIOGRAPHIE

A. Ouvrages et articles d'Ayissi Lucien

I. Les ouvrages

AYISSI, Lucien :

- *Corruption et gouvernance*, Yaoundé, Presses Universitaires de Yaoundé, Collection « Société », 2003.
- *Corruption et pauvreté*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- *Gouvernance camerounaise et lutte contre la corruption : interpellations éthiques et propositions politiques*, Paris, L'Harmattan, 2009.
- *Rationalité prédatrice et crise de l'État de droit*, Paris, L'Harmattan, 2011.
- *Regards croisés sur les cinquantenaires du Cameroun indépendant et réuni*, Paris, L'Harmattan, 2012. (Ouvrage co-écrit avec Christian TSALA TSALA, Daniel ABWA et Lucien AYISSI).
- *Méditations philosophiques d'un confiné sur Coronavirus suivies de dix : méditations supplémentaires*, Paris, L'Harmattan, 2021.
- *Philosopher aujourd'hui, c'est philosopher autrement*, Paris, L'Harmattan, 2021.
- *Crise et superstition*, Paris, L'Harmattan, 2022.

II. Les articles

AYISSI, Lucien :

- « Corruption et violence », in Cahier de l'UCAC, N°3 : Violences urbaines au Sud du Sahara, Yaoundé, 1998.
- « Le marché global et sa clôture inhumaine », in Cahier de l'UCAC, N°6 : La mondialisation : Quel humanisme ?, Yaoundé, 2001.
- « La paix dans la contradiction du Même et de l'Autre en Afrique », in *Dialogue & Réconciliation*. Revue scientifique du service œcuménique de la paix. Volume 2, N°2 : Violence, État et Société en Afrique. Les exigences d'une éthique de la non-violence, 2002, pp.217-224.
- « Repenser la paix dans l'hyperviolence contemporaine », in *Ethiopiennes*. Revue négro-africaine de littérature et de philosophie. N°71 : Littérature, philosophie, art et conflits. 2^{ème} semestre, 2003, pp. 165-180.
- « Corruption et droits de l'homme », in *Revue Camerounaise de Sociologie et Anthropologie*, Volume 2, N°1, juin 2005, pp. 55-73.

- « Philosophie du développement et éthique de l'excellence chez Njoh Mouellè », in *Philosophes du Cameroun*, Presses Universitaires de Yaoundé, 2006, pp. 87-205.
- « Destin de l'Afrique dans la logique de la mondialisation actuelle », in *Revue Camerounaise de Sociologie et Anthropologie*, Volume 2, N°2, 2006.
- « Exister au pluriel et dialoguer avec l'autre, entre nécessité fatale et impératif éthique et politique », in *Hubert Vincent et Léopold Mfouakouet (sld), Culture du dialogue, identités et passages des frontières, AUF-Éditions des Archives contemporaines, Collection « Actualité scientifique », 2011, pp.35-48.*
- « Corruption africaine dans la paradigmatologie dominante », in *Les Cahiers de l'IREA*, Revue trimestrielle de l'Institut de Recherches et d'Études Africaines (IREA), Paris, L'Harmattan, N°2, 2016, pp. 64-86.
- « Cohabiter pacifiquement dans le même monde : un défi doublé d'un pari ». Conférence inaugurale faite à l'amphithéâtre 700 de l'université de Yaoundé 1 à l'occasion de lancement des activités scientifiques des mercredis des grandes conférences de la faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines, 1^{er} novembre 2017.

B. Ouvrages et articles généraux

I. Ouvrages généraux

ABÉGA, Séverin Cécile, *Société civile et réduction de la pauvreté*, Yaoundé, Éditions Clé, 1999.

AERNOUDT, Rudy, *Corruption à foison. Regard sur un phénomène tentaculaire*, traduit du néerlandais par Isabelle Delattre, Paris, L'Harmattan, Collection « Économie et innovation », 2003.

ARTS, Jean-Joël et **COGNEAU, Denis** et **HERRERA, Javier** et **GUY de Monchy** et **ROUBAUD, François**, *L'économie camerounaise. Un espoir évanoui*, Paris, Karthala, 2000.

ALETUM, Michael, *Sociologie politique*, Yaoundé, PatohPublishers, 2^{ème} éd., 2001.

AMIN, Samir :

- *Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire*, Paris, Ed. de Minuit, 1967.
- *Mondialisation et particularismes*, Genève, CIFEDHOP, N°3, 1995.

ARDANT, Philippe, *Institutions politiques et droit constitutionnel*, 15^{ème} éd., Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, 2003.

ARISTOTE :

- *Éthique de nicomaque*, Paris, Flammarion, 1992.
- *Constitution d'Athènes*, traduction de Georges Mathieu et Bernard Haussoulier, revue par Claude Mossé, Introduction et notes de Claude Mossé, Éd. Les belles lettres, Paris, 1996.

ARON, Raymond :

- *Essai sur les libertés*, Calmann-Lévy, Paris, 1965.
- *Paix et guerre entre les nations*, Calmann-Lévy, Paris, 8^{ème} éd., Préface inédite de l'auteur, 1984.

ARONDEL, Philippe, *L'impasse libérale*, Desclée de Brouwer, 1995.

ATEBA, Charles Éyené, *Stratégies de corruption et de détournement des fonds publics comme logique de coup d'État. Remèdes*, Yaoundé, Saint-Paul, 2006.

BACON, Francis, *Essais de morale et de politique*, Paris, L'Arche, 1999.

BADIE, Bertrand :

- *Nous ne sommes plus seuls au monde : Un autre regard sur la mondialisation*, Paris, La Découverte, 2016.
- *L'hégémonie contestée*, Paris, Odile Jacob, 2019.

BADIOU, Alain, *Abrégé de métapolitique*, Paris, Seuil, 1998.

BANQUE MONDIALE :

- *Rapport sur le développement dans le monde 1990. La pauvreté*, Washington D. C., 1990.
- *Cameroun : Diversité, croissance et réduction de la pauvreté*, Washington, 1994.

BASTIDE, Georges, *Traité de l'action morale*, tome second : *Dynamique de l'action morale*, Paris, PUF, 1961.

BAYART, Jean-François :

- *L'État au Cameroun*, 2^{ème} éd. revue et augmentée, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1979.
- *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.

- *La criminalisation de l'État en Afrique*, Éditions Complexes, 1997.
- BITÉE, Francine**, *La transition démocratique au Cameroun : de 1990 à 2004*, L'Harmattan, Paris, 2008.
- BIYA, Paul**, *Pour le libéralisme communautaire*, Lausanne, Pierre-Marvel Favre/ABC, 1987.
- BLANC, Olivier**, *La corruption sous la terreur*, Paris, Robert Laffont, 1992.
- BLUNDO, Giorgio**, *Monnayer les pouvoirs*, Paris, PUF, 2000.
- BRIDA, Martin**, *Le philosophe dans la cité selon Platon*, Éd. PUCAC, Yaoundé, 2009.
- BURIN DE ROSIERS, Philippe**, *Cultures mafieuses. L'exemple colombien*, Paris, Stock, 1995.
- BWELE, Guillaume**, *Du logis vivant, Essai sur une ontologie de l'altérité et de d'intégration interculturelle*, Yaoundé, Clé, 2009.
- CADET, Jean-Robert**, *Restavec : Enfant-esclave à Haïti*, traduit de l'américain par Daniel Blanchard, Paris, Seuil, 2002.
- CAILLÉ, Alain**, *Critique de la raison utilitaire*, Paris, La Découverte, Collection « Agalma », 1989.
- CALVI, Fabrizio et SISTI, Leo**, *Les nouveaux réseaux de la corruption : l'Europe de la combine et des pots-de-vin*, Paris, Albin Michel, 1995.
- CÉSAIRE, Aimé**, *Cahier d'un retour au pays natal*, Paris, Présence Africaine, 1971.
- CLARKE, Edmond Melson**, *Corruption, Causes, Conséquences and Control*, New York, Saint-Martin's Press, 1983.
- CLAUDE, Henri**, *Les Multinationales et impérialisme*, Paris, Éditions Sociales, 1978.
- CLAUDE, Jean-François**, *L'Éthique au service du management*, Paris, Éditions Liaisons, 2002.
- COHEN, Daniel**, *Richesse du monde, pauvretés des nations*, Paris, Flammarion, 1997.
- CONSTANT, Fred**, *Le Multiculturalisme*, Paris, Dominos-Flammarion, 2000.
- COURT, Raymond**, *Force et dérive des principes*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1990.
- DESCARTES, René :**

- *Les principes de la philosophie*, Amazon France, 1644.
- *Discours de la méthode. Pour bien conduire sa raison et chercher la vérité dans les sciences*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966.

DESTREMAU, Blandine, *Mesures et démesure de la pauvreté*, Paris, PUF, 2002.

DONEGANI, Jean-Marie et SADOUN, Marc, *La démocratie imparfaite*, Paris, Gallimard, 1994.

DUPUY, Jean-Pierre, *Libéralisme et justice sociale : le sacrifice et l'envie*, Paris, Hachette, 1997.

EBOUSSI BOULAGA, Fabien, *Démocratie de transit au Cameroun*, L'Harmattan, Paris, 1997.

ÉLA, Jean-Marc :

- *Quand l'État pénètre en brousse. Les ripostes paysannes à la crise*, Paris, Karthala, 1990.
- *L'Afrique : L'irruption des pauvres. Société, Ingérences, Pouvoir et Argent*, Paris, L'Harmattan, 1994.

ETCHEGOYEN, Alain, *Le corrupteur et le corrompu*, Paris, Julliard, 1995.

FRANTZ, Fanon, *Les Damnés de la terre*, Maspero, 1960.

FRIEDRICH, Carl-Joachim, *The Pathology of Politics: Violence, Betrayal, Corruption, Secrecy and Propaganda*, New York, Harper and Row, 1972.

FUKUYAMA, Francis, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, traduit de l'anglais par Denis-Armand Canal, Paris, Flammarion, 1992.

GALBRAITH, John Kenneth, *Théorie de la pauvreté de masse*, traduit de l'américain par Daniel Blanchard, Paris, Gallimard, 1980.

GESCHIERE, Peter et KONINGS, Piet, *Itinéraires d'accumulation au Cameroun*, ASC-Karthala, 1993.

GICQUEL, Jean, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Éditions Montchrestien, E.J.A., Paris, 1989, Dixième édition.

GODEFROY BIDIMA, Jean, *La palabre. Une juridiction de la parole*, Éd. Michalon, Paris, 1993.

GOULD, David J., *Bureaucratic Corruption and Underdevelopment in the Third World: The Case of Zaïre*, New York, Pergamon Presse, 1980.

GOUREVITCH, Jean-Paul, *L'Afrique, le fric, la France. L'aide, la dette, l'immigration, l'avenir : vérités et mensonges*, Paris, Éditions Le Pré aux Clercs, 1993.

GOYARD-FABRE, Simone, *Encyclopédie philosophique universelle. Les notions philosophiques*, T.1, PUF, Paris, 1990.

GUÉHENNO, Jean-Marie, *L'Avenir de la liberté. La démocratie dans la mondialisation*, Paris, Flammarion, 1999.

GUÉNON, René, *La crise du monde moderne*, Paris, Gallimard, 1973.

HAMIDOU KANE, Cheikh, *L'Aventure ambiguë*, Paris, Union Générale d'Éditions, Collection « 10/18 », 1961.

HEGEL, Georg Wilhelm Friedrich :

- *Principes de la philosophie du droit*, Traduit de l'allemand par André Kaan et préfacé par Jean Hyppolite, Éditions Gallimard, Paris, 1940.
- *Leçons sur la philosophie de l'histoire*, Traduction de J. Gibelin, Éditions Vrin, Paris, 1963.
- *La Raison dans l'Histoire. Introduction à la philosophie de l'Histoire*, introduction et traduction de l'allemand par Kostas Papaioannou, Paris, U.G.E.,

HUGO, Victor, *Les Misérables*, tome 2, présentation de René Journée, Paris, GF-Flammarion, 1979.

KABOU, Axelle, *Et si l'Afrique refusait le développement ?*, L'Harmattan, Paris, 1991.

KANT, Emmanuel :

- *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Traduction de Victor d'Elvis, Paris, Delagrave, 1973.
- *Critique de la raison pure*, Traduction française et notes A. Tremesaygues et B. M'avais, Paris, Quadrige/PUF, 1984.

KLITGAARD, Robert, *Combattre la corruption*, traduit de l'américain par Bernard Vincent, Nouveaux Horizons, 1988.

KOULIBALY, Mamadou, *Exclusion et pauvreté en Afrique*, Paris, Karthala, 2001.

LACHAUD, Denis, *La jouissance du pouvoir. De la mégalomanie*, Hachette, Paris, 1998.

LACROIX, Denis, *Le Mal*, Paris, Dominos-Flammarion, 1998.

LASCOUMES, Pierre :

- *Élites irrégulières. Essai sur la délinquance d'affaires*, Paris, Gallimard, 1997.
- *Corruptions*, Paris, Presses des Sciences Po, 1999.

LATOUCHE, Serge, *La planète des naufragés. Essai sur l'après-développement*, Paris, Éditions de la Découverte, 1991.

LEROY, Paul, *Les régimes politiques du monde contemporain. Introduction générale. I- Les régimes politiques des États libéraux*, Éd. Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, 2001.

LINIGER-GOUMAZ, Max, *La démocratie, Dictature camouflée. Démocratie truquée*, L'Harmattan, Paris, 1992.

LIPOVETSKY, Gilles, *L'Ère du vide. Essais sur l'individualisme contemporain*, Paris, Gallimard, 1983.

MATARD-BONUCCI, Marie-Anne, *Histoire de la mafia*, Éditions Complexe, 1994.

MEDA, Dominique, *Qu'est-ce que la richesse ?*, Paris, Flammarion, 2000.

MENGUE, Marie-Thérèse, et **BOUKONGOU, Jean-Didier**, *Comprendre la pauvreté au Cameroun*, Yaoundé, Presses de L'UCAC, 2004.

MÉNY, Yves, *La Corruption de la République*, Paris, Fayard, 1992.

MESTRUM, Francine, *Mondialisation et pauvreté*, Paris, L'Harmattan, 2002.

MIAFFO, Dieudonné, *Chefferie traditionnelle et démocratie. Réflexion sur le destin du chef en régime pluraliste*, Éd. Laakam, Yaoundé, 1993.

MICHALON, Thierry, *Quel État pour l'Afrique ?*, L'Harmattan, Paris, 1984.

MONO NDJANA, Hubert :

- *L'idée sociale chez Paul Biya*, Éd. Presses Universitaires de Yaoundé, Yaoundé, 1985.

- *Histoire de la philosophie africaine*, L'Harmattan, Paris, 2009.

MONTESQUIEU, Charles de, *De l'esprit des lois*, tome 1, Paris, Garnier-Flammarion, 1979.

MOREAU DEFARGES, Philippe, *La gouvernance*, Paris, PUF, Collection « Que sais-je ? », 2003.

NGOUÉ, Joseph, *La Croix du Sud*, Éditions Les classiques africains, Versailles Cedex (France), 1997.

NJOH MOUELLÈ, Ébénézer :

- *Considérations actuelles sur l'Afrique*, Yaoundé, Éditions Clé, 1983.
- *De la médiocrité à l'excellence. Essai sur la signification humaine du développement suivi de Développer la richesse humaine*, 2^{ème} édition, Éditions du Mont-Cameroun, 1988.

NKÉ, Fridolin :

- *Les affres de la philanthropie. Essai sur l'imagerie, la dignité et la bêtise dans le monde globalisé*, Paris, L'Harmattan, 2017.
- *PAUL BIYA. Chroniques de la fin. Réflexions sur le naufrage d'une autocratie*, Yaoundé, Les Éditions du Schabel, 2021.

NKRUMAH, Kwame :

- *L'Afrique doit s'unir*, Traduction de Laurent Jospin, Paris, Présence Africaine, 1963.
- *Le néo-colonialisme, dernier stade de l'impérialisme*, Traduction de Nelson, Paris, Présence Africaine, 1973.
- *Le Consciencisme*, Traduit de l'anglais par Starr et Mathieu Howlett, Paris, PRÉSENCE AFRICAINE, 1976.

OWONO ZAMBO, Noël Nathanaël :

- *Cameroun. Le défi de l'unité nationale. Prolégomène à une République exemplaire*, Paris, L'Harmattan, 2018.
- *Penser la Covid 19 en Afrique. De la crise sanitaire à l'éthique de la crise*, Paris, L'Harmattan, 2021.

- *Qu'est-ce que l'être-au-monde hier et aujourd'hui ? Questionnements philosophiques sur l'exister et le devenir de l'humain* (sld), ouvrage co-écrit par Charles Robert Dimi et Owono Zambo), Yaoundé, Afredit, 2019.

PASCAL, *Pensée sur la justice. Trois discours sur la condition des Grands*, Paris, GF-FLAMMARION, 2011.

PASSET, René :

- *L'illusion néo-libérale*, Paris, Fayard, 2000.
- *Mondialisation financière et terrorisme. La Donne a-t-elle changé depuis le 11 septembre ?*, Enjeux-Planète, 2002.

PÉAN, Pierre, *L'Argent noir. Corruption et développement*, Paris, Fayard, 1988.

PLATON, *La République*, Introduction, traduction et notes de Robert Baccou, Paris, GF-Flammarion, 1967.

POLIN, Raymond, *Éthique et politique*, Paris, Éditions Siret, 1968.

POTHOLM, Christian P., *La politique africaine. Théories et pratiques*, Ed. Économica, Paris, 1981.

PUJOLLE, Thérèse, :

- *L'Afrique noire. Un exposé pour comprendre. Un essai pour réfléchir*, Éd. Flammarion, Paris, 1994.
- *Lutter contre un monde inégal*, Éditions Milan, 1998.

ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Du contrat social*, Paris, GF-Flammarion, 1966.

SARASSORO, Hyacinthe, *La Corruption des fonctionnaires en Afrique. Étude de droit pénal comparé*, Paris, Albin Michel, 1995.

OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre, *L'Économie Politique de la corruption en Afrique. Politique africaine. Du côté de la rue*, Paris, Karthala, 1996.

SAVÈS, Christian, *Pathologie de la démocratie. Essai sur la perversion d'une idée*, Paris, IMAGO, 1994.

SIMMEL, Georg, *La philosophie de l'argent*, Traduit de l'allemand par Sabine Cornille et Philippe Ivernel, Paris, Quadrige/PUF, 1999.

SYLLA, Lanciné, *Existe-t-il un modèle universel de la démocratie ?*, Les Éditions du CERAP, Abidjan, 2006.

TCHANE, Abdoulaye Bio, *Lutter contre la corruption*, Paris, L'Harmattan, 2000.

TCHEGHO, Jean-Marie, *La décentralisation, l'éducation, l'unité nationale et la lutte contre la pauvreté au Cameroun. L'expérience du passé et du présent au service des exigences du futur*, Éditions Démos, 2003.

TONME, Sanda, *Pouvoir politique et autoritarisme en Afrique*, L'Harmattan, Paris, 2008.

TRANSPARENCY INTERNATIONAL, *Combattre la corruption. Études, Enjeux et Perspectives*, Paris, Fayard, 2002.

TRAORÉ, Dramane Aminata, *L'Étau. L'Afrique dans un monde sans frontières*, Actes Sud, 1999.

TSHIYEMBE, Mwayila, *L'État post colonial facteur d'insécurité en Afrique*, Ed. Présence Africaine, Paris, 1990.

VALADIER, Paul, *L'Anarchie des valeurs*, Paris, Albin Michel, 1997.

VERGARA, Francesco, *Les fondements philosophiques du libéralisme. Libéralisme et éthique*, Éditions La Découverte & Syros, Paris, 2002.

WAQUET, Jean-Claude, *De la corruption. Morale et pouvoir à Florence aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Fayard, 2002.

YOUNG-BRUEHL, Elisabeth, *Hannah Arendt*, Éditions Anthropos, Paris, 1986.

ZIEGLER, Jean, *Main basse sur l'Afrique*, Éditions du Seuil, Paris, 1978.

II. Articles généraux

AMSELLE, Jean-Loup, « La corruption et le clientélisme au Mali et en Europe de l'Est : quelques points de comparaison », in *Cahiers d'Études Africaines*, N°128, 1993.

ATANGANA, Michel-Auguste, « La bonne gouvernance au Cameroun : vers un cadre symbolique de soutien à une nouvelle logique d'ancrage de l'État », in *Enjeux*, Bulletin d'Analyses Géographiques pour l'Afrique centrale, N° 14, janvier-mars, 2003.

CARTIER-BRESSON, Jean, « Les analyses économiques des causes de la corruption », in *Courrier*, N°177, octobre-novembre, 1999.

CASAMAYOR, « La Corruption », in *Esprit*, N°420, janvier 1973.

CHEVERNY, Julien, « Du bon usage de la corruption », in *Esprit*, N°430, janvier 1973.

COMTE, Auguste, « Considérations sur le pouvoir spirituel », 5^e Opuscule de philosophie sociale, in *La Science sociale*, introduction et présentation par Angèle Kremer-Marietti, Paris, Gallimard, 1972.

ELWERT, Georg, « Lorsque l'argent remonte vers le pouvoir : la corruption en Afrique », in *Développement et Coopération (D+C)*, N°2/1994.

FRANK, Tom, « Enron aux mille et une escroqueries », in *Le Monde diplomatique*, février 2002.

FRIEDMAN, Harold-Jerome, « Repenser la pauvreté : autonomisation et droits des citoyens », in *Revue internationale des sciences sociales*, N°146 : La pauvreté, juin 1996, pp. 187-199.

HEIDENHEIMER, Arnold J., « Une topologie de la corruption : études dans une perspective comparative », in *Revue internationale des sciences sociales*, N°149 : La Corruption dans la démocratie occidentale, septembre 1996, pp. 389-399.

MONO NDJANA, Hubert, « L'Éthique dans les services publics : cas spécifique du monde de l'éducation ». Exposé fait au séminaire de formation en management à l'intention des responsables des services centraux et extérieurs du MINEDUC les 8 et 9 octobre 1998.

C. MÉMOIRES ET THÈSES

I. Mémoires

JIOKENG NDOUNTIO, Bertille Arlette, « La problématique de la gouvernance locale dans la région de l'est-Cameroun : une analyse de la perception du maire par les populations de la ville de Bertoua », Master en Gouvernance et Politiques publiques, Université Catholique d'Afrique Centrale, Faculté de Droit et Sciences politiques, Département de Sciences politiques, Yaoundé, 2010.

MOURAD, Ali, « La place de la gouvernance dans les relations de l'Union européenne avec les pays du Proche-Orient », Université de Rennes 1, Master 2 mention Recherche À Droit approfondi de l'Union européenne et Droit de l'OMC, Rennes, 2005.

NADJIADJIM, Sylvain, « Philosophie et démocratie dans l’Afrique moderne », Université de Yaoundé 1, FALSH, Département de philosophie, Yaoundé, 2011.

WADJI, Ben Rejeb, « Gouvernance et performance dans les établissements de soins en Tunis », DEA en Management, Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de l’Université de Tunis, 2003.

II. Thèses

MARCOLLO, Sarah, « Corruption et développement : analyse microéconomique », Thèse de doctorat en Sciences Économiques sous la direction de Emmanuelle Lavalée et de Rim Ben Ayed-Mouelhi, Paris, 2019.

EYEBIYI, Elieth, « La lutte contre la corruption comme objet d’études en socio-anthropologie : une perspective théorique et empirique, Ethnomusicologie et histoire, 2014.

D. LES MANUELS ET LES USUELS

LALANDE, André, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, PUF, Paris, 1996.

BESSE, Jean-Marc et BOISSIÈRE, Anne, « Précis de philosophie », Nathan, 2^e édition, 1998.

NGOA MEBADA, Hilarion et NSOE NSOE, Michel et BIAKOLO LOMO, Louis-Dominique, « Philosophie en Afrique. Notions et textes », livre de Philosophie en classe des terminales A, B,C,D,E, Les Classiques Camerounais, Yaoundé-Cameroun, 2008.

E. WEBOGRAPHIE

I. E. Review

LAGARDEE, Christine, « Les dégâts de la corruption », 8 décembre 2017, <HTTPS://www.org/external/french/np/blog/2017/120817f.htm>.

MELLY, Paul, « Politique africaine : ces présidents qui préparent leur fils à la succession », 31/05/2021, www.bbc.com.

LAMDAOUI, Faouzi, « L’éthique républicaine », Tribune, débat publié sur le site www.leonde.fr>Débats.

KAMDEM, Gédéon, « La mauvaise gouvernance tué les jeunes selon la Fondation Mon Ibrahim », Forum organisé le samedi 06 avril 2019 à Abidjan en Côte d’Ivoire sur le site www.afrikmag.com>la-mauvaise-gouvernance.

FOFOU TCHIO, Armel, « Société et philosophie chez Kwame Nkrumah. Portée du Consciencisme sur développement de l'Afrique », sur le site [HTTPS://www.thinkingafrica.org/v2/société-et-philosophie-chez-kwame-nkrumah/](https://www.thinkingafrica.org/v2/société-et-philosophie-chez-kwame-nkrumah/).

II. Blogs et sites internet

Blog de Lucien Ayissi, <http://ayiluc.over-blog.org>

Blog d'Ébénézer Njoh Mouellè, www.njohmouelle.org

Site de l'Assemblée nationale de France, www.assemblee-nationale.fr

Site web de la CONAC, www.conac.cm

Site de la présidence de la République française, www.elysee.fr

Site de l'Union européenne, [www.european-union.europa.eu>index_fr](http://www.european-union.europa.eu/index_fr)

Site de la Banque Mondiale, [www.banquemondiale.org>databank](http://www.banquemondiale.org/databank)

Site du FMI, [www.fmi.org>Home](http://www.fmi.org/Home)

<http://www.fr.wikipedia.org/wiki/Mur-de-berlin>

TABLE DE MATIÈRES

REMERCIEMENTS	v
RÉSUMÉ	vi
ABSTRACT	vii
ABRÉVIATIONS/SIGLES	vii
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
PREMIÈRE PARTIE	20
GENÈSE HISTORICO-POLITIQUE DE LA CRISE DE LA GOUVERNEMENTALITÉ DANS L'AFRIQUE CONTEMPORAINE SUDSAHARIENNE FRANCOPHONE	20
Introduction partielle.....	21
CHAPITRE 1	24
LA PROBLÉMATIQUE DES PROTONATIONS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE	24
I.1. Le caractère diachronique de l'histoire des États de l'Afrique subsaharienne d'obédience francophone	25
I.1.1. La débilité du rapport de l'Afrique à l'Occident impérialiste : le passage de l'Afrique de la colonisation à la fondation des États compradores	25
I.1.2. De la considération tribaliste des sociétés politiques africaines : gouvernance par filiation ou par lien du sang	29
I.1.3. La traditionnalité politique des États d'Afrique subsaharienne francophone	30
I.2. Les origines occidental-françaises des crises de la rationalité gouvernementale en Afrique subsaharienne francophone : le sacre de la colonisation et les avatars du néocolonialisme	33
I.2.1. L'administration centralisée ou directe du pouvoir colonial en Afrique subsaharienne francophone	34
I.2.2. Les formes post-coloniales du pouvoir politique en Afrique : le néo-colonialisme régnant	35
I.2.3. Du capital financier multinational et la domination du monde	38
I.2.4. Les États compradores d'Afrique subsaharienne francophone et la fragilité de leur personnalité politique	39
I.3. La philosophie politique de Nkrumah : l'éveil des consciences africaines	40
I.3.1. Politique africaine au tribunal de la philosophie : sortir de l'indigence humaine et de l'archaïsme mental	42
I.3.2. De l'utilité de la philosophie : politique sans philosophie n'est que ruine des institutions	43
CHAPITRE II	47
L'ENDÉMICITÉ DE LA CORRUPTION DANS LES ÉTATS CONTEMPORAINS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE	47
II.1. Le clientélisme politique et la corruption au niveau de l'économie	48
II.1.1. Les causes de la corruption chez Lucien Ayissi	48

II.1.1.1. La fameuse équation de Robert Klitgaard	49
II.1.1.2. La pauvreté matérielle et prédation sociale et politique : le curieux prétexte de Moana	50
II.1.1.3. L'indigence morale, la législation laxiste, l'administration procédurière et la faible conscience de l'éthique républicaine et manquement à la déontologie professionnelle	52
II.2. Les manifestations de la corruption : de la délinquance economico-administrative	52
II.2.1. Bien commun et institutions de l'État : notions non ou mal comprises.....	53
II.2.2. De la corruption institutionnelle : le tripatouillage constitutionnel et le devenir de l'État en Afrique subsaharienne francophone.....	56
II.3. De l'endémicité de la corruption en question : le cynisme du mal politique.....	61
II.3.1. Les crises de la rationalité étatique au plan politique et moral.....	61
II.3.2. Les incompréhensibles mécanismes des prédateurs sociaux au plan socio-éducatif..	64
II.3.3. Des jeux et enjeux de la crise de la gouvernementalité au niveau de l'économie et de la gouvernance politique	66
II.4. Gouvernance permissive chez Lucien Ayissi : entre l'inflation de la corruption politique et la notion du <i>nihilisme politique</i>	67
II.4.1. Les putschs militaires : mesures salvatrices ?.....	69
II.4.2. Le sacre de la guerre civile : état des lieux et horribilité	71
II.4.3. L'économie et la gouvernance des États corrompus : entre porosité financière, gabegie, faute de gestions, mal-gouvernance et le détournement de fonds	72
II.4.4. Corruption comme phénomène engendrant le chômage juvénile : des dérives et délinquance juvéniles en question.....	74
II.4.5. Corruption comme atteinte aux droits de l'homme et du citoyen	75
CHAPITRE III	78
L'INADÉQUATION ENTRE LE MODÈLE DE LA CIVILISATION OCCIDENTALE ET LA RÉALITÉ CULTURELLE DES SOCIÉTÉS POLITIQUES AFRICAINES	78
III.1. Mondialisation comme dynamique détournée de sa visée géopolitico-stratégique.....	79
III.2. L'Afrique subsaharienne francophone dans les méandres de la mondialisation : entre capacité et volonté de compétir	83
III.2.1. Les manifestations de la mondialisation au Sud du désert du Sahara	84
III.2.2. L'Afrique et la mondialisation : intégration et marginalisation.....	86
III.3. Encadrement éthique de la dynamique ultralibéraliste dans un monde globalisé : quelle économie pour un monde en mutation culturelle et géopolitico-stratégique ?	87
III.3.1. L'ultralibéralisme comme crise de l'équilibre des pouvoirs politiques et économiques : la bipolarisation du monde	88
III.3.2. La qualité de dévolution du pouvoir et la question de l'alternance politique à la tête de l'État	90
III.3.3. Le paradoxe des « républiques dynastiques aux allures génératives » dans l'Afrique subsaharienne	93
III.4. Tourner le dos aux vieux discours traditionalistes et identitaires	95

Conclusion partielle.....	98
DEUXIÈME PARTIE.....	100
L'ÉTHIQUE DE LA GOUVERNANCE ET DU DÉVELOPPEMENT CHEZ LUCIEN AYISSI	100
Introduction partielle.....	101
CHAPITRE IV.....	102
LA PÉDAGOGIE CITOYENNE COMME PROPOSITION ÉTHICO-THÉRAPEUTIQUE À LA QUESTION DE LA MAL-GOUVERNANCE.....	102
IV.1. La pédagogie citoyenne comme dynamique éthique et politique citoyennisante	102
IV.2. La fonction civilisatrice de la pédagogie citoyenne chez Lucien Ayissi.....	104
IV.3. La pédagogie citoyenne ayissienne face au <i>nihilisme politique</i> , à la dérive éthique et patriotique et à la <i>rationalité prédatrice</i> dans un État corrompu	106
CHAPITRE V.....	109
L'ÉTHIQUE DE LA GOUVERNANCE RÉPUBLICAINE CHEZ AYISSI.....	109
V.1. La question de la justice dans la mise en œuvre de l'éthique républicaine	110
V.1.1. Le respect de la chose publique.....	111
V.1.2. La pédagogie pratique.....	112
V.1.3. L'idée de la volonté générale	114
V.2. L'exigence de l'égalité intercitoyenne pour une république exemplaire	118
V.2.1. La problématique de la séparation des pouvoirs.....	118
V.2.2. Le respect des lois républicaines	120
CHAPITRE VI.....	125
LE PARADIGME AYISSIEN COMME RÉPONSE THÉRAPEUTIQUE AU RAPPORT DÉLICTEUX DU CITOYEN À L'ÉTAT ET AU BIEN COMMUN.....	125
VI.1. Les repères théorétiques du paradigme ayissien de la gouvernance politique et socio- économique : les notions de pauvreté et de corruption.....	126
VI.2. La théorie ayissienne du développement : la dialectique de <i>corruption et pauvreté</i>	127
VI.3. Les propositions issues du paradigme ayissien de la gouvernance politique pour une Afrique en devenir éthique et politique sans corruption	129
VI.3.1. Les thérapies préventives ayissiennes vis-à-vis de la corruption et de la pauvreté.....	130
VI.3.2. Les thérapies politiques ayissiennes contre le cynisme de la corruption	130
VI.3.3. Les mesures économiques issues du paradigme ayissien.....	130
VI.3.4. Les solutions répressives ayissiennes.....	131
Conclusion partielle.....	133
TROISIÈME PARTIE.....	134
LE PARADIGME AYISSIEN DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET LES DÉFIS ACTUELS.....	134
Introduction partielle.....	135
CHAPITRE VII.....	136

LA PLUS-VALUE SOCIOPOLITIQUE ET LES DIFFICULTÉS D'OPÉRATIONNALISATION DE LA PENSÉE D'AYISSI	136
VII.1. La vision paradigmatique de la gouvernance politique ayissienne comme guide de refondation d'une société politique nouvelle	136
VII.2. L'influence sociopolitique et économique de la pédagogie citoyenne ayissienne	137
VII.3. Les difficultés pratiques d'opérationnalisation de la pensée d'Ayissi et quelques incongruités d'ordre méthodologique et analytiques	138
VII.3.1. Difficultés analytiques	139
VII.3.2. Le positionnement quasi athéiste d'Ayissi	140
VII.3.3. La pédagogie citoyenne ayissienne comme paradigme éthique et politique condamné à l'incapacité pratique	140
CHAPITRE VIII	142
MENTALITÉ ET CITOYENNETÉ	142
VIII.1. Le défi d'ordre mental et ses ramifications éthiques et idéologiques	143
VIII.2. Les critères normatifs d'une citoyenneté exemplaire dans un environnement politique partagé	145
VIII.3. L'éthique des liens intercitoyens au Cameroun	147
CHAPITRE IX	149
LA MENTALITÉ DE DÉVELOPPEMENT À PROMOUVOIR EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE	149
IX.1. L'influence des mentalités sur le développement en Afrique : éclairage d'Ebenezer Njoh Mouellè et d'Axelle Kabou	150
IX.1.1. Sous-développement de l'Afrique comme crise du rationnel et du mental : éclairage d'Ébénézer Njoh Mouellè et propositions de voie de sortie	150
IX.1.2. Penser et atteindre l'excellence socio-politico-civilisationnelle avec Ebénézer Njoh Mouellè : stratégies d'une difficile transition qui mène de la médiocrité politique à l'excellence du développement	154
IX.1.3. Les mentalités du développement en Afrique : éclairage d'Axelle Kabou	157
IX.2. Les voies de sortie de l'engrenage du sous-développement	158
IX.2.1. La domestication de la technoscience comme stimulus au développement de l'Afrique	158
IX.2.2. Plaidoyer pour un humanisme économique : retour à la sacralité de la notion d'État comme principe régulateur	159
Conclusion partielle	162
CONCLUSION GÉNÉRALE	163
GLOSSAIRE	167
BIBLIOGRAPHIE	171
TABLE DE MATIÈRES	184